



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

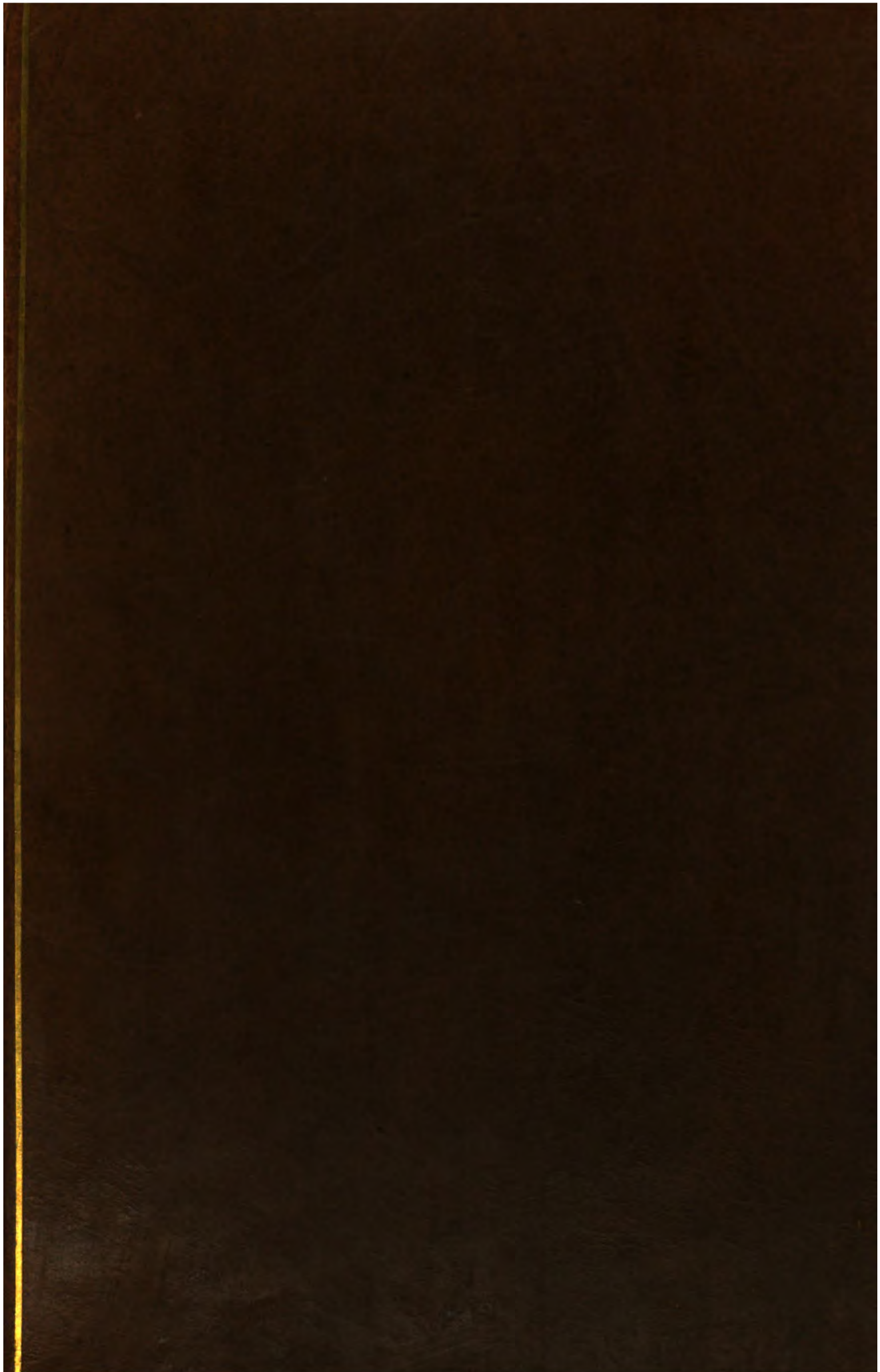
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

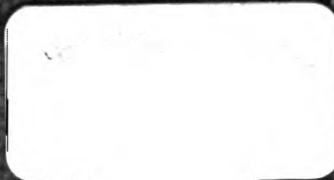
For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

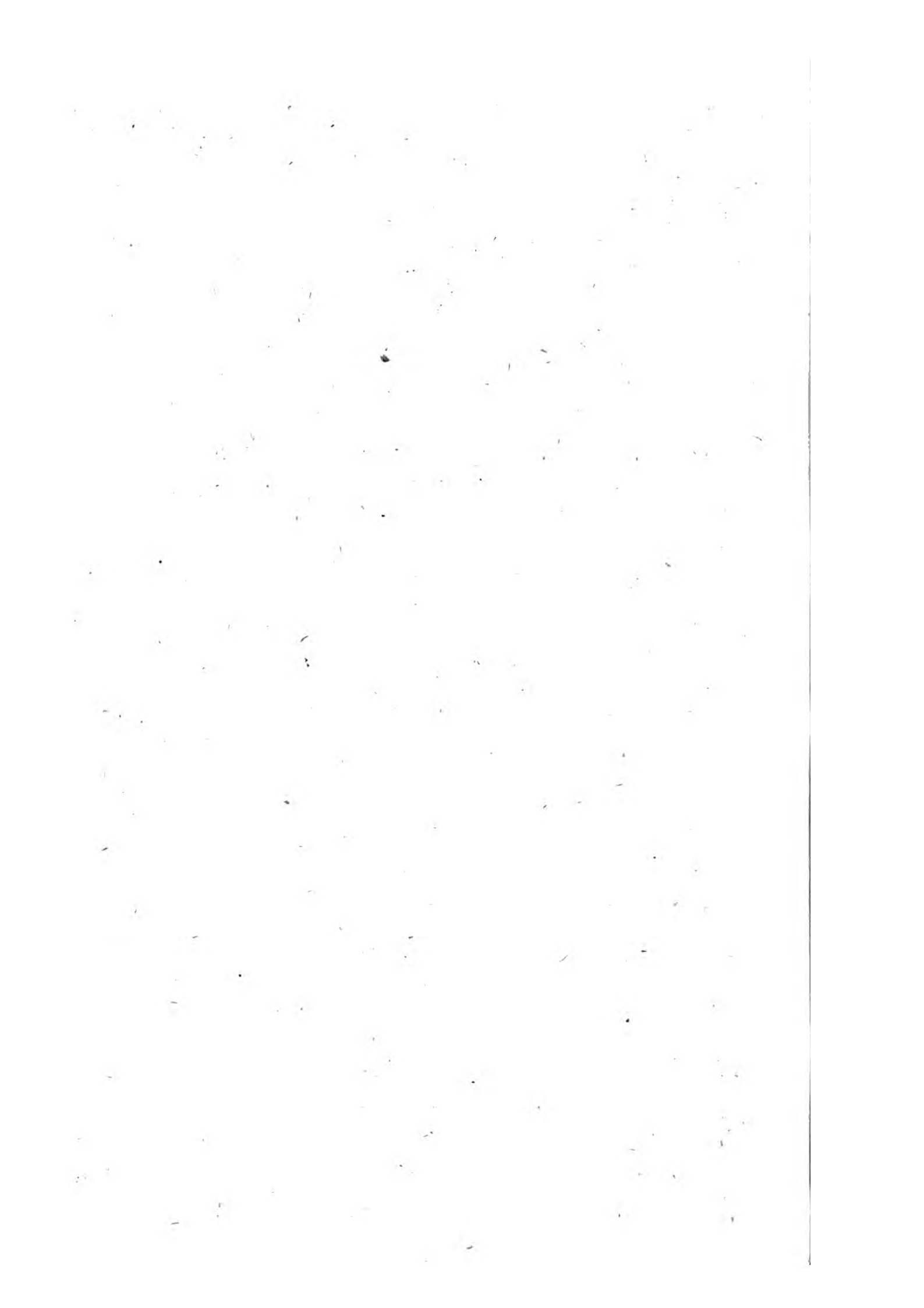




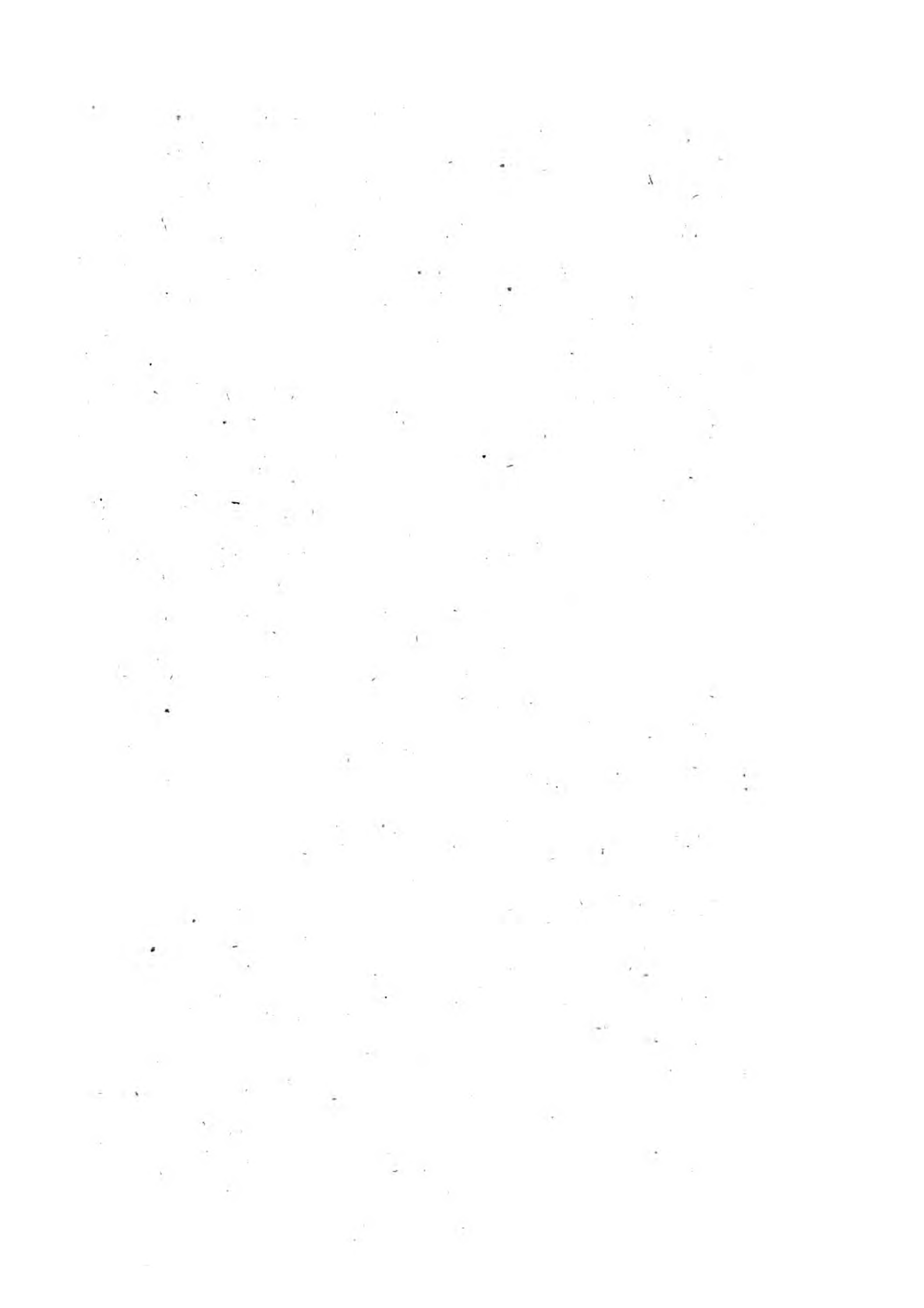
~~FF 21 (Fund)~~



VI. 1785/2 (21)





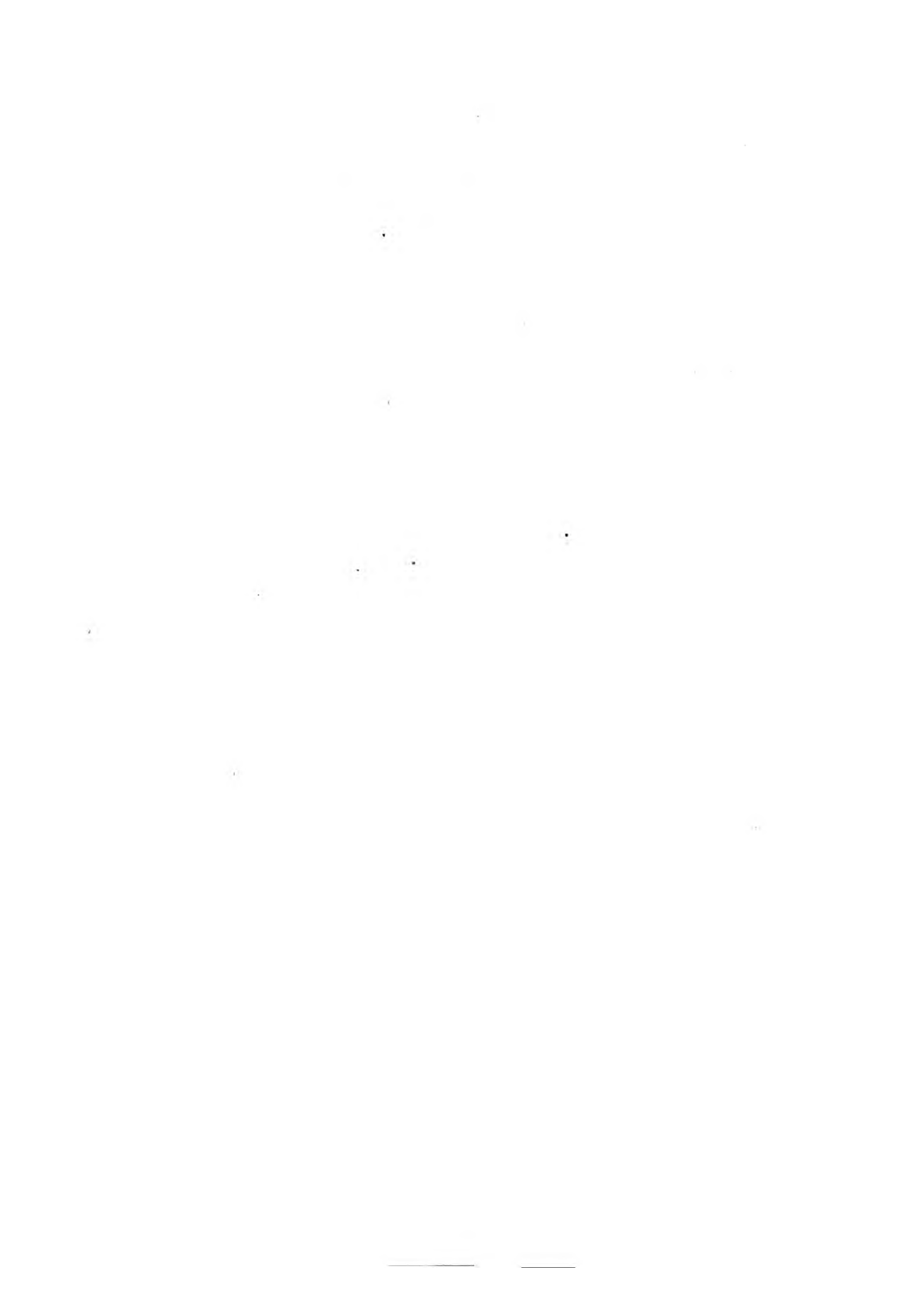


O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E .



O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

TOME VINGT-UNIEME.



DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-
TYPOGRAPHIQUE.

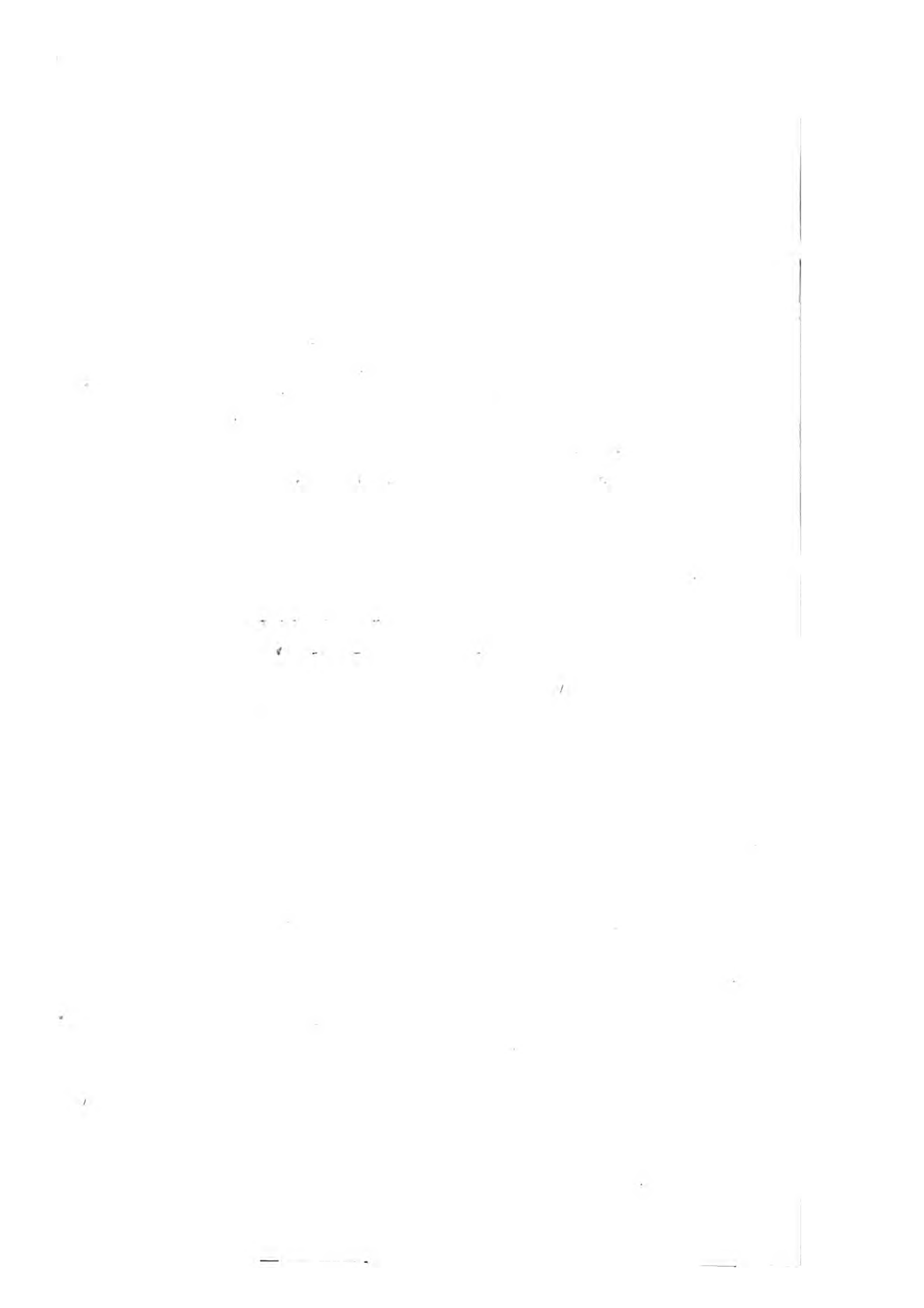
1 7 8 5.



S I E C L E
D E
L O U I S X I V .

Siècle de Louis XIV. Tome II.

A



S I E C L E

D E

L O U I S X I V.

C H A P I T R E X X.

*Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies
et de Turin, et leurs suites.*

U N des premiers exploits de ces troupes anglaises fut de prendre Gibraltar, qui passait avec raison ^{Prise de Gibraltar.} pour imprenable. Une longue chaîne de rochers escarpés en défendent toute approche du côté de terre : il n'y a point de port. Une baie longue, mal sûre et orageuse, y laisse les vaisseaux exposés aux tempêtes et à l'artillerie de la forteresse et du mole : les bourgeois seuls de cette ville la défendraient contre mille vaisseaux et cent mille hommes. Mais cette force même fut la cause de la prise. Il n'y avait que cent hommes de garnison ; c'en était assez ; mais ils négligeaient un service qu'ils croyaient inutile. Le prince de Hesse avait débarqué avec dix-huit cents soldats dans l'isthme qui est au nord derrière la ville : mais de ce côté-là, un rocher escarpé rend la ville inattaquable. La flotte tira en vain quinze mille coups de canon. Enfin des matelots, dans une de leurs réjouissances s'approchèrent dans des

2 PRISE DE GIBRALTAR.

barques sous le mole, dont l'artillerie devait les foudroyer ; elle ne joua point. Ils montent sur le mole ; ils s'en rendent maîtres : les troupes y accourent ; il
4 aug. 1704. fallut que cette ville imprenable se rendît. Elle est encore aux Anglais dans le temps que j'écris. (a) L'Espagne, redevenue une puissance sous le gouvernement de la princesse de Parme, seconde femme de *Philippe V*, et victorieuse depuis en Afrique et en Italie, voit encore, avec une douleur impuissante, Gibraltar aux mains d'une nation septentrionale, dont les vaisseaux fréquentaient à peine, il y a deux siècles, la mer Méditerranée.

Immédiatement après la prise de Gibraltar, la flotte anglaise, maîtresse de la mer, attaqua, à la vue de Malaga, le comte de Toulouse amiral de France : bataille indécise, à la vérité, mais dernière époque de la puissance de *Louis XIV*. Son fils naturel, le comte de Toulouse, amiral du royaume, y commandait cinquante vaisseaux de ligne et vingt-quatre galères. Il se retira avec gloire et sans perte.
Mars 1705. Mais depuis, le roi ayant envoyé treize vaisseaux pour attaquer Gibraltar, tandis que le maréchal de *Teffé* l'assiégeait par terre, cette double témérité perdit à la fois et l'armée et la flotte. Une partie des vaisseaux fut brisée par la tempête ; une autre prise par les Anglais à l'abordage, après une résistance

(a) En 1740. *N. B.* Cette place est restée aux Anglais à la paix de 1748, à celle de 1763, et enfin à celle de 1783, après avoir essuyé un long blocus. Une armée combinée d'Espagnols et de Français, commandée par M. le duc de *Crillon* qui venait de prendre Minorque, se préparait en 1782 à tenter une attaque contre Gibraltar du côté de la mer : mais les batteries flottantes destinées à en détruire les défenses furent brûlées par les boulets rouges de la place.

admirable ; une autre brûlée sur les côtes d'Espagne. Depuis ce jour on ne vit plus de grandes flottes françaises, ni sur l'Océan, ni sur la Méditerranée. La marine rentra presque dans l'état dont *Louis XIV* l'avait tirée, ainsi que tant d'autres choses éclatantes, qui ont eu sous lui leur orient et leur couchant.

Ces mêmes Anglais, qui avaient pris pour eux Gibraltar, conquièrent en six semaines le royaume de Valence et de Catalogne pour l'archiduc *Charles*. Ils prirent Barcelone, par un hasard qui fut l'effet de la témérité des assiégeans.

Les Anglais prennent le royaume de Valence et la Catalogne.

Les Anglais étaient sous les ordres d'un des plus singuliers hommes qu'ait jamais porté ce pays si fertile en esprits fiers, courageux et bizarres. C'était le comte *Péterboroug*, homme qui ressemblait en tout à ces héros dont l'imagination des Espagnols a rempli tant de livres. A quinze ans, il était parti de Londres pour aller faire la guerre aux Maures en Afrique. Il avait, à vingt ans, commencé la révolution d'Angleterre, et s'était rendu le premier en Hollande auprès du prince d'Orange : mais de peur qu'on ne soupçonnât la raison de son voyage, il s'était embarqué pour l'Amérique ; et de là il était allé à la Haie sur un vaisseau hollandais. Il perdit, il donna tout son bien, et rétablit sa fortune plus d'une fois. Il faisait alors la guerre en Espagne presque à ses dépens, et nourrissait l'archiduc et toute sa maison. C'était lui qui assiégeait Barcelone avec le prince de Darmstadt. (b) Il lui propose une attaque soudaine aux retranchemens qui couvrent

Belle aventure du comte *Péterboroug*.

(b) L'histoire de *Reboulet* appelle ce prince chef des factieux, comme s'il eût été un espagnol révolté contre *Philippe V*.

le fort Mont-joui et la ville. Ces retranchemens, où le prince de Darmstadt périt, font emportés l'épée à la main. Une bombe crève dans le fort sur le magasin des poudres, et le fait sauter : le fort est pris : la ville capitule. Le vice-roi parle à *Péterboroug* à la porte de cette ville. Les articles n'étaient pas encore signés, quand on entend tout à coup des cris et des hurlemens. *Vous nous trahissez*, dit le vice-roi à *Péterboroug* : *nous capitulons avec bonne foi, et voilà vos anglais qui sont entrés dans la ville par les remparts. Ils égorgent, ils pillent, ils violent. Vous vous méprenez*, répondit le comte *Péterboroug* ; *il faut que ce soit des troupes du prince de Darmstadt. Il n'y a qu'un moyen de sauver votre ville, c'est de me laisser entrer sur le champ avec mes anglais : j'apaiserai tout, et je reviendrai à la porte achever la capitulation.* Il parlait d'un ton de vérité et de grandeur, qui, joint au danger présent, persuada le gouverneur : on le laissa entrer. Il court avec ses officiers : il trouve des allemands et des catalans, qui, joints à la populace de la ville, saccageaient les maisons des principaux citoyens ; il les chasse ; il leur fait quitter le butin qu'ils enlevaient ; il rencontre la duchesse de *Popoli* entre les mains des soldats, prête à être déshonorée ; il la rend à son mari. Enfin, ayant tout apaisé, il retourne à cette porte & signe la capitulation. Les Espagnols étaient confondus de voir tant de magnanimité dans des anglais que la populace avait pris pour des barbares impitoyables, parce qu'ils étaient hérétiques.

A la perte de Barcelone se joignit encore l'humiliation de vouloir inutilement la reprendre. *Philippe V*,

BATAILLE DE RAMILLIES. 5

qui avait pour lui la plus grande partie de l'Es-
pagne, n'avait ni généraux ni ingénieurs, ni presque
de soldats. La France fournissait tout. Le comte de
Toulouse revient bloquer le port avec vingt-cinq
vaisseaux qui restaient à la France. Le maréchal de
Téffé forme le siège, avec trente et un escadrons et
trente-sept bataillons : mais la flotte anglaise arrive ;
la française se retire ; le maréchal de *Téffé* lève le siège
avec précipitation. Il laisse dans son camp des pro-
visions immenses : il fuit et abandonne quinze cents
blessés à l'humanité du comte *Péterboroug*. Toutes
ces pertes étaient grandes : on ne savait s'il en avait
plus coûté auparavant à la France pour vaincre
l'Espagne qu'il lui en coûtait alors pour la secourir.
Toutefois le petit-fils de *Louis XIV* se soutenait par
l'affection de la nation castillane qui met son orgueil
à être fidèle, et qui persistait dans son choix.

Disgrace des
Français de-
vant Barce-
lone.

Les affaires allaient bien en Italie. *Louis XIV*
était vengé du duc de Savoie. Le duc de *Vendôme*
avait d'abord repoussé avec gloire le prince *Eugène*,
à la journée de *Cassano*, près de l'*Adda* : journée
sanglante, et l'une de ces batailles indécises pour
lesquelles on chante des deux côtés des *Te Deum*,
mais qui ne servent qu'à la destruction des hommes,
sans avancer les affaires d'aucun parti. Après la
bataille de *Cassano*, il avait gagné pleinement celle
de *Cassinato*, (c) en l'absence du prince *Eugène* :
19 avril
1706.

Bataille de
Cassano, 16
aug. 1705.

(c) C'était, à la vérité, un comte de *Reventlau*, né en Danemark, qui
commandait au combat de *Cassinato*, mais il n'y avait que des troupes
impériales.

La Beaumelle dit à ce sujet, dans ses notes sur l'histoire du siècle de

6 PERTES DES FRANÇAIS.

et ce prince étant arrivé le lendemain de la bataille, avait vu encore un détachement de ses troupes entièrement défait. Enfin les alliés étaient obligés de céder tout le terrain au duc de *Vendôme*. Il ne restait plus guère que Turin à prendre. On allait l'investir : il ne paraissait pas possible qu'on le secourût. Le maréchal de *Villars*, vers l'Allemagne, pouffait le prince de *Bade*. *Villeroi* commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes ; et il se flattait de réparer contre *Marlborough* le malheur qu'il avait essuyé en combattant le prince *Eugène*. Son trop de confiance en ses propres lumières fut plus que jamais funeste à la France.

Ramillies.

23 mai
1706.

Près de la Mehaigne, et vers les sources de la petite Ghette, le maréchal de *Villeroi* avait campé son armée. Le centre était à Ramillies, village devenu aussi fameux qu'*Hochstet*. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers généraux lui conseillaient ce parti ; mais le désir aveugle de la gloire l'emporta. Il fit, à ce qu'on prétend, la disposition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais succès. Des troupes de recrue, ni disciplinées ni complètes, étaient au centre : il laissa les bagages entre les lignes de son armée ; il posta sa gauche derrière un marais, comme s'il eût voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi. (d)

Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, arrange son armée pour en profiter. Il voit que la

Louis XIV, que les *Danois* ne valent pas mieux ailleurs que chez eux. Il faut avouer que c'est une chose rare de voir un tel homme outrager ainsi toutes les nations.

(d) Voyez les mémoires de *Feuquières*.

gauche de l'armée française ne peut aller attaquer la droite ; il dégarnit aussitôt cette droite , pour fondre vers Ramillies avec un nombre supérieur. M. de *Gassion*, lieutenant-général , qui voit ce mouvement des ennemis , crie au maréchal : „ Vous êtes perdu si vous „ ne changez votre ordre de bataille. Dégarnissez „ votre gauche , pour vous opposer à l'ennemi à „ nombre égal. Faites rapprocher vos lignes davan- „ tage. Si vous tardez un moment , il n'y a plus de „ ressource. „ Plusieurs officiers appuyèrent ce conseil salutaire. Le maréchal ne les crut pas. *Marlborough* attaque. Il avait à faire à des ennemis rangés en bataille comme il les eût voulu poster lui-même pour les vaincre. Voilà ce que toute la France a dit ; et l'histoire est en partie le récit des opinions des hommes : mais ne devait-on pas dire aussi que les troupes des alliés étaient mieux disciplinées , que leur confiance en leurs chefs et en leurs succès passés leur inspirait plus d'audace ? N'y eut-il pas des régimens français qui firent mal leur devoir ? et les bataillons les plus inébranlables au feu ne font-ils pas la destinée des états ? L'armée française ne résista pas une demi-heure. On s'était battu près de huit heures à Hochstet , et on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs ; mais à la journée de Ramillies , on ne leur en tua pas deux mille cinq cents : ce fut une déroute totale : les Français y perdirent vingt mille hommes , la gloire de la nation , et l'espérance de reprendre l'avantage. La Bavière , Cologne avaient été perdues par la bataille d'Hochstet ; toute la Flandre espagnole le fut par celle de Ramillies. *Marlborough* entra victorieux dans Anvers ,

8 S I E G E D E T U R I N .

dans Bruxelles : il prit Ostende : Menin se rendit à lui.

Paroles de
Louis XIV.

Le maréchal de *Villeroi*, au désespoir, n'osait écrire au roi cette défaite. Il resta cinq jours sans envoyer de courriers. Enfin il écrivit la confirmation de cette nouvelle qui consternait déjà la cour de France. Et quand il reparut devant le roi, ce monarque, au lieu de lui faire des reproches, lui dit : *Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge.*

Le roi tire aussitôt le duc de *Vendôme* d'Italie, où il ne le croyait pas nécessaire, pour l'envoyer en Flandre réparer, s'il est possible, ce malheur. Il espérait du moins, avec apparence de raison, que la prise de Turin le consolerait de tant de pertes. Le prince *Eugène* n'était pas à portée de paraître pour secourir cette ville. Il était au-delà de l'Adige ; et ce fleuve bordé en-deçà d'une longue chaîne de retranchemens, semblait rendre le passage impraticable. Cette grande ville était assiégée par quarante-six escadrons et cent bataillons.

Duc de la
Feuillade.

Le duc de *la Feuillade*, qui les commandait, était l'homme le plus brillant et le plus aimable du royaume : et quoique gendre du ministre, il avait pour lui la faveur publique. Il était fils de ce maréchal de *la Feuillade*, qui érigea la statue de *Louis XIV* dans la place des victoires. On voyait en lui le courage de son père, la même ambition, le même éclat, avec plus d'esprit. Il attendait, pour récompense de la conquête de Turin, le bâton de maréchal de France. *Chamillart*, son beau-père, qui l'aimait tendrement, avait tout prodigué pour lui assurer le succès. L'imagination est effrayée du détail des préparatifs

de ce siège. Les lecteurs qui ne font point à portée d'entrer dans ces discussions, seront peut-être bien aises de trouver ici quel fut cet immense et inutile appareil.

On avait fait venir cent quarante pièces de canon ; et il est à remarquer que chaque gros canon monté ^{Préparatifs immenses et perdus.} revient à environ deux mille écus. Il y avait cent dix mille boulets, cent six mille cartouches d'une façon et trois cents mille d'une autre, vingt et un mille bombes, vingt-sept mille sept cents grenades, quinze mille sacs à terre, trente mille instrumens pour le pionnage, douze cents mille livres de poudre. Ajoutez à ces munitions, le plomb, le fer et le fer-blanc, les cordages, tout ce qui sert aux mineurs, le soufre, le salpêtre, les outils de toute espèce. Il est certain que les frais de tous ces préparatifs de destruction suffiraient pour fonder et pour faire fleurir la plus nombreuse colonie. Tout siège de grande ville exige ces frais immenses ; et quand il faut réparer chez soi un village ruiné, on le néglige.

Le duc de *la Feuillade*, plein d'ardeur et d'activité, plus capable que personne des entreprises qui ne demandaient que du courage, mais incapable de celles qui exigeaient de l'art, de la méditation et du temps, pressait ce siège contre toutes les règles. Le maréchal de *Vauban*, le seul général peut-être qui aimât mieux l'Etat que soi-même, avait proposé au duc de *la Feuillade* de venir diriger le siège comme ingénieur, et de servir dans son armée comme volontaire : mais la fierté de *la Feuillade* prit les offres de *Vauban* pour de l'orgueil caché sous de la modestie. Il fut piqué que le meilleur ingénieur de l'Europe

lui voulût donner des avis. Il manda dans une lettre que j'ai vue : *J'espère prendre Turin à la Cohorn.* Ce *Cohorn* était le *Vauban* des alliés, bon ingénieur, bon général, et qui avait pris plus d'une fois des places fortifiées par *Vauban*. Après une telle lettre, il fallait prendre Turin : mais l'ayant attaqué par la citadelle qui était le côté le plus fort, et n'ayant pas même entouré toute la ville, des secours, des vivres pouvaient y entrer : le duc de Savoie pouvait en sortir : et plus le duc de *la Feuillade* mettait d'impétuosité dans des attaques réitérées et infructueuses, plus le siège traînait en longueur.

Le duc de Savoie sortit de la ville avec quelques troupes de cavalerie, pour donner le change au duc de *la Feuillade*. Celui-ci se détache du siège pour courir après le prince qui, connaissant mieux le terrain, échappe à ses poursuites. *La Feuillade* manque le duc de Savoie, et la conduite du siège en souffre.

Bruits ridicules.

Presque tous les historiens ont assuré que le duc de *la Feuillade* ne voulait point prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à madame la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père ; ils débitent que cette princesse engagea M^{me} de *Maintenon* à faire prendre toutes les mesures qui furent le salut de cette ville. Il est vrai que presque tous les officiers de cette armée en ont été long-temps persuadés : mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvellistes, et qui déshonorent les histoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin, et prendre le duc de Savoie.

Depuis le 13 mai jusqu'au 20 juin, le duc de *Vendôme*, au bord de l'Adige, favorisait ce siège ; et il comptait, avec soixante-dix bataillons et soixante escadrons, fermer tous les passages au prince *Eugène*.

Le général des Impériaux manquait d'hommes et d'argent. Les merciers de Londres lui prêtèrent environ six millions de nos livres : il fit enfin venir des troupes des cercles de l'Empire. La lenteur de ces secours eût pu perdre l'Italie ; mais la lenteur du siège de Turin était encore plus grande.

Vendôme était déjà nommé pour aller réparer les pertes de la Flandre. Mais avant de quitter l'Italie, il souffre que le prince *Eugène* passe l'Adige : il lui laisse traverser le canal blanc, enfin le Pô même, fleuve plus large et en quelques endroits plus difficile que le Rhône. Le général français ne quitta les bords du Pô qu'après avoir vu le prince *Eugène* en état de pénétrer jusqu'auprès de Turin. Ainsi il laissa les affaires dans une grande crise en Italie, tandis qu'elles paraissaient désespérées en Flandre, en Allemagne et en Espagne.

Le duc de *Vendôme* va donc rassembler vers Mons les débris de l'armée de *Villeroi* ; et le duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, vient commander vers le Pô les troupes du duc de *Vendôme*. Ces troupes étaient en désordre, comme si elles avaient été battues. *Eugène* avait passé le Pô à la vue de *Vendôme* ; il passe le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans ; il prend Carpi, Corregio, Reggio, il dérobe une marche aux Français ; enfin il joint le duc de Savoie auprès d'Asti. Tout ce que put faire le duc d'Orléans,

Grandes
fautes.

Duc d'Or-
léans.

ce fut de venir joindre le duc de *la Feuillade* au camp devant Turin. Le prince *Eugène* le suit en diligence. Il y avait alors deux partis à prendre : celui d'attendre le prince *Eugène* dans les lignes de circonvallation, ou celui de marcher à lui, lorsqu'il était encore auprès de Veillane. Le duc d'Orléans assemble un conseil de guerre : ceux qui le composaient étaient le maréchal de *Marfin*, celui-là même qui avait perdu la bataille d'Hochstet, le duc de *la Feuillade*, *Albergoti*, *Saint-Fremont*, et d'autres lieutenans-généraux. » Messieurs, leur dit le duc d'Orléans, si nous restons dans nos lignes, nous perdons la bataille. Notre circonvallation est de cinq lieues d'étendue : nous ne pouvons border tous ces retranchemens. Vous voyez ici le régiment de la marine qui n'est que sur deux hommes de hauteur : là vous voyez des endroits entièrement dégarnis. La Doire, qui passe dans notre camp, empêchera nos troupes de se porter mutuellement de prompts secours. Quand le français attend qu'on l'attaque, il perd le plus grand de ses avantages, cette impétuosité et ces premiers momens d'ardeur qui décident si souvent du gain des batailles. Croyez-moi, il faut marcher à l'ennemi. » Tous les lieutenans-généraux répondirent : *Il faut marcher*. Alors le maréchal de *Marfin* tire de sa poche un ordre du roi, par lequel on devait déférer à son avis en cas d'action : et son avis fut de rester dans les lignes.

Le duc d'Orléans, indigné, vit qu'on ne l'avait envoyé à l'armée que comme un prince du sang, et non comme un général ; et, forcé de fuivre le

conseil du maréchal de *Marfin*, il se prépara à ce combat si défavantageux.

Les ennemis paraissaient vouloir former à la fois plusieurs attaques. Leurs mouvemens jetaient l'incertitude dans le camp des Français. Le duc d'Orléans voulait une chose, *Marfin* et *la Feuillade* une autre : on disputait, on ne concluait rien. Enfin on laisse les ennemis passer la Doire. Ils avancent sur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur. Il faut dans l'instant leur opposer des bataillons d'une épaisseur assez forte.

Albergoti, placé loin de l'armée sur la montagne des capucins, avait avec lui vingt mille hommes, et n'avait en tête que des milices, qui n'osaient l'attaquer. On lui envoie demander douze mille hommes. Il répond qu'il ne peut se dégarnir : il donne des raisons spécieuses ; on les écoute : le temps se perd. Le prince *Eugène* attaque les retran- 7 septembre
1706.
chemens, et au bout de deux heures il les force. Le duc d'Orléans blessé s'était retiré pour se faire panser. A peine était-il entre les mains des chirurgiens qu'on lui apprend que tout est perdu, que les ennemis sont maîtres du camp, et que la déroute est générale. Aussitôt il faut fuir ; les lignes, les tranchées sont abandonnées, l'armée dispersée. Tous les bagages, les provisions, les munitions, la caisse militaire tombent dans les mains du vainqueur.

Le maréchal de *Marfin* blessé à la cuisse est fait prisonnier. Un chirurgien du duc de Savoie lui coupa la cuisse ; et le maréchal mourut quelques momens après l'opération. Le chevalier *Méthuin*, ambassadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie,

14 BATAILLE DE TURIN.

le plus généreux, le plus franc et le plus brave homme de son pays qu'on ait jamais employé dans les ambassades, avait toujours combattu à côté de ce souverain. Il avait vu prendre le maréchal de *Marfin*, et il fut témoin de ses derniers momens.

Il m'a raconté que *Marfin* lui dit ces propres mots :
Causes de la défaite de-
vant Turin. *Croyez au moins, Monsieur, que ç'a été contre mon avis que nous vous avons attendu dans nos lignes.* Ces paroles semblaient contredire formellement ce qui s'était passé dans le conseil de guerre, et elles étaient pourtant vraies : c'est que le maréchal de *Marfin*, en prenant congé à Versailles, avait représenté au roi qu'il fallait aller aux ennemis, en cas qu'il parussent pour secourir Turin ; mais *Chamillart*, intimidé par les défaites précédentes, avait fait décider qu'on devait attendre, et non présenter la bataille ; et cet ordre, donné dans Versailles, fut cause que soixante mille hommes furent dispersés. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille : mais on a déjà vu que le carnage fait moins que la consternation. L'impossibilité de subsister qui ferait retirer une armée après la victoire, ramena vers le Dauphiné les troupes après la défaite. Tout était si en désordre que le comte de *Médavi-Grancei*, qui était alors dans le Mantouan avec un corps de troupes, et qui battit à Castiglione les Impériaux commandés par le landgrave de Hesse, depuis roi de Suède, ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. On perdit en peu de temps le Milanais, le Mantouan, le Piémont et enfin le royaume de Naples.

9 septembre
1706.

CHAPITRE

C H A P I T R E X X I.

Suite des disgrâces de la France et de l'Espagne.

Louis XIV envoie son principal ministre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue, &c.

LA bataille d'Hochstet avait coûté à *Louis XIV* ^{Les Français perdent toute l'Italie.} la plus florissante armée, et tout le pays du Danube au Rhin; elle avait coûté à la maison de Bavière tous ses Etats. La journée de Ramillies avait fait perdre toute la Flandre jusqu'aux portes de Lille. La déroute de Turin avait chassé les Français d'Italie, ainsi qu'ils l'ont toujours été dans toutes les guerres depuis *Charlemagne*. Il restait des troupes dans le Milanais, et cette petite armée victorieuse sous le comte de *Médavi*. On occupait encore quelques places. On proposa de céder tout à l'empereur pourvu qu'il laissât retirer ces troupes, qui montaient à près de quinze mille hommes. L'empereur accepta cette capitulation. Le duc de Savoie y consentit. Ainsi l'empereur, d'un trait de plume, devint le maître paisible en Italie. La conquête du royaume de Naples et de Sicile lui fut assurée. Tout ce qu'on avait regardé en Italie comme feudataire fut traité comme sujet. Il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Luques, Gènes, malgré leur liberté, furent comprises dans ces impositions.

L'empereur, qui jouit de tous ces avantages, ^{L'empereur fait sentir sa puissance.} n'était pas ce *Léopold*, ancien rival de *Louis XIV*,

qui, sous les apparences de la modération, avait nourri sans éclat une ambition profonde. C'était son fils aîné *Joseph*, vif, fier, emporté, et qui cependant ne fut pas plus grand guerrier que son père. Si jamais empereur parut fait pour asservir l'Allemagne et l'Italie, c'était *Joseph I.* Il domina delà les monts : il rançonna le pape : il fit mettre de sa seule autorité, en 1706, les électeurs de Bavière et de Cologne au ban de l'Empire : il les dépouilla de leur électorat : il retint en prison les enfans du bavarois, et leur ôta jusqu'à leur nom. (1) Leur père n'eut d'autre ressource que d'aller traîner sa disgrâce en France et dans les Pays-Bas. *Philippe V* lui céda depuis toute la Flandre espagnole, en 1712. (e) S'il avait gardé cette province, c'était un établissement qui valait mieux que la Bavière, et qui le délivrait de l'affujettissement à la maison d'Autriche : mais il ne put jouir que des villes de Luxembourg, de Namur et de Charleroi ; le reste était aux vainqueurs.

(1) Le duc de Bavière était père de ce jeune prince appelé par *Charles II* au trône d'Espagne, et mort à Bruxelles. L'électeur dans son manifeste contre l'empereur, dit, en parlant de la mort de son fils, qu'il avait succombé à un mal qui *avait souvent sans péril attaqué son enfance*, avant qu'il eût été déclaré l'héritier de *Charles II.* Il ajoutait que l'étoile de la maison d'Autriche avait toujours été funeste à ceux qui s'étaient opposés à sa grandeur. Une accusation directe eût peut-être été moins insultante que cette terrible ironie. Le duc de Bavière, en se séparant de l'Empire pour s'unir à un prince en guerre avec l'Empire, donnait un prétexte à l'empereur. *Louis XIV* avait traité avec autant de dureté le duc de Lorraine et l'électeur palatin, et il avait moins d'excuses.

(e) Dans l'histoire de *Reboullet*, il est dit qu'il eut cette souveraineté dès l'an 1700 : mais alors il n'avait que la vice-royauté.

Tout semblait déjà menacer ce *Louis XIV* qui avait auparavant menacé l'Europe. Le duc de Savoie <sup>Grandes per-
tes de *Louis*
XIV.</sup> pouvait entrer en France. L'Angleterre et l'Ecosse se réunissaient pour ne plus composer qu'un seul royaume; ou plutôt l'Ecosse, devenue province de l'Angleterre, contribuait à la puissance de son ancienne rivale. Tous les ennemis de la France semblaient, vers la fin de 1706 et au commencement de 1707, acquérir des forces nouvelles, et la France toucher à sa ruine. Elle était pressée de tous côtés, et sur mer et sur terre. De ces flottes formidables que *Louis XIV* avait formées, il restait à peine trente-cinq vaisseaux. En Allemagne, Strasbourg était encore frontière; mais Landau perdu laissait toujours l'Alsace exposée. La Provence était menacée d'une invasion par terre et par mer. Ce qu'on avait perdu en Flandre faisait craindre pour le reste. Cependant, malgré tant de désastres, le corps de la France n'était point encore entamé; et dans une guerre si malheureuse, elle n'avait encore perdu que des conquêtes.

Louis XIV fit face par-tout. Quoique par-tout affaibli, il résistait, ou protégeait, ou attaquait encore de tous côtés. Mais on fut aussi malheureux en Espagne qu'en Italie, en Allemagne et en Flandre. On prétend que le siège de Barcelone avait été encore plus mal conduit que celui de Turin. <sup>Il résiste de
tous côtés.</sup>

Le comte de Toulouse n'avait paru que pour ramener sa flotte à Toulon. Barcelone secourue, le siège abandonné, l'armée française diminuée de moitié s'était retirée sans munitions dans la Navarre, petit royaume qu'on conservait aux Espagnols, et

dont nos rois ajoutent encore le titre à celui de France, par un usage qui semble au-dessous de leur grandeur.

A ces défâtres s'en joignait un autre, qui parut décisif. Les Portugais, avec quelques anglais, prirent toutes les places devant lesquelles ils se présentèrent, et s'avancèrent jusque dans l'Estremadoure espagnole, différente de celle de Portugal. C'était un français devenu pair d'Angleterre qui les commandait, milord *Galloway*, autrefois comte de *Ruvigny*; tandis que le duc de *Berwick*, anglais et neveu de *Marlborough*, était à la tête des troupes de France et d'Espagne, qui ne pouvaient plus arrêter les victorieux.

L'archiduc
Charles pro-
clamé roi
d'Espagne.

Philippe V, incertain de sa destinée, était dans Pampelune. *Charles*, son compétiteur, grossissait son parti et ses forces en Catalogne : il était maître de l'Arragon, de la province de Valence, de Carthagène, d'une partie de la province de Grenade. Les Anglais avaient pris Gibraltar pour eux, et lui avaient donné Minorque, Ivica et Alicante. Les chemins d'ailleurs lui étaient ouverts jusqu'à Madrid. *Galloway* y entra sans résistance, et fit proclamer roi l'archiduc *Charles*. Un simple détachement le fit aussi proclamer à Tolède. (2)

26 juin
1706.

Tout parut alors si désespéré pour *Philippe V*;

(2) On tint à Madrid, au nom de l'archiduc, plusieurs conseils où furent appelés les hommes les plus distingués de son parti. Le marquis de *Ribas*, secrétaire d'Etat sous *Charles II*, y assista. C'était lui qui avait dressé le testament de ce prince en faveur de *Philippe V*. Des cabales de cour l'avaient fait disgracier. On lui proposa de déclarer que le testament avait été supposé; mais il ne voulut consentir à aucune déclaration qui pût affaiblir l'autorité de cet acte; ni les menaces ni les promesses ne purent l'ébranler.

que le maréchal de *Vauban*, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, homme toujours occupé de projets, les uns utiles, les autres peu praticables, et tous finguliers, propofa à la cour de France d'envoyer *Philippe V* régner en Amérique; ce prince y consentit. On l'eût fait embarquer avec les espagnols attachés à fon parti. L'Espagne eût été abandonnée aux factions civiles. Le commerce du Pérou et du Mexique n'eût plus été que pour les Français; et dans ce revers de la famille de *Louis XIV*, la France eût encore trouvé fa grandeur. On délibéra fur ce projet à Versailles: mais la confiance des Caftillans, et les fautes des ennemis, confervèrent la couronne à *Philippe V*. Les peuples aimaient dans *Philippe* le choix qu'ils avaient fait, et dans fa femme, fille du duc de Savoie, le foin qu'elle prenait de leur plaire; une intrépidité au-deffus de fon sexe, et une confiance agiffante dans le malheur. Elle allait elle-même de ville en ville animer les cœurs, exciter le zèle, et recevoir les dons que lui apportaient les peuples. Elle fournit ainfi à fon mari plus de deux cents mille écus en trois femaines. Aucun des grands, qui avaient juré d'être fidèles, ne fut traître. Quand *Galloway* fit proclamer l'archiduc dans Madrid, on cria, *vive Philippe*; et à Tolède, le peuple ému chaffa ceux qui avaient proclamé l'archiduc.

On propofe
d'envoyer
Philippe V en
Amérique.

Les Espagnols avaient jusque-là fait peu d'efforts pour soutenir leur roi; ils en firent de prodigieux quand ils le virent abattu, et montrèrent en cette occasion une espèce de courage contraire à celui des autres peuples, qui commencent par de grands efforts, et qui fe rebutent. Il est difficile de donner

un roi à une nation malgré elle. Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens, qui étaient en Espagne, furent harcelés par-tout, manquèrent de vivres, firent des fautes presque toujours inévitables dans un pays étranger, et furent battus en détail. Enfin *Philippe V*, trois mois après être parti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant, et fut reçu avec autant d'acclamations, que son rival avait éprouvé de froideur et de répugnance.

Philippe V.
rentre dans
Madrid. 22
septembre
1706.

Louis XIV redoubla ses efforts, quand il vit que les Espagnols en faisaient; et tandis qu'il veillait à la sûreté de toutes les côtes sur l'Océan et sur la Méditerranée, en y plaçant des milices; tandis qu'il avait une armée en Flandre, une auprès de Strasbourg, un corps dans la Navarre, un dans le Roussillon; il envoyait encore de nouvelles troupes au maréchal de *Berwick* dans la Castille.

25 avril
1707.

Ce fut avec ces troupes, secondées des Espagnols, que *Berwick* gagna la bataille importante d'Almanza sur *Galloway*. (3) Almanza, ville bâtie par les Maures, est sur la frontière de Valence: cette belle province fut le prix de la victoire. Ni *Philippe V*, ni l'archiduc ne furent présens à cette journée; et c'est sur quoi le fameux comte *Péterboroug*, singulier

(3) *Berwick* avait commandé avec succès en Espagne pendant l'année 1704. Des intrigues de cour le firent rappeler. Le maréchal de *Tessé* demandait un jour à la jeune reine pourquoi elle n'avait pas conservé un général, dont les talens et la probité lui auraient été si utiles. *Que voulez-vous que je vous dise*, répondit-elle, *c'est un grand diable d'anglais, sec, qui va toujours tout droit devant lui*. Dans la campagne qui termina la bataille d'Almanza, *Berwick* était instruit de l'état de l'armée alliée, et de ses projets, par un officier-général portugais qui, persuadé que l'alliance du roi de Portugal avec l'empereur était contraire à ses vrais intérêts, le trahissait par esprit de patriotisme. *Mém. de Berwick*.

en tout, s'écria *qu'on était bien bon de se battre pour eux*. C'est ce qu'il manda au maréchal de *Teffé*, et c'est ce que je tiens de sa bouche. Il ajoutait qu'il n'y avait que des esclaves qui combattissent pour un homme, et qu'il fallait combattre pour une nation. Le duc d'Orléans, qui voulait être à cette action, et qui devait commander en Espagne, n'arriva que le lendemain; mais il profita de la victoire; il prit plusieurs places, et entre autres *Lérida*, l'écueil du grand *Condé*. (4)

D'un autre côté, le maréchal de *Villars*, remis en France à la tête des armées, uniquement parce qu'on avait besoin de lui, réparait en Allemagne le malheur de la journée d'*Hochstet*. Il avait forcé les lignes de *Stolhoffen* au delà du Rhin, dissipé toutes les troupes ennemies, étendu les contributions à cinquante lieues à la ronde, pénétré jusqu'au Danube. Ce succès passager faisait respirer sur les frontières de l'Allemagne; mais en Italie tout était perdu. Le royaume de Naples sans défense, et accoutumé à changer de maître, était sous le joug des victorieux; et le pape, qui n'avait pu empêcher que les troupes allemandes passassent par son territoire, voyait, sans oser murmurer, que l'empereur se fit son vassal malgré lui. C'est un grand exemple de la force des opinions reçues, et du pouvoir de la coutume,

22 mai
1707.

(4) L'armée du duc d'Orléans prit aussi *Saragoffe*; lorsque les troupes françaises parurent à la vue de la ville, on fit accroire au peuple que ce camp qu'il voyait n'était pas un objet réel, mais une apparence causée par un sortilège: le clergé se rendit processionnellement sur les murailles pour exorciser ces fantômes; et le peuple ne commença à croire qu'il était assiégé par une armée réelle, que lorsqu'il vit les bouffards abattre quelques têtes. *Mém. de Berwick*

qu'on puisse toujours s'emparer de Naples sans consulter le pape, et qu'on n'ose jamais lui en refuser l'hommage.

Pendant que le petit-fils de *Louis XIV* perdait Naples, l'aïeul était sur le point de perdre la Provence et le Dauphiné. Déjà le duc de Savoie et le prince *Eugène* y étaient entrés par le col de Tende.

Les frontières du côté du Dauphiné toujours négligées.

Ces frontières n'étaient pas défendues comme le sont la Flandre et l'Alsace, théâtre éternel de la guerre, hérissé de citadelles que le danger avait averti d'élever. Point de pareilles précautions vers le Var, point de ces fortes places qui arrêtent l'ennemi, et qui donnent le temps d'assembler des armées. Cette frontière a été négligée jusqu'à nos jours, sans que peut-être on puisse en alléguer d'autre raison, sinon que les hommes étendent rarement leurs soins de tous les côtés. Le roi de France voyait, avec une indignation douloureuse, que ce même duc de Savoie, qui un an auparavant n'avait presque plus que sa capitale, et le prince *Eugène*, qui avait été élevé dans sa cour, fussent prêts de lui enlever Toulon et Marseille.

Auguste
1707.

Toulon était assiégé et pressé : une flotte anglaise, maîtresse de la mer, était devant le port et le bombardait. Un peu plus de diligence, de précautions et de concert auraient fait tomber Toulon. Marseille sans défense n'aurait pas tenu ; et il était vraisemblable que la France allait perdre deux provinces. Mais le vraisemblable n'arrive pas toujours. On eut le temps d'envoyer des secours. On avait détaché des troupes de l'armée de *Villars*, dès que ces provinces avaient été menacées ; et on sacrifia les

avantages qu'on avait en Allemagne pour sauver une partie de la France. Le pays par où les ennemis pénétraient est sec, stérile, hérissé de montagnes; les vivres rares; la retraite difficile. Les maladies, qui défolèrent l'armée ennemie, combattirent encore pour *Louis XIV*. Le siège de Toulon fut levé, et bientôt la Provence délivrée, et le Dauphiné hors de danger : tant le succès d'une invasion est rare, quand on n'a pas de grandes intelligences dans le pays. *Charles-Quint* y avait échoué; et, de nos jours, les troupes de la reine de Hongrie y échouèrent encore. (f)

La Provence
sauvée. 22
auguste
1707.

Cependant cette irruption qui avait coûté beaucoup aux alliés, ne coûtait pas moins aux Français : elle avait ravagé une grande étendue de terrain, et divisé les forces.

L'Europe ne s'attendait pas que dans un temps d'épuisement, et lorsque la France comptait pour un grand succès d'être échappée à une invasion, *Louis XIV*, aurait assez de grandeur et de ressources pour tenter lui-même une invasion dans la Grande-Bretagne, malgré le dépérissement de ses forces maritimes, et malgré les flottes des Anglais, qui couvraient la mer. Ce projet fut proposé par des

(f) Le respect pour la vérité dans les plus petites choses, oblige encore de relever le discours que le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* fait tenir par le roi de Suède, *Charles XII*, au duc de *Marlborough*. *Si Toulon est pris, je l'irai reprendre*. Ce général anglais n'était point au près du roi de Suède dans le temps du siège. Il le vit dans *Alt-ranstad*, en avril 1707, et le siège de Toulon fut levé au mois d'auguste. *Charles XII* d'ailleurs ne se mêla jamais de cette guerre; il refusa constamment de voir tous les français qu'on lui députa. On ne trouve dans les mémoires de *Maintenon* que des discours qu'on n'a ni tenus ni pu tenir; et on ne peut regarder ce livre que comme un roman mal digéré.

écoffais attachés au fils de *Jacques II*. Le succès était douteux ; mais *Louis XIV* envisagea une gloire certaine dans la seule entreprise. Il a dit lui-même que ce motif l'avait déterminé autant que l'intérêt politique.

Louis XIV
envoie le pré-
tendant en
Ecosse avec
une flotte.

Porter la guerre dans la Grande-Bretagne, tandis qu'on en soutenait le fardeau si difficilement en tant d'autres endroits, et tenter de rétablir du moins sur le trône d'Ecosse le fils de *Jacques II*, pendant qu'on pouvait à peine maintenir *Philippe V* sur celui d'Espagne, c'était une idée pleine de grandeur, et qui, après tout, n'était pas dénuée de vraisemblance.

Parmi les Ecoffais, tous ceux qui ne s'étaient pas vendus à la cour de Londres gémissaient d'être dans la dépendance des Anglais. Leurs vœux secrets appelaient unanimement le descendant de leurs anciens rois, chassé au berceau, des trônes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et à qui on avait disputé jusqu'à sa naissance. On lui promit qu'il trouverait trente mille hommes en armes, qui combattraient pour lui, s'il pouvait seulement débarquer vers Edimbourg, avec quelque secours de la France.

Louis XIV, qui dans ses prospérités passées avait fait tant d'efforts pour le père, en fit autant pour le fils, dans le temps même de ses revers. Huit vaisseaux de guerre, soixante et dix bâtimens de transport furent préparés à Dunkerque. Six mille hommes furent embarqués. Le comte de *Gacé*, depuis maréchal de *Matignon*, commandait les troupes. Le chevalier *Forbin Janson*, l'un des plus grands hommes de mer, conduisait la flotte. La conjoncture paraissait favorable; il n'y avait en Ecosse que trois mille hommes

Mars 1708.
Le préten-
dant aborde
et revient.

de troupes réglées. L'Angleterre était dégarnie. Ses soldats étaient occupés en Flandre sous le duc de *Marlborough*. Mais il fallait arriver ; et les Anglais avaient en mer une flotte de près de cinquante vaisseaux de guerre. Cette entreprise fut entièrement semblable à celle que nous avons vue, en 1744, en faveur du petit-fils de *Jacques II*. Elle fut prévenue par les Anglais. Des contre-temps la dérangèrent. Le ministère de Londres eut même le temps de faire revenir douze bataillons de Flandre. On se saisit dans Edimbourg des hommes les plus suspects. Enfin le prétendant s'étant présenté aux côtes d'Ecosse, et n'ayant point vu de signaux convenus, tout ce que put faire le chevalier de *Forbin*, ce fut de le ramener à Dunkerque. Il sauva la flotte ; mais tout le fruit de l'entreprise fut perdu. Il n'y eut que *Matignon* qui y gagna. Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les provisions de maréchal de France ; récompense de ce qu'il voulut et qu'il ne put faire.

Quelques (g) historiens ont supposé que la reine *Anne* était d'intelligence avec son frère. C'est une trop grande simplicité de penser qu'elle invitât son compétiteur à la venir détrôner. On a confondu les temps : on a cru qu'elle le favorisait alors, parce

(g) Entre autres *Reboullet*, pag. 233 du tom. VIII. Il fonde ses soupçons sur ceux du chevalier de *Forbin*. Celui qui a donné au public tant de menfonges, sous le titre de *Mémoires de madame de Maintenon*, et qui fit imprimer, en 1752, à Francfort, une édition frauduleuse du *Siècle de Louis XIV*, demande dans une des notes, qui sont ces historiens qui ont prétendu que la reine *Anne* était d'intelligence avec son frère. *C'est un fantôme*, dit-il. Mais on voit ici clairement que ce n'est point un fantôme et que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'avait rien avancé que la preuve en main : il n'est pas permis d'écrire l'histoire autrement.

que depuis elle le regarda en secret comme son héritier. Mais qui peut jamais vouloir être chassé par son successeur ?

Duc de
Bourgogne
commande
les armées.

Tandis que les affaires de la France devenaient de jour en jour plus mauvaises, le roi crut qu'en faisant paraître le duc de Bourgogne, son petit-fils, à la tête des armées de Flandre, la présence de l'héritier présomptif de la couronne ranimerait l'émulation, qui commençait trop à se perdre. Ce prince, d'un esprit ferme et intrépide, était pieux, juste et philosophe. Il était fait pour commander à des sages. Elève de *Fénélon*, archevêque de Cambrai, il aimait ses devoirs : il aimait les hommes ; il voulait les rendre heureux. Instruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme le fléau du genre humain et comme une nécessité malheureuse, que comme une source de gloire. On opposa ce prince philosophe au duc de *Marlborough* : on lui donna pour l'aider le duc de *Vendôme*. Il arriva ce qu'on ne voit que trop souvent : le grand capitaine ne fut pas assez écouté, et le conseil du prince balança souvent les raisons du général. Il se forma deux partis ; et dans l'armée des alliés il n'y en avait qu'un, celui de la cause commune. Le prince *Eugène* était alors sur le Rhin ; mais toutes les fois qu'il fut avec *Marlborough*, ils n'eurent jamais qu'un sentiment.

Le duc de Bourgogne était supérieur en forces ; la France, que l'Europe croyait épuisée, lui avait fourni une armée de près de cent mille hommes ; et les alliés n'en avaient alors que quatre-vingt mille. Il avait encore l'avantage des négociations dans un pays si

long-temps espagnol , fatigué de garnisons hollandaises , et où beaucoup de citoyens penchaient pour *Philippe V*. Des intelligences lui ouvrirent les portes de Gand et d'Ypres ; mais les manœuvres de guerre firent évanouir le fruit des manœuvres de politique. La division , qui mettait de l'incertitude dans le conseil de guerre , fit que d'abord on marcha vers la Dendre , et que deux heures après on rebroussa vers l'Escaut , à Oudenarde : ainsi on perdit du temps. On trouva le prince *Eugène* et *Marlborough* qui n'en perdaient point , et qui étaient unis. On fut mis en déroute vers Oudenarde ; ce n'était pas une grande bataille , mais ce fut une fatale retraite. Les fautes se multiplièrent. Les régimens allaient où ils pouvaient , sans recevoir aucun ordre. Il y eut même plus de quatre mille hommes qui furent pris en chemin par l'armée ennemie , à quelques milles du champ de bataille.

Défaite à
Oudenarde.
11 juillet
1708.

L'armée découragée se retira sans ordre , sous Gand , sous Tournai , sous Ypres , et laissa tranquillement le prince *Eugène* , maître du terrain , assiéger Lille avec une armée moins nombreuse.

Mettre le siège devant une ville aussi grande et aussi fortifiée que Lille , sans être maître de Gand , sans pouvoir tirer ses convois que d'Ostende , sans les pouvoir conduire que par une chaussée étroite , au hasard d'être à tout moment surpris ; c'est ce que l'Europe appela une action téméraire , mais que la méfintelligence et l'esprit d'incertitude , qui régnaient dans l'armée française , rendirent excusable. C'est enfin ce que le succès justifia. Leurs grands convois , qui pouvaient être enlevés , ne le furent point. Les

Siège de
Lille.

28 PRISE DE LILLE, &c.

troupes qui les escortaient, et qui devaient être battues par un nombre supérieur, furent victorieuses. L'armée du duc de Bourgogne, qui pouvait attaquer les retranchemens de l'armée ennemie encore imparfaits, ne les attaqua pas. Lille fut prise au grand étonnement de toute l'Europe, qui croyait le duc de Bourgogne plus en état d'assiéger *Eugène* et *Marlborough* que ces généraux en état d'assiéger Lille. Le maréchal de *Boufflers* la défendit pendant près de quatre mois.

23 octobre
1708.

Les habitans s'accoutumèrent tellement au fracas du canon et à toutes les horreurs qui suivent un siège, qu'on donnait dans la ville des spectacles aussi fréquentés qu'en temps de paix ; et qu'une bombe qui tomba près de la salle de la comédie n'interrompit point le spectacle.

Le maréchal de *Boufflers* avait mis si bon ordre à tout, que les habitans de cette grande ville étaient tranquilles sur la foi de ses fatigues. Sa défense lui mérita l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens et les récompenses du roi. Les Historiens, ou plutôt les écrivains de Hollande qui ont affecté de le blâmer, auraient dû se souvenir que, quand on contredit la voix publique, il faut avoir été témoin, et témoin éclairé, pour prouver ce qu'on avance. (h)

(h) Telle est l'histoire qu'un libraire, nommé *Van-Duren*, fit écrire par le jésuite *la Motte*, réfugié en Hollande sous le nom de *la Hode*, continuée par *la Martinière* ; le tout sur les prétendus mémoires d'un comte de . . . secrétaire d'Etat. Les mémoires de madame de *Maintenon*, encore plus remplis de menfonges, disent, tome IV, page 119, que les assiégeans jetaient dans la ville des billets conçus en ces termes : *Rassurez-vous, Français, la Maintenon ne sera pas votre reine ; nous ne leverons pas le siège. On croira, ajoute-t-il, que Louis, dans la ferveur du plaisir que lui donnait*

Cependant l'armée qui avait regardé faire le siège de Lille se fondait peu à peu ; elle laissa prendre ensuite Gand, Bruges, et tous ses postes l'un après l'autre. Peu de campagnes furent aussi fatales. Les officiers attachés au duc de Vendôme reprochaient toutes ces fautes au conseil du duc de Bourgogne ; et ce conseil rejetait tout sur le duc de Vendôme. Les esprits s'aigrirent par le malheur. (5) Un (i) courtisan du duc de Bourgogne dit un jour au duc de Vendôme : *Voilà ce que c'est de n'aller jamais à la messe ; aussi vous voyez quelles sont nos disgrâces.* » Croyez-vous, » lui répondit le duc de Vendôme, que Marlborough y » aille plus souvent que moi ? » Les succès rapides des alliés enflaient le cœur de l'empereur Joseph.

L'armée de France sans succès et sans union.

la certitude d'une victoire inattendue, offrit ou promit le trône à madame de Maintenon. Comment, dans la ferveur de l'impertinence, peut-on mettre sur le papier ces nouvelles et ces discours de halles ? comment cet insensé a-t-il pu pousser l'effronterie jusqu'à dire que le duc de Bourgogne trahit le roi son grand-père, et fit prendre Lille par le prince Eugène, de peur que madame de Maintenon ne fût déclarée reine ?

(5) On peut voir les détails de cette campagne dans les mémoires de Berwick, mais il faut les lire avec précaution. Berwick était dans l'armée, mais humilié de servir sous Vendôme, et presque toujours d'un avis contraire au sien. Vendôme, fatigué des contradictions qu'il éprouvait, semblait avoir perdu, pendant cette campagne, son activité et ses talens. Louis XIV envoya deux fois Chamillart à l'armée comme un arbitre entre les généraux.

Durant le siège de Lille, Marlborough écrivit au maréchal de Berwick, son neveu, pour qu'il proposât à Louis XIV d'entamer une négociation pour la paix avec les députés de Hollande, le prince Eugène et lui. On crut à la cour que cette proposition était la suite des inquiétudes de Marlborough, sur le succès du siège de Lille, et on obligea le duc de Berwick à faire une réponse négative. Marlborough aimait beaucoup la gloire et l'argent, et il pouvait alors désirer la paix, comme le meilleur moyen de mettre sa fortune en sûreté, et d'ajouter une autre espèce de gloire à sa réputation militaire qui ne pouvait plus croître. Bientôt après il s'opposa de toutes ses forces à cette paix qu'il avait désirée, parce que la guerre lui était devenue nécessaire pour soutenir son crédit dans sa patrie

(i) Le marquis d'O.

Despotique dans l'Empire, maître de Landau, il voyait le chemin de Paris presque ouvert par la prise de Lille. Déjà même un parti hollandais avait eu la hardiesse de pénétrer de Courtrai jusqu'àuprès de Versailles, et avait enlevé sur le pont de Sève le premier écuyer du roi, croyant se saisir de la personne du dauphin, père du duc de Bourgogne. (k) La terreur était dans Paris.

L'empereur
Joseph I force
le pape à re-
connaître
Charles son
frère, roi
d'Espagne.

L'empereur avait autant d'espérance au moins d'établir son frère *Charles* en Espagne, que *Louis XIV* d'y conserver son petit-fils. Déjà cette succession, que les Espagnols avaient voulu rendre indivisible, était partagée entre trois têtes. L'empereur avait pris pour lui la Lombardie et le royaume de Naples. *Charles* son frère avait encore la Catalogne et une partie de l'Aragon. L'empereur força alors le pape *Clément XI* à reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne. Ce pape, dont on disait qu'il ressemblait à *S^t Pierre*, parce qu'il affirmait, niait, se repentait et pleurait, avait toujours reconnu *Philippe V*, à l'exemple de son prédécesseur; et il était attaché à la maison de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'Empire beaucoup de fiefs qui relevaient jusqu'alors des papes, et sur-tout Parme et Plaisance; en ravageant

(k) Ce furent des officiers au service de Hollande qui firent ce coup hardi. Presque tous étaient des français que la révocation fatale de l'édit de Nantes avait forcés de choisir une nouvelle patrie; ils prirent la chaise du marquis de *Beringhen* pour celle du dauphin, parce qu'elle avait l'écuffon de France. L'ayant enlevé, ils le firent monter à cheval; mais comme il était âgé et infirme, ils eurent la politesse en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaise de poste. Cela consuma du temps. Les pages du roi coururent après eux, le premier écuyer fut délivré, et ceux qui l'avaient enlevé furent prisonniers eux-mêmes; quelques minutes plus tard ils auraient pris le dauphin qui arrivait après *Beringhen* avec un seul garde.

quelques

quelques terres ecclésiastiques , en se saisissant de la ville de Comacchio.

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui aurait disputé le droit le plus léger; et cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône : mais la puissance des clefs étant réduite à peu-près au point où elle doit l'être , *Clément XI*, animé par la France , avait osé un moment se servir de la puissance du glaive. Il arma , et s'en repentit bientôt. Il vit que les Romains , sous un gouvernement tout sacerdotal , n'étaient pas faits pour manier l'épée. Il désarma; il laissa Comacchio en dépôt à l'empereur ; il consentit à écrire à l'archiduc : *A notre très-cher fils , roi catholique en Espagne*. Une flotte anglaise dans la Méditerranée , et les troupes allemandes sur ses terres , le forcèrent bientôt d'écrire : *A notre très-cher fils , roi des Espagnes*. Ce suffrage du pape , qui n'était rien dans l'empire d'Allemagne , pouvait quelque chose sur le peuple espagnol , à qui on avait fait accroire que l'archiduc était indigne de régner , parce qu'il était protégé par des hérétiques qui s'étaient emparés de Gibraltar.

Restait à la monarchie espagnole , au delà du continent , l'île de Sardaigne avec celle de Sicile. ^{Auguste 1708.} Une flotte anglaise donna la Sardaigne à l'empereur *Joseph* ; car les Anglais voulaient que l'archiduc son frère n'eût que l'Espagne. Leurs armes se faisaient alors les traités de partage. Ils réservèrent la conquête de la Sicile pour un autre temps , et aimèrent mieux employer leurs vaisseaux à chercher sur les mers les galions de l'Amérique , dont ils prirent quelques-uns , qu'à donner à l'empereur de nouvelles terres.

La France était aussi humiliée que Rome, et plus en danger : les ressources s'épuisaient ; le crédit était anéanti ; les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités, murmuraient contre *Louis XIV* malheureux.

Grande détresse de la France.

Des partisans, à qui le ministère avait vendu la nation pour quelque argent comptant dans ses besoins pressans, s'engraissaient du malheur public, et insultaient à ce malheur par leur luxe. Ce qu'ils avaient prêté était dissipé. Sans l'industrie hardie de quelques négocians, et sur-tout de ceux de Saint-Malo, qui allèrent au Pérou, et rapportèrent trente millions dont ils prêtèrent la moitié à l'Etat, *Louis XIV* n'aurait pas eu de quoi payer ses troupes. La guerre avait ruiné la France, et des marchands la sauvèrent. Il en fut de même en Espagne. Les galions, qui ne furent pas pris par les Anglais, servirent à défendre *Philippe*. Mais cette ressource de quelques mois ne rendait pas les recrues de soldats plus faciles. *Chamillart*, élevé au ministère des finances et de la guerre, se démit, en 1708, des finances qu'il laissa dans un désordre que rien ne put réparer sous ce règne ; et, en 1709, il quitta le ministère de la guerre, devenu non moins difficile que l'autre. On lui reprochait beaucoup de fautes. Le public, d'autant plus sévère qu'il souffrait, ne songeait pas qu'il y a des temps malheureux où les fautes sont inévitables. (1) *Voysin*, qui après lui gouverna l'Etat

(1) L'histoire de l'ex-jésuite *la Motte*, rédigée par *la Martinière*, dit que *Chamillart* fut destitué du ministère des finances en 1703, et que la voix publique y appela le maréchal d'*Harcourt*. Les fautes de cet historien sont sans nombre.

militaire, et *Desmarets*, qui administra les finances, ne purent ni faire des plans de guerre plus heureux, ni rétablir un crédit anéanti. (6)

Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la nation. Les oliviers, qui sont une grande ressource dans le midi de la France, périrent. Presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte. On avait très-peu de magasins. Les grains qu'on pouvait faire venir à grands frais des Echelles du Levant et de l'Afrique pouvaient être pris par les flottes ennemies, auxquelles on n'avait presque plus de vaisseaux de guerre à opposer. Le fléau de cet hiver était général dans l'Europe, mais les ennemis avaient plus de ressources. Les Hollandais sur-tout, qui ont été si long-temps les facteurs des nations, avaient assez de magasins pour mettre les armées florissantes des alliés dans l'abondance; tandis que les troupes de France, diminuées et découragées, semblaient devoir périr de misère.

Funestes effets de l'hiver de 1709.

Le roi vendit pour quatre cents mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent leur vaisselle d'argent à la monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. Madame de *Maintenon* en donna l'exemple.

Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix, n'hésita pas, dans ces circonstances funestes, à la demander à ces mêmes Hollandais autrefois si maltraités par lui.

Louis XIV demande la paix.

(6) Pour bien juger *Desmarets*, il faut lire le mémoire qu'il présenta au régent pour lui rendre compte de son administration; ce mémoire fait regretter que ce prince ne l'ait pas laissé à la tête des finances.

34 FIERTÉ DES HOLLANDAIS.

Les Etats-généraux n'avaient plus de stathouder depuis la mort du roi *Guillaume*; et les magistrats hollandais, qui appelaient déjà leurs familles *les familles patriciennes*, étaient autant de rois. Les quatre commissaires hollandais, députés à l'armée, traitaient avec fierté trente princes d'Allemagne à leur folde. *Qu'on fasse venir Holstein*, disaient-ils; *qu'on dise à Hesse de nous venir parler.* (m) Ainsi s'expliquaient des marchands qui, dans la simplicité de leurs vêtemens et dans la frugalité de leurs repas, se plaifiaient à écraser à la fois l'orgueil allemand qui était à leurs gages, et la fierté d'un grand roi autrefois leur vainqueur.

Les Hollan-
dais devien-
nent fiers.

On les avait vus vendre, à bas prix, leur attachement à *Louis XIV*, en 1665; soutenir leurs malheurs, en 1672, et les réparer avec un courage intrépide; et alors ils voulaient user de leur fortune. Ils étaient bien loin de s'en tenir à faire voir aux hommes, par de simples démonstrations de supériorité, qu'il n'y a de vraie grandeur que la puissance: ils voulaient que leur Etat eût en souveraineté dix villes en Flandre, entre autres Lille qui était entre leurs mains, et Tournai qui n'y était pas encore. Ainsi les Hollandais prétendaient retirer le fruit de la guerre, non-seulement aux dépens de la France, mais encore aux dépens de l'Autriche pour laquelle ils combattaient; comme Venise avait autrefois augmenté son territoire des terres de tous ses voisins. L'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit monarchique.

(m) C'est ce que l'auteur tient de la bouche de vingt personnes qui les entendirent parler ainsi à Lille, après la prise de cette ville. Cependant il se peut que ces expressions fussent moins l'effet d'une fierté grossière, que le style laconique assez en usage dans les armées.

PRETENTIONS DES HOLLANDAIS. 35

Il y parut bien quelques mois après ; car, lorsque ce fantôme de négociation fut évanoui, lorsque les armes des alliés eurent encore de nouveaux avantages, le duc de *Marlborough*, plus maître alors que la souveraine en Angleterre, et gagné par la Hollande, fit conclure avec les États-généraux, en 1709, ce célèbre traité de la barrière, par lequel ils resteraient maîtres de toutes les villes frontières qu'on prendrait sur la France, auraient garnison dans vingt places de la Flandre, aux dépens du pays, dans Hui, dans Liège et dans Bonn; et auraient en toute souveraineté la haute Gueldre. Ils seraient devenus, en effet, souverains des dix-sept provinces des Pays-Bas, ils auraient dominé dans Liège et dans Cologne. C'est ainsi qu'ils voulaient s'agrandir sur les ruines mêmes de leurs alliés. Ils nourrissaient déjà ces projets élevés, quand le roi leur envoya secrètement le président *Rouillé* pour essayer de traiter avec eux.

Ce négociateur vit d'abord, dans Anvers, deux magistrats d'Amsterdam, *Bruys* et *Vanderdussen*, qui parlèrent en vainqueurs, et qui déployèrent, avec l'envoyé du plus fier des rois, toute la hauteur dont ils avaient été accablés en 1672. On affecta ensuite de négocier quelque temps avec lui, dans un de ces villages que les généraux de *Louis XIV* avaient mis autrefois à feu et à sang. Quand on l'eut joué assez long-temps, on lui déclara qu'il fallait que le roi de France forçât le roi, son petit-fils, à descendre du trône sans aucun dédommagement; que l'électeur de Bavière *François-Marie*, et son frère l'électeur de Cologne demandassent grâce, ou que le sort des armes ferait les traités.

36 LOUIS XIV DEMANDE LA PAIX.

Les dépêches défespérantes du président de *Rouillé* arrivaient coup sur coup au conseil, dans le temps de la plus déplorable misère où le royaume eût été réduit dans les temps les plus funestes. L'hiver de 1709 laissait des traces affreuses; le peuple périssait de famine. Les troupes n'étaient point payées; la déso- lation était par-tout. Les gémissemens et les terreurs du public augmentaient encore le mal.

Le conseil était composé du dauphin, du duc de Bourgogne, son fils, du chancelier de France *Pontchar- train*, du duc de *Beauvilliers*, du marquis de *Torci*, du secrétaire d'Etat de la guerre, *Chamillart*, et du contrôleur-général *Desmarets*. Le duc de *Beauvilliers* fit une peinture si touchante de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne en versa des larmes, et tout le conseil y mêla les siennes. Le chan- celier conclut à faire la paix à quelque prix que ce pût être. Les ministres de la guerre et des finances avouèrent qu'ils étaient sans ressource. *Une scène si triste*, dit le marquis de *Torci*, *serait difficile à décrire, quand même il serait permis de révéler le secret de ce qu'elle eut de plus touchant.* Ce secret n'était que celui des pleurs qui coulèrent.

Le marquis de *Torci*, dans cette crise, proposa d'aller lui-même partager les outrages qu'on faisait au roi dans la personne du président *Rouillé*; mais comment pouvait-il espérer d'obtenir ce que les vain- queurs avaient déjà refusé? il ne devait s'attendre qu'à des conditions plus dures.

Les alliés commençaient déjà la campagne. *Torci* 22 mai 1709. va sous un nom emprunté jusque dans la Haie. Le grand-pensionnaire *Heinfus* est bien étonné, quand

on lui annonce que celui qui est regardé chez les étrangers comme le principal ministre de France est dans son antichambre. *Heinsius* avait été autrefois envoyé en France par le roi *Guillaume*, pour y discuter ses droits sur la principauté d'Orange. Il s'était adressé à *Louvois*, secrétaire d'Etat ayant le département du Dauphiné, sur la frontière duquel Orange est située. Le ministre de *Guillaume* parla vivement, non-seulement pour son maître, mais pour les réformés d'Orange. Croirait-on que *Louvois* lui répondit qu'il le ferait mettre à la bastille ? (n) Un tel discours tenu à un sujet eût été odieux; tenu à un ministre étranger, c'était un insolent outrage au droit des nations. On peut juger s'il avait laissé des impressions profondes dans le cœur du magistrat d'un peuple libre.

Il y a peu d'exemples de tant d'orgueil suivi de tant d'humiliations. Le marquis de *Torci*, suppliant dans la Haie, au nom de *Louis XIV*, s'adressa au prince *Eugène* et au duc de *Marlborough*, après avoir perdu son temps avec *Heinsius*. Tous trois voulaient la continuation de la guerre. Le prince y trouvait sa grandeur et sa vengeance; le duc, sa gloire et une fortune immense qu'il aimait également; le troisième, gouverné par les deux autres, se regardait comme un spartiate qui abaissait un roi de Perse. Ils proposèrent non pas une paix, mais une trêve; et pendant cette trêve une satisfaction entière pour tous leurs alliés, et aucune pour les alliés du roi; à condition que le roi se joindrait à ses ennemis pour chasser

Humiliation
de Louis XIV

Propositions
insultantes
faites à Louis
XIV.

(n) Voyez les mémoires de *Torci*, tome III, page 2; ils ont confirmé tout ce qui est avancé ici.

38 HUMILIATION DE LOUIS XIV.

d'Espagne son propre petit-fils dans l'espace de deux mois, et que pour fureté il commencerait par céder à jamais dix villes aux Hollandais dans la Flandre, par rendre Strasbourg et Brisac, et par renoncer à la souveraineté de l'Alsace. *Louis XIV* ne s'était pas attendu, quand il refusait autrefois un régiment au prince *Eugène*, quand *Churchil* n'était pas encore colonel en Angleterre, et qu'à peine le nom de *Heinfus* lui était connu, qu'un jour ces trois hommes lui imposeraient de pareilles lois. En vain *Torci* voulut tenter *Marlborough* par l'offre de quatre millions : le duc qui aimait autant la gloire que l'argent, et qui, par ses gains immenses produits par des victoires, était au-dessus de quatre millions, laissa au ministre de France la douleur d'une proposition honteuse et inutile. *Torci* rapporta au roi les ordres de ses ennemis. *Louis XIV* fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec ses sujets. Il se justifia devant eux ; il adressa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire, par laquelle, en rendant compte à ses peuples du fardeau qu'il était obligé de leur faire encore soutenir, il excitait leur indignation, leur honneur et même leur pitié. (o) Les politiques dirent que *Torci* n'était allé s'humilier à la Haie que pour mettre les

(o) L'auteur des mémoires de madame de Maintenon dit, pag. 92 et 93 du tome V, que le duc de Marlborough et le prince Eugène gagnèrent *Heinfus*, comme si *Heinfus* avait eu besoin d'être gagné. Il met dans la bouche de *Louis XIV*, au lieu des belles paroles qu'il prononça en plein conseil, ces mots bas et plats : *Alors comme alors*. Il cite l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et le reprend d'avoir dit que *Louis XIV* fit afficher sa lettre circulaire dans les rues de Paris. Nous avons confronté toutes les éditions du *Siècle de Louis XIV*. Il n'y a pas un seul mot de ce que cite cet homme, pas même dans l'édition subreptice qu'il fit à Francfort, en 1752.

ennemis dans leur tort , pour justifier *Louis XIV* aux yeux de l'Europe , et pour animer les Français par le ressentiment de l'outrage fait en sa personne à la nation ; mais il n'y était allé réellement que pour demander la paix. On laissa même encore quelques jours le président *Rouillé* à la Haie , pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablantes : et pour toute réponse , les Etats ordonnèrent à *Rouillé* de partir dans vingt-quatre heures.

Louis XIV , à qui l'on rapporta des réponses si dures , dit en plein conseil : *Puisqu'il faut faire la guerre , j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans*. Il se prépara donc à tenter encore la fortune en Flandre. La famine , qui désolait les campagnes , fut une ressource pour la guerre. Ceux qui manquaient de pain se firent soldats. Beaucoup de terres restèrent en friche ; mais on eut une armée. Le maréchal de *Villars* , qu'on avait envoyé commander l'année précédente en Savoie quelques troupes dont il avait réveillé l'ardeur , et qui avait eu quelques petits succès , fut rappelé en Flandre , comme celui en qui l'Etat mettait son espérance.

Déjà *Marlborough* avait pris Tournai , dont *Eugène* avait couvert le siège. Déjà ces deux généraux marchaient pour investir Mons. Le maréchal de *Villars* s'avança pour les en empêcher. Il avait avec lui le maréchal de *Boufflers* , son ancien , qui avait demandé à servir sous lui. *Boufflers* aimait véritablement le roi et la patrie. Il prouva , en cette occasion , (malgré la maxime d'un homme de beaucoup d'esprit) que dans un Etat monarchique , et sur-tout sous un bon maître , il y a des vertus. Il y en a , sans doute ,

Résolution
de *Louis XIV*.

Action ho-
norable du
maréchal de
Boufflers.

tout autant que dans les républiques , avec moins d'enthousiasme peut-être , mais avec plus de ce qu'on appelle honneur. (p)

Dès que les Français s'avancèrent pour s'opposer à l'investissement de Mons , les alliés vinrent les attaquer près des bois de Blangies et du village de Malplaquet.

(p) Cet endroit mérite d'être éclairci. L'auteur célèbre de l'*Esprit des lois* dit que l'honneur est le principe des gouvernemens monarchiques , et la vertu , le principe des gouvernemens républicains.

Ce sont-là des idées vagues et confuses qu'on a attaquées d'une manière aussi vague ; parce que rarement on convient de la valeur des termes , rarement on s'entend. L'honneur est le désir d'être honoré , d'être estimé : de-là vient l'habitude de ne rien faire dont on puisse rougir. La vertu est l'accomplissement des devoirs , indépendamment du désir de l'estime : de-là vient que l'honneur est commun , la vertu rare.

Le principe d'une monarchie ou d'une république , n'est ni l'honneur ni la vertu. Une monarchie est fondée sur le pouvoir d'un seul ; une république est fondée sur le pouvoir que plusieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un seul. La plupart des monarchies ont été établies par des chefs d'armées , les républiques par des citoyens assemblés. L'honneur est commun à tous les hommes , et la vertu rare dans tout gouvernement. L'amour propre de chaque membre d'une république veille sur l'amour propre des autres ; chacun voulant être maître , personne ne l'est ; l'ambition de chaque particulier est un frein public , et l'égalité règne.

Dans une monarchie affermie , l'ambition ne peut s'élever qu'en plaissant au maître , ou à ceux qui gouvernent sous le maître. Il n'y a dans ces premiers ressorts ni honneur ni vertu , de part ni d'autre ; il n'y a que de l'intérêt. La vertu est en tout pays le fruit de l'éducation et du caractère. Il est dit dans l'*Esprit des lois* , qu'il faut plus de vertu dans une république ; c'est en un sens tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour , pour résister à tant de séductions. Le duc de Montausier , le duc de Beauvilliers étaient des hommes d'une vertu très-austère. Le maréchal de Villeroi joignit des mœurs plus douces à une probité non moins incorruptible. Le marquis de Torci a été un des plus honnêtes hommes de l'Europe , dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale. Les contrôleurs-généraux *le Pilletier* et *Chamillart* passèrent pour être moins habiles que vertueux.

Il faut avouer que *Louis XIV* , dans cette guerre malheureuse , ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables ; c'est une observation très-vraie et très-importante dans une histoire où les mœurs ont tant de part.

L'armée des alliés était d'environ quatre-vingts mille combattans, et celle du maréchal de *Villars* d'environ soixante et dix mille. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés, cent quarante. Le duc de *Marlborough* commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la solde d'Angleterre. Le prince *Eugène* était au centre; *Tilli* et un comte de *Nauffau*, à la gauche avec les Hollandais.

Le maréchal de *Villars* prit pour lui la gauche, ^{1, septembre} et laissa la droite au maréchal de *Boufflers*. Il avait ^{1709.} retranché son armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, long-temps malheureuses, dont la moitié était composée de nouvelles recrues, et convenable encore à la situation de la France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers abois. Quelques historiens ont blâmé le général dans sa disposition : *Il devait, disaient-ils, passer une large trouée, au lieu de la laisser devant lui.* Ceux qui de leur cabinet jugent ainsi ce qui se passe sur un champ de bataille, ne sont-ils pas trop habiles?

Tout ce que je fais, c'est ce que le maréchal dit lui-même que les soldats, qui ayant manqué de pain un jour entier venaient de le recevoir, en jetèrent une partie pour courir plus légèrement au combat. Il y a eu, depuis plusieurs siècles, peu de batailles plus disputées et plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre chose de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut presque toute détruite, et même poursuivie, la

42 BATAILLE DE MALPLAQUET.

baïonnette au bout du fusil. *Marlborough*, à la droite, fe fait et soutenait les plus grands efforts. Le maréchal de *Villars* dégarnit un peu son centre pour s'opposer à *Marlborough*, et alors même ce centre fut attaqué. Les retranchemens qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes, qui les défendait, ne put résister. Le maréchal, en accourant de sa gauche à son centre, fut blessé, et la bataille fut perdue. Le champ était jonché de près de trente mille morts ou mourans.

On marchait sur les cadavres entassés, sur-tout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laissèrent environ vingt et un mille tués ou blessés; mais le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus.

Le maréchal de *Boufflers* (q) fit la retraite en bon

(q) Dans le livre intitulé : *Mémoires du maréchal de Berwick*, il est dit que le maréchal de *Berwick* fit cette retraite. C'est ainsi que tant de mémoires sont écrits. On trouve dans ceux de madame de *Maintenon* par la *Beaumelle*, tome V, page 99, que les alliés accusèrent le maréchal de *Villars* de s'être blessé lui-même, et que les Français lui reprochèrent de s'être retiré trop tôt. Ce sont deux impostures ridicules. Ce général avait reçu un coup de carabine au-dessous du genou, qui lui fracassa l'os, et qui le fit boîter toute sa vie. Le roi lui envoya le sieur *Maréchal*, son premier chirurgien, qui seul empêcha qu'on lui coupât la cuisse. C'est ce que je tiens de la bouche de M. le maréchal de *Villars* et de ce chirurgien célèbre : c'est ce que tous les officiers ont su ; c'est ce que M. le duc de *Villars* daigne me confirmer par ses lettres. Il n'oppose que le mépris aux sottises insolentes et calomnieuses de la *Beaumelle*.

N. B. Les mémoires de *Berwick*, dont parle M. de *Voltaire*, ne sont pas le même ouvrage que nous avons cité dans nos notes. Le maréchal de *Berwick* défendit le Dauphiné et la Provence contre le duc de Savoie pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711 et 1712, avec beaucoup de succès et malgré une grande infériorité de forces. Ces campagnes, pendant lesquelles

ordre, aidé du prince de *Tingri-Montmorenci*, depuis maréchal de *Luxembourg*, héritier du courage de ses pères. L'armée se retira entre le *Quefnoy* et *Valenciennes*, emportant plusieurs drapeaux et étendards pris sur les ennemis. Ces dépouilles consolèrent *Louis XIV* : et on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir disputée si long-temps, et de n'avoir perdu que le champ de bataille. Le maréchal de *Villars*, en revenant à la cour, assura le roi que sans sa blessure il aurait remporté la victoire. J'en ai vu ce général persuadé ; mais j'ai vu peu de personnes qui le crussent.

On peut s'étonner qu'une armée, qui avait tué aux ennemis deux tiers plus de monde qu'elle n'en avait perdu, n'essayât pas d'empêcher que ceux qui n'avaient eu d'autre avantage que celui de coucher au milieu de leurs morts, allassent faire le siège de *Mons*. Les *Hollandais* craignirent pour cette entreprise. Ils hésitèrent. Mais le nom de bataille perdue impose aux vaincus, et les décourage. Les hommes ne font jamais tout ce qu'ils peuvent faire ; et le soldat, à qui on dit qu'il a été battu, craint de l'être encore. Ainsi *Mons* fut assiégé et pris, et toujours pour les *Hollandais*, qui le gardèrent, ainsi que *Tournai* et *Lille*.

il n'y eut aucune action d'éclat, lui ont fait plus d'honneur auprès des militaires que la victoire d'*Almanza* et la prise de *Barcelone* ; et l'ont placé, dans l'opinion des hommes éclairés, fort au-dessus de plusieurs généraux qui ont eu des succès plus brillans. Il fut envoyé en *Flandre* après la bataille de *Malplaquet*, pour faire lever le siège de *Mons* ; entreprise qu'il ne trouva point praticable : c'est ce qui a trompé l'auteur des faux mémoires de *Berwick*. *M. de Voltaire* ne parle point de ces campagnes de *Dauphiné* ; mais il avait passé sa jeunesse chez les princes de *Vendôme* et chez le maréchal de *Villars* qui n'aimaient pas le maréchal de *Berwick*.

C H A P I T R E X X I I.

Louis XIV continue à demander la paix et à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.

NON-SEULEMENT les ennemis avançaient ainsi pied à pied, et faisaient tomber de ce côté toutes les barrières de la France; mais ils prétendaient, aidés du duc de Savoie, aller surprendre la Franche-Comté, et pénétrer par les deux bouts dans le cœur du royaume. Le général *Merci*, chargé de faciliter cette entreprise, en entrant dans la haute Alsace par Bâle, fut heureusement arrêté près de l'île de Neubourg sur le Rhin, par le comte depuis maréchal *du Bourg*. Je ne fais par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de *Merci* ont toujours été aussi malheureux qu'estimés. Celui-ci fut vaincu de la manière la plus complète. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoie; (*) mais on n'en craignait pas moins du côté de la Flandre; et l'intérieur du royaume était dans un état si languissant que le roi demanda encore la paix en suppliant. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, de ne donner aucun secours à son petit-fils, et de l'abandonner à sa fortune; de donner quatre places en otage; de rendre Strasbourg et Brisac; de renoncer à la souveraineté de l'Alsace, et de n'en garder que la préfecture; de raser toutes ses places depuis Bâle

Victoire du
maréchal *du*
Bourg, 26
août
1709.

Offres de
Louis XIV.

(*) Voyez la note précédente, *N. B.*

jusqu'à Philipsbourg ; de combler le port si longtemps redoutable de Dunkerque , et d'en raser les fortifications ; de laisser aux Etats-généraux Lille , Tournai , Ypres , Menin , Furnes , Condé , Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient servir de fondement à la paix qu'il implorait.

Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de discuter les soumissions de *Louis XIV*. On permit à ses plénipotentiaires de venir , au commencement de 1710 , porter dans la petite ville de Gertrudenberg Congrès de Gertrudenberg. les prières de ce monarque : il choisit le maréchal d'*Uxelles* , homme froid , taciturne , d'un esprit plus sage qu'élevé et hardi ; et l'abbé depuis cardinal de *Polignac* , l'un des plus beaux esprits et des plus éloquens de son siècle , qui imposait par sa figure et par ses grâces. L'esprit , la sagesse , l'éloquence ne font rien dans des ministres , lorsque le prince n'est pas heureux : ce sont les victoires qui font les traités. Les ambassadeurs de *Louis XIV* furent plutôt confinés qu'admis à Gertrudenberg. Les députés venaient entendre leurs offres , et les rapportaient à la Haie au prince *Eugène* , au duc de *Marlborough* , au comte de *Zinzendorf* , ambassadeur de l'empereur ; et ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur insultait par des libelles outrageans , tous composés par des réfugiés français , devenus plus ennemis de la gloire de *Louis XIV* que *Marlborough* et *Eugène*.

Les plénipotentiaires de France , poussèrent l'humiliation jusqu'à promettre que le roi donnerait de l'argent pour détronner *Philippe V* , et ne furent point écoutés. On exigea que *Louis XIV* , pour préliminaires ,

46 MALHEURS DE LA FRANCE.

s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils , dans deux mois, par la voie des armes. Cette inhumanité absurde, beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inspirée par de nouveaux succès.

Tandis que les alliés parlaient ainsi en maîtres irrités contre la grandeur et la fierté de *Louis XIV* également abaissées, ils prenaient la ville de Douai. Ils s'emparèrent, bientôt après, de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant; et le lord *Stair* proposa d'envoyer des partis jusqu'à Paris.

Bataille de
Saragoffe, 20
auguste
1710.

Presque dans le même temps, l'armée de l'archiduc, commandée en Espagne par *Gui de Staremberg*, le général allemand qui avait le plus de réputation après le prince *Eugène*, remporta, près de Saragoffe, une victoire complète sur l'armée en qui le parti de *Philippe V* avait mis son espérance, à la tête de laquelle était le marquis de *Bay*, général malheureux. On remarqua encore que les deux princes qui se disputaient l'Espagne, et qui étaient l'un et l'autre à portée de leur armée, ne se trouvèrent pas à cette bataille. De tous les princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le duc de Savoie qui fit la guerre par lui-même. Il était triste qu'il n'acquît cette gloire qu'en combattant contre ses deux filles, dont il voulait détrôner l'une pour acquérir en Lombardie un peu de terrain, sur lequel l'empereur *Joseph* lui faisait déjà des difficultés, et dont on l'aurait dépouillé à la première occasion.

L'empereur
Joseph I heu-
reux et puis-
sant.

Cet empereur était heureux par-tout, et n'était nulle part modéré dans son bonheur. Il démembreait de sa seule autorité la Bavière; il en donnait les fiefs à ses parens et à ses créatures. Il dépouillait le jeune duc

duc de la Mirandole en Italie; et les princes de l'Empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, sans penser qu'ils travaillaient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient; tant était encore dominante dans les esprits la vieille haine contre le nom de *Louis XIV*, qui semblait le premier des intérêts. La fortune de *Joséph* le fit encore triompher des mécontents de Hongrie. La France avait suscité contre lui le prince *Ragotski*, armé pour ses prétentions et pour celles de son pays. *Ragotski* fut battu, ses villes prises, son parti ruiné. Ainsi, *Louis XIV* était également malheureux au dehors, au dedans, sur mer et sur terre, dans les négociations publiques et dans les intrigues secrètes.

Toute l'Europe croyait alors que l'archiduc *Charles*, *Philippe V* obligé de fuir encore. frère de l'heureux *Joséph*, régnerait sans concurrent en Espagne. L'Europe était menacée d'une puissance plus terrible que celle de *Charles-Quint*; et c'était l'Angleterre long-temps ennemie de la branche d'Autriche-espagnole, et la Hollande son esclave révoltée, qui s'épuisaient pour l'établir. *Philippe V* réfugié à Madrid en sortit encore, et se retira à Valladolid; tandis que l'archiduc *Charles* fit son entrée en vainqueur dans la capitale.

Le roi de France ne pouvait plus secourir son petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ses ennemis exigeaient à Gertrudenberg, d'abandonner la cause de *Philippe*, en faisant revenir, pour sa propre défense, quelques troupes demeurées en Espagne. Lui-même à peine pouvait résister vers la Savoie, vers le Rhin, et sur-tout en Flandre, où se portaient les plus grands coups.

L'Espagne
désolée.

L'Espagne était encore bien plus à plaindre que la France. Presque toutes ses provinces avaient été ravagées par leurs ennemis et par leurs défenseurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son commerce périssait. La disette était générale; mais cette disette fut plus funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus; parce que dans une grande étendue de pays, l'affection des peuples refusait tout aux Autrichiens, et donnait tout à *Philippe*. Ce monarque n'avait plus ni troupes, ni général de la part de la France. Le duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie sa fortune chancelante, loin de continuer de commander ses armées, était regardé alors comme son ennemi. Il est certain que malgré l'affection de la ville de Madrid pour *Philippe*, malgré la fidélité de beaucoup de grands et de toute la Castille, il y avait contre *Philippe V* un grand parti en Espagne. Tous les Catalans, nation belliqueuse et opiniâtre, tenaient obstinément pour son concurrent. La moitié de l'Aragon était aussi gagnée. Une partie des peuples attendait alors l'événement: une autre haïssait plus l'archiduc qu'elle n'aimait *Philippe*. Le duc d'Orléans, du même nom de *Philippe*, mécontent d'ailleurs des ministres espagnols, et de la princesse des *Ursins* qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il était venu défendre; et lorsque *Louis XIV* avait proposé lui-même d'abandonner son petit-fils, et qu'on parlait déjà en Espagne d'une abdication, le duc d'Orléans se crut digne de remplir la place que *Philippe V* semblait devoir quitter. Il avait à cette couronne des droits que le testament du feu roi d'Espagne

Philippe V
presqu'aban-
donné.

avait négligés, et que son père avait maintenus par une protestation.

Il fit par ses agens une ligue avec quelques grands d'Espagne, par laquelle il s'engageait à le mettre sur le trône en cas que *Philippe V* en descendît. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'espagnols empressés à se ranger sous les drapeaux d'un prince qui savait combattre. Cette entreprise, si elle eût réussi, pouvait ne pas déplaire aux puissances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Espagne et la France réunies dans une même main; et elle aurait apporté moins d'obstacles à la paix. Le projet fut découvert à Madrid, vers le commencement de 1709, tandis que le duc d'Orléans était à Versailles. Ses agens furent emprisonnés en Espagne. *Philippe V* ne pardonna pas à son parent d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, et d'avoir eu la pensée de lui succéder. La France cria contre le duc d'Orléans. Monseigneur, père de *Philippe V*, opina dans le conseil qu'on fit le procès à celui qu'il regardait comme coupable : mais le roi aima mieux ensevelir dans le silence un projet informe et excusable, que de punir son neveu dans le temps qu'il voyait son petit-fils toucher à sa ruine.

Enfin, vers le temps de la bataille de Saragoſſe, le conseil du roi d'Espagne et la plupart des grands, voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à opposer à *Staremberg*, qu'on regardait comme un autre *Eugène*, écrivirent en corps à *Louis XIV* pour lui demander le duc de *Vendôme*. Ce prince, retiré dans Anet, partit alors, et sa présence valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, et que la

malheureuse campagne de Lille n'avait pu lui faire perdre, frappait les Espagnols. Sa popularité, sa libéralité qui allait jusqu'à la profusion, sa franchise, son amour pour les soldats lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Espagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à *Bertrand du Guesclin*. Son nom seul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent : les communautés des villes, des villages et des religieux en donnèrent. Un esprit d'enthousiasme saisit la nation. Les débris de la bataille de Saragosse se rejoignirent sous lui à Valladolid. Tout s'empressa de fournir des recrues. Le duc de *Vendôme*, sans laisser ralentir un moment cette nouvelle ardeur, poursuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, oblige l'ennemi de se retirer vers le Portugal; le suit, passe le Tage à la nage; fait prisonnier, dans *Brihuega*, *Stanhope* avec cinq mille anglais; atteint le général *Staremborg*, et le lendemain lui livre la bataille de *Villa-Viciosa*. *Philippe V* qui n'avait point encore combattu avec ses autres généraux, animé de l'esprit du duc de *Vendôme*, se met à la tête de l'aile droite. Le général prend la gauche. Il remporte une victoire entière; de sorte qu'en quatre mois de temps, ce prince, qui était arrivé quand tout était désespéré, rétablit tout, et affermit pour jamais la couronne d'Espagne sur la tête de *Philippe*. (r)

Auguste
1710.

Philippe V
solidement
rétabli.

Tandis que cette révolution éclatante étonnait les

(r) On assure qu'après la bataille, *Philippe V* n'ayant point de lit, le duc de *Vendôme* lui dit : *Je vais vous faire donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché*; et il fit faire un matelas des étendards et des drapeaux pris sur les ennemis.

alliés, une autre plus fourde et non moins décisive se préparait en Angleterre. Une allemande avait par sa mauvaise conduite fait perdre à la maison d'Autriche toute la succession de *Charles-Quint*, et avait été ainsi le premier mobile de la guerre; une anglaise par ses imprudences procura la paix. *Sara Jennings*, duchesse de *Marlborough*, gouvernait la reine *Anne*, et le duc gouvernait l'État. Il avait en ses mains les finances, par le grand-trésorier *Godolphin*, beau-père d'une de ses filles. *Sunderland*, secrétaire d'État, son gendre, lui soumettait le cabinet. Toute la maison de la reine, où commandait sa femme, était à ses ordres. Il était maître de l'armée dont il donnait tous les emplois. Si deux partis, les *Wighs* et les *Toris*, divisaient l'Angleterre, les *Wighs*, à la tête desquels il était, faisaient tout pour sa grandeur; et les *Toris* avaient été forcés à l'admirer et à se taire. Il n'est pas indigne de l'histoire d'ajouter que le duc et la duchesse étaient les plus belles personnes de leur temps, et que cet avantage séduit encore la multitude quand il est joint aux dignités et à la gloire.

Intrigues à la cour de Londres, causes d'un grand changement.

Il avait plus de crédit à la Haie que le grand-pensionnaire, et il influait beaucoup en Allemagne. Négociateur et général toujours heureux, nul particulier n'eut jamais une puissance et une gloire si étendues. Il pouvait encore affermir son pouvoir par ses richesses immenses, acquises dans le commandement. J'ai entendu dire à sa veuve, qu'après les partages faits à quatre enfans, il lui restait, sans aucune grâce de la cour, soixante et dix mille pièces de revenu, qui font plus de quinze cents cinquante

mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. S'il n'avait pas eu autant d'économie que de grandeur, il pouvait se faire un parti que la reine *Anne* n'aurait pu détruire; et si sa femme avait eu plus de complaisance, jamais la reine n'eût brisé ses liens. Mais le duc ne put jamais triompher de son goût pour les richesses, ni la duchesse de son humeur. La reine l'avait aimée avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et à l'abandonnement de toute volonté.

Une petite
cause produit
de très-grands
changemens.

Dans de pareilles liaisons; c'est d'ordinaire du côté des souverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la supériorité; ce sont eux qui font sentir le joug, et c'était la duchesse de *Marlborough* qui l'appesantissait. Il fallait une favorite à la reine *Anne*; elle se tourna du côté de miladi *Masham*, sa dame d'atour. Les jalousies de la duchesse éclatèrent. Quelques paires de gants d'une façon singulière qu'elle refusa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laissa tomber en sa présence, par une méprise affectée, sur la robe de madame *Masham*, changèrent la face de l'Europe. Les esprits s'aigriront. Le frère de la nouvelle favorite demande au duc un régiment; le duc le refuse et la reine le donne. Les *Toris* saisirent cette conjoncture pour tirer la reine de cet esclavage domestique, pour abaisser la puissance du duc de *Marlborough*, changer le ministère, faire la paix, et rappeler, s'il se pouvait, la maison de *Stuart* sur le trône d'Angleterre. Si le caractère de la duchesse eût pu admettre quelque souplesse, elle eût régné encore. La reine et elle étaient dans l'habitude de s'écrire tous les jours sous des

DUCHESSE DE MARLBOROUGH. 53

noms empruntés. Ce mystère et cette familiarité laissent toujours la voie ouverte à la réconciliation ; mais la duchesse n'employa cette ressource que pour tout gêner. Elle écrivit impérieusement. Elle disait dans sa lettre : *Rendez-moi justice, et ne me faites point de réponse*. Elle s'en repentit ensuite : elle vint demander pardon ; elle pleura, et la reine ne lui répondit autre chose , sinon : *Vous m'avez ordonné de ne vous point répondre, et je ne vous répondrai pas*. Alors, la rupture fut sans retour. La duchesse ne parut plus à la cour ; et quelque temps après on commença par ôter le ministère au gendre de *Marlborough*, *Sunderland*, pour déposséder ensuite *Godolphin* et le duc lui-même. Dans d'autres Etats cela s'appelle une disgrâce : en Angleterre, c'est une révolution dans les affaires ; et la révolution était encore très-difficile à opérer.

Changemens
à la cour de
Londres ,
mais non en-
core dans le
royaume.

Les *Toris*, maîtres alors de la reine, ne l'étaient pas du royaume. Ils furent obligés d'avoir recours à la religion. Il n'y en a guère aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour distinguer les factions. Les *Wighs* penchaient pour le presbytérianisme. C'était la faction qui avait détrôné *Jacques II*, persécuté *Charles II*, et immolé *Charles I*. Les *Toris* étaient pour les évêques, qui favorisaient la maison de *Stuart*, et qui voulaient établir l'obéissance passive envers les rois, parce que les évêques en espéraient plus d'obéissance pour eux-mêmes. Ils excitèrent un prédicateur à prêcher dans la cathédrale de Saint-Paul cette doctrine, et à désigner d'une manière odieuse l'administration de *Marlborough*, et le parti qui avait donné la couronne

54 DISGRACE DE MARLBOROUGH.

au roi *Guillaume*. (s) Mais la reine, qui favorisait ce prêtre, ne fut pas assez puissante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans, par les deux chambres, dans la salle de Westminster, et que son sermon ne fût brûlé. Elle sentit encore plus sa faiblesse, en n'osant jamais, malgré ses secrètes inclinations pour son sang, lui rouvrir le chemin du trône, fermé à son frère par le parti des *Wighs*. Les écrivains qui disent que *Marlborough* et son parti tombèrent quand la faveur de la reine ne les soutint plus, ne connaissent pas l'Angleterre. La reine, qui dès-lors voulait la paix, n'osait pas même ôter à *Marlborough* le commandement des armées; et, au printemps de 1711, *Marlborough* pressait encore la France, tandis qu'il était disgracié dans la cour.

Sur la fin de janvier de cette même année 1711, arrive à Versailles un prêtre inconnu, nommé l'abbé *Gautier*, qui avait été autrefois aide de l'aumônier du maréchal de *Tallart*, dans son ambassade auprès du roi *Guillaume*. Il avait depuis ce temps demeuré toujours à Londres, n'ayant d'autre emploi que celui de dire la messe dans la chapelle privée du comte de *Galas*, ambassadeur de l'empereur en Angleterre. Le hasard l'avait introduit dans la confiance d'un lord, ami du nouveau ministère opposé au duc de *Marlborough*. Cet inconnu se rend chez le marquis de

(s) Le marquis de *Torci* l'appelle dans ses mémoires *ministre prédicant*: il se trompe; c'est un titre qu'on ne donne qu'aux presbytériens. *Henri Sacheverel*, dont il est question, était docteur d'Oxford et du parti épiscopal: il avait prêché dans la cathédrale de Saint-Paul l'obéissance absolue aux rois et l'intolérance. Ces maximes furent condamnées par le parlement; mais ses invectives contre le parti de *Marlborough* le furent bien davantage.

Torci, et lui dit sans autre préambule : Voulez-vous faire la paix, Monsieur ? je viens vous apporter les moyens de la traiter. C'était, dit M. de *Torci*, demander à un mourant s'il voulait guérir. (t)

On entama bientôt une négociation secrète avec le comte d'*Oxford*, grand-trésorier d'Angleterre, et *Saint-Jean*, secrétaire d'Etat, depuis lord *Bolingbroke*. Ces deux hommes n'avaient d'autre intérêt de donner la paix à la France, que celui d'ôter au duc de *Marlborough* le commandement des armées, et d'élever leur crédit sur les ruines du sien. Le pas était dangereux ; c'était trahir la cause commune des alliés ; c'était rompre tous ses engagements, et s'exposer, sans aucun prétexte, à la haine de la plus grande partie de la nation, et aux recherches du parlement, qui auraient pu leur coûter la tête. Il est fort douteux qu'ils eussent pu réussir : mais un événement imprévu facilita ce grand ouvrage. L'empereur *Joseph I* mourut, et laissa les Etats de la maison d'Autriche, l'empire d'Allemagne, et les prétentions sur l'Espagne et sur l'Amérique, à son frère *Charles*, qui fut élu empereur quelques mois après. (u)

27 avril
1711.

(t) Mémoires de *Torci*, tome III, page 33.

(u) Le lord *Bolingbroke* rapporte dans ses lettres qu'alors il y avait de grandes cabales à la cour de *Louis XIV* ; il ne doute pas, tome II, page 144, qu'il ne se formât dans sa cour d'étranges projets d'ambition particulière : il en juge par un discours que lui tinrent depuis à souper les ducs de la *Feuillade* et de *Mortemar* : Vous auriez pu nous écraser, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? *Bolingbroke*, malgré ses lumières et sa philosophie, tombe ici dans le défaut de quelques ministres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit signifient quelque chose. On connaît assez l'état de la cour de France, et celui de ces deux ducs, pour savoir qu'il n'y avait, du temps de la paix d'Utrecht, ni desseins, ni factions, ni aucun homme en situation de rien entreprendre.

56 PRÉPARATIFS POUR LA PAIX.

Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations, commencèrent à se dissiper en Angleterre, par les soins du nouveau ministère. On avait voulu empêcher que *Louis XIV* ne gouvernât l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile sous le nom de son petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'États dans la main de l'empereur *Charles VI*? pourquoi la nation anglaise aurait-elle épuisé ses trésors? Elle payait plus que l'Allemagne et la Hollande ensemble. Les frais de la présente année allaient à sept millions de livres sterling. Fallait-il qu'elle se ruinât pour une cause qui lui était étrangère, et pour donner une partie de la France aux Provinces-Unies rivales de son commerce? Toutes ces raisons, qui enhardissaient la reine, ouvrirent les yeux à une grande partie de la nation; et un nouveau parlement étant convoqué, la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe.

Septembre
1711.

Mais, en la préparant en secret, elle ne pouvait pas encore se séparer publiquement de ses alliés; et quand le cabinet négociait, *Marlborough* était en campagne. Il avançait toujours en Flandre; il forçait les lignes que le maréchal de *Villars* avait tirées de Montreuil jusqu'à Valenciennes; il prenait Bouchain; il s'avancait au Quesnoi, et de là vers Paris; il y avait à peine un rempart à lui opposer.

Ce fut dans ce temps malheureux, que le célèbre *du Gué-Trouin*, aidé de son courage et de l'argent de quelques marchands, n'ayant encore aucun grade dans la marine, et devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, et alla prendre une des principales

viles du Brésil, Saint-Sébastien de Rio-Janéiro. Son équipage revint chargé de richesses; et les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna. Mais le mal qu'on fe fait au Brésil ne foulageait pas les maux de la France.

Prise de Rio-Janéiro.
Septembre et
octob. 1711.

CHAPITRE XXIII.

Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétablissement des affaires. Paix générale.

LES négociations, qu'on entama enfin ouvertement à Londres, furent plus salutaires. La reine envoya le comte de *Straffort*, ambassadeur en Hollande, communiquer les propositions de *Louis XIV*. Ce n'était plus alors à *Marlborough* qu'on demandait grâce. Le comte de *Straffort* obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires, et à recevoir ceux de la France.

Trois particuliers s'opposaient toujours à cette paix. *Marlborough*, le prince *Eugène* et *Heinfius*, persistaient à vouloir accabler *Louis XIV*. Mais quand le général anglais retourna dans Londres, à la fin de 1711, on lui ôta tous ses emplois. Il trouva une nouvelle chambre-basse, et n'eut pas pour lui la pluralité de la haute. La reine, en créant de nouveaux pairs, avait affaibli le parti du duc, et fortifié celui de la couronne. Il fut accusé, comme *Scipion*, d'avoir malversé : mais il se tira d'affaire, à peu-près de même, par sa gloire et par la retraite. Il était encore puissant dans sa disgrâce. Le prince *Eugène*

Les affaires
changent en
Angleterre.

n'hésita pas à passer à Londres pour seconder sa faction. Ce prince reçut l'accueil qu'on devait à son nom et à sa renommée, et les refus qu'on devait à ses propositions. La cour prévalut; le prince *Eugène* retourna seul achever la guerre; et c'était encore un nouvel aiguillon pour lui d'espérer de nouvelles victoires, sans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'assemblait à Utrecht, tandis que les ministres de France, tant maltraités à Gertrudenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le maréchal de *Villars*, retiré derrière des lignes, couvrait encore Arras et Cambrai. Le prince *Eugène* prenait la ville du Quesnoi, et il étendait dans le pays une armée d'environ cent mille combattans. Les Hollandais avaient fait un effort; et n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenses qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au-delà de leur contingent cette année. La reine *Anne* ne pouvait encore se dégager ouvertement; elle avait envoyé à l'armée du prince *Eugène* le duc d'*Ormond* avec douze mille anglais, et payait encore beaucoup de troupes allemandes. Le prince *Eugène*, ayant brûlé le faubourg d'Arras, s'avancait sur l'armée française. Il proposa au duc d'*Ormond* de livrer bataille. Le général anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulières entre l'Angleterre et la France avançaient. Une suspension d'armes fut publiée entre les deux couronnes. *Louis XIV* fit remettre aux Anglais la ville de Dunkerque, pour sûreté de ses engagements. Le duc d'*Ormond* se retira vers Gand. Il voulut emmener avec les troupes de sa nation celles qui étaient à

4 juillet
1712.

Suspension
d'armes entre
la France et
l'Angleterre.
19 juillet
1712.

la folde de sa reine; mais il ne put se faire suivre que de quatre escadrons de Holstein, et d'un régiment liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Hesse, de Danemarck, restèrent sous les drapeaux du prince *Eugène*, et furent payées par les Hollandais. L'électeur de Hanovre même, qui devait succéder à la reine *Anne*, laissa malgré elle ses troupes aux alliés, et fit voir que si sa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas sur la faveur de la reine *Anne* qu'elle comptait.

Le prince *Eugène*, privé des Anglais, était encore supérieur de vingt mille hommes à l'armée française; il l'était par sa position, par l'abondance de ses magasins et par neuf ans de victoires.

Le maréchal de *Villars* ne put l'empêcher de faire le siège de Landreci. La France, épuisée d'hommes et d'argent, était dans la consternation. Les esprits ne se rassuraient point par les conférences d'Utrecht, que les succès du prince *Eugène* pouvaient rendre infructueuses. Déjà même des détachemens considérables avaient ravagé une partie de la Champagne, et pénétré jusqu'aux portes de Reims.

Déjà l'alarme était à Versailles comme dans le reste du royaume. La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an; le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois, et portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfans moribond; toutes ces infortunes domestiques, jointes aux étrangères et à la misère publique, faisaient

Etat défa-
treux de la
France.

Février
1712.

regarder la fin du règne de *Louis XIV* comme un temps marqué pour la calamité ; et l'on s'attendait à plus de défâtres , que l'on n'avait vu auparavant de grandeurs et de gloire.

Mort du duc
de *Vendôme*.
11 juin
1712.

Précifément dans ce temps-là , mourut en Espagne le duc de *Vendôme*. L'esprit de découragement , généralement répandu en France , et que je me souviens d'avoir vu , se fait encore redouter que l'Espagne , soutenue par le duc de *Vendôme* , ne retombât par sa perte.

Landreci ne pouvait pas tenir long-temps. Il fut agité dans Versailles si le roi se retirerait à Chambor sur la Loire. Il dit au maréchal d'*Harcourt* qu'en cas d'un nouveau malheur , il convoquerait toute la noblesse de son royaume , qu'il la conduirait à l'ennemi malgré son âge de soixante et quatorze ans , et qu'il périrait à la tête.

Le maré-
chal de *Vil-*
lars sauve la
France.

Une faute que fit le prince *Eugène* délivra le roi et la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ses lignes étaient trop étendues ; que le dépôt de ses magasins dans Marchiennes était trop éloigné ; que le général *Albemarle* , posté à Dénain , entre Marchiennes et le camp du prince , n'était pas à portée d'être secouru assez tôt , s'il était attaqué. On m'a assuré qu'une italienne fort belle , que je vis quelque temps après à la Haie , et qui était alors entretenue par le prince *Eugène* , était dans Marchiennes , et qu'elle avait été cause qu'on avait choisi ce lieu pour servir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre justice au prince *Eugène* , de penser qu'une femme pût avoir part à ses arrangements de guerre.

Ceux qui savent qu'un curé, et un conseiller de Douai, nommé *le Fèvre d'Orval*, se promenant ensemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait aisément attaquer Dénain et Marchiennes, serviront mieux à prouver par quels secrets et faibles ressorts les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées. *Le Fèvre* donna son avis à l'intendant de la province; celui-ci au maréchal de *Montesquiou*, qui commandait sous le maréchal de *Villars*; le général l'approuva et l'exécuta. Cette action fut en effet le salut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le maréchal de *Villars* donna le change au prince *Eugène*. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme si l'on se préparait à l'attaquer; et, tandis que ces dragons se retirent ensuite vers Guise, le maréchal marche à Dénain, avec son armée, sur cinq colonnes. On force les retranchemens du général *Albemarle*, défendus par dix-sept bataillons; tout est tué ou pris. Le général se rend prisonnier avec deux princes de *Nassau*, un prince de *Holstein*, un prince d'*Anhalt* et tous les officiers. Le prince *Eugène* arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes; il veut attaquer un pont qui conduisait à Dénain et dont les Français étaient maîtres; il y perd du monde, et retourne à son camp après avoir été témoin de cette défaite.

Combat de
Dénain, et
prosperités.

24 juillet
1712.

Tous les postes vers Marchiennes, le long de la Scarpe, sont emportés l'un après l'autre avec rapidité. On pousse à Marchiennes défendue par quatre mille hommes; on en presse le siège avec tant de vivacité, qu'au bout de trois jours on les fait

30 juillet
1712.

Septembre
et octobre
1712.

prisonniers, et qu'on se rend maître de toutes les munitions de guerre et de bouche, amassées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la supériorité est du côté du maréchal de *Villars*. L'ennemi déconcerté lève le siège de Landreci, et voit reprendre Douai, le Quesnoi, Bouchain. Les frontières sont en sureté. L'armée du prince *Eugène* se retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Dénain jusqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus signalée n'aurait pas produit de plus grands avantages.

Si le maréchal de *Villars* avait eu cette faveur populaire qu'ont eue quelques autres généraux, on l'eût appelé à haute voix *le restaurateur de la France*; mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait; et, dans la joie publique d'un succès inespéré, l'envie prédominait encore. (x)

(x) Le maréchal de *Villars* eut à Versailles une partie de l'appartement qu'avait occupé *Monseigneur*, et le roi vint l'y voir. L'auteur des mémoires de *Maintenon*, qui confond tous les temps, dit, tome V, page 119 de ces mémoires, que le maréchal de *Villars* arriva dans les jardins de Marli, et que le roi lui ayant dit qu'il était *très-content de lui*, le maréchal, se tournant vers les courtisans, leur dit: *Messieurs, au moins vous l'entendez*. Ce conte, rapporté dans cette occasion, ferait tort à un homme qui venait de rendre de si grands services. Ce n'est pas dans ces momens de gloire qu'on fait ainsi remarquer aux courtisans que le roi est content. Cette anecdote défigurée est de l'année 1711. Le roi lui avait ordonné de ne point attaquer le duc de *Marlborough*. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le maréchal de *Villars*. Ce fut après cette campagne de 1711 que le roi lui dit qu'il était content; et c'est alors qu'il pouvait convenir à un général d'imposer silence aux reproches des courtisans, en leur disant que son souverain était satisfait de sa conduite, quoique malheureuse.

Ce fait est très-peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites choses.

N. B. On voit, par des lettres écrites dans ce temps-là, qu'à la première

Chaque

Chaque progrès du maréchal de *Villars* hâta la paix d'Utrecht. Le ministère de la reine *Anne*, responsable à sa patrie et à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des alliés, ni la sûreté publique. Il exigea d'abord que *Philippe V*, affermi en Espagne, renonçât à ses droits sur la couronne de France, qu'il avait toujours conservés; et que le duc de Berri, son frère, héritier présomptif de la France, après l'unique arrière-petit-fils qui restait à *Louis XIV*, renonçât aussi à la couronne d'Espagne en cas qu'il devînt roi de France. On voulut que le duc d'Orléans fît la même renonciation. On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue, qui oblige les descendans à se priver du droit de régner, auquel auront renoncé les pères. (7)

Ces renonciations ne sont efficaces, que lorsque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient, pour le moment présent, une tempête de douze années : et il était probable qu'un jour plus d'une nation réunie soutiendrait ces renonciations, devenues la base de l'équilibre et de la tranquillité de l'Europe.

On donnait, par ce traité, au duc de Savoie l'île de Sicile, avec le titre de roi; et dans le continent, Fenestrelle, Exilles et la vallée de Pragelas.

nouvelle du combat de Dénain, on regardait généralement à la cour cette affaire comme un léger avantage auquel la vanité du maréchal de *Villars* voulait donner de l'importance.

(7) Ces renonciations ne peuvent devenir obligatoires que par la sanction des seuls vrais intéressés, les peuples.

Ainsi on prenait pour l'agrandir sur la maison de *Bourbon*.

On donnait aux Hollandais une barrière considérable qu'ils avaient toujours désirée ; et si l'on dépouillait la maison de France de quelques domaines en faveur du duc de Savoie , on prenait en effet sur la maison d'Autriche de quoi satisfaire les Hollandais , qui devaient devenir , à ses dépens , les conservateurs et les maîtres des plus fortes villes de la Flandre. On avait égard aux intérêts de la Hollande dans le commerce ; on stipulait ceux du Portugal.

On réservait à l'empereur la souveraineté des huit provinces et demie de la Flandre espagnole , et le domaine utile des villes de la barrière. On lui assurait le royaume de Naples et la Sardaigne , avec tout ce qu'il possédait en Lombardie , et les quatre ports sur les côtes de la Toscane. Mais le conseil de Vienne se croyait trop lésé , et ne pouvait souscrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre , sa gloire et ses intérêts étaient en sûreté. Elle se fait démolir et combler le port de Dunkerque , objet de tant de jalousies. L'Espagne la laissait en possession de Gibraltar et de l'île Minorque. La France lui abandonnait la baie d'Hudson , l'île de Terre-Neuve et l'Acadie. Elle obtenait pour le commerce en Amérique des droits qu'on ne donnait pas aux Français qui avaient placé *Philippe V* sur le trône. Il faut encore compter parmi les articles glorieux au ministère anglais , d'avoir fait consentir *Louis XIV* à faire sortir de prison ceux de ses propres sujets qui étaient retenus

pour leur religion. C'était dicter des lois , mais des lois bien respectables.

Enfin la reine *Anne*, sacrifiant à sa patrie les droits de son sang et les secrètes inclinations de son cœur , se fait assurer et garantir sa succession à la maison de Hanovre.

Quant aux électeurs de Bavière et de Cologne , le duc de Bavière devait retenir le duché de Luxembourg et le comté de Namur , jusqu'à ce que son frère et lui fussent rétablis dans leurs électors ; car l'Espagne avait cédé ces deux souverainetés au bavarois en dédommagement de ses pertes , et les alliés n'avaient pris ni Namur ni Luxembourg.

Pour la France , qui démolissait Dunkerque et qui abandonnait tant de places en Flandre , autrefois conquises par ses armes , et assurées par les traités de Nimègue et de Ryfvick , on lui rendait Lille , Aire , Béthune et Saint-Venant.

Ainsi il paraissait que le ministère anglais rendait justice à toutes les puissances. Mais les *Wighs* ne la lui rendirent pas ; et la moitié de la nation persécuta bientôt la mémoire de la reine *Anne* , pour avoir fait le plus grand bien qu'un souverain puisse jamais faire , pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembler la France , et de ne l'avoir pas fait. (y)

(y) La reine *Anne* envoya au mois d'auguste son secrétaire d'Etat, le vicomte de *Bolingbroke*, consommer la négociation. Le marquis de *Torci* fait un très-grand éloge de ce ministre, et dit que *Louis XIV* lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet, il fut reçu à la cour comme un homme qui venait donner la paix ; et lorsqu'il vint à l'opéra , tout le monde se leva pour lui faire honneur : c'est donc une grande calomnie dans les mémoires de *Maintenon*

66 PAIX D'UTRECHT.

Tous ces traités furent signés, l'un après l'autre, dans le cours de l'année 1713. Soit opiniâreté du prince *Eugène*, soit mauvaise politique du conseil de l'empereur, ce monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau et peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la reine *Anne*. Il s'obstina à la guerre, et il n'eut rien. Le maréchal de *Villars*, ayant mis ce qui restait de la Flandre française en sûreté, alla vers le Rhin; et après s'être rendu maître de Spire, de Worms, de tous les pays d'alentour, il prend ce même Landau que l'empereur eût pu conserver par la paix; il force les lignes que le prince *Eugène* avait fait tirer dans le Brisgau; défait dans ces lignes le maréchal *Vaubonne*; assiège et prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure.

1713
20 août.

20 Septemb.

30 octobre.

Le conseil de Vienne pressait de tous côtés les secours qu'avaient promis les cercles de l'Empire, et ces secours ne venaient point. Il comprit alors que l'empereur, sans l'Angleterre et la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France, et il se résolut trop tard à la paix.

Le prince
Eugène et le
maréchal de
Villars si-
gnent la
paix.

Le maréchal de *Villars*, après avoir ainsi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Rastadt avec le prince *Eugène*. C'était peut-être la première fois qu'on avait vu deux généraux opposés, au sortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Ils y portèrent tous deux la franchise de leur caractère. J'ai ouï conter au maréchal

de dire, page 115 du tome V : *Le mépris que Louis XIV témoigna pour milord Bolingbroke ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de ses pensionnaires. Il est plaisant de voir un tel homme parler ainsi des plus grands hommes.*

de *Villars* qu'un des premiers discours qu'il tint au prince *Eugène*, fut celui-ci: *Monsieur, nous ne sommes point ennemis; vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles.* En effet, l'un et l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre.

Il ne fut point question dans ce traité des droits que l'empereur réclamait toujours sur la monarchie d'Espagne, ni du vain titre de roi catholique que *Charles VI* prit toujours, tandis que le royaume restait assuré à *Philippe V.* *Louis XIV* garda Strasbourg et Landau qu'il avait offert de céder auparavant, Huningue et le nouveau Brisac qu'il avait proposé lui-même de raser, la souveraineté de l'Alsace à laquelle il avait offert de renoncer. Mais ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs Etats et dans leurs rangs les électeurs de Bavière et de Cologne.

C'est une chose très-remarquable que la France, dans tous ses traités avec les empereurs, a toujours protégé les droits des princes et des Etats de l'Empire. Elle posa les fondemens de la liberté germanique à Munster, et fit ériger un huitième électorat pour cette même maison de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Vestphalie. Elle fit rendre par le traité de Ryfvick tous les biens du cardinal de *Furstemberg*. Enfin, par la paix d'Utrecht, elle rétablit deux électeurs. Il faut avouer que dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre, et la fit à l'Empire.

La France assure les droits des princes d'Allemagne.

Les mémoires historiques du temps, sur lesquels on a formé les compilations de tant d'histoires de *Louis XIV*, disent que le prince *Eugène*, en finissant

Terme
de sujet
employé mal
à propos.

les conférences . pria le duc de *Villars* d'embrasser pour lui les genoux de *Louis XIV*, et de présenter à ce monarque les assurances du plus profond respect *d'un sujet envers son souverain*. Premièrement, il n'est pas vrai qu'un prince, petit-fils d'un souverain, demeure le sujet d'un autre prince pour être né dans ses Etats. Secondement, il est encore moins vrai que le prince *Eugène*, vicaire-général de l'Empire, pût se dire sujet du roi de France.

Cependant chaque Etat se mit en possession de ses nouveaux droits. Le duc de Savoie se fit reconnaître en Sicile, sans consulter l'empereur, qui s'en plaignit en vain. *Louis XIV* fit recevoir ses troupes dans Lille. Les Hollandais se saisirent des villes de leur barrière ; et la Flandre leur a payé toujours douze cents cinquante mille florins par an, pour être maîtres chez elle. (8) *Louis XIV* fit combler le port de Dunkerque, raser la citadelle, et démolir toutes les fortifications du côté de la mer, sous les yeux d'un commissaire anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par-là tout leur commerce périr, députèrent à Londres pour implorer la clémence de la reine *Anne*. Il était triste pour *Louis XIV* que ses sujets allassent demander grâce à une reine d'Angleterre ; mais il fut encore plus triste pour eux que la reine *Anne* fût obligée de les refuser.

Le roi, quelque temps après, fit élargir le canal de Mardick ; et, au moyen des écluses, on fit un port qu'on disait déjà égalier celui de Dunkerque.

(8) L'empereur *Joseph II* vient de s'affranchir de ce ridicule tribut, et de faire démolir les fortifications de presque toutes les places de la barrière.

Le comte de *Stair*, ambassadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce monarque. Il est dit, dans un des meilleurs livres que nous ayons, (*) que *Louis XIV* répondit au lord *Stair* : *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir. Je fais de science certaine que jamais Louis XIV ne fit une réponse si peu convenable. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais: il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui; mais il s'agissait de savoir s'il était le maître d'é luder un traité auquel il devait son repos, et peut-être une grande partie de son royaume. (2)*

Réponse ridicule attribuée mal à propos à Louis XIV.

La clause du traité, qui portait la démolition du port de *Dunkerque* et de ses écluses, ne stipulait pas qu'on ne ferait point de port à *Mardick*. On a osé imprimer que le lord *Bolingbroke*, qui rédigea le traité, fit cette omission, gagné par un présent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'histoire de *Louis XIV*, sous le nom de *la Martinière*; et ce n'est pas la seule qui déshonore cet ouvrage. *Louis XIV* paraissait être en droit de profiter de la négligence des ministres anglais, et de s'en tenir à la lettre du traité; mais il aima mieux en remplir l'esprit, uniquement pour le bien de la paix; et loin de dire au lord *Stair* qu'il ne le fit pas souvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres, il voulut bien

Traité accompli.

(*) L'abrégé chronologique de *Hénault*.

(2) Jamais le lord *Stair* ne parla au roi qu'en présence du secrétaire d'Etat *Torci*, qui a dit n'avoir jamais entendu un discours si déplacé. Ce discours aurait été bien humiliant pour *Louis XIV*, quand il fit cesser les ouvrages de *Mardick*.

céder à ses représentations , auxquelles il pouvait résister. Il fit discontinuer les travaux de Mardick , au mois d'avril 1714. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence , et le traité accompli dans tous ses points.

Après cette paix d'Utrecht et de Rastadt , *Philippe V* ne jouit pas encore de toute l'Espagne ; il lui resta la Catalogne à soumettre , ainsi que les îles de Majorque et d'Ivica.

Le roi
d'Espagne
soumet les
Catalans.

Il faut favoir que l'empereur *Charles VI* ayant laissé sa femme à Barcelone , ne pouvant soutenir la guerre d'Espagne , et ne voulant ni céder ses droits ni accepter la paix d'Utrecht , était cependant convenu alors avec la reine *Anne* que l'impératrice et ses troupes , devenues inutiles en Catalogne , seraient transportées sur des vaisseaux anglais. En effet la Catalogne avait été évacuée ; et *Staremberg* , en partant , s'était démis de son titre de vice-roi. Mais il laissa toutes les semences d'une guerre civile , et l'espérance d'un prompt secours de la part de l'empereur et même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province se flattèrent qu'ils pourraient former une république sous une protection étrangère , et que le roi d'Espagne ne serait pas assez fort pour les conquérir. Ils déployèrent alors ce caractère que *Tacite* leur attribuait il y a si long-temps. » Nation intrépide , dit-il , » qui compte la vie pour rien , quand elle ne l'emploie pas à combattre. »

La Catalogne est un des pays les plus fertiles de la terre , et des plus heureusement situés. Autant arrosé de belles rivières , de ruisseaux et de fontaines

que la vieille et la nouvelle Castille en sont dénuées, elle produit tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'homme, et tout ce qui peut flatter ses désirs, en arbres, en blés, en fruits, en légumes de toute espèce. Barcelone est un des beaux ports de l'Europe, et le pays fournit tout pour la construction des navires. Ses montagnes sont remplies de carrières de marbre, de jaspe, de cristal de roche; on y trouve même beaucoup de pierres précieuses. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol y sont abondantes: la côte orientale produit du corail. La Catalogne enfin peut se passer de l'univers entier, et ses voisins ne peuvent se passer d'elle.

Loin que l'abondance et les délices aient amolli les habitans, ils ont toujours été guerriers, et les montagnards sur-tout ont été féroces: mais malgré leur valeur et leur amour extrême pour la liberté, ils ont été subjugués dans tous les temps. Les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarrazins les conquirent.

Ils secouèrent le joug des Sarrazins, et se mirent sous la protection de *Charlemagne*. Ils appartenrent à la maison d'Aragon, et ensuite à celle d'Autriche.

Nous avons vu que sous *Philippe IV*, poussés à bout par le comte duc d'*Olivarès*, premier ministre, ils se donnèrent à *Louis XIII*, en 1640. (aa) On leur conserva tous leurs privilèges; ils furent plutôt protégés que sujets. Ils rentrèrent sous la domination autrichienne, en 1652; et dans la guerre de la succession ils prirent le parti de l'archiduc *Charles* contre

(aa) Dans l'*Essai sur les mœurs*, &c.

Philippe V. Leur opiniâtre résistance prouva que *Philippe V*, délivré même de son compétiteur, ne pouvait seul les réduire. *Louis XIV*, qui, dans les derniers temps de la guerre, n'avait pu fournir ni soldats ni vaisseaux à son petit-fils contre *Charles*, son concurrent, lui en envoya alors contre ses sujets révoltés. Une escadre française bloqua le port de Barcelone; et le maréchal de *Berwick* l'assiégea par terre.

La reine d'Angleterre, plus fidelle à ses traités qu'aux intérêts de son pays, ne secourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés; ils se faisaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laissé détruire Sagonte. L'empereur d'Allemagne promit de vains secours. Les assiégés se défendirent avec un courage fortifié par le fanatisme. Les prêtres, les moines coururent aux armes et sur les brèches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit sourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents ecclésiastiques moururent dans ce siège les armes à la main. On peut juger si leurs discours et leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborèrent sur la brèche un drapeau noir, et soutinrent plus d'un assaut. Enfin les assiégeans ayant pénétré, les assiégés se battirent encore de rue en rue; et retirés dans la ville neuve tandis que l'ancienne était prise, ils demandèrent encore en capitulant qu'on leur conservât tous leurs privilèges. Ils n'obtinrent que la vie et leurs biens. La plupart de leurs privilèges leur furent ôtés; et de tous les moines qui avaient soulevé le peuple, et

12 septembre

1714.

combattu contre leur roi, il n'y en eut que soixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galères. *Philippe V* avait traité plus rudement la petite ville de Xativa (*bb*) dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble, pour faire un exemple : mais si l'on rase une petite ville de peu d'importance, on n'en rase point une grande, qui a un beau port de mer, et dont le maintien est utile à l'Etat.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animés, quand *Charles VI* était parmi eux, et qui les transporta quand ils furent sans secours, fut la dernière flamme de l'incendie qui avait ravagé si long-temps la plus belle partie de l'Europe, pour le testament de *Charles II*, roi d'Espagne. (9)

(*bb*) Cette ville de Xativa fut rasée en 1707, après la bataille d'Almanza. *Philippe V* fit bâtir sur ses ruines une autre ville qu'on nomme à présent *San Phelipo*.

(9) Les alliés ne firent de progrès en Espagne qu'à l'aide du parti qui y subsistait en faveur de la maison d'Autriche. Ce parti s'était formé pendant la vie de *Charles II*, et les fautes du ministère de *Philippe V* lui donnèrent des forces. Il était impossible qu'il n'y eût des cabales dans la cour d'un roi étranger à l'Espagne, jeune, incapable de gouverner par lui-même; et il était impossible d'empêcher ces cabales de dégénérer en conspirations et en partis. Peut-être cependant eût-on prévenu les suites funestes de ces cabales, si, au lieu d'abandonner son petit-fils aux intrigues de la princesse des *Ursins*, des ambassadeurs de France, des français employés à Madrid, des ministres espagnols, *Louis XIV* lui eût donné pour guide un homme capable à la fois d'être ambassadeur, ministre et général; assez supérieur à tous les préjugés pour n'en blesser aucun inutilement; assez au-dessus de la vanité pour ne faire aucune parade de son pouvoir, et se borner à être utile en secret; assez modeste pour cacher à la haine des Espagnols pour les étrangers le bien qu'il ferait à leur pays; un homme enfin, dont le nom respecté dans l'Europe en imposât à la jalousie nationale. Cet homme existait en France; mais madame de *Maintenon* trouvait qu'il n'avait pas une véritable piété.

La nation castillane montra un attachement inébranlable pour

74 RESISTANCE DES CATALANS.

Philippe V. Lorsque les troupes de l'archiduc traversèrent la Castille, elles la trouvèrent presque déserte ; le peuple fuyait devant elles , cachait ses vivres pour n'être pas obligé de leur en vendre ; les soldats qui s'écartaient étaient tués par les payfans. Les courtisanes de Madrid se rendirent en foule au camp des Anglais et des Allemands , dans l'intention d'y répandre le poison que les compagnons de *Colomb* avaient porté en Espagne. (*Mém. de St Philippe.*) A peine sortis d'une ville , les partisans de l'archiduc entendaient le bruit des réjouissances que le peuple faisait en l'honneur de *Philippe*. Mais la nation aragonoise penchait pour l'archiduc. La haine entre les deux nations semblait s'être réveillée. Les Espagnols des deux partis montrèrent dans cette guerre le même caractère qu'ils avaient déployé dans leurs guerres contre les Carthaginois et les Romains. La domination de Rome , des Goths et des Maures , la révolution dans la religion et dans le gouvernement ne l'avaient point changé. Plusieurs villes se défendirent , comme Sagonte et comme Numance ; mais , comme dans ces anciennes époques , nulle réunion entre les différens cantons , nul effort suivi et combiné : cette force de caractère ne se montrait que quand ils étaient attaqués , et alors elle devenait indomptable.

Les catalans furent dépouillés de leurs privilèges ; heureusement ces prétendus privilèges n'étaient que des droits accordés aux villes et aux riches , aux dépens des campagnes et du peuple. Depuis leur destruction , l'industrie de cette nation s'est ranimée ; l'agriculture , les manufactures , le commerce ont fleuri ; et l'orgueil de la victoire a ordonné ce que , dans un temps plus éclairé , un gouvernement paternel eût voulu faire.

CHAPITRE XXIV.

Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.

JOSE appelle encore cette longue guerre une guerre civile. Le duc de Savoie y fut armé contre ses deux filles. Le prince de *Vaudemont*, qui avait pris le parti de l'archiduc *Charles*, avait été sur le point de faire prisonnier dans la Lombardie son propre père qui tenait pour *Philippe V*. L'Espagne avait été réellement partagée en factions. Des régimens entiers de calvinistes français avaient servi contre leur patrie. C'était enfin pour une succession entre parens que la guerre générale avait commencé : et l'on peut ajouter que la reine d'Angleterre excluait du trône son frère que *Louis XIV* protégeait, et qu'elle fut obligée de le proscrire.

Dans la guerre de 1701, parens contre parens.

Les espérances et la prudence humaine furent trompées dans cette guerre, comme elles le sont toujours. *Charles VI*, deux fois reconnu dans Madrid, fut chassé d'Espagne. *Louis XIV*, près de succomber, se releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le conseil d'Espagne, qui n'avait appelé le duc d'Anjou au trône que dans le dessein de ne jamais démembler la monarchie, en vit beaucoup de parties séparées. La Lombardie, la Flandre (cc) restèrent à la maison d'Autriche : la maison de Prusse eut une petite partie de cette même Flandre ; et les

Changemens en Europe opérés par la paix d'Utrecht.

(cc) On appelle généralement du nom de Flandre les provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la maison d'Autriche, comme on appelle les sept Provinces-Unies la Hollande.

Hollandais dominèrent dans une autre ; une quatrième partie demeura à la France. Ainsi l'héritage de la maison de Bourgogne resta partagé entre quatre puissances ; et celle qui semblait y avoir le plus de droit n'y conserva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'empereur , lui resta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples , ce grand fief de Rome , qu'on s'est arraché si souvent et si aisément. Le duc de Savoie eut quatre ans la Sicile , et ne l'eut que pour soutenir contre le pape le droit singulier , mais ancien , d'être pape dans cette île , c'est-à-dire , d'être , au dogme près , souverain absolu dans les affaires ecclésiastiques.

La reine *Anne* eût voulu que son frère lui succédât.

La vanité de la politique parut encore plus après la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il est indubitable que le nouveau ministère de la reine *Anne* voulait préparer en secret le rétablissement du fils de *Jacques II* sur le trône. La reine *Anne* elle-même commençait à écouter la voix de la nature , par celle de ses ministres ; et elle était dans le dessein de laisser sa succession à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendue par les discours de madame *Masham*, sa favorite , intimidée par les représentations des prélats *Toris* qui l'environnaient , elle se reprochait cette proscription dénaturée. J'ai vu la duchesse de *Marlborough* persuadée que la reine avait fait venir son frère en secret , qu'elle l'avait embrassé , et que , s'il avait voulu renoncer à la religion romaine , qu'on regarde en Angleterre et chez tous les protestans comme la mère de la tyrannie , elle l'aurait fait désigner pour son successeur. Son aversion pour la

maison de Hanovre augmentait encore son inclination pour le sang des *Stuarts*. On a prétendu que la veille de sa mort elle s'écria plusieurs fois : Ah mon frère, mon cher frère ! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 août 1714.

Ses partisans et ses ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les *Edouard III* et les *Henri V* il n'y eut point de règne si glorieux ; jamais de plus grands capitaines ni sur terre ni sur mer ; jamais plus de ministres supérieurs, ni de parlemens plus instruits, ni d'orateurs plus éloquens.

Sa mort prévint tous ses desseins. La maison de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère et qu'elle n'aimait pas, lui succéda ; ses ministres furent persécutés.

Le vicomte de *Bolingbroke*, qui était venu donner la paix à *Louis XIV* avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un asile en France, et d'y reparaitre en suppliant. Le duc d'*Ormond*, l'ame du parti du prétendant, choisit le même refuge. *Harley*, comte d'*Oxford*, eut plus de courage. C'était à lui qu'on en voulait ; il resta fièrement dans sa patrie ; il y brava la prison où il fut renfermé, et la mort dont on le menaçait. C'était une ame sereine, inaccessible à l'envie, à l'amour des richesses et à la crainte du supplice. Son courage même le sauva, et ses ennemis dans le parlement l'estimèrent trop pour prononcer son arrêt.

Louis XIV touchait alors à sa fin. Il est difficile de croire qu'à son âge de soixante et dix-sept ans, dans la détresse où était son royaume, il osât

s'exposer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, et qu'on appelait alors le *chevalier de Saint-George*; cependant le fait est très-certain. Il faut avouer que *Louis* eut toujours dans l'ame une élévation qui le portait aux grandes choses en tout genre. Le comte de *Stair*, ambassadeur d'Angleterre, l'avait bravé. Il avait été obligé d'envoyer de France *Jacques III*, comme dans sa jeunesse on avait chassé *Charles II* et son frère. Ce prince était caché en Lorraine, à Commerci. Le duc d'*Ormond* et le vicomte de *Bolingbroke* intéressèrent la gloire du roi de France; ils le flattèrent d'un soulèvement en Angleterre et sur-tout en Ecoffe contre *George I*. Le prétendant n'avait qu'à paraître; on ne demandait qu'un vaisseau, quelques officiers et un peu d'argent. Le vaisseau et les officiers furent accordés sans délibérer; ce ne pouvait être un vaisseau de guerre, les traités ne le permettaient pas. *L'Epine d'Anican*, célèbre armateur, fournit le navire de transport, du canon et des armes. A l'égard de l'argent, le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cents mille écus, et ils ne se trouvèrent pas. *Louis XIV* écrivit de sa main au roi d'Espagne, *Philippe V*, son petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce secours que le prétendant passa secrètement en Ecoffe. Il y trouva en effet un parti considérable, mais il venait d'être défait par l'armée anglaise du roi *George*.

Louis était déjà mort; le prétendant revint cacher dans Commerci la destinée qui le poursuivit toute sa vie, pendant que le sang de ses partisans coulait en Angleterre sur les échafauds.

Nous

Anecdote
singulière.

Nous verrons dans les chapitres réservés à la vie privée et aux anecdotes, comment mourut *Louis XIV* au milieu des cabales odieuses de son confesseur, et des plus méprisables querelles théologiques qui aient jamais troublé des esprits ignorans et inquiets. Mais je confidère ici l'état où il laissa l'Europe.

La puissance de la Russie s'affermissait chaque jour dans le Nord, et cette création d'un nouveau peuple et d'un nouvel empire était encore trop ignorée en France, en Italie et en Espagne.

La Suède, ancienne alliée de la France, et autrefois la terreur de la maison d'Autriche, ne pouvait plus se défendre contre les Russes, et il ne restait à *Charles XII* que de la gloire.

Un simple électorat d'Allemagne commençait à devenir une puissance prépondérante. Le second roi de Prusse, électeur de Brandebourg, avec de l'économie et une armée, jetait les fondemens d'une puissance jusque-là inconnue.

La Hollande jouissait encore de la considération qu'elle avait acquise dans la dernière guerre contre *Louis XIV* : mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint toujours moins considérable. L'Angleterre, agitée de troubles dans les premières années du règne d'un électeur de Hanovre, conserva toute sa force et toute son influence. Les Etats de la maison d'Autriche languirent sous *Charles VI* ; mais la plupart des princes de l'Empire firent fleurir leurs Etats. L'Espagne respira sous *Philippe V* qui devait son trône à *Louis XIV*. L'Italie fut tranquille jusqu'à l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle ecclésiastique en

80 PARTICULARITÉS ET ANECDOTES

en Europe qui pût donner au pape un prétexte de faire valoir ses prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conservées. Le jansénisme seul troubla la France, mais sans faire de schisme, sans exciter de guerre civile.

C H A P I T R E X X V.

Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV.

Il faut se défier des anecdotes. **L**ES anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire; ce sont de petits détails long-temps cachés, et de-là vient le nom d'*anecdotes*; ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Les vies des grands hommes, dans *Plutarque*, sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de *Thésée* et de *Licurgue*? Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros plus d'utilité de morale que de vérité historique.

L'histoire secrète de *Justinien* par *Procope*, est une satire dictée par la vengeance; et quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de *Procope*, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'est pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procope*. Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties. Quand des contemporains, comme le cardinal de *Retz* et le duc

de *la Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait est indubitable; quand ils se contredisent, il faut douter: ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuses sont les écrits secrets que laissent les grands princes, quand la candeur de leur ame se manifeste dans ces monumens; tels sont ceux que je rapporte de *Louis XIV.* (*)

Les détails domestiques amusent seulement la curiosité; les faiblesses qu'on met au grand jour ne plaisent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faiblesses n'instruisent, ou par les malheurs qui les ont suivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires secrets des contemporains sont suspects de partialité; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent user de la plus grande circonspection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, et combattre la satire.

Louis XIV mit dans sa cour, comme dans son règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. On est plus avide, sur-tout en France, de savoir les particularités de sa cour que les révolutions de quelques autres Etats. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passait

(*) Chapitre XXVIII de cette histoire...

82 PARTICULARITÉS

dans le cabinet et dans la cour d'*Auguste* que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Ses premières amours, sujet de plusieurs méchans livres.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'historiens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la baronne de *Beauvais*, pour mademoiselle d'*Argencourt*, pour la nièce du cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au comte de *Soissons*, père du prince *Eugène*; sur-tout pour *Marie Mancini*, sa sœur, qui épousa ensuite le connétable *Colonne*.

Il ne régnait pas encore quand ces amusemens occupaient l'oïfiveté où le cardinal *Mazarin*, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir. L'attachement seul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, et fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire qu'il remporta sur sa passion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte et plus difficile, en laissant le cardinal *Mazarin* maître absolu. La reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : „ Je ne fais pas ce que j'aurais fait s'il „ avait vécu plus long-temps. „ (dd)

Comment il se formait l'esprit et le goût.

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loisir; il lisait sur-tout avec le connétable *Colonne*,

(dd) Cette anecdote est accréditée par les mémoires de *la Porte*, pag. 255 et suivantes. On y voit que le roi avait de l'aversion pour le cardinal; que ce ministre, son parrain et surintendant de son éducation, l'avait très-mal élevé, et qu'il le laissa souvent manquer du nécessaire. Il ajoute même des accusations beaucoup plus graves, et qui rendraient la mémoire du cardinal bien infame; mais elles ne paraissent pas prouvées, et toute accusation doit l'être.

qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de *Corneille*, et se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit, et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette politesse singulière qui commençait dès-lors à caractériser la cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. (10) Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences, sous son précepteur, l'abbé de *Beaumont*, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à désirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, et sur-tout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans les romans inutiles, et que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer, sous son nom, une traduction des

Traductions
imprimées
sous son
nom.

(10) Cette galanterie et quelques imprudences dans sa conduite furent la cause, et des malheurs qu'elle éprouva sous le gouvernement de *Richelieu*, et des bruits injurieux répandus contre elle par les frondeurs. *Richelieu* voulait la perdre, et il eût réussi, sans la fidélité et le courage de ses amis et de quelques uns de ses domestiques. On trouve dans des mémoires non imprimés du duc de *la Rochefoucauld* qu'elle avait formé le projet de se retirer à Bruxelles: quoique très-jeune il était à la tête de ce complot, et s'était chargé de l'enlever et de la conduire.

de son frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du roi, sous le premier maréchal de *Villeroi*, son gouverneur, était tel qu'il le fallait, savant et aimable : mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation, et le cardinal *Mazarin* souffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aisément l'italien pour elle; et dans le temps de son mariage, il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs, au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal *Mazarin*, firent penser à toute la cour qu'il serait toujours gouverné comme *Louis XIII*, son père.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin prévirent ce qu'il devait être; ce fut lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits; le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de toute sa cour; entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main; et prononça ces propres mots :

Son discours
au parle-
ment.

„ On fait les malheurs qu'ont produits vos assemblées;
„ j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées
„ sur mes édits. Monsieur le premier président, je
„ vous défends de souffrir des assemblées, et à pas
„ un de vous de les demander. „ (cc)

(cc) Ces paroles, fidèlement recueillies, sont dans les mémoires authentiques de ce temps là : il n'est permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune histoire de France.

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie qui était devenue un art sublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y assister; il fit même signer cet anathème par sept docteurs de sorbonne: mais l'abbé de *Beaumont*, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainsi les scrupules de la reine; et quand il fut archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la sincère madame de *Motteville*.

Un curé a l'impertinence de vouloir abolir les spectacles.

Il faut observer que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes,

L'auteur des mémoires de *Maintenon* s'avise de dire au hasard dans sa note: « Son discours ne fut pas tout-à-fait si beau, et ses yeux en dirent » plus que sa bouche. » Où a-t-il pris que le discours de *Louis XIV* ne fut pas tout-à-fait si beau, puisque ce furent-là ses propres paroles? Il ne fut ni plus ni moins beau: il fut tel qu'on le rapporte.

non-seulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal *Mazarin*, en 1646 et en 1654, fit représenter sur le théâtre du palais royal et du petit bourbon près du louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les jansénistes, que les cardinaux de *Richelieu* et de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les luthériens et les calvinistes en avaient usé ainsi du temps du pape *Léon X*. Il suffit d'ailleurs d'être novateur pour être austère. Les mêmes esprits, qui bouleverseraient un Etat pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens nécessaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles ferait une idée plus digne du siècle d'*Attila* que du siècle de *Louis XIV*.

Louis XIV
ainsi que
Louis XIII,
danse en pu-
blic.

La danse, qui peut encore se compter parmi les arts, (ff) parce qu'elle est asservie à des règles, et qu'elle

(ff) Le cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des ballets, mais ils étaient sans goût, comme tout ce qu'on avait eu de spectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danse à la perfection, n'avaient

donne de la grâce au corps , était un des plus grands amusemens de la cour. *Louis XIII* n'avait dansé qu'une fois dans un ballet, en 1625 ; et ce ballet était d'un goût grossier , qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure , et qui ne blessaient pas celle de son rang. Les courses de bagues , qu'on faisait quelquefois , et où l'on étalait déjà une grande magnificence , faisaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs et la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même ; mais c'était de quoi étonner , après les horreurs d'une guerre civile , et après la tristesse de la vie sombre et retirée de *Louis XIII*. Ce prince , malade et chagrin , n'avait été servi , ni logé , ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laissa que pour douze cents mille ; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

Tout prit , au mariage de *Louis XIV* , un caractère 1660.
plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine , son épouse , Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine , qui avait de la beauté , portée dans un char superbe d'une invention nouvelle ; le roi à cheval , à côté d'elle , paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards.

dans la jeunesse de *Louis XIV* que des danses espagnoles , comme la farabande , la pavane , &c.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre; et il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le dessin. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée, si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

Opéra intro-
duit en Fran-
ce.

Le cardinal *Mazarin*, pour solenniser ce mariage, fit représenter au Louvre l'opéra italien, intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'État de *Lionne* se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille* qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lisis* et *Hespérie*. *Lisis* signifiait la France, et *Hespérie* l'Espagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même du *Lisis*. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de

Sourdiac, du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ses dépens, dans son château de Neubourg, *la Toison d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : *Corneille* avait son nom et la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanteries depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de *Monseigneur*, frère du roi, avec *Henriette d'Angleterre*, sœur de *Charles II*; et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal *Mazarin*.

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé *Saint-Mars*, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la bastille toujours masqué. Le marquis de *Louvois* alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et

Quel était l'homme au masque de fer ?

avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. (gg)

Mort du
masque de
fer.

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré, la nuit, à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était, sans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une affiette d'argent, et jeta l'affiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait,

(gg) Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance; et M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philosophique*, articles ANA, ANECDOTES.)

ramassa l'affiette, et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : » Avez-vous lu ce » qui est écrit sur cette affiette, et quelqu'un l'a-t-il » vue entre vos mains ? Je ne fais pas lire, répondit » le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne » l'a vue. » Ce payfan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'affiette n'avait été vue de personne. Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore. (*) M. de *Chamillart* fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de *la Feuillade*, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. *Chamillart* lui répondit que c'était le secret de l'Etat, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté.

Louis XIV pendant partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge, et les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, et travaillait ensuite secrètement avec *Colbert*. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre *Fouquet*, dans laquelle furent enveloppés le secrétaire d'Etat *Guenegaud*, *Pélisson*, *Gourville* et tant d'autres. La chute de ce ministre, à qui on avait

(*) Ceci a été écrit en 1760.

bien moins de reproches à faire qu'au cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. (hh) Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par *le Nôtre*, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marli et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le sentit, et fut irrité. On voit par-tout, dans cette maison, les armes et la devise de *Fouquet*. C'est un écureuil avec ces paroles : *Quò non ascendam ? Où ne monterai-je point ?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout poursuivi par une couleuvre,

(hh) Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de *Villars*, fils du maréchal, confirme ce fait. Il est moins singulier qu'on ne pense. Vous voyez dans les mémoires de l'abbé de *Choisi*, que le marquis de *Louvois* lui disait en lui parlant de Meudon : Je suis sur le quatorzième million.

qui était les armes de *Colbert*. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal *Mazarin* avait données, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta, pour la première fois, les *Fâcheux* de *Molière*. *Péliston* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que, sans la reine-mère, le surintendant et *Péliston* auraient été arrêtés dans Vaux, le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que mademoiselle de *la Vallière*, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de *la Vallière* deux cents mille livres; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur; et cela même irritait encore.

Le roi qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant, au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout-puissant, eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; et cette charge lui donnait le privilège d'être jugé par les chambres assemblées; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat,

puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cents mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours, et par un mal-entendu il ne la vendit que quatorze cents mille francs. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de *Guise*, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de *Bouillon* que huit cents mille livres.

C'était la fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement long-temps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales; c'était une suite du levain de la sédition, et c'était une espèce d'insulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'État, et pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences et des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge; et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des carettes avant sa disgrâce. Je ne

fais

Belle action
de *Fouquet*
inutile.

1661.

fais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fausses bontés, ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La diffimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand elle est absolument nécessaire. *Louis XIV* parut sortir de son caractère; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* faisait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au-dehors et au-dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la bastille et à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui resta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre madame de *Sévigné*, *Pelisson*, *Gourville*, mademoiselle *Scudéri*, plusieurs gens de lettres se déclarèrent hautement pour lui, et le servirent avec tant de chaleur qu'ils lui sauvèrent la vie.

On connaît ces vers de *Hénault*, le traducteur de *Lucrece*, contre *Colbert*, le persécuteur de *Fouquet*:

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
 Qui gémit sous le poids des affaires publiques;
 Victime dévouée aux chagrins politiques,
 Fantôme révérend sous un titre onéreux;

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux;
 Contemple de *Fouquet* les funestes reliques;
 Et, tandis qu'à la perte en secret tu t'appliques,
 Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux:
Siccle de Louis XIV. Tome II. G

Diffimula-
 tion de *Louis*
XIV, peu
 honorable.

Colbert per-
 sécuteur de
Fouquet.

Sa chute quelque jour te peut être commune.
 Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune:
 Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice ;
 Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
 Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. *Colbert*, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé ? On lui dit que non :
 „ Je ne le suis donc pas, répondit le ministre. „

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur défavoue. *Colbert* paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon ministre et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était *Michel le Tellier*, alors secrétaire d'Etat, et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre, et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation ?
 Mais le chancelier *Séguier*, président de la commission, fut celui des juges de *Fouquet* qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Le chance-
 lier *Séguier*
 méchant.

Mazarin
 beaucoup
 plus cou-
 pable que
Fouquet.

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en son nom et à son profit des munitions des armées.

» Il imposait (dit *Fouquet* dans ses défenses) par
 » lettres de cachet , des sommes extraordinaires sur
 » les généralités ; ce qui ne s'était jamais fait que
 » par lui et pour lui , et ce qui est punissable de
 » mort par les ordonnances. » C'est ainsi que le
 cardinal avait amassé des biens immenses , que lui-
 même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de *Caumartin* , inten-
 dant des finances , que dans sa jeunesse , quelques
 années après la mort du cardinal , il avait été au
 palais *Mazarin* , où logeait le duc , son héritier , et la
 duchesse *Hortense* ; qu'il y vit une grande armoire de
 marqueterie , fort profonde , qui tenait du haut
 jusqu'en-bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en
 avaient été perdues depuis long-temps , et l'on avait
 négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de *Caumartin* , étonné
 de cette négligence , dit à la duchesse de *Mazarin*
 qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette
 armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de
 quadruples , de jetons et de médailles d'or. Madame
 de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les
 fenêtres , pendant plus de huit jours. (ii)

L'abus que le cardinal *Mazarin* avait fait de sa puis-
 sance despotique ne justifiait pas le surintendant ;
 mais l'irrégularité des procédures faites contre lui , la
 longueur de son procès , l'acharnement odieux du
 chancelier *Séguier* contre lui , le temps qui éteint
 l'envie publique et qui inspire la compassion pour les
 malheureux , enfin les sollicitations toujours plus
 vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres

(ii) J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *Saint-Evremond* ;

pour le perdre ne sont pressantes ; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans , en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent , il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; et les treize autres , (*kk*) parmi lesquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des présens , opinèrent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette sévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume , ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'esprit des citoyens , c'est que le chancelier fit exiler l'un des juges , nommé *Roquesante* , qui avait le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence. (*ll*) *Fouquet* fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut , en 1680 , mais *Gourville* assure dans ses mémoires qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de *Vaux* , sa belle-fille , m'avait déjà confirmé ce fait ; cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne fait pas où est mort cet infortuné , dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.

Le secrétaire d'Etat , *Guenegaud* , qui vendit sa charge à *Colbert* , n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice , qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune. Ce qu'il y eut de plus singulier dans les arrêts de cette chambre , c'est qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs.

(*kk*) Voyez les mémoires de *Gourville*.

(*ll*) *Racine* assure dans ses fragmens historiques que le roi dit chez mademoiselle *la Vallière* : *S'il avait été condamné à mort , je l'aurais laissé mourir*. S'il prononça ces paroles , on ne peut les excuser : elles paraissent trop dures et trop ridicules.

Il s'appelait *Boève*, c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions. (mm)

Saint-Evremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrâce. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du *Plessis-Bellière*; et dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de *Saint-Evremond* sur la paix des Pyrénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de se venger de *Hénault*, homme obscur, persécuta, dans *Saint-Evremond*, l'ami de *Fouquet* qu'il haïssait, et le bel-esprit qu'il craignait. Le roi eut une extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait long-temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, et le fut après sa mort.

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philosophe. Le marquis de *Miremont*, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrâce, et que *Saint-Evremond* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque *Louis XIV* permit à *Saint-Evremond* de revenir dans sa patrie, sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce; il prouva que la patrie est où l'on vit heureux, et il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple

(mm) Voyez *Gui Patin* et les mémoires du temps.

100 ELOGE DE LOUIS XIV.

titre de contrôleur-général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'Etat.

La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

Splendeur
de la cour.

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, et à rassembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à son rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient, flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier, qui se troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever son discours, lui dit : « Sire, je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis, » n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues
du roi avec
sa belle-
sœur.

Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. La reine-mère, *Anne d'Autriche*, commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le français, et la bonté faisait son seul mérite. La princesse d'Angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une conversation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des

bons ouvrages et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. *Madame* avait tout l'esprit de *Charles II*, son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don et par le désir de plaire. La cour de *Louis XIV* respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de *Charles II* était plus hardie, et trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre *Madame* et le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit et de cette intelligence secrète, qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoyait des vers; elle y répondait. Galanteries. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de *Madame* dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de *Dangeau*. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; et la princesse l'engageait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé pour l'autre; et ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fond d'estime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorsque *Madame* fit depuis travailler *Racine* et *Corneille* à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non-seulement la rupture du roi avec la connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV*

est assez désigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de *Racine* :

Qu'en quelque obscurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

Ces amusemens firent place à la passion plus sérieuse et plus suivie qu'il eut pour mademoiselle de *la Vallière*, fille d'honneur de *Madame*. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans, et de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet-de-chambre du roi, nommé *Belloc*, composa plusieurs récits, qu'on mêlait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez *Madame*; et ces récits exprimaient, avec mystère, le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertissemens publics que le roi donnait, étaient autant d'hommages à sa maîtresse. On fit, en 1662, un carrousel vis-à-vis les Tuileries, (nn) dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de la *place du carrousel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; son frère, des Persans; le prince de *Condé*, des Turcs; le duc d'*Enghien*, son fils, des Indiens; le duc de *Guise*, des Américains. Ce duc de *Guise* était petit-fils du *Balafré*. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait de lui,

(nn) Non dans la place royale, comme le dit l'histoire de *la Hode*, sous le nom de *la Martinière*.

en le voyant courir avec le grand Condé : *Voilà les héros de l'histoire et de la fable.*

La reine-mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, oubiant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de *Saulx*, fils du duc de *Lesdiguières*, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine-mère. Ces fêtes ranimèrent, plus que jamais, le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire, nommé d'*Ouvrier*, imagina dès-lors pour *Louis XIV*, l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots : *nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour *Philippe II*, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du nouveau monde et tant d'Etats dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ses carroufels. On a reproché injustement à *Louis XIV*, le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même ; et elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie, et cette légende n'a pas un sens assez clair et assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, et ont de l'agrément quand les allusions sont justes, nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point

1662.

Devise du soleil, assez ridicule.

104 FETE DE VERSAILLES.

avoir que d'en souffrir de mauvaises et de basses, comme celle de *Louis XII*; c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte s'y pique*. Les devises sont, par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles, en 1664, surpassa celle du carrousel, par sa singularité, par sa magnificence et les plaisirs de l'esprit qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissemens, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

1664.

Le 5 mai, le roi y vint avec la cour composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi-bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains : mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers ; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par *Périgni* et par *Benserade*. Ce dernier sur-tout, avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles

il fe fait toujours des allufions délicates et piquantes aux caractères des perfonnes , aux perfonnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait , et aux paffions qui animaient la cour. Le roi représentait *Roger* : tous les diamans de la couronne brilloient fur fon habit et fur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames , fous des arcs de triomphe , voyaient cette entrée.

Le roi , parmi tous les regards attachés fur lui , ne diftinguait que ceux de mademoifelle de *la Vallière*. La fête était pour elle feule ; elle en jouiffait confonduë dans la foule.

La cavalcade était fuivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut , de quinze de large , de vingt-quatre de long , représentant le char du foleil. Les quatre âges , d'or , d'argent , d'airain et de fer , les fignes céleſtes , les Saisons , les Heures fuivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière , qu'on ajuſtait au fon des trompettes , auxquelles fuccédaient par intervalle les mufettes et les violons. Quelques perfonnages , qui fuivaient le char d'*Apollon* , vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu , au temps , au roi et aux dames. Les courfes finies , et la nuit venue , quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'efpace où fe donnaient les fêtes. Des tables y furent fervies par deux cents perfonnages , qui représentaient les Saisons , les Faunes , les Sylvains , les Dryades avec des pasteurs , des vendangeurs , des moisſonneurs. *Pan* et *Diane* avançaient fur une montagne mouvante , et en defcendirent pour faire poſer fur les tables ce que les campagnes et les

forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies ; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

La comédie de la Princesse d'Elide, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très-entêté, à la cour, de l'astrologie judiciaire : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, *Victoire-Amédée*, père de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. *Molière* osa attaquer cette illusion dans les *Amans magnifiques*, joués dans une autre fête, en 1670.

Fous de
cour, diver-
tissement
honteux.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans la Princesse d'Elide. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de

mauvais goût avaient fait imaginer ce triste plaisir , qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de *Louis XIV*, avait appartenu au prince de *Condé* : il s'appelait l'*Angeli*. Le comte de *Grammont* disait que de tous les fous qui avaient suivi M. le prince , il n'y avait que l'*Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit qu'il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler , et qu'il n'entendait pas le raisonner.

La farce du Mariage forcé fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre et le ciel pour le supprimer ; et il subsistera , comme on l'a déjà dit ailleurs , tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites. 1664.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux et les oreilles. Ce qui n'est que pompe et magnificence passe en un jour ; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art , comme le *Tartuffe* , sont l'ornement de ces fêtes , elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de *Benserade* , qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton

De Daphné ni de Phaëton.

Lui trop ambitieux , elle trop inhumaine :

Il n'est point-là de piège où vous puissiez donner ;
 Le moyen de s'imaginer
 Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène ?

La principale gloire de ces amusemens , qui perfectionnaient en France le goût , la politesse et les talens , venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait su que tenir une cour , il n'aurait pas su régner ; et si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misère du peuple , ils n'eussent été qu'odieux : mais le même homme qui avait donné ces fêtes , avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains , que les riches achetèrent à vil prix , et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre : il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée ; son gouvernement était respecté au-dehors. Le roi d'Espagne , obligé de lui céder la préséance ; le pape , forcé de lui faire satisfaction , Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur ; enfin , toutes ses démarches , depuis qu'il tenait les rênes , avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat
 vientdemander
 pardon.

Autre fête.
 1664.

Le légat à latere , *Chigi* , neveu du pape *Alexandre VII* , venant au milieu de toutes les réjouissances de Versailles faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape , étala à la cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit , rendaient

la satisfaction plus éclatante. Il reçut, sous un dais, les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé* à sa droite et le fils de ce prince à sa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec *Louis XIV* après l'audience; et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, et de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le doge de Gènes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toujours avec ses démarches altières.

Tout cela donnait à la cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à sa personne, réjaillît sur tout ce qui l'entourait; que tous les grands fussent honorés, et qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frère et par *M. le Prince*. C'est dans cette vue qu'il jugea, en faveur des pairs, leur ancienne querelle avec les présidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence; et il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casques bleues, brodées d'or et d'argent. La permission de les porter était une grande grâce

Querelles
des pairs.

Habits à
brevet.

pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque par-tout d'imiter la cour de *Louis XIV.*

Magnificence et ordre dans sa maison.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore ; régla les rangs et les fonctions ; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par *François I.*, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura pendant tout son règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli, en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement : on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait, on voyait de la splendeur et de la générosité.

Il fe fait préfent de deux cents mille francs aux filles de fes miniftres, à leur mariage. (11)

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat , ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un difcours du duc de *Saint-Aignan* , qui lui conta que le cardinal de *Richelieu* avait envoyé des préfens à quelques favans étrangers , qui avaient fait fon éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais sûr de mériter de l'être , il recommanda à fes miniftres , *Lionne* et *Colbert* , de choifir un nombre de françois et d'étrangers diftingués dans la littérature , auxquels il donnerait des marques de fa générofité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait inftruire autant qu'on le peut dans cette matière fi délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains , on fit d'abord une lifte de foixante perfonnes : les unes eurent des préfens , les autres des penfions, felon leur rang , leurs befoins et leur mérite. Le bibliothécaire du vatican ; *Allazzi* , le comte *Gratiani* , fecrétaire d'Etat du duc de Modène ; le célèbre *Viviani* , mathématicien du grand duc de Florence ; *Voffius* , l'hiftoriographe des Provinces-Unies ; l'illufre mathématicien *Huyghens* ; un réfident hollandais en Suède , enfin jufqu'à des profefseurs d'Altorf et de Helmftadt , villes prefque inconnues des François , furent étonnés de recevoir

Préfens et penfions aux gens de lettres de l'Europe.

1663.

(11) Ces profufions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injufte , et certes un beaucoup plus grand péché , excepté aux yeux des jéfuites , que ceux qu'il pouvait commettre avec fes maîtrefles. Cette foule de charges inutiles , d'abus de tout genre , a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a fubfifté long-temps , et fubfifte même encore , quoiqu'aucun des princes qui lui ont fuccédé n'ait hérité de fon goût pour le fafte.

des lettres de *M. Colbert*, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priaient d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes ; et toutes étaient accompagnées , ou de gratifications considérables , ou de pensions.

Parmi les Français , on fut distinguer *Racine* , *Quinault* , *Fléchier* depuis évêque de Nîmes , encore fort jeunes ; ils eurent des présens. Il est vrai que *Chapelain* et *Cotin* eurent des pensions ; mais c'était principalement *Chapelain* que le ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes , d'ailleurs si décriés pour la poésie , n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense ; et , ce qui peut surprendre , c'est qu'il avait du goût , et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste , mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que *Ronsard* et *Chapelain*. C'est qu'on était barbare dans le temps de *Ronsard* , et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Costar* , le compagnon d'étude de *Balzac* et de *Voiture* , appelle *Chapelain* le premier des poètes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avait encore fait que des satires ; et l'on fait que ses satires attaquaient les mêmes savans que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après , sans consulter personne.

Maïson bâtie à Florence de ses libéralités. Les présens faits dans les pays étrangers furent si considérables que *Viviani* fit bâtir à Florence une maison des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres

d'or sur le frontispice, *Ædes à Deo datæ* : allusion au furnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince, à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; et si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable , les esprits les plus sévères , et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV*, en diverses villes d'Italie ; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'espérance , et que le marquis *Zampieri* envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres et sur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à *Racine*, la fortune de *Despréaux*, celle de *Quinault*, sur-tout celle de *Lulli*, et de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux , en font des preuves. Il donna même mille louis à *Benserade*, pour faire graver les tailles-douces de ses métamorphoses d'*Ovide* en rondeaux : libéralité mal appliquée , qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans *Benserade* le petit mérite qu'il avait eu dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué , uniquement à *Colbert*, cette protection donnée aux arts , et cette magnificence de *Louis XIV* : mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité et le goût de son maître. Ce ministre qui avait un très-grand génie pour les finances , le commerce , la navigation , la police générale , n'avait pas dans

l'esprit ce goût et cette élévation du roi ; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'État, peut être avare comme un particulier ; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer ; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV.*

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'usage que le comte de *Buffy* fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la bastille, en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis, et dont alors on renouvela le souvenir pour perdre *Buffy* à qui on l'imputait :

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue : il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; et il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. *Louis XIV* aurait

agi généreusement, s'il lui avait pardonné : il vengea son injure personnelle , en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de *Buffy* fut relâché au bout de dix-huit mois ; mais il fut privé de ses charges , et resta dans la disgrâce tout le reste de sa vie, protestant en vain à *Louis XIV* une tendresse que ni le roi ni personne ne croyait sincère.

C H A P I T R E X X V I.

Suite des particularités et anecdotes.

A LA gloire , aux plaisirs , à la grandeur , à la galanterie , qui occupaient les premières années de ce gouvernement , *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié ; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de *Vardes*, confident du goût du roi pour madame de *la Vallière*. On fait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre madame de *la Vallière*, qui par sa place devait avoir des jalouses, et qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On fait qu'il osa, de concert avec le comte de *Guiche* et la comtesse de *Soissons*, écrire à la reine régnante une lettre contre-faite , au nom du roi d'Espagne , son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer , et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les

1665. plus honnêtes gens de la cour, le duc et la duchesse de *Navailles*. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, et *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocens qu'il avait accusés, et qui furent obligés de se défaire de leurs charges, et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de *Lauzun*, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, et si connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec *Mademoiselle*, et qu'il fit ensuite secrètement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons royales et de Paris, ni les soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu singulière,
 Il excelle à traîner un char dans la carrière,
 A disputer des prix indignes de ses mains,
 A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public : et le poète réforma le monarque. Son union avec madame la duchesse de *la Vallière* subsistait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coûtaient peu de soins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui résistassent, et revenait toujours à celle qui, par la douceur et par la bonté de son caractère, par un amour vrai, et même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans art. Mais, dès l'an 1669, elle s'aperçut que madame de *Montespan* prenait de l'ascendant; elle combattit avec sa douceur ordinaire; elle supporta le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de sa rivale, et sans presque se plaindre; elle se crut encore heureuse, dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir sans en être aimée.

Racine est cause que Louis XIV ne dansa plus sur le théâtre.

Enfin, en 1675, elle embrassa la ressource des âmes tendres, auxquelles il faut des sentimens vifs et profonds qui les subjuguent. Elle crut que DIEU seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris, et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter, la nuit, au chœur dans une langue inconnue; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse et de plaisirs. Elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom seul de *sœur Louise de la miséricorde*. Un roi qui punirait ainsi une femme coupable serait un tyran; et c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes

de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour ; mais ceux qui gouvernent les âmes n'ont guère d'empire que sur les faibles.

On fait que quand on annonça à *sœur Louise de la miséricorde* la mort du duc de *Vermandois* qu'elle avait eu du roi , elle dit : *Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort.* Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus ressemblante à son père, et qui épousa le prince *Armand de Conti*, neveu du grand *Condé*.

Cependant la marquise de *Montespan* jouissait de sa faveur , avec autant d'éclat et d'empire que madame de *la Vallière* avait eu de modestie.

Tandis que madame de *la Vallière* et madame de *Montespan* se disputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre dont le caractère dur semblait si peu fait pour l'amour, il y eut une madame du *Frénois*, femme d'un de ses commis , pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine ; on la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi , en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiselle*, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser *Louis XIV*, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser *Péguilin*, du nom de

Caumont, comte de *Lauzun*, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne subsiste plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs : les filles des souverains de l'Asie, plus puissans et plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de *Lauzun*; quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne se réservait rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé : *Lauzun* fut un jour duc de *Montpensier*. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre *Mademoiselle* malheureuse. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauzun*, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque

Mariage du comte de *Lauzun* avec la petite-fille de *Henri IV*.

1669.

Mis en prison pour ce mariage.

n'a pas cette puissance : ceux qui l'ont sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoyen qui n'offense point les lois de l'équité doit-il être puni si sévèrement par celui qui représente l'Etat ? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à son souverain, et trahir son souverain ? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux qui ont écrit (oo) que madame de *Montespan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de *Laurun*, qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la pusillanimité à sacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de *Montespan*. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout son règne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité un mariage clandestin, une liaison innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très-juste ; la prison était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret n'ont

(oo) L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Ségraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de *Ségrais*, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions ; et l'on fait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoiselle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plainte si amèrement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles seraient décisives.

Laurun et *Fouquet* furent étonnés de se rencontrer dans la même prison; mais *Fouquet* sur-tout, qui dans sa gloire et dans sa puissance avait vu de loin *Péguilin* dans la foule, comme un gentilhomme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permission d'épouser la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens et les titres de la maison de *Montpensier*.

Après avoir languï dix ans en prison, il en fortit enfin; mais ce ne fut qu'après que madame de *Montespan* eut engagé *Mademoiselle* à donner la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les posséda après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation que dans l'espérance que M. de *Laurun* ferait reconnu pour son époux; elle se trompa : le roi lui permit seulement de donner à ce mari secret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus considérables que *Laurun* ne trouva pas suffisans. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à

122 MORT DE MADEMOISELLE.

la cour , malheureuse chez elle , ordinaire effet des passions , elle mourut en 1693. (pp)

Pour le comte de *Lauzun* , il passa en Angleterre , en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires , il conduisit en France la reine , épouse de *Jacques II* , et son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès , et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié , comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens sans avoir fait de grandes choses.

Cependant madame de *Montespan* était toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athenais de Mortemar , femme du marquis de *Montespan* : sa sœur aînée , la marquise de *Thiange* ,

(pp) On a imprimé , à la fin de ses mémoires , une histoire des amours de *Mademoiselle* et de M. de *Lauzun*. C'est l'ouvrage de quelque valet-de-chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire et de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui se trouvent dans les mémoires de madame de *Maintenon* , faits par le nommé *la Beaumelle* : il y est dit qu'en 1681 , un des ministres du duc de Lorraine vint déguisé en mendiant se présenter dans une église à *Mademoiselle* , lui montra une paire d'heures sur lesquelles il était écrit : *De la part du duc de Lorraine* : et qu'ensuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc son héritier. Tome II , page 204. Cette fable est prise de l'aventure vraie ou fautive de la reine *Clotilde*. *Mademoiselle* n'en parle point dans ses mémoires , où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la succession de *Mademoiselle* ; de plus elle avait fait , en 1679 , le duc du Maine et le comte de Toulouse ses héritiers.

L'auteur de ces misérables mémoires dit , page 207 , que le duc de *Lauzun* , à son retour , ne vit dans *Mademoiselle* qu'une fille brûlante d'un amour impur : elle était sa femme , il l'avoue. Il est difficile d'écrire plus d'impostures dans un style plus indécent.

et sa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur temps ; et toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens singuliers dans l'esprit. Le duc de *Vivonne*, leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : *Mais à quoi sert de lire ?* Le duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : « La lecture fait à l'esprit » ce que vos perdrix font à mes joues. »

Ces quatre personnes plaifiaient universellement par un tour singulier de conversation mêlé de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des *Mortemar*. Elles écrivaient toutes avec une légèreté et une grâce particulière. On voit par-là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler que madame de *Montespan* était obligée de faire écrire ses lettres au roi par madame *Scarron* ; et que c'est-là ce qui en fit sa rivale, et sa rivale heureuse.

Madame *Scarron*, depuis madame de *Maintenon*, avait à la vérité plus de lumières acquises par la lecture ; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le style est très-élégant. Mais madame de *Montespan* n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne ; et elle fut long-temps favorite, avant que madame de *Maintenon* lui fût présentée.

Le triomphe de madame de *Montespan* éclata au voyage que le roi fit en Flandre, en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage, au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine, *Madame*, sa belle-sœur, la marquise de *Montespan*, étaient dans cet équipage superbe, suivies de beaucoup d'autres; et quand madame de *Montespan* allait seule, elle avait quatre gardes-du-corps aux portières de son carrosse. Le dauphin arriva ensuite avec sa cour, *Mademoiselle* avec la sienne; c'était avant la fatale aventure de son mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaisance son amant, favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présents pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour madame de *Montespan*, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'Etat des plaisirs.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre, *Charles II*, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle mademoiselle de *Kéroual*, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de *Montespan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que madame de *Montespan* était en France, mais avec plus de crédit. Le roi *Charles* fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus long-temps sa beauté; nous lui avons vu, à l'âge de près de soixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frère à Cantorbéri, et revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, *Montaignu*, en était persuadé; la cour n'en doutait pas; et toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui (selon lui) donna le poison. » Cet homme, me disait-il, » qui n'était pas riche, se retira immédiatement » après en Normandie, où il acheta une terre, dans » laquelle il vécut long-temps avec opulence. » Ce poison (ajoutait-il) » était de la poudre de » diamant mise au lieu de sucre dans des fraises. » La cour et la ville pensèrent que *Madame* avait été

Mademoi-
selle de *Ké-
roual* va gou-
verner le roi
d'Angleterre.

On croit *Ma-
dame*, sœur
de *Charles II*,
empoison-
née.

empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, (qq) après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque madame de *la Fayette* et une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin (rr) que la poudre de corail. Il y avait long-temps que *Madame* était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très-mal-faine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain ferait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de *Lorraine*, favori de *Monfieur*, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un

(qq) Voyez l'histoire de madame *Henriette d'Angleterre*, par madame la comtesse de *la Fayette*, page 171, édition de 1742.

(rr) Des fragmens de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles, et la déchirer: mais aussi on ne pourrait les avaler, et on ferait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poisons auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant grossièrement pilé.

chevalier

chevalier de Malthe de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse.

Il n'est que trop vrai qu'une faiblesse et une indis-
 crétion du vicomte de *Turenne* avaient été la première
 cause de toutes ces rumeurs odieuses qu'on se plaît
 encore à réveiller. Il était à soixante ans l'amant de
 madame de *Coatquen*, et sa dupe, comme il l'avait été
 de madame de *Longueville*. Il révéla à cette dame
 le secret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi.
 Madame de *Coatquen*, qui aimait le chevalier de
Lorraine, le dit à son amant : celui-ci en avertit
Monsieur. L'intérieur de la maison de ce prince fut
 en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches
 et les jalousies. Ces troubles éclatèrent avant le
 voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à son
 retour. Les emportemens de *Monsieur*, les querelles
 de ses favoris avec les amis de *Madame*, remplirent
 sa maison de confusion et de douleur. *Madame*,
 quelque temps avant sa mort, reprochait avec des
 plaintes douces et attendrissantes, à la marquise de
Coatquen, les malheurs dont elle était cause. Cette
 dame, à genoux auprès de son lit, et arrosant ses
 mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers
 de *Venceflas* :

Indiscrétion
 de *Turenne*,
 cause des mal-
 heurs de *Ma-
 dame*, et de
 tous ces bruits
 odieux.

J'allais... j'étais... l'amour a fur moi tant d'empire...

Je m'é gare, Madame, et ne puis que vous dire...

Le chevalier de *Lorraine*, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-en-Scize; le comte de *Marfan*, de la maison de *Lorraine*, et le marquis depuis maréchal de *Villeroi* furent exilés. Enfin, on regarda comme la suite coupable de ces

démêlés , la mort naturelle de cette malheureuse princesse. (12)

Origine des fréquens empoisonnements dont on se plaignit alors.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison , c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière ,

(12) Dans un recueil de pièces extraites du porte-feuille de M. Duclos , et imprimées en 1781 , on trouve qu'un maître d'hôtel de Monsieur , nommé Morel , avait commis ce crime ; qu'il en fut soupçonné ; que Louis XIV le fit amener devant lui , que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois s'il ne disait pas la vérité , et lui ayant promis la liberté et la vie s'il avouait tout , Morel avoua son crime ; que le roi lui ayant demandé si Monsieur était instruit de cet horrible complot , Morel lui répondit : *Non , il n'y aurait point consenti.* M. de Voltaire était instruit de cette anecdote ; mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoisonnement , à moins qu'il ne fût absolument impossible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer , on donne pour garant de cette anecdote mademoiselle de la Chausseraie , amie subalterne de madame de Maintenon. On a demandé comment quarante ans après cet événement , Louis XIV aurait confié des détails si affligeans à se rappeler , à une personne qui n'avait et ne pouvait avoir avec lui aucune liaison intime. Mais mademoiselle de la Chausseraie expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que se trouvant seule avec le roi chez madame de Maintenon , qui était sortie pour quelques momens , Louis XIV laissa échapper des plaintes sur les malheurs où il s'était vu condamné ; elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la succession , et cherchait à le consoler. *Non , dit le roi , c'est dans ma jeunesse , c'est au milieu de mes succès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs ; et il cita la mort de Madame.* Mademoiselle de la Chausseraie répondit par un lieu commun de consolation. *Ah , Mademoiselle , dit le roi , ce n'est point cette mort , ce sont ses affreuses circonstances que je pleure ;* et il se tut. Peu de temps après madame de Maintenon rentra ; au bout de quelques momens de silence , le roi s'approcha de mademoiselle de la Chausseraie , et lui dit : *J'ai commis une indiscretion que je me reproche ; ce qui m'est échappé a pu vous donner des soupçons contre mon frère , et ils seraient injustes ; je ne puis les dissiper que par une confiance entière :* et alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi , qui les tient immédiatement des personnes qui avaient avec mademoiselle de la Chausseraie les relations les plus intimes.

infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux italiens, dont l'un s'appelait *Exili*, travaillèrent long-temps avec un apothicaire allemand, nommé *Glafer*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient et voulurent, par le crime, réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrètement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confession, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris, que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux italiens soupçonnés furent mis à la bastille; l'un des deux y mourut. *Exili* y resta sans être convaincu; et du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets qui coûtèrent la vie au lieutenant-civil, d'*Aubrai*, et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de *Brinvilliers*, gendre du lieutenant-civil d'*Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix*, (ss) capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui devait

(ss) L'histoire de *Louis XIV*, sous le nom de *la Martinière*, le nomme l'abbé de *la Croix*. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates et les événemens.

arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant-civil , père de la marquise , fut assez sévère et assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet , et pour faire envoyer à la bastille le capitaine , qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureusement dans la chambre où était *Exili*. Cet italien lui apprit à se venger : on en fait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari , qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père , ses deux frères et sa sœur. Au milieu de tant de crimes , elle avait de la religion : elle allait souvent à confesse ; et même lorsqu'on l'arrêta dans Liège , on trouva une confession générale écrite de sa main , qui servit non pas de preuve contre elle , mais de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux , comme le disait le peuple , et comme il est écrit dans les *Causés célèbres* , ouvrage d'un avocat sans cause , et fait pour le peuple ; mais il est vrai qu'elle eut , ainsi que *Sainte-Croix* , des liaisons secrètes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée , en 1676 , après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 , qu'*Exili* avait commencé à faire des poisons , jusqu'en 1680 , ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que *Penautier* , le receveur-général du clergé , ami de cette femme , fut accusé quelque temps après d'avoir mis ses secrets en usage , et qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

Prétendus
fortilèges.

La *Voisin* , la *Vigoureux* , un prêtre nommé *le Sage* , et d'autres , trafiquèrent des secrets d'*Exili* , sous

prétexte d'amuser les ames curieuses et faibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arsenal, près de la bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal *Mazarin*, la (u) duchesse de *Bouillon* et la comtesse de *Soissons*, mère du prince *Eugène*.

La duchesse de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement personnel, et n'était accusée que d'une curiosité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de *Louis XIV*, on avait fait entrer l'astrologue *Morin* dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui séduisit toute l'antiquité; et toute la philosophie du célèbre comte de *Boulinvilliers*, ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la duchesse de *Bouillon*, et à toutes les dames qui eurent les mêmes faiblesses. Le prêtre *le Sage*, la *Voisin* et la *Vigoureux* s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédisaient l'avenir; ils faisaient

(u) L'histoire de *Reboulet* dit que la duchesse de *Bouillon* fut décrétée de prise de corps, et qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Tout cela est très-faux; il n'y eut point de décret de prise de corps contre elle, et alors nuls amis n'auraient pu la soustraire à la justice.

voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des présidens de cette chambre, fut assez mal-avisé pour demander à la duchesse de *Bouillon* si elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin.

L'affaire de la comtesse de *Soissons* et du maréchal de *Luxembourg* fut plus sérieuse. *Le Sage*, la *Voisin*, la *Vigoureux* et d'autres complices étaient en prison, accusés d'avoir vendu des poisons qu'on appelait *la poudre de succession*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus consulter. La comtesse de *Soissons* fut du nombre. Le roi eut la condescendance de dire à cette princesse que, si elle se sentait coupable, il lui conseillait de se retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la justice. Ensuite elle se retira à Bruxelles, où elle est morte, sur la fin de 1708, lorsque le prince *Eugène*, son fils, la vengeait par tant de victoires, et triomphait de *Louis XIV*.

Maréchal de *Luxembourg* à la bastille. *François-Henri de Montmorenci-Boutteville*, duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la maison impériale de *Luxembourg*, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adressa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il se confesât,

et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes.

Malgré la confession et les psaumes les papiers ne se trouvèrent point ; ils étaient entre les mains d'une fille, nommée *Dupin Bonard*, sous les yeux de *le Sage*, fit, au nom du maréchal de *Luxembourg*, une espèce de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuissante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne fait pas trop ce que c'est qu'une fille impuissante. La *Dupin* ne rendit rien, et n'en eut pas moins d'amans.

Bonard, désespéré, se fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal, et entre ce plein-pouvoir et la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente, par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voisin*, la *Vigoureux*, et plus de quarante accusés ayant été enfermés à la bastille, *le Sage* déposa que le maréchal s'était adressé au diable et à lui pour faire mourir cette *Dupin* qui n'avait pas voulu rendre les papiers ; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient assassiné la *Dupin* par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs ; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger ; ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la bastille ; démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

Le secrétaire d'Etat, *Louvois*, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea

le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès ; injustice cruelle envers tout particulier , et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de *Louvois* pour s'en plaindre , on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la *Dupin* , et une fille qu'il entretenait.

Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin, on lui confronta *le Sage*, et un autre prêtre nommé d'*Avaux*, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortilèges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, *le Sage* dit que le maréchal duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de *Louvois*. L'accusé répondit : *Quand Matthieu de Montmorenci épousa la veuve de Louis le gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux états-généraux qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorenci, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La *Voisin*, la *Vigoureux*, et son frère le prêtre, qui s'appelaient aussi *Vigoureux*,

furent brûlés avec *le Sage*, à la grève. Le maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir *Louvois*, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans Paris. Le supplice du feu, dont la *Voisin* et ses complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame *Henriette d'Angleterre*, on le crut ensuite de sa fille, *Marie-Louise*, qu'on maria, en 1679, au roi d'Espagne, *Charles II*. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. *Mademoiselle* avait souvent dit à *Monsieur*, frère du roi : *Ne menez pas si souvent votre fille à la cour, elle sera trop malheureuse ailleurs.* Cette jeune princesse voulait épouser *Monseigneur*. *Je vous fais reine d'Espagne*, lui dit le roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille ?* Ah ! répondit-elle, vous pourriez plus pour votre nièce. Elle fut enlevée au monde, en 1689, au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de *Charles II* voulait se défaire d'elle, parce qu'elle

On croit la reine d'Espagne, nièce de *Louis XIV*, empoisonnée

aimait son pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France. (13) On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contre-poison; précaution très-incertaine, puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de *Dangeau*, trouveront que le roi dit en soupant : » La reine d'Espagne est morte » empoisonnée dans une tourte d'anguille : la comtesse de *Pernits*, les caméristes *Zapata* et *Nina*, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison. »

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui n'avait presque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domestiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à madame la duchesse de *Saint-Pierre*, qui arrivait d'Espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine; elle me donna des attestations que toutes trois avaient survécu long-temps à leur maîtresse. Enfin je fus que ces mémoires du marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument

(15) On voit dans les mémoires de *Saint-Philippe*, qu'on croyait en Espagne qu'elle avait averti *Louis XIV* de l'impuissance de *Charles II*, seul secret d'Etat dont cette reine infortunée pût être instruite.

précieux , n'étaient que des *nouvelles à la main* , écrites quelquefois par un de ses domestiques ; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style , aux inutilités et aux fauffetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes , où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits , il faut revenir aux événemens de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda , un an après , et fut mère du duc d'Orléans , régent du royaume. Il fallut qu'elle renoncât au calvinisme , pour épouser *Monsieur* ; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer , quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine , en 1673 , donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Avorton* , dont les vers ont été tant cités.

Toi que l'amour fit par un crime ,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour ,
Funeste ouvrage de l'amour ,
De l'honneur funeste victime. . . &c.

Les dangers attachés à l'état de fille , dans une cour galante et voluptueuse , déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur , qui embellissaient la cour de la reine , douze dames du palais ; et depuis , la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique , en y fixant les maris et les parens de ces

Plus de filles
d'honneur
chez la reine.

dames , ce qui augmentait la société , et répandait plus d'opulence.

La princesse de Bavière , épouse de *Monseigneur* , ajouta , dans les commencemens , de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquise de *Montespan* attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle cessait de plaire ; et les emportemens altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge , étant surintendante de la maison de la reine ; et au roi , par ses enfans , par l'habitude et par son ascendant.

Trois femmes se disputent le cœur de *Louis XIV.*

On lui conservait tout l'extérieur de la considération et de l'amitié , qui ne la consolait pas ; et le roi , affligé de lui causer des chagrins violens , et entraîné par d'autres goûts , trouvait déjà dans la conversation de madame de *Maintenon* une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé entre madame de *Montespan* qu'il ne pouvait quitter , mademoiselle de *Fontange* qu'il aimait , et madame de *Maintenon* de qui l'entretien devenait nécessaire à son ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales , et que l'amour , qui troublait la cour , n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux , ce me semble , que *Louis XIV* avait une ame aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour , étrangères à l'État , ne devraient point entrer dans

l'histoire , si le grand siècle de *Louis XIV* ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens , qui pour la plupart les ont défigurés.

C H A P I T R E X X V I I .

Suite des particularités et anecdotes.

LA jeunesse, la beauté de mademoiselle de *Fontange*, Mort de mademoiselle de Fontange. un fils qu'elle donna au roi, en 1680, le titre de duchesse dont elle fut décorée, écartaient madame de *Maintenon* de la première place qu'elle n'osait espérer, et qu'elle eut depuis : mais la duchesse de *Fontange* et son fils moururent en 1681.

La marquise de *Montespan*, n'ayant plus de rivale Faveur de madame de Maintenon. déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante ; le poids des affaires rend sur-tout cette consolation nécessaire. La nouvelle favorite, madame de *Maintenon*, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art si naturel aux femmes, et qui ne déplait pas aux hommes. Elle écrivait un jour à madame de *Frontenac*, sa cousine, en qui elle avait une entière confiance : „ Je le renvoie toujours affligé, „ et jamais désespéré. „ Dans ce temps où sa faveur croissait, où madame de *Montespan* touchait à sa chute, ces deux rivales se voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrète, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler et la

l'assitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. (*uu*) Elles convinrent de faire , chacune de leur côté , des mémoires de tout ce qui se passait à la cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Madame de *Montespan* se plaisait à lire quelque chose de ces mémoires à ses amis , dans les dernières années de sa vie. La dévotion , qui se mêlait à toutes ses intrigues secrètes , affermissait encore la faveur de madame de *Maintenon* , et éloignait madame de *Montespan*. Le roi se reprochait son attachement pour une femme mariée , et sentait sur-tout ce scrupule depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Cette situation embarrassante subsista jusqu'en 1685 , année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des scènes bien différentes : d'un côté , le désespoir et la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre , de nouvelles fêtes à Versailles ; Trianon et Marli bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices , et des jardins où l'art était épuisé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé* avec mademoiselle de *Nantes* , fille du roi et de madame de *Montespan* , fut le dernier triomphe de cette maîtresse , qui commençait à se retirer de la cour.

(*uu*) Les mémoires donnés sous le nom de madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à madame de *Montespan* , en parlant de ses rêves : *J'ai rêvé que nous étions sur le grand escalier de Versailles : je montais , vous descendiez : je m'élevais jusqu'aux nues , vous allâtes à Fontevraud.* Ce conte est renouvelé d'après le fameux duc d'*Epernon* , qui rencontra le cardinal de *Richelieu* sur l'escalier du Louvre , l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau ? *Non* , lui dit le duc , *sinon que vous montez , et je descends.* Ce conte est gâté en ajoutant que d'un escalier on s'éleva jusqu'aux nues. Il faut remarquer que dans presque tous les livres d'anecdotes , dans les *ana* , on attribue presque toujours à ceux qu'on fait parler des choses dites un siècle et même plusieurs siècles auparavant.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; mademoiselle de *Blois* avec le duc de *Chartres*, que nous avons vu depuis régent du royaume ; et le duc du *Maine* à *Louise-Bénédicté de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, et sœur de *M. le Duc*, princesse célèbre par son esprit et par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du palais royal et de *Sceaux* savent combien sont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages. (xx)

Faux bruits
réfutés.

Avant la célébration du mariage de *M. le Duc* avec mademoiselle de *Nantes*, le marquis de *Seignelai*, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de *Sceaux*, plantés par le *Nôtre* avec autant de goût que ceux de *Versailles*. On y exécuta l'idylle de la paix, composée par *Racine*. Il y eut dans *Versailles* un nouveau carroufel ; et après le mariage, le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal *Mazarin* avait donné la première idée, en 1656. On établit dans le fallon de *Marli* quatre boutiques, remplies de ce que l'industrie des ouvriers de *Paris* avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Madame de *Montespan* en tenait une

Fêtes bril-
lantes.
1685.

(xx) Il y a plus de vingt volumes, dans lesquels vous verrez que la maison d'Orléans et la maison de *Condé* s'indignèrent de ces propositions ; vous lirez que la princesse, mère du duc de *Chartres*, menaça son fils ; vous lirez même qu'elle le frappa. Les anecdotes de la constitution rapportent sérieusement que le roi s'étant servi de l'abbé *du Bois*, sous-précepteur du duc de *Chartres*, pour faire réussir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, et qu'il demanda pour récompense le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour est écrit ainsi dans beaucoup d'histoires.

avec *Monseigneur*. Sa rivale, madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le duc du *Maine*. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur ; M. le *Duc* avec madame de *Thiange* ; et madame la *Duchesse*, à qui la bienfiance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeuneffe, était avec la duchesse de *Chevreuse*. Les dames et les hommes nommés du voyage, tiraient au fort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi le roi fit des présents à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuse et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Dernières années de madame de Montefpan. Après le mariage de sa fille, madame de *Montefpan* ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. (*) Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, et y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frappée par de vives impressions envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon, en 1707.

Mort du grand Condé. Un an après le mariage de mademoiselle de *Nantes* avec M. le *Duc*, mourut à Fontainebleau le prince de *Condé*, à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la *Duchesse* qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de

(*) Environ vingt mille de nos livres.

la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi et de madame de *Montespan*, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une histoire du prince de *Condé*, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'imposture, que le roi se plaisait, en toute occasion, à mortifier ce prince, et qu'au mariage de la princesse de *Conti*, fille de madame de *la Vallière*, le secrétaire d'Etat lui refusa le titre de *haut et puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain qui a composé l'histoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde et les usages de notre cour, pour rapporter des faussetés pareilles ?

Cependant, après le mariage de madame *la Duchesse*, après l'éclipse totale de la mère, madame de *Maintenon* victorieuse, prit un tel ascendant, et inspira à *Louis XIV* tant de tendresse et de scrupule, que le roi, par le conseil du père *la Chaise*, l'épousa secrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, *Harlai de Chanvalon*, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista; *Montcheureuil* (yy) et *Bontems*

Mariage de
Louis XIV
avec madame
de *Maintenon*.

(yy) Et non pas le chevalier de *Fourbin*, comme le disent les mémoires de *Choisi*. On ne prend, pour confidens d'un tel secret, que des domestiques affidés, et des hommes attachés par leur service à la personne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration : on n'en fait que pour constater un état; et il ne s'agissait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conscience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, *Harlai*, en 1695, près de dix ans après le mariage, ses laquais trouvèrent

premier valet-de-chambre y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu et sur les dates. *Louis XIV* était alors dans sa quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait, dans sa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang : il fut toujours problématique à la cour si madame de *Maintenon* était mariée. On respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

Son histoire. La destinée de cette dame paraît, parmi nous, fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La marquise de *Saint-Sébastien*, que le roi de Sardaigne, *Victor-Amédée*, épousa, n'était pas au-dessus de madame de *Maintenon* : l'impératrice de Russie, *Catherine*, était fort au-dessous ; et la première femme de *Jacques II*, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

Elle était d'une ancienne maison, petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son père, *Constant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établissement à la Caroline, et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur, nommé *Cardillac*, gentilhomme bordelais. *Constant d'Aubigné* épousa sa bienfaitrice, en 1627, et

dans ses vieilles culottes l'acte de célébration ? Ce conte, qui n'est pas même fait pour des laquais, ne se trouve que dans les mémoires de *Maintenon*.

la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit, en 1635, *Françoise d'Aubigné*, destinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée, à l'âge de trois ans, en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline, à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de *Neuillant*, mère de la duchesse de *Navailles*, sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser, en 1651, *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque dont il faisait profession, l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiselle d'*Aubigné* d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté et son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris: et ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. (22)

(22) Il est dit dans les prétendus mémoires de *Maintenon*, tom. I, pag. 216, qu'elle n'eut long-temps qu'un même lit avec la célèbre *Ninon Lenclos*, sur les oui-dire de l'abbé de *Châteauneuf* et de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. Mais il ne se trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ni dans tout ce qui nous reste de M. l'abbé de *Châteauneuf*. L'auteur des mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au hasard. Ce fait n'est rapporté que dans les mémoires du marquis de *la Fare*, p. 190, édition de Rotterdam. C'était encore la mode de partager son lit avec ses amis: et cette mode, qui ne subsiste plus, était très-ancienne, même à la cour. On voit dans

Après la mort de son mari, arrivée en 1660, elle fit long-temps solliciter auprès du roi une petite pension de quinze cents livres, dont *Scarron* avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui disant : » Madame, je vous ai » fait attendre long-temps ; mais vous avez tant » d'amis que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès » de vous. »

Ce fait m'a été conté par le cardinal de *Fleuri*, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que *Louis XIV* lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il est prouvé par les lettres mêmes de madame de *Maintenon*, qu'elle dut à madame de *Montespan* ce léger secours qui la tira de la misère. On se ressouvint d'elle quelques années après, lorsqu'il fallut élever en secret le duc du Maine, que le roi avait eu, en 1670, de la marquise de *Montespan*. Ce ne fut certainement qu'en 1672, qu'elle fut choisie pour présider à cette éducation secrète : elle dit dans une de ses lettres : *Si les enfans sont au roi, je le veux bien ; car je ne me chargerais pas, sans scrupule, de ceux de madame de Montespan : (14) ainsi il faut que le roi me*

l'histoire de France que *Charles IX*, pour sauver le comte de *la Roche-foucauld* des massacres de la Saint-Barthelemi, lui proposa de coucher au louvre dans son lit ; et que le duc de *Guise* et le prince de *Condé* avaient long-temps couché ensemble.

(14) On peut, par vanité, ne point vouloir être gouvernante des enfans d'un particulier, et consentir à élever ceux d'un roi ; mais le mot de *scrupule* est absurde ; il ne peut rien y avoir de contraire aux principes de la morale à se charger de l'éducation d'un enfant quel qu'il soit. Le bâtard d'un roi, et celui d'un particulier sont égaux devant la conscience. Cette lettre prouve que, même avant d'être à la cour, madame de *Maintenon* savait parler le langage de l'hypocrisie.

Lordonne ; voilà mon dernier mot. Madame de Montefpan n'avait deux enfans qu'en 1672, le duc du Maine et le comte de Vexin. Les dates des lettres de madame de Maintenon, de 1670, dans lesquelles elle parle de ces deux enfans, dont l'un n'était pas encore né, font donc évidemment fauffes. Prefque toutes les dates de ces lettres imprimées font erronées. Cette infidélité pourrait donner de violens foupçons fur l'authenticité de ces lettres, fi d'ailleurs on n'y reconnaiffait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il eft prefque impossible de contrefaire.

Il n'eft pas fort important de favoir en quelle année cette dame fut chargée du foin des enfans naturels de *Louis XIV*; mais l'attention à ces petites vérités, fait voir avec quel fcrupule on a écrit les faits principaux de cette hiftoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'*Aquin*, qui était dans la confiance, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une perfonne de confiance, qui pût fe charger de ce dépôt. (a) Le roi fe fouvint de madame *Scarron*. M. de *Louvois* alla fecretement à Paris lui propofer ce voyage. Elle eut foin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par madame de *Montefpan*, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; fes lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de fa fortune: fon mérite fit tout le refte.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à

(a) L'auteur du roman des mémoires de madame de *Maintenon* lui fait dire, à la vue du château Trompette: *Voilà où j'ai été élevée*, &c. Cela eft évidemment faux; elle avait été élevée à Niort.

elle , passa de l'averfion à la confiance , et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle font un monument bien plus précieux qu'on ne pense : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie , de dignité et de faiblesse , qui se trouve si souvent dans le cœur humain , et qui était dans celui de *Louis XIV*. Celui de madame de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur *Gobelin* , approuve également l'une et l'autre ; il est directeur et courtifan ; sa pénitente , devenue ingrate envers madame de *Montefpan* , se diffimule toujours son tort. Le confesseur nourrit cette illusion ; elle fait venir , de bonne foi , la religion au secours de ses charmes usés , pour supplanter sa bienfaitrice devenue sa rivale.

Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi , d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse , paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686 , qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement qui était de plain-pied à celui du roi , elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle ; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner , avant et après le souper , et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres , pendant que madame de *Maintenon* s'occupait à la lecture , ou à quelque ouvrage des mains ; ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'État , paraissant souvent les ignorer ; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue

et de cabale ; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'*Aubigné*, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts secrètes (b) dans les fermes générales furent sa seule fortune ; aussi, disait-il au maréchal de *Vivonne*, frère de madame de *Montespan*, qu'il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant.

Le marquis de *Villette*, son neveu, ou son cousin, ne fut que chef-d'escadre. Madame de *Cailus*, fille de ce marquis de *Villette*, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par *Louis XIV*. Madame de *Maintenon*, en mariant sa nièce d'*Aubigné* au fils du premier maréchal de *Noailles*, (c) ne lui donna que deux cents mille francs : le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de *Maintenon* qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son déintéressement. La seconde femme du marquis de *Villette* depuis madame de *Bolingbroke*, ne put jamais rien

(b) Voyez les lettres à son frère. « Je vous conjure de vivre commodément, et de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons faite : nous en ferons d'autres. »

(c) Le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, tom. IV, page 200. *Rousseau*, vipère acharnée contre ses bienfaiteurs, fit des couplets satiriques contre le maréchal de *Noailles*. Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. *Rousseau*, très-jeune alors, ne connaissait pas le premier maréchal de *Noailles*. Les chansons satiriques dont il parle, étaient d'un gentilhomme nommé de *Cabanac*, qui les avouait hautement.

obtenir d'elle. Je lui ai souvent entendu dire qu'elle avait reproché à sa cousine le peu qu'elle faisait pour sa famille; et qu'elle lui avait dit en colère : » Vous » voulez jouir de votre modération , et que votre » famille en soit la victime. » Madame de *Maintenon* oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentimens de *Louis XIV*. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de *Noailles* contre le père *le Tellier*.

L'illustre *Racine* assez fait le pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au roi.

Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine*; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger ressentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple, en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire, qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut; et en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. *Racine*, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau. (d)

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre service, elle l'était aussi de nuire. L'abbé de *Choisi* rapporte que le ministre *Louvois* s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour l'empêcher d'épouser la veuve *Scarron*. Si l'abbé de *Choisi* savait ce fait, madame de *Maintenon* en était instruite; et non-seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle apaisa le roi dans les mouvemens de colère que

(d) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illustre *Racine*, dans la vie de son père.

l'humeur brusque du marquis de *Louvois* inspirait quelquefois à son maître. (e)

(e) Qui croirait que dans les mémoires de madame de *Maintenon*, tome III, page 273, il est dit que ce ministre craignait que le roi ne l'empoisonnât. Il est bien étrange qu'on debite à Paris des horreurs si insensées, à la suite de tant de contes ridicules.

Cette sottise atroce est fondée sur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de *Louvois*. Ce ministre prenait des eaux que *Séron*, son médecin, lui avait ordonnées, et que *la Ligerie*, son chirurgien, lui faisait boire. C'est ce même *la Ligerie* qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des chartreux*. Ce *la Ligerie* m'a souvent dit qu'il avait averti M. de *Louvois* qu'il risquait sa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le ministre continua son travail : il mourut presque subitement, le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, comme le dit l'auteur des faux mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit, et ne trouva d'autre cause de sa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avisa de soupçonner le médecin *Séron* d'avoir empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funestes soupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voisin, que *Louvois* avait extrêmement irrité et maltraité, avait gagné le médecin *Séron*. On trouve une partie de ces anecdotes dans les mémoires du marquis de *la Fare*, page 249. La famille même de *Louvois* fit mettre en prison un favoyard qui frottait dans la maison ; mais ce pauvre homme très-innocent, fut bientôt relâché. Or, si l'on soupçonna, quoique très-mal à-propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un ministre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raison pour en soupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même auteur, qui dans les mémoires de *Maintenon* a rassemblé tant de faussetés, prétend, au même endroit, que le roi dit qu'il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait souffrir, le maréchal de *la Feuillade*, le marquis de *Seignelai* et le marquis de *Louvois*. Premièrement, monsieur de *Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En second lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonspection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles si imprudentes et si odieuses ? à qui a-t-il développé une ame si ingrate et si dure ? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien-aïse d'être défait de trois hommes qui l'avaient servi avec le plus grand zèle ? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légère preuve, sans la moindre vraisemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé sagement ? Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impostures, dont le public est surchargé ; et l'auteur des mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition.

Louis XIV, en épousant madame de *Maintenon*, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné, à la cour et auprès du roi, la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisy plusieurs filles de qualité; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles, en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec *Godet Desmarets*, évêque de Chartres, et fut elle-même

N. B. On a prétendu que ce médecin *Séron* était mort empoisonné lui-même peu de temps après, et qu'on l'avait entendu répéter plus d'une fois pendant son agonie : *Je n'ai que ce que j'ai mérité*. Ces bruits sont dénués de preuves; et si le prince, qui en était l'objet, eut souvent une politique artificieuse, jamais il ne fut accusé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoisonné par l'ordre du roi, que *la Beaumelle* attribue à *Louvois*, est une véritable absurdité.

Louis XIV était fatigué du caractère dur et impérieux de *Louvois*; et l'ascendant qu'il avait laissé prendre à ce ministre, lui était devenu insupportable. L'indignation que les violences ordonnées par *Louvois* et sur-tout le deuxième incendie du Palatinat avaient excitée en Europe contre *Louis XIV*, lui avaient rendu odieux un ministre dont les conseils le faisaient haïr. On a dit aussi que *Louis XIV* avait promis à *Louvois*, confident de son mariage, de ne jamais reconnaître madame de *Maintenon* pour reine, qu'il eut la faiblesse de vouloir oublier sa parole, et que *Louvois* la lui rappela avec une fermeté et une hauteur que ni le roi ni madame de *Maintenon* ne purent lui pardonner.

Le chagrin et l'excès du travail accélérèrent sa mort.

supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; et quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de *la Maisonsfort*, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme :

» Que ne puis-je vous donner mon expérience !
 » que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore
 » les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs
 » journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de
 » tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à
 » imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté les
 » plaisirs; j'ai été aimée par-tout. Dans un âge plus
 » avancé, j'ai passé des années dans le commerce
 » de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous
 » proteste, ma chère fille, que tous les états laissent
 » un vide affreux. » (f)

Vanité des
 grandeurs dé-
 montrée par
 l'exemple de
 madame de
Maintenon.

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Madame de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'*Aubigné*, son frère : » Je n'y puis plus tenir, je voudrais être morte. » On fait quelle réponse il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père ?*

A la mort du roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingts mille livres, qui lui fut

(f) Cette lettre est authentique, et l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût fait imprimer.

exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719, le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier, dans son épitaphe le nom de *Scarron* : ce nom n'est point avilissant ; et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

Le roi at-
taqué de la
fistule.

La cour fut moins vive et plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec madame de *Maintenon* une vie plus retirée ; et la maladie considérable qu'il eut, en 1686, contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz, en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui fait aimer ainsi.

Dès que *Louis XIV* ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien *Felix*, alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril ; il consulta les meilleurs chirurgiens ; il inventa, avec eux, des instrumens qui abrégèrent l'opération, et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler

ses ministres auprès de son lit le jour même ; et, afin que la nouvelle de son danger ne fût aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa *Felix* ; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et atteinte d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir, en 1690, se refusa à tous les plaisirs, et resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres ; elle avait même fait des vers ; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Mort de la
dauphine de
Bavière.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Madame de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves. Elle voulut un sujet tiré de la Bible. *Racine* composa *Esther*. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel ; et que deux ans après *Athalie*, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, long-temps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. *Athalie*, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport ; et *Esther*, en 1721, n'inspira que de la

Esther, et
Athalie.

156 SPECTACLES A SAINT-CYR.

froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent, avec flatterie, *Esther* dans madame de *Maintenon*, et avec malignité *Vashti* dans madame de *Montespan*, *Aman* dans M. de *Louvois*, et sur-tout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt et sans vraisemblance; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans faveur, sans s'informer même qui elle est; un ministre assez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfans, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même, ministre assez bête pour signifier l'ordre de tuer tous les juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de se défendre: un roi imbécille qui sans prétexte signe cet ordre ridicule, et qui, sans prétexte, fait pendre subitement son favori: tout cela, sans intrigue, sans action, sans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du sens et du goût. (g) Mais malgré le vice du sujet, trente

(g) Il est dit dans les mémoires de *Maintenon* que *Racine*, voyant le mauvais succès d'*Esther* dans le public, s'écria: *Pourquoi m'y suis-je exposé? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux? Mille louis le consolèrent.*

1°. Il est faux qu'*Esther* fut alors mal reçue.

2°. Il est faux et impossible que *Racine* ait dit qu'on l'avait empêché alors de se faire chartreux, puisque sa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au hasard et tout confondu, devait consulter les mémoires sur la vie de *Jean Racine* par *Louis Racine*, son fils; il y aurait vu que *Jean Racine* voulait se faire chartreux avant son mariage.

3°. Il est faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fausseté est encore prouvée par les mêmes mémoires. Le roi lui fit présent d'une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre, en 1690, après la représentation d'*Athalie* à Versailles. Ces minuties acquièrent quelque importance

vers d'Esther valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de plus grands succès.

Ces amusemens ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie*, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, et que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de madame de *Maintenon*. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet-de-chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; et l'abbé *Genêt*, aumônier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

La duchesse de Bourgogne joue la comédie.

Ces occupations formaient l'esprit, et animaient la société. (h)

quand il s'agit d'être aussi grand homme que *Racine*. Les fausses anecdotes sur ceux qui illustrèrent le beau siècle de *Louis XIV* sont répétées dans tant de livres ridicules, et ces livres sont en si grand nombre, tant de lecteurs oisifs et mal instruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces mensonges. Et si l'on dément souvent l'auteur des mémoires de *Maintenon*, c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui.

(h) Comment le marquis de *la Fare* peut-il dire dans ses mémoires que depuis la mort de *Madame*, ce ne fut que jeu, confusion et impolitesse? On jouait beaucoup dans les voyages de Marli et de Fontainebleau, mais jamais chez madame de *Maintenon*; et la cour fut, en tout temps, le modèle de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orléans, alors duchesse de Chartres,

Aucun de ceux qui ont trop censuré *Louis XIV* ne peut disconvenir qu'il ne fût, jusqu'à la journée d'Hochstet, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme *Jean Sobieski*, et des rois de Suède, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il foutint ses malheurs, et qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait de grandes fautes; mais ceux qui le condamnent, l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à sa place?

La duchesse de Bourgogne croissait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur en Espagne, lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que son fils; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette d'Angleterre*, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang: elle touchait au trône: la France attendait, du duc de Bourgogne, un gouvernement tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse, plus faites encore pour être senties que la philosophie de

la princesse de *Conti*, madame la *Duchesse*, démentaient bien ce que le marquis de *la Fare* avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement: il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour; et cette société fit, d'un homme très-aimable, un historien quelquefois injuste.

son

son époux. Le monde fait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de *Louis XIV* de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées, sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante; (i) et un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils, le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné, le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis au même tombeau, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

Louis XIV
voit mourir
presque toute
sa famille.

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu plusieurs personnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant

(i) L'auteur des mémoires de madame de Maintenon, tom. IV, dans un chapitre intitulé *Mademoiselle Choin*, dit que *Monseigneur* fut amoureux d'une de ses propres sœurs, et qu'il épousa ensuite mademoiselle *Choin*. Ces contes populaires sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-seulement contemporain, mais être muni de preuves pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que *Monseigneur* eût épousé mademoiselle *Choin*. Renouveler ainsi, au bout de soixante ans, des bruits de ville, si vagues, si peu vraisemblables, si décriés, ce n'est point écrire l'histoire, c'est compiler au hasard des scandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, pag. 244, que madame la duchesse de Bourgogne dit au prince, son époux: *Si j'étais morte, auriez-vous fait le troisième tome de votre famille?* Il fait parler *Louis XIV*, tous les princes, tous les ministres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ce mémoire qui ne soient remplies de ces mensonges hardis qui soulèvent tous les honnêtes gens.

de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du royaume.

Soupçons de
poison, et ca-
lornies.

Ces mêmes soupçons qu'on avait eus à la mort de *Madame* et à celle de *Marie-Louise*, reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur singulière. L'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calornie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, sa femme et son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de *Bourbon*, petit-fils du prince de *Condé*, le duc de *la Trimouille*, M^{me} de *la Vrillière*, M^{me} de *Listenai*, en furent attaqués à la cour. Le marquis de *Gondrin*, fils du duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de *Toulouse*, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine, *François*, destiné à être un jour empereur, et à relever la maison d'Autriche.

Cependant ce fut assez qu'un médecin, nommé *Boudin*, homme de plaisir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : « Nous n'entendons rien à de pareilles maladies : » c'en fut assez, dis-je, pour que la calornie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans réplique. Le cri public était affreux; il faut en avoir

été témoin pour le croire. Plusieurs écrits et quelques malheureuses histoires de *Louis XIV* éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, *Humbert*, court se rendre à la bastille pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. Le prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison ; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence ; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'est point signée : et le marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, et son neveu qui la demandait, étaient également malheureux. (*k*)

(*k*) L'auteur de la vie du duc d'Orléans est le premier qui ait parlé de ces soupçons atroces : c'était un jésuite nommé *la Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant sa régence, et qui se réfugia ensuite en Hollande sous le nom de *la Hode*. Il était instruit de quelques faits publics. Il dit, tom. I, pag. 112, que le prince si injustement soupçonné demanda à se constituer prisonnier ; et ce fait est très-vrai. Ce jésuite

162 SOUPÇONS DE POISON.

n'était pas à la portée de savoir comment M. de *Canillac* s'opposa à cette démarche trop injurieuse à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte sont fausses. *Reboullet*, qui l'a copié, dit d'après lui, pag. 143, tom. VIII, que le dernier enfant du duc et de la duchesse de Bourgogne fut sauvé par du contre-poison de Venise. Il n'y a point de contre-poison de Venise qu'on donne ainsi au hasard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puissent guérir un mal dont on ne connaît point la source. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne sont qu'un amas d'erreurs populaires.

C'est une fausseté de peu de conséquence, dans le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon*, de dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie; c'est une calomnie puérile de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'histoire n'a été déshonorée par de plus absurdes mensonges que dans ces prétendus mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avise d'imaginer que le duc et la duchesse de Bourgogne, et leur fils aîné, moururent de la petite vérole; il avance cette fausseté pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainsi dans la même page il se trouve qu'il parle en 1753 de ce qui est arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de fortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux mémoires, tant d'impostures sur le gouvernement et sur les citoyens, que c'est un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

C H A P I T R E XXVIII.

Suite des anecdotes.

LOUIS XIV dévorait sa douleur en public ; il se laissa voir à l'ordinaire ; mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Privé de presque tous ses enfans, sa tendresse qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs descendans, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance, en 1714. Il tempérerait ainsi, par la loi naturelle, la sévérité des lois de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son

164 MORT DE LOUIS XIV.

fang ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut sur-tout pouvoir établir pour deux de ses enfans ce qu'il avait fait passer au parlement, sans opposition, pour les princes de la maison de Lorraine. Il égala ensuite le rang de ses bâtards à celui des princes du sang, en 1715. Le procès que les princes du sang intentèrent depuis aux princes légitimés est connu. Ceux ci ont conservé pour leurs personnes et pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV.* Ce qui regarde leur postérité dépendra du temps, du mérite et de la fortune.

Dernière maladie du roi.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguste 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de *Stair*, ambassadeur d'Angleterre, paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empyrique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empyrique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. „ Si le roi mange une seconde fois, „ dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus personne. „ Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très-limitée par son testament déposé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit: *Je vous ai conservé tous les droits*

que vous donne votre naissance. (1) C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse ; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père. (15)

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir ;* et à ses domestiques : *Pourquoi pleurez-vous ? m'avez-vous cru immortel ?* donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. Louis XIII, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant

Il meurt avec courage sans ostentation. 1 septembre 1715.

(1) Les mémoires de madame de Maintenon, tom. V, pag. 194, disent que Louis XIV voulait faire le duc du Maine lieutenant-général du royaume. Il faut avoir des garans authentiques pour avancer une chose aussi extraordinaire et aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du duc d'Orléans : c'eût été tout bouleverser : aussi le fait est-il faux.

(15) Le maréchal de Berwick dit, dans ses mémoires, qu'il tient de la reine d'Angleterre, que cette princesse ayant félicité Louis XIV sur la sagesse de son testament : *On a voulu absolument que je le fisse*, répondit-il ; *mais, dès que je serai mort, il n'en sera ni plus ni moins.*

sur son lit entre ses bras : ces paroles ne font point telles qu'elles font rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidèlement copiées :

Ses dernières
paroles au
dauphin. » Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume.
» Ce que je vous recommande plus fortement est
» de n'oublier jamais les obligations que vous avez à
» DIEU. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce
» que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec
» vos voisins. J'ai trop aimé la guerre; ne m'imitiez
» pas en cela, non plus que dans les trop grandes
» dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes
» choses, et cherchez à connaître le meilleur pour le
» suivre toujours. Soulagez vos peuples le plus tôt
» que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le
» malheur de ne pouvoir faire moi-même, &c.

Ce discours est très-éloigné de la petiteesse d'esprit qu'on lui impute dans quelques mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté sur lui des reliques, les dernières années de sa vie. Ses sentimens étaient grands, mais son confesseur, qui ne l'était pas, l'avait assujetti à ces pratiques peu convenables, et aujourd'hui désuétées, pour l'assujettir plus pleinement à ses insinuations. Et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faiblesse de porter, lui avaient été données par madame de *Maintenon*.

Moins re-
gretté qu'il
ne devait
l'être. Quoique la vie et la mort de *Louis XIV* eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune, la querelle de la *Constitution* qui aigrissait les esprits; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence.

RÉPUTATION DE LOUIS XIV. 167

Nous avons vu ce même peuple, qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse : *Mon fils, ressemblez à votre grand père, et non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raison : *C'est, dit-elle, qu'à la mort de Henri IV, on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII.* (m)

Quoiqu'on lui ait reproché des petiteffes, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés ; cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation ; et malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit, à la vérité, trop plein de sa grandeur, mais affable ; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec

Sa réputation.

(m) J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentimens des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite *le Tellier* était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

Sa conduite
et ses
paroles.

son épouse tous les dehors de la bienfiance ; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir : *Qu'importe lequel de mes valets me serve ?* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il l'était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de *la Rochefoucauld*, au sujet de ses dettes : *Que ne parlez-vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est pas même vrai qu'il ait écrit au duc de *la Rochefoucauld* : „ Je vous fais mon compliment, „ comme votre ami, sur la charge de grand-maître „ de la garde-robe, que je vous donne comme votre „ roi. „ Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que *Henri IV* aurait pu dire au duc de *Mayenne* avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, *Rose*, écrivit cette lettre ; et le roi avait

Son bon
goût.

trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses dont *Charpentier*, de l'académie française, avait chargé les tableaux de *le Brun*, dans la galerie de Versailles ;

L'incroyable passage du Rhin; la merveilleuse prise de Valenciennes, &c. Le roi sentit que la prise de Valenciennes, le passage du Rhin disaient davantage. *Charpentier*, avait eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monumens de sa patrie; la flatterie seule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très-peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit : » Mon grand père aimait les huguenots, et ne les craignait pas; mon père ne les aimait point, et les craignait : moi, je ne les aime, ni ne les crains. »

Ayant donné, en 1658, la place de premier président du parlement de Paris à M. de *Lamoignon*, alors ministre des requêtes, il lui dit : » Si j'avais connu un plus homme de bien et un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Il usa à peu-près des mêmes termes avec le cardinal de *Noailles*, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, et qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles : témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que *Louis XIV* se contenta de lui dire : *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon, mais je n'aime pas qu'on me la fasse.* Que ce mot ait été dit ou non, il peut servir de leçon.

Paroles mémorables.

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller

régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Rien ne peut assurément faire mieux connaître son caractère que le mémoire suivant qu'on a tout entier écrit de sa main. (n)

Écrit de sa main, où il rend compte de sa conduite.

» Les rois sont souvent obligés à faire des choses
 » contre leur inclination, et qui blessent leur bon
 » naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, et il faut
 » qu'ils châtient souvent, et perdent des gens à qui
 » naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de
 » l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer son
 » inclination, et ne pas se mettre en état de se
 » reprocher, dans quelque chose d'importance,
 » qu'on pouvait faire mieux. Mais quelques intérêts
 » particuliers m'en ont empêché, et ont déterminé
 » les vues que je devais avoir pour la grandeur, le
 » bien et la puissance de l'Etat. Souvent il y a des
 » endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il
 » est difficile de démêler: on a des idées confuses.
 » Tant que cela est, on peut demeurer sans se
 » déterminer; mais, dès que l'on se fixe l'esprit à
 » quelque chose, et qu'on croit voir le meilleur parti,
 » il le faut prendre. C'est ce qui m'a fait réussir
 » souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que
 » j'ai faites, et qui m'ont donné des peines infinies,
 » ont été par complaisance, et pour me laisser aller
 » trop nonchalamment aux avis des autres. Rien
 » n'est si dangereux que la faiblesse, de quelque
 » nature qu'elle soit. Pour commander aux autres,

(n) Il est déposé à la bibliothèque du roi depuis quelques années.

» il faut s'élever au-deffus d'eux ; et après avoir
 » entendu ce qui vient de tous les endroits , on se
 » doit déterminer par le jugement qu'on doit faire
 » fans préoccupation , et pensant toujours à ne rien
 » ordonner ni exécuter qui soit indigne de soi , du
 » caractère qu'on porte , ni de la grandeur de l'Etat.
 » Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque
 » connaissance de leurs affaires , soit par expérience,
 » soit par étude et une grande application à se rendre
 » capables , trouvent tant de différentes choses par
 » lesquelles ils se peuvent faire connaître , qu'ils
 » doivent avoir un soïn particulier et une application
 » universelle à tout. Il faut se garder contre soi-même,
 » prendre garde à son inclination , et être toujours
 » en garde contre son naturel. Le métier de roi est
 » grand , noble , flatteur , quand on se sent digne de
 » bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il
 » engage ; mais il n'est pas exempt de peines , de
 » fatigues , d'inquiétude. L'incertitude désespère
 » quelquefois ; et quand on a passé un temps raison-
 » nable à examiner une affaire , il faut se déterminer ,
 » et prendre le parti qu'on croit le meilleur. (o)
 » Quand on a l'état en vue , on travaille pour

(o) L'abbé *Castel de Saint-Pierre* , connu par plusieurs ouvrages singuliers , dans lesquels on trouve beaucoup de vues philosophiques et très-peu de praticables , a laissé des *Annales politiques* depuis 1658 jusqu'à 1739. Il condamne sévèrement en plusieurs endroits l'administration de *Louis XIV.* Il ne veut pas sur-tout qu'on l'appelle *Louis le grand*. Si *grand* signifie *parfait* , il est sûr que ce titre ne lui convient pas : mais par ces mémoires écrits de la main de ce monarque , il paraît qu'il avait d'aussi bons principes de gouvernement , pour le moins , que l'abbé de *Saint-Pierre*. Ces mémoires de l'abbé de *Saint-Pierre* n'ont rien de curieux que la bonne-foi grossière avec laquelle cet homme se croit fait pour gouverner.

„ foi ; le bien de l'un fait la gloire de l'autre : quand
 „ le premier est heureux , élevé et puissant , celui qui
 „ en est cause en est glorieux , et par conséquent doit
 „ plus goûter que ses sujets , par rapport à lui et à
 „ eux , tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie.
 „ Quand on s'est mépris , il faut réparer sa faute le
 „ plus tôt qu'il est possible , et que nulle considération
 „ n'en empêche , pas même la bonté.

„ En 1671 , un homme mourut qui avait la charge
 „ de secrétaire d'Etat , ayant le département des
 „ étrangers. Il était homme capable , mais non pas
 „ sans défauts : il ne laissait pas de bien remplir ce
 „ poste qui est très-important.

„ Je fus quelque temps à penser à qui je ferais
 „ avoir cette charge ; et après avoir bien examiné ,
 „ je trouvai qu'un homme , qui avait long-temps
 „ servi dans des ambassades , était celui qui la rem-
 „ plirait le mieux. (p)

„ Je lui fis mander de venir. Mon choix fut
 „ approuvé de tout le monde ; ce qui n'arrive pas
 „ toujours. Je le mis en possession de cette charge à
 „ son retour. Je ne le connaissais que de réputation
 „ et par les commissions dont je l'avais chargé , et
 „ qu'il avait bien exécutées ; mais l'emploi que je
 „ lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu
 „ pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages
 „ que je pouvais avoir , et tout cela par complai-
 „ sance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne
 „ de se retirer , parce que tout ce qui passait par lui
 „ perdait de la grandeur et de la force qu'on doit
 „ avoir en exécutant les ordres d'un roi de France.

(p) M. de Pomponne.

» Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais
 » évité les inconvéniens qui me sont arrivés, et je
 » ne me reprocherais pas que ma complaisance pour
 » lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait ce détail pour faire
 » voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. »

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de *Pomponne*, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix du prince, confirmé par l'approbation universelle; et s'il se condamne sur le choix de M. de *Pomponne*, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de *Chamillart*, dont le ministère fut si infortuné, et condamné si universellement ?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire et aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils *Philippe V* partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre

Conseils à
 son petit-fils,
 roi d'Espa-
 gne.

bien mieux l'ame qu'un discours étudié. On y voit le père et le roi.

» Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés
 » à vos couronnes et à votre personne. Ne préférez
 » pas ceux qui vous flatteront le plus ; estimez ceux
 » qui, pour le bien , hafarderont de vous déplaire.
 » Ce font-là vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos sujets ; et dans cette
 » vue n'ayez de guerre que lorsque vous y ferez
 » forcé , et que vous en aurez bien confidéré et bien
 » pesé les raisons dans votre conseil

» Essayez de remettre vos finances ; veillez aux
 » Indes et à vos flottes ; pensez au commerce ; vivez
 » dans une grande union avec la France ; rien n'étant
 » si bon pour nos deux puissances que cette union
 » à laquelle rien ne pourra résister. (g)

» Si vous êtes contraint de faire la guerre ,
 » mettez-vous à la tête de vos armées.

» Songez à rétablir vos troupes par-tout , et
 » commencez par celles de Flandre.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir ;
 » mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne
 » des temps de liberté et de divertissement.

» Il n'y en a guère de plus innocens que la chasse
 » et le goût de quelque maison de campagne, pourvu
 » que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

» Donnez une grande attention aux affaires
 » quand on vous en parle ; écoutez beaucoup dans
 » le commencement , sans rien décider.

» Quand vous aurez plus de connaissance , souve-
 » nez-vous que c'est à vous à décider ; mais quelque

(g) On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

» expérience que vous ayez , écoutez toujours tous
 » les avis et tous les raisonnemens de votre conseil,
 » avant que de faire cette décision.

» Faites tout ce qui vous fera possible pour bien
 » connaître les gens les plus importans , afin de
 » vous en servir à propos.

» Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient
 » toujours espagnols.

» Traitez bien tout le monde ; ne dites jamais
 » rien de fâcheux à personne ; mais distinguez les
 » gens de qualité et de mérite.

» Témoignez de la reconnaissance pour le feu
 » roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous
 » choisir pour lui succéder.

» Ayez une grande confiance au cardinal *Porto-*
 » *Carrero* , et lui marquez le gré que vous lui avez
 » de la conduite qu'il a tenue.

» Je crois que vous devez faire quelque chose de
 » considérable pour l'ambassadeur qui a été assez
 » heureux pour vous demander, et pour vous saluer
 » le premier en qualité de sujet.

» N'oubliez pas *Bedmar* , qui a du mérite, et qui
 » est capable de vous servir.

» Ayez une entière créance au duc d'*Harcourt* ; il
 » est habile homme, et honnête homme, et ne vous
 » donnera des conseils que par rapport à vous.

» Tenez tous les Français dans l'ordre.

» Traitez bien vos domestiques , mais ne leur
 » donnez pas trop de familiarité, et encore moins
 » de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils feront
 » sages : renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront,
 » et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

» N'ayez de commerce avec la reine douairière
 » que celui dont vous ne pouvez vous dispenser.
 » Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle
 » ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit,
 » observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se
 » mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux
 » qui auront trop de commerce avec elle.

» Aimez toujours vos parens. Souvenez-vous de
 » la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez
 » un grand commerce avec eux dans les grandes
 » choses et dans les petites. Demandez-nous ce que
 » vous auriez besoin ou envie d'avoir qui ne se
 » trouve pas chez vous; nous en userons de même
 » avec vous.

» N'oubliez jamais que vous êtes français, et ce
 » qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré
 » la succession d'Espagne par des enfans, visitez vos
 » royaumes, allez à Naples et en Sicile, passez à
 » Milan, et venez en Flandre; (r) ce sera une
 » occasion de nous revoir: en attendant visitez la
 » Catalogne, l'Aragon et autres lieux. Voyez ce
 » ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

» Jetez quelque argent au peuple quand vous
 » serez en Espagne, et sur-tout en entrant à Madrid.

» Ne paraissez pas choqué des figures extraor-
 » dinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez
 » point. Chaque pays a ses manières particulières;

(r) Cela seul peut servir à confondre tant d'historiens qui, sur la foi des mémoires infidèles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, (signé par *Philippe V* avant son départ) par lequel traité ce prince céda à son grand-père la Flandre et le Milanais.

» et vous ferez bientôt accoutumé à ce qui vous
 » paraîtra d'abord le plus surprenant.

» Evitez , autant que vous pourrez , de faire des
 » grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les
 » obtenir. Donnez à propos et libéralement ; et ne
 » recevez guère de présens , à moins que ce ne soit
 » des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez
 » éviter d'en recevoir , faites-en de plus considéra-
 » bles à ceux qui vous en auront donné , après avoir
 » laissé passer quelques jours.

» Ayez une cassette pour mettre ce que vous
 » aurez de particulier , dont vous aurez seul la
 » clef.

» Je finis par un des plus importans avis que je
 » puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouver-
 » ner. Soyez le maître ; n'ayez jamais de favori ni
 » de premier ministre. (16) Ecoutez , consultez
 » votre conseil , mais décidez. DIEU , qui vous a
 » fait roi , vous donnera les lumières qui vous sont
 » nécessaires , tant que vous aurez de bonnes in-
 » tentions. » (s)

(16) *Philippe V* était trop jeune et trop peu instruit pour se passer de premier ministre ; et en général l'unité de vues , de principes , si nécessaire dans un bon gouvernement , doit obliger tout prince , qui ne gouverne point réellement par lui-même , à mettre un seul homme à la tête de toutes les affaires.

(s) Le roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un prince vertueux.

L'auteur des mémoires de *Maintenon* , tom. V , page 200 et suiv. l'accuse d'avoir fait un *souper scandaleux avec la princesse des Ursins le lendemain de la mort de sa première femme* , et d'avoir voulu épouser cette dame qu'il charge d'opprobres. Remarquez que *Anne-Marie de la Trimouille* , princesse des Ursins , dame d'honneur de la feue reine , avait alors plus de soixante ans , et que c'était cinquante-cinq ans après son premier mariage , et quarante après le second. Ces contes populaires , qui ne méritent que l'oubli , deviennent des calomnies punissables quand on les imprime , et

Sa politesse. *Louis XIV* avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de faillies ; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables , mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place , c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence , et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment ; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces , sans jamais se dégrader , et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse , sans l'air de la bassesse. Il était , sur-tout avec les femmes , d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans ; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour - propre en excitant l'émulation , et qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne encore fort jeune , voyant à souper un officier qui était très-laid , plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur. » Je le trouve , Madame , dit le roi encore » plus haut , un des plus beaux hommes de mon » royaume ; car c'est un des plus braves. »

Un officier général , homme un peu brusque , et

qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans rapporter la plus légère preuve.

N. B. Philippe V est un des princes les plus chastes dont l'histoire ait fait mention. Cette chasteté portée à l'excès a été regardée comme une des principales causes de la mélancolie qui s'empara de lui dès les premières années de son règne , et qui finit par le rendre incapable d'application pendant des intervalles de temps considérables.

qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait au roi qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé : » Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, » et ne plus servir votre majesté. » *J'en serais bien fâché pour vous et pour moi*, lui répondit le roi : et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses défagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables ; et quelquefois même il faisait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère
 Le chancelier Serrant
 N'est pas trop nécessaire ;
 Et le sage Boifranc
 Est celui qui fait plaisir.

et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter ;
 Si tôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
 Rien ne peut l'arrêter,
 Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agrémens de l'esprit se faient un des plaisirs de la cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sageffe, cir-
conspection
et bonté.

Sa lettre à l'archevêque de Reims, au sujet du marquis de *Barbeseux*, quoiqu'écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'Etat de la guerre, qu'avait eue le marquis de *Louvois*, son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'Etat, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, l'archevêque de Reims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle.

„ Je fais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de
„ M. de *Louvois*; (t) mais si votre neveu ne change
„ de conduite, je serai forcé de prendre un parti.
„ J'en serai fâché; mais il en faudra prendre un.
„ Il a des talens; mais il n'en fait pas un bon usage.
„ Il donne trop souvent à souper aux princes au
„ lieu de travailler; il néglige les affaires pour ses
„ plaisirs; il fait attendre trop long-temps les offi-
„ ciers dans son anti-chambre; il leur parle avec
„ hauteur, et quelquefois avec dureté. „

(t) Ces mots démentent bien l'infame calomnie de *la Beaumelle*, qui ose dire que le marquis de *Louvois* avait craint que *Louis XIV* ne l'empoisonnât.

Au reste, cette lettre doit être encore parmi les manuscrits laissés par M. le garde des sceaux, *Chauvelin*.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru, et qu'il savait gouverner ses ministres.

Il aimait les louanges; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci: *Quelle est de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence?* Le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de *Quinault*; mais c'était dans les beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. *Virgile* et *Horace* par reconnaissance, et *Ovide* par une indigne faiblesse, prodiguèrent à *Auguste* des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités.

Amour des
louanges,
mais envie de
les mériter.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du cardinal de *Richelieu* à quelqu'un des courtisans: Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui; jamais ce ministre ne lui eût pardonné; c'est pourtant ce que *Despréaux* dit tout haut du roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que *Despréaux* condamnait. *Il a raison*, dit le roi; *il s'y connaît mieux que moi*.

Le duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément Indulgence.

Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV* en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le roi, que *Villiers* ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Hé bien, lui dit-il, en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? Non, répondit *Villiers*. Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontents. Cela peut être, répartit *Villiers*, chacun a son avis. Le roi en riant, répondit : On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait ; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de *Grammont* arrive. Jugez-nous, lui dit le roi. Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit ? Eh ! Sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause ?

Le duc d'*Antin* se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg ; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés.

Galanteries
singulières.

C'est parce que votre majesté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus, répond le duc.

Nous avons aussi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois assez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade, et tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces traits font d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

On a accusé *Louis XIV* d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue, à la place des Victoires, est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'ame et de la reconnaissance du premier maréchal de *la Feuillade* pour son souverain. Il y dépensa cinq cents mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

Le maréchal de la Feuillade lui érige une statue.

On ne parlait que de ces quatre esclaves; mais ils figurent des vices domptés, aussi-bien que des nations vaincues; le duel aboli, l'hérésie détruite; les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs, de mettre des esclaves aux pieds des statues des

rois. Il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux. Mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément *Henri IV* et de *Louis XIII*, à Paris ; on en voit à Livourne sous la statue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna assurément aucune nation ; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injustement *Louis XIV* responsable de cet usage. L'inscription *Viro immortalis, A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme si ce mot signifiait autre chose que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de *Viviani*, à sa maison de Florence, *Ædes à Deo datæ, Maison donnée par un Dieu*, ferait bien plus idolâtre : elle n'est pourtant qu'une allusion au surnom de *Dieu-donné*, et au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la statue de la place de Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions latines, qui remplissent les quatre faces de la base, sont des flatteries plus grossières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation, au lit de la mort, par des paroles dont on se souviendra plus long-temps que de ces inscriptions ignorées de lui, et qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtimens de cette place pour sa bibliothèque publique. La place était plus vaste ; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles

d'un palais immense , dont les murs étaient déjà élevés , lorsque le malheur des temps , en 1701 , força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le louvre n'a point été fini ; ainsi la fontaine et l'obélisque que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault* , n'ont paru que dans les desseins ; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué ; et la plupart des monumens de Paris laissent des regrets.

La nation désirait que *Louis XIV* eût préféré son louvre et sa capitale au palais de Versailles , que le duc de *Créqui* appelait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique se joint à l'admiration , quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince , qui , ayant fait d'aussi grandes choses que lui , serait encore simple et modeste , serait le premier des rois , et *Louis XIV* le second.

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres , il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événemens : car de toutes ses guerres , la plus juste et la plus indispensable , celle de 1701 , fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage , outre *Monseigneur* , deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfans naturels qui moururent au berceau huit

autres vécutent légitimés, et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle attachée à madame de *Montespan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé *de la Queuë*.

On soupçonna, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret, d'être sa fille. Elle était extrêmement bafanée, et d'ailleurs lui ressemblait. (u) Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Madame de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; et voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. „ Madame, lui dit „ cette personne, la peine que prend une dame „ de votre élévation, de venir exprès ici me dire „ que je ne suis pas fille du roi, me persuade que „ je le suis. „ Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe : mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, celle presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

(u) L'auteur l'a vue avec M. de *Caumartin*, l'intendant des finances, qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent.

C H A P I T R E X X I X.

*Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police.
Lois. Discipline militaire. Marine, &c.*

O N doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour, et perfectionner les arts.

Non-seulement il s'imposa la loi de travailler Son assiduité au travail. régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apostillés; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être: et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail ; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui , et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main : et il n'y en eut aucune écrite en son nom , qu'il ne se fit lire.

Finances.
Libéralités
au peuple.

A peine *Colbert* , après la chute de *Fouquet* , eut-il rétabli l'ordre dans les finances , que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts , depuis 1647 jusqu'en 1656 , et sur-tout trois millions de tailles. (17) On abolit pour cinq cents mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de *Choisi* paraît , ou bien mal instruit , ou bien injuste , quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises , et augmentée par le bon ordre.

Hôpitaux.

Les soins du premier président de *Bellièvre* , aidés des libéralités de la duchesse d'*Aiguillon* , de plusieurs citoyens , avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta , et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Chemins.

Les grands chemins , jusqu'alors impraticables , ne furent plus négligés , et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous *Louis XV* , l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris , on voyage à présent environ cinquante à soixante

(17) Ces arrérages des tailles n'étaient dûs que par des gens qu'il était impossible de faire payer. Si le retranchement de 500000 écus de droits ne fut pas remplacé sur le champ par un autre impôt , ce qui est très-douteux , il ne tarda point à l'être.

lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux. (18)

Le génie de *Colbert* se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais sur-tout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition, nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi; et le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales, en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie

(18) La véritable beauté des grands chemins consiste, non dans leur largeur, qui nuit à l'agriculture, mais dans leur solidité, et sur-tout dans l'art de les diriger à travers les montagnes, en conciliant la commodité avec l'économie. Cet art s'est perfectionné de nos jours, sur-tout dans les pays où la corvée a été abolie.

hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne se faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde devenues nécessaires auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique; elles font le prix de nos denrées portées à Cadix; et il reste plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cents mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cents cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toujours subsisté. Car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéry, en 1694, et que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéry devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des secousses singulières, fut pendant quelques années une des plus grandes

ressources

ressources du royaume. (19) Le roi forma encore une compagnie du Nord, en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. (20)

Encouragemens dans le commerce maritime.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de *Choisi* ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires

(19) Il a été prouvé depuis, que la compagnie des Indes n'avait jamais fait qu'un commerce défavantageux, qu'elle n'avait pu soutenir qu'aux dépens du trésor public. Toute compagnie, même lorsqu'elle est florissante, dépense plus en frais de commerce que les particuliers, et rend les denrées, dont elle a le privilège, plus chères que si le commerce était resté libre.

(20) Les sommes employées à payer les primes sont levées sur la nation, ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime est d'augmenter pour le commerçant l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce ; il peut donc se contenter d'un moindre profit. Ainsi l'effet de ces primes est d'augmenter le prix des denrées pour le vendeur, ou de les diminuer pour l'acheteur, ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorsqu'elles ont lieu seulement pour le commerce d'un lieu à un autre, leur effet est donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat, et de le diminuer au lieu de la vente. Ainsi, proposer une prime d'exportation, c'est forcer tous les citoyens à payer pour que les consommateurs d'une denrée l'achètent plus cher, et que ceux qui la récoltent la vendent aussi plus cher.

Proposer une prime d'importation, c'est forcer tous les citoyens à payer pour que ceux qui ont besoin de certaines denrées puissent les acheter à meilleur marché.

Injustice en-
vers Colbert.

qu'il faut lire avec défiance. (x) Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre *Colbert* fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix, depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. (21) Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On fait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, et retrécit l'esprit ; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand, nommé *Hazon*, qui, consulté par ce ministre, lui dit : *Vous avez trouvé la voiture renversée*

L'établissement de ces primes ne peut donc être ni juste ni utile que pour des temps très-courts et dans des circonstances particulières. Si elles sont perpétuelles et générales, elles ne servent qu'à rompre l'équilibre qui, dans l'état de liberté, s'établit naturellement entre les productions et les besoins de chaque espèce.

(x) L'abbé *Cassel de Saint-Pierre* s'exprime ainsi, page 105 de son manuscrit intitulé : *Annales politiques : Colbert, grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de soin des sciences curieuses et des beaux arts, prit l'ombre pour le corps*. Mais *Colbert* fut si loin de négliger le commerce maritime, que ce fut lui seul qui l'établit : jamais ministre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'est contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe.

Cette note a été écrite au mois d'août 1756.

(21) Nous ne pouvons dissimuler ici que ces plaintes étaient justes. Le retranchement des rentes était une banqueroute ; et toute banqueroute est un véritable crime, lorsqu'une nécessité absolue n'y contraint point. La morale des Etats n'est pas différente de celle des particuliers ; et jamais un homme qui fraude ses créanciers ne sera digne d'estime, quelque bien-faisant qu'il paraisse dans le reste de sa conduite.

d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre, était encore citée avec complaisance dans ma jeunesse ; et cette anecdote se retrouve dans *Moréri*. (22) Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de *Sulli*, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager ; l'autre savait faire de grands établissemens. *Sulli*, depuis la paix de *Vervins*, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère ; et il fallut que *Colbert* trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667, et pour celle de 1672. *Henri IV* secondait l'économie de *Sulli* : les magnificences de *Louis XIV* contrarièrent toujours le système de *Colbert*.

(22) Un autre négociant, consulté par lui sur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laisser faire, et laisser passer* ; et il avait raison. *Colbert* fit précisément le contraire, il multiplia les droits de toute espèce, prodigua les réglemens en tout genre. Quelques artistes instruits lui ayant donné des mémoires sur la méthode de fabriquer différentes espèces de tissus, sur l'art de la teinture, &c. il imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la description des procédés usités dans les meilleures manufactures ; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner sans cesse leurs procédés ; comme si le génie d'invention pouvait attendre, pour agir, la permission du législateur ; comme si les produits des manufactures ne devaient pas changer, suivant les différentes modes de se vêtir, de se meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des réglemens établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaîne, la nature de la soie, du fil qu'on devait employer : et on a long-temps appelé ces réglemens ridicules et tyranniques une protection accordée aux arts. On doit pardonner à *Colbert* d'avoir ignoré des principes inconnus de son temps, et même long-temps après lui ; mais ces condamnations rigoureuses, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excusées.

Cependant presque tout fut réparé, ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi et des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France, et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfans était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ses enfans qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce règlement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Manufac-
tures.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant; outre des gratifications considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; et non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessous de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

Gobelins,
savournerie,
glaces, &c.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit, dont la grandeur

et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres desseins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

Sedan,
Aubusson,
&c. &c.

On fait que le ministère acheta, en Angleterre, le secret de cette machine ingénieuse, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui

196 M A N U F A C T U R E S.

avaient le secret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent, en 1686, ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cents mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présens.

Paris
embelli.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni fureté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoiemment continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entière, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la fureté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa, en 1667, un magistrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-temps après ; et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris ; et Rome même n'est pas éclairée.

Police.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection que le second lieutenant de police qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle ; aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministère ; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite ; et

cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné et passager qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici que M. d'*Argenson* ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres Etats, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession. (23)

Le roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru tellement que, depuis les environs du Palais-royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces, et suspendus par des ressorts ; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe ; et, devenu commun, il n'est plus un luxe.

(23) Cette assertion a besoin d'être expliquée. M. de *Voltaire* n'ignorait pas que dans les républiques aristocratiques, comme Venise, comme la Pologne, le droit d'exercer les magistratures supérieures est un de ceux de la noblesse ; qu'en Angleterre les pairs sont de vrais magistrats, et y forment seuls la noblesse. Il ne veut parler que des monarchies qui se sont élevées sur les débris du gouvernement féodal ; et son observation est vraie pour tous ces pays.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture , pour les jardins , pour la sculpture ; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur général *Colbert* eut , en 1664 , la direction des bâtimens , qui est proprement le ministère des arts , (*y*) il s'appliqua à seconder les

(*y*) L'abbé de *Saint-Pierre* , dans ses *Annales politiques* , page 104 de son manuscrit , dit que ces choses prouvent le nombre des saineans ; leur goût pour la saineantise , qui suffit à entretenir et à nourrir d'autres espèces de saineans ; que c'est présentement ce qu'est la nation italienne où ces arts sont portés à une haute perfection ; ils sont gueux , saineans , paresseux , vains , occupés de niaiseries , &c.

Ces réflexions grossières , et écrites grossièrement , n'en sont pas plus justes. Lorsque les Italiens réussirent le plus dans ces arts , c'était sous les *Médicis* , pendant que Venise était la plus guerrière et la plus opulente. C'était le temps où l'Italie produisit de grands hommes de guerre , et des artistes illustres en tout genre ; et c'est de même dans les années florissantes de *Louis XIV* que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de *Saint-Pierre* s'est trompé dans beaucoup de choses , et a fait regretter que la raison n'ait pas secondé en lui de bonnes intentions.

N. B. Cette différence d'opinion entre les deux hommes des temps modernes , qui ont consacré leur vie entière à plaider la cause de l'humanité avec le plus de constance et le zèle le plus pur , mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monumens publics , est une suite de l'industrie et de la richesse d'une nation. Si la nation n'a point de dettes , si tous les impôts onéreux sont supprimés , si le revenu public n'est en quelque sorte que le superflu de la richesse publique , alors cette magnificence n'a rien qui blesse la justice. Elle peut même devenir avantageuse , parce qu'elle peut servir , soit à former des ouvriers utiles à la société , soit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une espèce de travail , dans le temps où , par des circonstances particulières , ce travail vient à leur manquer. Les beaux arts adoucissent les mœurs , servent à donner des charmes à la raison , à inspirer le goût de l'instruction. Ils peuvent devenir , entre les mains d'un gouvernement éclairé , un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les ames , de rendre les mœurs moins féroces ou moins grossières , de répandre des principes utiles.

Mais surcharger le peuple d'impôts , pour étonner les étrangers par une vaine magnificence , obérer le trésor public , pour embellir des

projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le Louvre. *François Mansard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de *Constantin*, et par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de *Louis XIV*, envers le *Bernin*, fut encore plus grande que la magnificence de *François I*

Munificence
envers
Bernini.

jardins, bâtir des théâtres, lorsqu'on manque de fontaines, élever des palais, lorsqu'on n'a point de fonds pour creuser des canaux nécessaires à l'abondance publique, ce n'est point protéger les arts, c'est sacrifier un peuple entier à la vanité d'un seul homme.

Offrir un asile à ceux qui ont versé leur sang pour leur patrie, élever, aux dépens du public, les enfans de ceux qui ont servi leur pays, c'est remplir un devoir de reconnaissance, c'est acquitter une dette sacrée pour la nation même : qui pourrait blâmer de tels établissemens ? Mais si l'on y déploie une magnificence inutile, si l'on emploie à secourir cent familles ce qui en eût soulagé deux cents, si ce qu'on sacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépensé en bienfaisance, alors ces mêmes établissemens méritent une juste critique. C'est sur-tout en ce point que l'amour de la justice l'emporte sur l'amour de la gloire. L'un et l'autre inspirent également le bien : mais l'amour de la justice apprend seul à le bien faire. Ainsi M. de *Voltaire* et l'abbé de *Saint-Pierre* avaient tous deux raison ; et on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

pour *Raphaël*. Le *Bernin*, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais, quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien surpris de voir le dessein de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monumens d'architecture qui soient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce dessein exécuté par *Louis de Vau* et *Dorbay*. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à ce *Perrault* que *Boileau* osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées font, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au seul château de Maisons, qu'avait bâti *François Mansard* à si peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompensé, et ne mérita pas ses récompenses : il donna seulement des desseins qui ne furent pas exécutés.

Perrault
fait mieux
que *Bernini*.

Fondations.

Le roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achèvement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marli, et en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur et par ses difficultés, fut ce canal du Languedoc, qui joint les deux mers, et

qui tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664 ; et on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondation des invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire. (2) Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse, et des secours pour leurs blessures et pour leurs besoins, deux cents cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent *Louis XIV*. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que *Louis XV* vient de former pour élever cinq cents gentilshommes ; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir : c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile ; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, et sur-tout le conseiller d'État *Puffort*. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; ensuite le code des eaux et forêts ; puis des statuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ;

(2) L'abbé de *Saint-Pierre* critique cet établissement que presque toutes les nations ont imité.

celui de la marine : tout cela suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies; espèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité. (24)

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain. Mais le roi était instruit des lois principales; il en possédait l'esprit et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non-seulement dans le conseil des secrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*. Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Beaux jugemens rendus par Louis XIV.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un persan, nommé *Roupli*, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes, en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. *Roupli* porta dans sa patrie son admiration et sa

(24) Tous ces codes sont des monumens de l'ignorance où la France, et toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, étaient plongées sur les objets qui intéressent le plus les hommes. *Puffort*, loué par *Despréaux*, n'avait d'autre mérite que d'être parent de *Colbert*, et d'avoir montré autant de barbarie que de bassesse dans l'affaire de *Fouquet*. Le code criminel est une preuve du mépris que des hommes, qui se croient au-dessus des lois, osent quelquefois montrer pour le peuple; le code noir n'a servi qu'à montrer que les gens de loi, consultés par *Louis XIV*, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan, *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé instruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les parlemens mêmes, et par l'Eglise; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis *Henri IV*, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de *la Frette*, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de *Louis XIII*. (25) Duel aboli.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; règlement

(25) La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la société ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. *Louis XIV* n'a réellement détruit que l'usage d'appeler des seconds. Ses lois n'ont pas empêché que de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuse un appel, ou qui souffre une injure, ne soit deshonoré. *Louis XIV* lui-même n'eût ni osé, ni voulu forcer un régiment à conserver un officier qui eût obéi à ses édits. Etablir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préférerait la mort à l'infamie est une loi également absurde et barbare, digne, en un mot, de la superstition qui l'avait inspirée.

adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui (aa) qui institua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal *Mazarin*, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Règlemens
militaires.

Sous lui plus de connétable; et après la mort du duc d'*Epernon*, plus de colonel général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de *Grammont*, simple mestre-de-camp des gardes françaises sous le duc d'*Epernon*, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaises; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras, en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant; et ils furent d'une grande ressource pour

(aa) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ses *Annales*, ne parle que de cette institution de brigadiers, et oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la discipline militaire.

remonter la cavalerie. Ressource importante, depuis trop négligée. (26)

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution. Avant lui on s'en servait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice ; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers, établis en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due toute entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg ; et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siège. Tous les magasins du royaume étaient pourvus, et on y distribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers et un de houffards : avant lui on ne connaissait les houffards que chez les ennemis.

Il établit, en 1688, trente régimens de milice, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes. (27)

(26) Pour qu'un pays produise des chevaux, il faut que les propriétaires de terres, ou les cultivateurs qui les représentent, trouvent du profit à en élever ; il faut de plus que les impôts permettent aux cultivateurs de faire les avances qu'exigent ce commerce. Il est aisé de voir que des haras régis pour le compte du roi ne peuvent produire que des chevaux à un prix exorbitant ; et que les réglemens pour les étalons distribués dans les provinces n'étaient, comme tant d'autres, qu'un impôt déguisé sous la forme d'un établissement de police.

(27) Ces milices étaient tirées au sort ; ainsi on forçait des hommes

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques , le dessein et tous les exercices , et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner : mais le corps des ingénieurs , que le roi forma , et auquel il donna les réglemens qu'il suit encore , est un établissement à jamais durable. Sous lui , l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de *Vauban* et ses élèves , qui surpassèrent le comte de *Pagan*. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour soutenir la discipline militaire , il créa des inspecteurs-généraux , ensuite des directeurs , qui rendirent compte de l'état des troupes ; et on voyait par leur rapport , si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

à s'exposer malgré eux aux dangers de la guerre , sans leur permettre de racheter leur service personnel par de l'argent ; sans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fussent écoutés ; sans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait ; car un homme , qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ses travaux , par un ordre , trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la désolation dans les villages , se faisaient abandonner tous les travaux , excitaient entre ceux qui cherchaient à se dérober au sort , et ceux qui voulaient les contraindre à le subir , des haines durables , et souvent des querelles sanglantes. Ce fardeau tombait principalement sur les habitans des campagnes , qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les missent à l'abri de ce fléau. M. de *Voltaire* n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce spectacle , également horrible et déchirant , eût une fois frappé ses regards , il n'eût pu se résoudre à citer avec éloge cet établissement de *Louis XIV.*

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense Ordre de Saint-Louis. honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingts mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cents cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'aussi considérables; mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait; et il eut toujours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiègne soixante et dix mille hommes, en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal *Mazarin* avait laissés pourrir dans les ports sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède; et, dès la troisième année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc de *Beaufort*

purge les mers de pirates , dès l'an 1665 ; et , deux ans après , la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est-là qu'un commencement ; mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens et de nouveaux efforts , il sent déjà toute sa force. Il ne veut

Hauteur de
Louis XIV
avec l'Angle-
terre.

pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi *Charles II* insiste sur ce droit que la force , l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais. *Louis XIV* écrit au comte d'*Estrade* , son ambassadeur : „ Le roi „ d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles „ sont mes forces ; mais ils ne voient pas mon cœur. „ Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur. „

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir ; et en effet , l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre , il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien , en vertu de cette préférence solennelle accordée en 1662.

Nouveaux
ports.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine , capable de justifier ces sentimens de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle , on enclasse des matelots , qui doivent servir , tantôt sur les vaisseaux marchands , tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports , pour donner aux vaisseaux la forme la

plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest , à Rochefort , à Toulon , à Dunkerque , au Havre-de-Grâce. Dans l'année 1672 , on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681 , il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre , en comptant les allèges ; et trente galères sont dans le port de Toulon , ou armées , ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux ; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclaffés , pour tous les services divers de la marine. On compta , les années suivantes , dans ce service mille gentilshommes ou enfans de famille , faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux , et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre : ce sont les gardes-marines : ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués , en 1672 , mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine ; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Estrées* fut le premier maréchal , en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer , dans tous les genres , cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent , l'avantage leur demeura toujours , jusqu'à la journée de la Hogue ; en 1692 , lorsque le

comte de *Tourville*, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soutinrent toujours dans la guerre de la succession. Le cardinal de *Fleuri* les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent ; mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors ; car, depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissemens avaient été à charge.

Colonies.

En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne ; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eus si long-temps la France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce seul coup d'œil, quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat ; changemens utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit, sans doute, tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été

encouragés ; et tout cela de concert , et en même temps avec persévérance , et sous différens ministres , s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues , avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France , et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre , de laquelle il tire tout ce qu'il peut , pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois*, lorsque , vers l'an 1698 , il ordonna , pour l'instruction du duc de Bourgogne , que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par-là on pouvait avoir une notice exacte du royaume , et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile , quoique tous les intendans n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province , comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc , ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits ; mais on manqua le plan , en n'assujettissant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection , des nobles , des citoyens , des laboureurs , des artisans , des manœuvres , des bestiaux de toute espèce , des bonnes , des médiocres et des mauvaises terres , de tout le clergé régulier et séculier , de leurs revenus , de ceux des villes , de ceux des communautés.

Mémoires de
tous les in-
tendans pour
l'instruction
du dauphin ,
duc de Bour-
gogne.

Tous ces objets sont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y sont peu approfondies et peu exactes ; il faut y chercher souvent avec peine , les connaissances dont on a besoin , et qu'un ministre doit trouver sous sa main , et embrasser d'un coup d'œil , pour découvrir aisément les forces , les besoins et les ressources. Le projet était excellent ; et une exécution uniforme ferait de la plus grande utilité.

Ce que fit
Louis XIV,
et ce qui res-
tait à faire.

Voilà , en général , ce que *Louis XIV* fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance , et sans être animé du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la fronde , et ce qu'il est de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble ; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre , qui finit par la paix de Ryfvick , commença la ruine de ce grand commerce que son ministre *Colbert* avait établi ; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris , à finir le Louvre , les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon , pour conduire des eaux à Versailles , travaux interrompus et devenus inutiles ; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles , Paris ferait , dans toute son étendue , aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du pont-royal , et ferait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'est un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal qui ne subsiste plus. Ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différens; mais il est à souhaiter, sans doute, que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitans, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la

France n'eût pas perdu tant de citoyens. (bb) Ce pays cependant, malgré ses secouffes et ses pertes, est encore un des plus florissans de la terre, parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* subsiste, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est : *A Louis le grand après sa mort.* Dom *Ustariz*, homme d'Etat, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne, appelle *Louis XIV un homme prodigieux.*

Changemens
heureux dans
la nation.

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement, et dans tous les ordres de l'Etat, en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rébellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de *François II*, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importans à donner, chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain; et l'Etat devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est-là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'Etat pendant

(bb) Voyez le chapitre du calvinisme.

tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de *Louis XIV* qu'une seule conspiration , en 1674 , imaginée par *la Truaumont* , gentilhomme normand , perdu de débauches et de dettes ; et embrassée par un homme de la maison de *Rohan* , grand-veneur de France , qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience , il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de *Caumartin* , et se jetant sur un lit de repos : Il faudra , dit-il , que ce... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colère passagère : mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement , il entrevit des desseins dangereux. Les temps de la fronde sont passés , lui dit-il ; croyez-moi , vous vous perdrez , et vous ne serez regretté de personne. Le chevalier ne le crut pas ; il se jeta à corps perdu dans la conspiration de *la Truaumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de *Préaux* , neveu de *la Truaumont* qui , séduit par son oncle , séduisit sa maîtresse , la marquise de *Villiers*. Leur but et leur espérance n'étaient pas , et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient seulement vendre et livrer *Quillebœuf* aux Hollandais , et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement que produisit ce crime insensé et inutile , dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles, jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation jusque-là turbulente, un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage. (28)

Plus de politesse et d'agrémens qu'auparavant.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-temps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent

(28) C'est ici la véritable cause de la prospérité de la nation française sous Louis XIV. Les circonstances où il se trouva, contribuèrent sans doute à cette tranquillité de l'Etat; mais le caractère du roi, et la persuasion qu'il fut établie que tout ce qui était ordonné en son nom était sa volonté propre, y servirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois, malgré les vices des principes d'administration, l'augmentation des impôts, leur forme onéreuse, la dureté des lois fiscales; malgré les mauvaises maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la législation du commerce et des manufactures; enfin malgré les persécutions contre les protestans, on peut observer que les peuples de l'intérieur du royaume, et même, jusqu'à la guerre de la succession, ceux des provinces frontières ont vécu en paix, à l'abri des lois; le cultivateur, l'artisan, le manufacturier, le marchand étaient sûrs de recueillir le fruit de leur travail, sans craindre ni les brigands ni les petits oppresseurs. On put donc perfectionner la culture et les arts, se livrer à de grandes entreprises dans les manufactures et dans le commerce, y consacrer des capitaux considérables, faire des avances, même pour des temps éloignés. Cette paix dans l'intérieur d'un Etat, est d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un Etat tranquille a prospéré, il ne faut point en conclure qu'il ait eu, ni de bonnes lois, ni une bonne constitution, ni un bon gouvernement.

à si peu de chose que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables; et la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des *Brinvilliers* et des *Voisins* ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein, et il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser pour la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires, et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient, et qu'ils allaient chez les ministres; et les plus grands commerçans étaient alors des hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changemens.

Aifance gé-
nérale.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu , pour mettre plus d'aifance dans l'intérieur des maifons. On a laiffé la vaine pompe et le fafte extérieur aux nations chez lesquelles on ne fait encore que fe montrer en public , et où l'on ignore l'art de vivre.

Paris , centre
des arts.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde , l'affabilité , la fimplicité , la culture de l'efprit , ont fait de Paris une ville qui , pour la douceur de la vie , l'emporte probablement de beaucoup fur Rome et fur Athènes , dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de fecours toujours prompts , toujours ouverts pour toutes les fciences , pour tous les arts , les goûts et les befoins ; tant d'utilités folides réunies avec tant de chofes agréables , jointes à cette franchife particulière aux Parifiens ; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur féjour dans cette partie de la fociété. Si quelques natifs en fortent , ce font ceux qui , appelés ailleurs par leurs talens , font un témoignage honorable à leur pays ; ou c'est le rebut de la nation , qui effaie de profiter de la confidération qu'elle infpire ; ou bien ce font des émigrans qui préfèrent encore leur religion à leur patrie , et qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune , à l'exemple de leurs pères chaffés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV* , lorsqu'on anéantit fa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes* : ou enfin ce font des officiers mécontents du miniftère : des accusés qui ont échappé aux formes rigoureufes d'une juftice quelquefois mal adminiftrée , et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la fronde, sous *Louis XIII*, et dans les siècles précédens. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si long-temps avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui se feraient crus honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux et très-souvent leurs supérieurs dans le service militaire; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un Etat est florissant.

On a comparé le siècle de *Louis XIV* à celui d'*Auguste*. Ce n'est pas que la puissance et les événemens personnels soient comparables. Rome et *Auguste* étaient dix fois plus considérables dans le monde que *Louis XIV* et Paris. Mais il faut se souvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'*Auguste*, cependant toute l'Europe ensemble est très-supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'*Auguste* qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignoraient; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par *Louis XIV*.

CHAPITRE XXX.

Finances et réglemens.

Colbert. SI l'on compare l'administration de *Colbert* à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort. Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et par conséquent cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se r'ouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1672, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur *Colbert* la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'État. Un *Bois-Guillebert*, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal *Mazarin* jusqu'à la guerre de 1689; et même dans cette guerre le corps de l'État, commençant à être malade, se foutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraisemblable. Cependant ses argumens captieux persuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissans, on voit

cent papiers publics, qui démontrent que l'État est ruiné. (29)

Il était plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le ministère des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministère est le plus odieux, parce que les impôts le font toujours : il régnait d'ailleurs en général, dans la finance, autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

Peu d'intelligence alors dans la nation.

On s'est instruit si tard que, de nos jours même, on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans, que *la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle, intrinsèque, que celle du poids et du titre; et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez pour relever cette méprise du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie. (*) Il commença comme le duc de Sulli par arrêter les abus et les pillages qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible; et par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait

(29) Bois-Guillebert n'était pas un écrivain méprisable. On trouve dans ses ouvrages des idées sur l'administration et sur le commerce, fort supérieures à celles de son siècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son style, qui a quelquefois de la force et de la chaleur, est souvent obscur et incorrect. On peut le comparer aux chimistes du même temps. Plusieurs eurent du génie, firent des découvertes; mais la science n'existait pas encore, et ils laissèrent à d'autres l'honneur de la créer.

(*) Voyez dans la Henriade une note des éditeurs sur Colbert.

Voyez l'excellent ouvrage de M. de Forbonnais. tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitans, que des négocians anglais s'étant adressés à M. *Colbert de Croissy*, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Défense au parlement de faire des remontrances avant l'enregistrement. Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis *François I.* Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits, en 1664. (30)

Il se souvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens

(30) Ce fut vers ce temps que *Colbert* fit achever le cadastre dans quelques provinces. On ignorait tellement la méthode de faire ces opérations avec exactitude, que l'impôt d'un très-grand nombre de terres en surpassait le produit. Les propriétaires étaient forcés de les abandonner au fisc. *Colbert* fit rendre un édit qui défendit aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçassent en même temps à toutes leurs autres possessions. Des villages entiers laissèrent leurs terres en friche, et l'on fut obligé de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de *Voltaire* ignorait sûrement ces détails, puisqu'il parle ici de la science et du génie de *Colbert*.

attachés

attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'Etat, il ordonna, en 1667, que le parlement ne fit jamais de représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi dans tout le cours de son administration il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'Etat par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs, et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitans qui trompaient le roi, et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'Etat, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité *Louis XIV*, qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les privilèges de noblesse qu'il avait accordés dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures. ^{13 août} 1669.

Mais malgré cet édit enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une

charge de judicature dans une cour supérieure, ou qui font morts dans leurs emplois.

Edit de 1666
enregistré à
la chambre
des comptes,
et à la cour
des aides.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats, il voulut encourager la noblesse qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourrissent. Déjà par son édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de pension, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfans, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait ou qui avait eu dix enfans, était à l'abri de toute imposition.

Abus.

Il est vrai que le ministre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, et même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique, ne purent être guéries. (31)

(31) Si *Colbert* eût été assez éclairé sur ces objets, s'il eût proposé à *Louis XIV* de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'hésiter. Mais *Colbert* ne connaissait point assez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni sur-tout ceux d'y remédier sans causer au trésor royal une perte momentanée: les guerres continues et la magnificence de la cour rendaient ce sacrifice bien difficile. Cette cause est la seule qui, sous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'administration des finances des changemens utiles. Sous un gouvernement faible il en existe une autre, la crainte des hommes puissans à qui la destruction des abus peut nuire, et qui se réunissent pour les protéger.

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de *Richelieu*; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, secondée du travail, est toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit dans cette année malheureuse un arrêt qui paraissait juste dans son principe, mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, sous les peines les plus graves, de contracter aucune association pour ce commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait tous les agriculteurs. Casser un tel arrêt dans un temps de crise et de préjugés, c'eût été soulever les peuples.

Le ministre n'eut d'autre ressource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'Etat; et l'ordre que *M. Colbert* avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la disette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant, dans sa province, se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine.

On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé. Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit; et les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration étant florissantes, empêchèrent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministère; elle est grande; mais ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est mal-aisé de détruire les préjugés dans l'administration française, et comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un ministère plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu-près semblables à celles dont on use en Angleterre. (32)

(32) Tout ministère fiscal et oppresseur se conforme nécessairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui ne se rapportent point directement à l'intérêt du fisc. Il est également de l'intérêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs joints à l'ignorance ont déterminé les mauvaises lois sur le commerce des blés: et les mauvaises lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle monopole, et on empêchait les emmagasinemens,

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soutient l'Etat quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Colbert
ne peut faire
tout le bien
qu'il veut.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industriel et le commerce: on voit que le roi, possédant très-peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux traitans, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait, par cet arrêt

Traitans.

qui font le seul moyen de prévenir l'effet des mauvaises récoltes générales, et le commerce dont l'activité peut seule remédier aux disettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en faisant baisser les prix pour quelques instans et dans quelques villes; cependant on décourageait la culture, et par conséquent on rendait la denrée plus rare, et dès-lors constamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marchés et l'abondance qui y règne, on peut dans un commerce libre juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce gêné par des réglemens: de-là l'usage de ces permissions particulières le plus souvent achetées par des gens avides, et dont l'effet est toujours contraire au but qu'ont, ou disent avoir, ceux qui les accordent.

Observons enfin que c'est sur-tout dans les temps de disette que les lois prohibitives sont dangereuses; elles augmentent le mal, et ôtent les ressources.

comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaire. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée, dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le règne de *Louis XIII*, et infecta sur-tout les derniers temps de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'Etat par une économie sage que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. *Colbert* soutint l'Etat, malgré le luxe d'un maître fastueux qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

Le Pelletier
contrôleur-
général.

On fait qu'après la mort de *Colbert*, lorsque le roi se proposa de mettre *le Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit : *Sire, il n'est pas propre à cet emploi. Pourquoi?* dit le roi. *Il n'a pas l'ame assez dure,* dit *le Tellier*. *Mais vraiment,* reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet, ce nouveau ministre était bon et juste, mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe ; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et

la circulation , et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, feraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple : il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent massif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de *Ballin*, homme unique en son genre, et tous exécutés sur les desseins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

Meubles
d'argent
proscrits.

On fit ensuite une de ces énormes fautes dont le ministère ne s'est corrigé que dans nos derniers temps; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que, les quarts étant plus forts et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même, pour subsister encore avec force après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit : la finance était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le ministère; il en coûta quatre-vingts millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Refontes
nuisibles.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'Etat parurent donc sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de *Louis XIV* dans ses bâtimens, dans les arts et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent un Etat. (33) C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie, au seizième siècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté longtemps si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols, et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes françaises: et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très-misérable.

La guerre appauvrit toujours.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre où

(33) La véritable richesse d'un Etat consiste dans la quantité des productions du sol qui reste au-delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'industrie contribue à augmenter la richesse. Dans un peuple sans industrie chacun ne cultiverait que pour avoir le nécessaire physique, et la culture serait languissante. Mais, quelle que soit l'industrie, si les dépenses du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduisent le cultivateur au nécessaire, l'industrie de la nation cesse de contribuer à augmenter la richesse, et ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raison, si le luxe empêche d'employer à soutenir ou à augmenter la culture une partie des sommes qui y seraient consacrées, il peut nuire à la richesse, quoiqu'il paraisse favoriser l'industrie.

tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. On établit la capitation en 1695. (cc) Elle fut supprimée à la paix de Ryfvick, et rétablie ensuite. Le contrôleur-général, *Pontchartrain*, vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus, en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent : mais la ressource fut passagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le ministère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'osa imposer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la suite de tant

(cc) Au tom. IV, pag. 136, des Mémoires de *Maintenon*, on trouve que la capitation *rendit au-delà des espérances des fermiers*. Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il est dit que *les laquais de Paris allèrent à l'hôtel-de-ville prier qu'on les imposât à la capitation*. Ce conte ridicule se détruit de lui-même; les maîtres payèrent toujours pour leurs domestiques.

d'autres impôts onéreux, parut si dur qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment, pour être ruiné ensuite: car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres, en 1668, donnait un marc; et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu-près ce même marc, en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangèrent le peu qui restait du commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Chamillart ministre. Le ministre *Chamillart* commença, en 1706, à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensile; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à

consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne. (*dd*)

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules , toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille ; car l'impôt de la taille étant avilissant en France , et les hommes étant nés vains , l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes , et les gages considérables , attachés à ces nouvelles charges , invitent à les acheter dans des temps difficiles , parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi , en 1707 , on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs et courtiers de vin ; et cela produisit cent quatre-vingts mille livres. On imagina des greffiers royaux , des subdélégués des intendans des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois , des conseillers de police , des charges de barbiers-perruquiers , des contrôleurs-visiteurs de beurre frais , des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui , mais alors elles faisaient pleurer.

(*dd*) Il est dit dans l'histoire écrite par *la Hode* , et rédigée sous le nom de *la Martinière* , qu'il en coûtait soixante et douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'est une absurdité. Le fait est que M. de *Chamillart* , pour payer les armées , se servait du crédit du chevalier *Bernard*. Ce ministre croyait , par un ancien préjugé , qu'il ne fallait pas que l'argent sortit du royaume , comme si l'on donnait cet argent pour rien , et comme s'il était possible qu'une nation débitrice à une autre , et qui ne s'acquitte pas en effets commercables , ne payât point en argent comptant : ce ministre donnait au banquier huit pour cent de profit , à condition qu'on payât l'étranger , sans faire sortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change qui allait à cinq ou six pour cent de perte , et le banquier était obligé , malgré sa promesse , de solder son compte en argent avec l'étranger , ce qui produisait une perte considérable.

Desmarets
ministre.

Le contrôleur-général, *Desmarets*, neveu de l'illustre *Colbert*, ayant, en 1709, succédé à *Chamillart*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année, 1709, montait à deux cents vingt et un millions; et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, et fut si peu réparé, que, long-temps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en espèces. Enfin il laissa, à sa mort, deux milliards six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliards cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande. Car, lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la

circulation fussent pour payer. (34) Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards; ce qui revient, année commune, à trois cents trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions, à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlemens du royaume; et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de payemens. Le roi doit aux

(34) Ceci paraît demander quelques restrictions. 1°. Il est clair que si l'intérêt de la dette surpasse la totalité des revenus, il est impossible de le payer. 2°. Si la dette annuelle a une proportion très-forte avec le revenu, l'intérêt qu'ont les propriétaires à veiller sur leurs biens diminue; s'ils sont cultivateurs, les sommes qu'ils peuvent employer à augmenter les produits de la terre sont moins fortes; s'ils afferment, ils sont obligés, pour se soulager d'une partie de la dette, de retrancher sur le profit qu'ils laissent au fermier, et la culture languit: la richesse diminue donc, et l'Etat s'obère de plus en plus.

citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retirés des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de *François I*, l'État devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'hôtel-de-ville, et qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis XV* ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche, en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était, en 1730, avec près de deux cents millions : et cela est très-vrai, en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-sept millions numéraires au marc de vingt-huit livres, sont une somme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi, en 1730 : et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'État, sont accrus depuis, et l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que dans la guerre ruineuse de 1741, il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une

partie de leur système de finance, ainsi que leur philosophie ; et si dans un Etat purement monarchique , on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre , l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection , mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie. (ee)

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume, en 1683; et il y ^{Combien d'argent dans le royaume.} en avait environ douze cents en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire,

(ee) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans son *Journal politique*, à l'article du *Système*, dit qu'en Angleterre et en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'espèces : mais il est avéré que le papier l'emporte beaucoup, et ne subsiste que par la confiance.

N. B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que sur la confiance qu'ils peuvent, à volonté, être échangés pour de l'argent ; et cette confiance est fondée sur celle que la banque dont ils partent est en état de payer à chaque instant ceux qui seraient présentés. La confiance est donc précaire, lorsque la masse de ces billets surpasse la somme que cette banque peut rassembler en peu de temps. Les billets sont aux emprunts pour les Etats, ce que les billets à vue sont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une somme à peu-près équivalente à sa fortune; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet sur lui que jusqu'à la concurrence de la somme que vous croyez qu'il pourra rassembler au moment de votre demande. Ces billets sont utiles, 1°. parce qu'ils procurent à un Etat une somme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il est sûr de ne jamais rembourser, tant que la confiance durera. 2°. Ils servent nécessairement, en diminuant la nécessité des transports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'Etat comme pour les particuliers, et à faire baisser le taux de ces frais. Mais ils ont un grand désavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'Etat, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainsi dans un gouvernement éclairé et sage, on n'en aurait jamais que ce qui est nécessaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.

sous le ministère du cardinal de *Fleuri*, fut presque le double du numéraire du temps de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un dixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'est beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées, et mises en œuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690 ; et vers l'an 1730, on en possédait autant que d'espèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont *Colbert* ouvrit les sources, s'est accru lorsque ses canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de Nantes ; et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses, et de plus grandes encore que sous *Louis XIV*, parce que le génie et le commerce se fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aïfance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal sous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles et parantes étoffes font

moins

moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'est point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux ferait très-misérable : un peuple qui sans ces métaux mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, ferait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'industrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde; et ces murmures sont presque par-tout ceux des oisifs opulens, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il est vrai que presque en tout pays, si ceux qui passent leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur substance. Ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se font point imposées, et de porter le fardeau de l'Etat sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis, si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'histoire doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance; car certainement ce sont ces campagnes qui la nourrissent. On entend, à des jours

Industrie,
vraie
richesse.

réglés dans toutes les villes de France , des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation , auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les alimens de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs ; travail toujours chèrement payé.

Culture. On a planté plus de vignes , et on les a mieux travaillées : on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant , tels que ceux de Champagne , auxquels on a su donner la couleur , la sève , et la force de ceux de Bourgogne , et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage : cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie : la culture des jardins , des légumes , des fruits a reçu de prodigieux accroissemens , et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté : les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne , ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs , les fermiers d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains , et cela est ainsi dans tous les pays du monde , où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers , où le cultivateur , le fermier , soit plus à son aise que dans quelques provinces de France , et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle , substituée à l'arbitraire dans quelques provinces , a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues , des vignobles , des jardins. Le manœuvre , l'ouvrier , doit être réduit au nécessaire

pour travailler ; telle est la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre , mais il ne faut pas qu'il soit misérable. (35)

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulens , parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié , les appointemens et les pensions sont restés les mêmes , et le prix des denrées est monté à plus du double : c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits , les honoraires sont partout restés sur l'ancien pied. Un électeur , qui reçoit l'investiture de ses États , ne paye que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur *Charles IV*, au quatorzième siècle , et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange , c'est que tout ayant augmenté , valeur numéraire des monnaies , quantité des matières d'or et d'argent , prix des denrées , cependant la paye du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq sous numéraires au fantassin , comme on les donnait du temps de *Henri IV*. (36) Aucun de ce grand nombre

(35) En France les mauvaises lois sur les successions et les testamens , les privilèges multipliés dans le commerce , les manufactures , l'industrie , la forme des impôts qui occasionne de grandes fortunes en finance , celle dont la cour est la source , et qui s'étendent bien au-delà de ce qu'on appelle les grands et les courtisans ; toutes ces causes , en entassant les biens sur les mêmes têtes , condamnent à la pauvreté une grande partie du peuple : et cela est indépendant du montant réel des impôts.

L'inégalité des fortunes est la cause de ce mal ; et comme le luxe en est aussi un effet nécessaire , on a pris pour cause ce qui n'était qu'un effet d'une cause commune.

(36) Ceci n'est pas rigoureusement vrai ; les appointemens des places qui donnent du crédit , ou qui sont nécessaires à l'administration , ont

d'hommes ignorans qui vendent leur vie à si bon marché, ne fait qu'attendu le surhaussement des espèces à la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de *Henri IV*. S'il le savait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointemens de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque manière que les finances de l'Etat soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitans un trésor inestimable.

augmenté. Quant à la paye des soldats, quoiqu'elle paraisse la même, à l'exception d'une augmentation d'un sou établi en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites, en nature ou gratuitement, ou à un prix au-dessous de leur valeur. La vie du soldat est non-seulement plus assurée, mais plus douce que celle du cultivateur, et même que celle de beaucoup d'artisans. L'usage de les faire coucher deux dans un lit étroit, et de ne leur payer l'année que sur le pied de trois cents soixante jours, sont peut-être les seules choses dont ils aient réellement à se plaindre. Mais les paysans, les artisans, n'ont pas toujours chacun un lit, et ils ne gagnent rien les jours de fêtes.

C H A P I T R E X X X I.

Des sciences.

C E siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence du temps de *Louis XIII* qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France, et les querelles du calvinisme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine que le fut le fanatisme, du temps de *Cromwell*, en Angleterre. Si un chanoine de *Thorn* avait renouvelé l'ancien système planétaire des Chaldéens, oublié depuis si long-temps, cette vérité était condamnée à Rome, et la congrégation du saint office, composée de sept cardinaux, ayant déclaré non-seulement hérétique, mais absurde, le mouvement de la terre, sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de soixante et dix ans d'avoir eu raison, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue sur la terre.

Le chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait découvert les lois de la chute des corps : *Torricelli* commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité,

et le monde dans l'ignorance. *Descartes* parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la nature , il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de *Descartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences , qui ne cita jamais *Galilée* , qui voulait bâtir sans matériaux , ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire. (*)

Ce qu'il y avait de romanesque réussit ; et le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça , à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; et du moins il en donna un , dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme , quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre ; et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del Cimento* , établie par le cardinal *Leopold de Médicis* , vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature , qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie , après les jours de *Galilée* , et dès le temps de *Torricelli* , rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre , sous la sombre administration de *Cromwell* , s'assemblèrent pour

(*) Voyez dans les *Elémens* de philosophie de *Newton* la préface des éditeurs.

chercher en paix des vérités , tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. *Charles II* , rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir et par l'inconstance de sa nation , donna des lettres-patentes à cette académie naissante ; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société royale , ou plutôt la société libre de Londres , travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumière , sur le principe de la gravitation , l'aberration des étoiles fixes , sur la géométrie transcendante , et cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce siècle *le siècle des Anglais* , aussi-bien que celui de *Louis XIV* .

En 1666 , *M. Colbert* , jaloux de cette nouvelle gloire , voulut que les Français la partageassent ; et , à la prière de quelques savans , il fit agréer à *Louis XIV* l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699 comme celle d'Angleterre , et comme l'académie française. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Cassini* , *Huyghens* de Hollande , et *Roëmer* de Danemarck , par de fortes pensions. *Roëmer* détermina la vitesse des rayons solaires. *Huyghens* découvrit l'anneau et un des satellites de *Saturne* , et *Cassini* les quatre autres. On doit à *Huyghens* , sinon la première invention des horloges à pendules , du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvemens , principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. (37) On a acquis

(37) *Huyghens* et *Roëmer* quittèrent la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. On proposa , dit-on , à *Huyghens* de rester ; mais il refusa , dédaignant de profiter d'une tolérance qui n'aurait été que pour lui. La liberté de penser est un droit ; et il n'en voulait pas à titre de grâce.

peu à peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant tout système. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature ; une astronomie qui ne prédifait pas les événemens du monde, une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ses productions.

La géographie reçut des accroissemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'observatoire, qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne par *Dominique Cassini* et par *Picard*. Elle est continuée vers le Nord, en 1683, par *la Hire* ; et enfin *Cassini* la prolonge, en 1700, jusqu'à l'extrémité du Roussillon. C'est le plus beau monument de l'astronomie, et il suffit pour éterniser ce siècle.

On envoie, en 1672, des physiciens à la Caienne faire des observations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaissance de l'aplatissement de la terre, démontré depuis par le grand *Newton* ; et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illustré le règne de *Louis XV*.

On fait partir, en 1700, *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichissent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La bibliothèque royale, déjà nombreuse, s'enrichit sous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes ; et cet exemple est si bien suivi de nos jours qu'elle en

contient déjà plus de cent quatre-vingts mille. Il fait r'ouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation. (38)

Sous lui les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le *Journal des savans*, qui commença en 1665, est le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord, en 1663, de quelques membres de l'académie française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à peu-près dans l'histoire ce que l'académie des sciences faisait dans la physique; elle dissipa des erreurs.

(38) Il n'y a pas dans l'Europe une seule grande nation qui ait un code de droit civil formant un système régulier, et dont toutes les décisions soient des conséquences de principes liés entre eux. Par-tout le droit civil est un mélange des lois romaines, des codes des nations barbares, de coutumes locales et de lois nouvelles, où ces quatre sources de décisions dominant plus ou moins. Aucune grande nation n'a même un code criminel. Les usages et la collection de lois faites successivement, et dans un esprit souvent opposé, forment la jurisprudence criminelle de toute l'Europe. Peut-être le moment approche-t-il où les peuples auront enfin de véritables lois: du moins les hommes éclairés, et en état de concevoir et d'exécuter ce grand ouvrage, ne manqueraient point aux souverains qui voudraient l'entreprendre.

L'esprit de sagesse et de critique , qui se communiquait de proche en proche , détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672 , qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de forcellerie. On ne l'eût pas osé sous *Henri IV* , et sous *Louis XIII* ; et si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices , les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs , qui d'ailleurs employaient le poison. (ff)

Sorciers. Il était très-commun auparavant d'éprouver les forciers en les plongeant dans l'eau , liés de cordes ; s'ils furnageaient , ils étaient convaincus. Plusieurs juges de provinces avaient ordonné ces épreuves ; et elles continuèrent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était forcier ; et les amulettes , les anneaux constellés étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier , avec laquelle on croit découvrir les sources , les trésors et les voleurs , passaient pour certains , et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fit tirer son horoscope. On

(ff) En 1609 six cents forciers furent condamnés , dans le ressort du parlement de Bordeaux , et la plupart brûlés. *Nicolas Remi* , dans sa *Démonolatrie* , rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des forciers dans la seule Lorraine. Le fameux curé *Louis Gofridi* , brûlé à Aix en 1611 , avait avoué qu'il était forcier , et les juges l'avaient cru.

C'est une chose honteuse que le père *le Brun* , dans son traité des *pratiques superstitieuses* , admette encore de vrais fortilèges : il va même jusqu'à dire , page 524 , que le parlement de Paris reconnaît des fortilèges : il se trompe : le parlement reconnaît des profanations , des maléfices , mais non des effets furnaturels opérés par le diable. Le livre de dom *Calmet* sur les vapeurs et sur les apparitions a passé pour un délire ; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition.

n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des favans, des magistrats avaient écrit sérieusement sur ces matières. On distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des règles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés d'avec les faux; enfin jusque vers ces temps-là on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernouilli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un signe de la colère divine, parce que cette chevelure est éternelle; mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne sont éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

On ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causés. Si on a dit que les peuples seraient heureux quand ils auraient

Superstitions.

Philosophie nécessaire.

des philosophes pour rois, il est très-vrai de dire que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévénes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'Etat; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoyens; et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévénes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; et la gloire du siècle en est plus grande.

C H A P I T R E X X X I I .

Des beaux arts.

LA saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la

France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* et *Ovide*; les avocats *S^t Augustin* et *S^t Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de *Malherbe* faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de *Thou*, un chancelier de l'*Hospital*, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Les Français n'étaient encore recommandables que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de *Joinville*, de *Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de

son temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de *Charles-Emmanuel*, duc de Savoie, surnommé *le grand* dans son pays, prononcée par *Lingendes*, en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que *Fléchier*, long-temps après, en prit l'exorde tout entier aussi-bien que le texte et plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funèbre du vicomte de *Turenne*.

Balzac. *Balzac* en ce temps-là donnait du nombre et de l'harmonie à la prose. Il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivit au premier cardinal de *Retz*: „ Vous venez de prendre „ le sceptre des rois et la livrée des roses. „ Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de senteur: „ Je me fauve à la nage dans ma „ chambre au milieu des parfums. „ Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes qu'on admira *Balzac* dans son temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles; et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture. *Voiture* donna quelque idée des grâces légères de ce style épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme constante. On en était redevable à l'académie française, et sur-tout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; et, quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienfaisance, l'élégance du discours ; mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes de François, duc de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaissance des lettres.

Mais le premier livre de génie, qu'on vit en prose, fut le recueil des *Lettres provinciales*, en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot, qui depuis cent ans se soit ressenti du changement qui altère souvent

les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre *Buffy*, m'a dit qu'ayant demandé à monsieur de *Meaux* quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, *Bossuet* lui répondit : *Les lettres provinciales*. Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorsque les jésuites ont été abolis, et les objets de leurs disputes méprisés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis long-temps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Bourdaloue. Un des premiers, qui étala dans la chaire une raison toujours éloquente, fut le père *Bourdaloue*, vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père *Maffillon*, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du siècle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher; et jamais il ne songe à plaire.

Peut-être ferait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet, parler long-temps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout son

son discours sur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministère. Le texte devient une espèce de devise, ou plutôt d'énigme, que le discours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet usage. C'est dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a consacré.

L'habitude de diviser toujours en deux ou trois points des choses qui, comme la morale, n'exigent aucune division, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverse, est encore une coutume gênante, que le père *Bourdaloue* trouva introduite, et à laquelle il se conforma.

Il avait été précédé par *Bossuet*, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un si grand homme, s'était engagé dans sa grande jeunesse à épouser mademoiselle *Des-Vieux*, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie et pour cette espèce d'éloquence qui la caractérise, se montrèrent de si bonne heure, que ses parens et ses amis le déterminèrent à ne se donner qu'à l'Eglise. Mademoiselle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. (gg) Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine-mère, en 1662, long-temps avant que le père *Bourdaloue* fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès que le roi fit écrire en son nom à son père, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Bossuet.

(gg) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article *Bossuet*.

Cependant , quand *Bourdaloue* parut , *Bossuet* ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres , genre d'éloquence , qui demande de l'imagination et une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie , dont il faut toujours emprunter quelque chose , quoiqu'avec discrétion , quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de la reine-mère , qu'il prononça , en 1667 , lui valut l'évêché de Condom : mais ce discours n'était pas encore digne de lui ; et il ne fut pas imprimé , non plus que ses sermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre , veuve de *Charles I* , qu'il fit en 1669 , parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies , où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de *Madame* , enlevée à la fleur de son âge , et morte entre ses bras , eut le plus grand et le plus rare des succès , celui de faire verser des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit désastreuse ! nuit effroyable , où retentit tout-à-coup , comme un éclat de tonnerre , cette étonnante nouvelle : Madame se meurt , Madame est morte , &c.* L'auditoire éclata en sanglots ; et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs.

Les Français furent les seuls qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme , quelque temps après , en inventa un nouveau , qui ne pouvait guère avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même , qui semble l'exclure. Son

Discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le système qu'il adopte pour concilier la chronologie des juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les savans, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires; et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint, et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. *Fénelon*, le disciple, l'ami de *Bossuet*, et depuis devenu malgré lui son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme monsieur de *Meaux* avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et sur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfans de France, dont il fut précepteur; ainsi que *Bossuet* avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de *Monseigneur*. Mais son neveu, le marquis de *Fénelon*, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calypso* et d'*Eucharis* eussent été les

Fénelon.

premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance. J'ai vu son manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le quietisme; ne se doutant pas combien ce délasement était supérieur à ces occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer : si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe; mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV*. *Sésostris*, qui triomphait avec trop de faste; *Idoménée*, qui établissait le luxe dans Salente, et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi; quoiqu'après tout il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la première nécessité. Le marquis de *Louvois* semblait, aux yeux des mécontents, représenté, sous le nom de *Protésilas*, vain, dur, haughty, ennemi des grands capitaines qui servaient l'Etat et non le ministre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent son trône, dans la guerre de 1701, se firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux, qui

infinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne, une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, et si haï de quelques-uns ; quand la malignité humaine a cessé de s'affouvir des allusions prétendues qui censureraient sa conduite, les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre ; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un siècle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères de la Bruyère*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public ; et les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand *la Bruyère* montra son ouvrage manuscrit à M. de *Malefieux*, celui-ci lui dit : *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis*. Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères de la Bruyère*

en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise et qui instruisse à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie fut encore une chose nouvelle, dont le livre des *Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté et sur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimère des tourbillons de *Descartes*.

Bayle. Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produisit *Bayle* en donnant une espèce de dictionnaire de raisonnement. C'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave et de la postérité. Au reste, en plaçant ici *Bayle* parmi les auteurs qui ont honoré le siècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouse qui, en déclarant son testament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expressément qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siècle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulières ou neuves qui le caractérisent, et qui le distinguent des autres siècles. L'éloquence de *Bossuet* et de *Bourdaloue*, par exemple,

n'était et ne pouvait être celle de *Cicéron* : c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain , ce sont les trois mémoires que *Pélisson* composa pour *Fouquet*. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de *Cicéron* , un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traité solidement avec un art qui paraît peu , et orné d'une éloquence touchante. *Pélisson.*

Nous avons eu des historiens, mais point de *Tite-Live*. Le style de la *Conspiration de Venise* est comparable à celui de *Salluste*. On voit que l'abbé de *Saint-Réal* l'avait pris pour modèle ; et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est-là sur-tout ce qui distingue cet âge illustre; car pour des savans et des commentateurs , le seizième et le dix-septième siècle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé. *Saint-Réal.*

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie? c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent par-tout les premiers enfans du génie , et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples font ce qu'est chaque homme en particulier. *Platon* et *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa *Malherbe*; et il y a grande apparence que sans *Pierre Corneille*, le génie des profateurs ne se serait pas développé. *Le grand Corneille.*

Cet homme est d'autant plus admirable qu'il

n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés; et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompensait de méprisables écrivains qui d'ordinaire font rampans; et, par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protège sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux et le cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le *Cid*. Je remarquerai seulement que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre *Corneille* et *Scudéri*, eut trop de complaisance pour le cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de son père, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *Cid* ne fut pas le seul ouvrage de *Corneille* que le cardinal de *Richelieu* voulut rabaisser. L'abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce ministre désapprouva *Polyeucte*.

Le *Cid*, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Castro*, (hh) et en plusieurs

(hh) Il y avait deux tragédies espagnoles sur ce sujet : le *Cid* de *Guillain de Castro*, et l'*Honrador de su padre* de *Jean-Baptiste Diamante*. *Corneille* imita autant de scènes de *Diamante* que de *Castro*.

endroits une traduction. Cinna qui le suivit était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de *Condé*, qui disait que le grand *Condé*, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'*Auguste*:

Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
 Je le suis, je veux l'être. O siècles ! ô mémoire !
 Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
 Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
 De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous !
 Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* faisant pleurer le grand *Condé* d'admiration, est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme ; ainsi que les fautes considérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilège du vrai génie, et sur-tout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul ; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* et *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il composa à l'âge de dit-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué.

Racine.

La raison en est que *Racine*, dans tous ses ouvrages, depuis son *Alexandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ses devoirs. *Racine* passa de bien loin et les Grecs et *Corneille* dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux mêmes qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de personnes en France, du temps du cardinal de *Richelieu*, capables de discerner les défauts du *Cid*; et, en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène, fut représentée chez madame la duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme est mort, sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première personne de son siècle pour le style épistolaire, et sur-tout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

Molière. La singulière destinée de ce siècle rendit *Molière* contemporain de *Corneille* et de *Racine*. Il n'est pas vrai que *Molière*, quand il parut, eut trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies.

Corneille lui-même avait donné le *Menteur*, pièce de caractère et d'intrigue, prise du théâtre espagnol; comme le *Cid*; et *Molière* n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la *Mère coquette* de *Quinault*, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle est de 1664; c'est la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux, et cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-temps. *Molière* l'attaqua souvent; et il contribua à défaire le public de ces importants subalternes, ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe et du latin des médecins. *Molière* fut, si on ose le dire, un législateur des bienfaisances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle; on fait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de *Corneille* et de *Racine*, les personnages de *Molière*, les symphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation, et (puisque'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Bossuet* et des *Bourdaloue* se faisaient entendre à *Louis XIV*, à *Madame* si célèbre par son goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert*, et à cette foule d'hommes

supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se trouvera plus, où un duc de *la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, au sortir de la conversation d'un *Pascal* et d'un *Arnaud*, allait au théâtre de *Corneille*.

Boileau. . . . *Despréaux* s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premières satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les *embarras de Paris*, et sur les noms des *Cassaigne* et des *Cotin*; mais il instruisait cette postérité, par ses belles épîtres, et sur-tout par son Art poétique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine. *La Fontaine*, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presque à côté de ces hommes sublimes.

Quinault. *Quinault*, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On fait avec quelle injustice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir sacrifié aux grâces : il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poète, c'est qu'on retienne ses vers. On fait par cœur des scènes entières de *Quinault*; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation. Mais la simple et belle nature, qui se montre souvent dans *Quinault* avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui possèdent notre langue, et qui ont

le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ferait reçu ! mais *Quinault* était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit ; et il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables. Un prêtre de l'oratoire, nommé *Pouget*, se fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à *la Brinvilliers* et à *la Voisin*. Ses contes ne sont que ceux du *Pogge*, de *l'Arioste* et de la reine de Navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* son aimable fable *des animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours : et un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices et l'instruction des siècles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui sont l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Poussin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* et des *Vanloo*.

Cependant, vers la fin du règne de *Louis XIV*, *La Motte*.
deux hommes percèrent la foule des génies médiocres,

et eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdart*, (ii) homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie, et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang.

Rousseau. L'autre était *Rousseau* qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte*; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de *Racine*. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réussit bien moins dans les opéra qui demandent de la sensibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales qui veulent de la vérité; tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une

(ii) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article *la Motte*.

mode passagère. Quelques-unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de *Despréaux*, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable*.

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers; soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie, soit que son principal mérite, consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable, et trop mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas pu contribuer à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres, et à peu-près vers le temps de la mort de *Louis XIV*, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché : elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on fait. Enfin, une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de *Louis XIV* a donc en tout la destinée des siècles de *Léon X*, d'*Auguste*, d'*Alexandre*. Les terres

qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été long-temps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talens. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre. Les sujets et les embellissemens propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense. L'abbé *du Bos*, homme d'un très-grand sens, qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture, vers l'an 1714, trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poème épique que la destruction de la ligue par *Henri le grand*. Il devait ajouter que les embellissemens de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième et du seizième siècle, étant pros crits parmi les Français, les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortilèges, les métamorphoses, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poème épique sont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui

s'empare

s'empare des seuls ornemens convenables au temps, au sujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en est de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentimens puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fit. Il s' imagine que ces petites différences, qui sont dans les caractères des hommes, peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances, à la vérité, sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et sur-tout celle des oraisons funèbres, sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut en peinture et en sculpture, traiter cent fois les mêmes sujets : on peint encore la sainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art; mais on ne ferait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, l'Art poétique, le *Tartuffe*.

Il faut encore observer que le siècle passé ayant instruit le présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles; et ce qui encore est bien pis, de livres sérieux inutiles : mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellens ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes fortes d'esprits.

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe : tout y a contribué; les grands auteurs du siècle de *Louis XIV*; ceux qui les ont suivis; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un *Bayle* sur-tout qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations; un *Rapin de*

Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre; (*) un *Saint-Evremond*, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de *Mazarin*, à qui l'on ambitionnait de plaire; madame d'*Olbreuse*, devenue duchesse de *Zell*, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français: c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens, et par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme *le siècle de Louis XIV.* La musique était au berceau: quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare et de théorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. *Lulli* étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui

Musique.

Lulli.

(*) Celle de M. *Hume* n'avait pas encore paru.

paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de *Louis XIII*; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; et Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique et aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès que sur la fin du règne de *Louis XIV* on a inventé l'art de noter la danse; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Architecture. Nous avons eu de très-grands architectes du temps de la régence de *Marie de Médicis*. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie, et pour embellir la nôtre. Le même de *Brosse*, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de *Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui est aujourd'hui le palais royal, en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes espérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, qui fait tant désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui satisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture, en 1671. C'est peu d'avoir des *Vitruves*, il faut que les *Augustes* les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zèle et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands, comme le président *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal construit et mal situé ; cette place si petite et si irrégulière, qui n'est célèbre que par des gibets et de petits feux de joie ; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous *Louis XIII* avec le *Poussin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres ; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie ; mais, sans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherches. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartemens qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vastes ouvrages de peinture que le plafond de *le Moine* à Versailles ; et je ne

Peinture.

fais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis *Vanloo* qui, chez les étrangers même, passait pour le premier de son temps.

Académie de peintres français à Rome. Non seulement *Colbert* donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais, en 1667, il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais, où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y sont instruits et entretenus aux frais du roi : ils y dessinent les antiques ; ils étudient *Raphaël* et *Michel Ange*. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle, le désir de l'imiter ; et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie amassées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

Sculpture. C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles, le tombeau du cardinal de *Richelieu*, trop peu montré au public, dans la chapelle de forbonne, la statue équestre de *Louis XIV*, faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercur* dont *Louis XV* a fait présent au roi de Prusse, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il est à croire que ces productions

de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Médailles.
Varin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, sur la fin du règne de *Louis XIII*. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces quarrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réuffi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité, toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore très-informe en France avant ce siècle. C'est un des arts des plus agréables et des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième siècle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présens qu'il ait faits aux ambassadeurs. La ciselure en or et en argent, qui dépend du dessein et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable. Gravure.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui Chirurgie.
 contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'Etat, ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde : je veux

parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avait guère d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires: il en fournissait tous ses voisins; et je tiens du célèbre *Chefelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les instrumens de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre, et sous le fameux *Boerhaave* (ii) en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siècle, qui commença au temps du cardinal de *Richelieu*, et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé; et s'il l'est en quelques genres, il restera le modèle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

(ii) Chez les Hollandais la diphtongue *oe* se prononce *ou*.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux arts en Europe, du temps de Louis XIV.

Nous avons assez infnué dans tout le cours de cette histoire que les défâtres publics dont elle est composée, et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes lois, les instituts, les monumens produits par les sciences et par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pèlerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII* et de *Boniface VIII*; ils admirent les temples que les *Bramante* et les *Michel Ange* ont élevés, les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini*; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* et le *Tasse*; et ils respectent la cendre de *Galilée*. En Angleterre on parle un moment de *Cromwell*; on ne s'entretient plus des guerres de la *Rose blanche*; mais on étudie *Newton* des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'il a été la gloire du genre humain, et on le ferait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'Etat honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle

Pourquoi ce siècle est celui de Louis XIV.

celui de *Louis XIV*, non-seulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, et à quelques années après lui; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Milton.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection presque en tous les genres, depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siècles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton*. Il est vrai que plusieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ses peintures, son paradis des fots, ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre; ses diables qui de géans qu'ils étaient se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil, dans une grande salle toute d'or bâtie en enfer: les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs, de ses répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide* ni *Hésiode*, dans sa longue description de la manière dont la terre, les animaux et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie qu'on croit trop sèches, et ses inventions, qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses, plus dégoûtantes que fortes; telles sont une longue chauffée sur le chaos; le péché et la mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans

de leur inceste; et la mort qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui sent les cadavres; cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec; ce froid et ce sec, avec le chaud et l'humide qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'est épuisé sur les critiques, mais on ne s'épuise pas sur les louanges. *Milton* reste la gloire et l'admiration de l'Angleterre: on le compare à *Homère*, dont les défauts sont aussi grands; et on le met au-dessus du *Dante*, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poètes agréables qui décorèrent le règne de *Charles II*, comme les *Waller*, les comtes de *Dorset* et de *Rocheſter*, le duc de *Buckingham*, &c. on distingue le célèbre *Dryden*, qui s'est signalé dans tous les genres de poésie: ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois et brillans, animés, vigoureux, hardis, passionnés; mérite qu'aucun poète de sa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a surpassé. Si *Pope*, qui est venu après lui, n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son *Essai sur l'homme*, il ne ferait pas comparable à *Dryden*.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise; c'est-là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poètes.

Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande un esprit plus cultivé et plus universel; c'est

celle qu'*Addisson* a possédée ; non-seulement il s'est immortalisé par son *Caton*, la seule tragédie anglaise écrite avec une élégance et une noblesse continue ; mais ses autres ouvrages de morale et de critique respirent le goût ; on y voit par-tout le bon sens paré des fleurs de l'imagination ; sa manière d'écrire est un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen *Swift* plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'est *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraisons funèbres ; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les églises ; mais l'éloquence de la chaire , qui était très-groffière à Londres avant *Charles II*, se forma tout d'un coup. L'évêque *Burnet* avoue dans ses mémoires, que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres : leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il est encore remarquable que ces insulaires séparés du reste du monde, et instruits si tard, aient acquis pour le moins autant de connaissances de l'antiquité qu'on en a pu rassembler dans Rome, qui a été si long-temps le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Egypte ; il n'y a point de Persan qui ait connu la religion de *Zoroastre* comme le savant *Hyde*. L'histoire de *Mahomet* et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'anglais *Sale*, qui a voyagé si utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, et défendue si savamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII*

jusqu'à *Cromwell*, on avait disputé et combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène, un çimeterre à la main, et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la science: autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'est sur-tout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis long-temps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences: *Boyle* passa sa vie à en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* est le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les élémens de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière; avant lui on ne la connaissait pas. (*)

Newton.

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal-à-propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

avait fait à vingt-quatre ans. C'est ce qui a fait dire à un grand philosophe , au savant *Halley* , qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.

Une foule de bons géomètres , de bons physiciens , fut éclairée par ses découvertes , et animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes , placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer eut , quoique simple astronome , le commandement d'un vaisseau du roi , en 1698. C'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du pôle antarctique , et qu'il marqua toutes les variations de la bouffole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaison que le passage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choses devenues trop familières , et cette admiration des anciens Grecs pour les petites , est encore une preuve de la prodigieuse supériorité de notre siècle sur les anciens. *Boileau* en France , le chevalier *Temple* en Angleterre , s'obstinaient à ne pas reconnaître cette supériorité : ils voulaient dépriser leur siècle pour se mettre eux-mêmes au dessus de lui. Cette dispute entre les anciens et les modernes est enfin décidée , du moins en philosophie. Il n'y a pas un ancien philosophe qui serve aujourd'hui à l'instruction de la jeunesse chez les nations éclairées.

Locke bien
au-dessus de
Platon.

Locke seul ferait un grand exemple de cet avantage que notre siècle a eu sur les plus beaux âges de la

Grèce. Depuis *Platon* jusqu'à lui, il n'y a rien : personne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre ame; et un homme qui saurait tout *Platon*, et qui ne saurait que *Platon*, saurait peu, et saurait mal.

C'était, à la vérité, un grec éloquent; son apologie de *Socrate* est un service rendu aux sages de toutes les nations; il est juste de le respecter, puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse, et les persécuteurs si odieux. On crut long-temps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique; on en fit presque un père de l'Eglise, à cause de son *Ternaire* que personne n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matière est *l'autre*, que le monde est une figure de douze pentagones, que le feu qui est une pyramide est lié à la terre par des nombres? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempycofes de l'ame, en disant que le sommeil naît de la veille, la veille du sommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant? Ce sont-là les raisonnemens qu'on a admirés pendant tant de siècles; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé l'entendement humain dans un livre où il n'y a que des vérités; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siècle l'emporte sur tous les autres, on peut jeter les yeux sur l'Allemagne et sur le Nord. Un *Hevelius*, à Dantzick, est le premier astronome qui ait bien connu la planète de la lune; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge

Hevelius.

a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de *Louis XIV*. *Hevelius* perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Munificence
singulière de
Louis XIV
envers *Heve-*
lius.

Mercator, dans le Holstein, fut en géométrie le précurseur de *Newton*; les *Bernouilli*, en Suisse, ont été les dignes disciples de ce grand homme. *Leibnitz* passa quelque temps pour son rival.

Leibnitz. Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipfick : il mourut en sage, à Hanovre, adorant un Dieu comme *Newton*, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe : historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude : métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique; poète latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, et pour faire douter quelque temps entre *Newton* et lui. (*)

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre, à peu-près comme on dit que les anciens rois de l'Égypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes ; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

philosophes ne fut plus universelle ; *Leibnitz* servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe malgré les guerres , et malgré les religions différentes. Toutes les sciences , tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels ; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais , l'Allemand , le Français allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin *Boerhaave* était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers , et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations ; les véritables savans dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits répandue par-tout, et par-tout indépendante. Cette correspondance dure encore ; elle est une des consolations des maux que l'ambition et la politique répandent sur la terre.

L'Italie, dans ce siècle , a conservé son ancienne gloire , quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Tasse* , ni de nouveaux *Raphaël*. C'est assez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera* , et ensuite les *Zappi* , les *Filicaja* ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La Mérope de *Maffei* , et les ouvrages dramatiques de *Metastasio* , sont de beaux monumens du siècle.

L'étude de la vraie physique , établie par *Galilée* , s'est toujours soutenue malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les *Cassini* , les *Viviani* , les *Mansfredi* , les *Bianchini* , les *Zanotti* , et tant d'autres , ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays ; et quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre , les

écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts, autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'effort à l'esprit chez d'autres nations. Ce siècle sur-tout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe ensemble ; et plus on a déterré de ces monumens, plus la science s'est étendue.

On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous long-temps obscurs, et souvent persécutés : ils ont éclairé et consolé la terre, pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger ferait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres. Il suffit ici d'avoir fait voir que dans le siècle passé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédens.

C H A P I T R E X X X V.

Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.

DES trois ordres de l'Etat, le moins nombreux est l'Eglise; et ce n'est que dans le royaume de France que le clergé est devenu un ordre de l'Etat. C'est une chose aussi vraie qu'étonnante, on l'a déjà dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'Etat, est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siège de Rome, et soutenir les libertés de l'Eglise gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Eglise; favoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat; les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculière, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'Etat, et ne pas choquer leurs privilèges: tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que *Louis XIV* eut presque toujours.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices, sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal *Mazarin* qui avait possédé l'évêché de Metz, n'étant pas même sous-diacre, et le duc de *Verneuil* qui en avait aussi joui étant séculier.

Ce que payait au roi le clergé de France et des

Don gratuit. villes conquises allait , année commune , à environ deux millions cinq cents mille livres ; et depuis , la valeur des espèces ayant augmenté numériquement , ils ont secouru l'Etat d'environ quatre millions par année , sous le nom de décimes , de subvention extraordinaire , de don gratuit. Ce mot et ce privilège de *don gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs , d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'Etat. Les évêques et les abbés étant seigneurs de fiefs , par un ancien abus , ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis , le clergé ne changea pas ; il conserva l'usage d'aider l'Etat par des dons gratuits. (39)

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble

(39) En France le clergé est exempt , comme la noblesse , des tailles et de quelques-uns des droits d'aides. La noblesse était censée remplacer les impôts par son service personnel , et le clergé par ses prières. Pendant quelque temps on demanda au pape la permission d'imposer des décimes sur le clergé , toujours sous le prétexte de combattre les infidèles ou les hérétiques. Enfin l'usage de s'adresser au clergé assemblé , et de se passer du consentement de Rome , a prévalu : mais pour ménager Rome qui excommuniait , il n'y a pas encore long-temps , chaque jeudi-saint , les souverains qui obligeaient le clergé à contribuer aux charges publiques , on donna aux décimes le nom de *don gratuit*. Lorsqu'à la fin du règne de *Louis XIV* on ajouta la capitation et le dixième aux impôts déjà trop onéreux , on n'osa établir ces nouvelles taxes d'une manière rigoureuse ; et le clergé obtint facilement d'être exempt de ces impôts , en payant des dons gratuits plus considérables. Il est donc évident qu'il ne doit point ce dernier privilège aux anciens usages de la nation. Puisque , jusqu'à ce moment , il n'avait joui que des privilèges de la noblesse , et que la noblesse a payé ces nouveaux impôts. Cette exemption est donc une pure grâce accordée par *Louis XIV* ; grâce qui est une injustice à l'égard des citoyens ; grâce que ni le temps , ni aucune assemblée nationale n'ont consacrée. Nos souverains , mieux instruits de leurs droits et

souvent conserve, et qu'un corps qui ne s'assemble point, perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée par l'Eglise, et cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres* : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat dont elle tient tout ; car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre : mais elle allégué pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires ; et *Louis XIV* exigea toujours ces secours, de manière à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paye si peu ; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits sur les consommations qu'il paye comme les autres sujets ; mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout.

Riches
du clergé.

Il est incontestable que l'Eglise de France est de toutes les églises catholiques celle qui a le moins accumulé de richesses. Non-seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé, comme celui de Rome, d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouisse des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Cassin et les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense. Ceux de Strasbourg et de Cambrai sont les

de ceux de leurs peuples, sentiront, sans doute, un jour que leur intérêt et la justice exigent également de soumettre aux taxes les biens du clergé, dans la proportion qu'ont ces biens avec ceux du reste de la nation ; et qu'en général tout privilège, en matière d'impôt, est une véritable injustice, depuis que la constitution militaire ayant changé, il n'existe plus de service personnel gratuit, et que les esprits s'étant éclairés, on fait que ce ne sont point les processions des moines, mais les évolutions des soldats qui décident du succès des batailles.

plus forts ; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne , et que l'Eglise d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Livre II, *Giannone*, dans son histoire de Naples, assure que chapitre 6. les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Eglise possède le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits, il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre millions ; et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cents mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur ; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne revient jamais, et qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le saint-siège ; elle dépouille l'Etat dans l'espace d'un siècle de plus de quatre cents mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite des temps appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte. (40)

(40) Un Etat ne s'appauvrit pas en payant chaque année un faible tribut, comme un homme ne se ruine pas en payant une rente sur les revenus de sa terre. Mais ce tribut payé à Rome, est en finance une diminution de la richesse annuelle, et en théologie une véritable simonie, qui damne infailliblement dans l'autre monde celui qu'elle enrichit sur la terre.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome , il faut joindre les cures , les couvens , les collégiales , les communautés et tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume , on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs , n'ont pu porter les revenus de toute l'Eglise gallicane séculière et régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques , que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines , il y a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère : il y a des moines abbés réguliers , qui jouissent de deux cents mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne , dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur , et de quatre à cinq cents livres par libéralité , tandis qu'un religieux oisif devenu abbé , et non moins oisif , possède une somme immense , et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre , en Espagne , et sur-tout dans les Etats catholiques d'Allemagne , où l'on voit des moines princes. (41)

(41) Cet article est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui ont accusé M. de *Voltaire* d'avoir sacrifié la vérité des détails historiques

Les abus servent de lois dans presque toute la terre ; et si les plus sages des hommes s'assembloient pour faire des lois, où est l'Etat dont la forme subsistât entière ?

Usage du
clerge dans
ses subsides.

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte ; et après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Anciennes
maximes du
clergé.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de

à ses opinions générales. Il est ici très-favorable au clergé. Cependant il résulte de cette évaluation, portée seulement à quatre-vingt-dix millions, que l'impôt des vingtièmes mis sur le clergé, comme il l'est sur les particuliers, produirait dix millions, somme fort au-dessus de celle où montent les dons gratuits évalués en annuités. Cette même évaluation, en la supposant aussi exacte que celle qui a servi à l'établissement des vingtièmes, ne porterait la masse des biens du clergé qu'à environ un huitième de la totalité des biens du royaume. Cependant il y a des cantons très-étendus, où la dixième seule est pour la plus grande partie de terres environ un cinquième du produit net ; et dans ces mêmes cantons le clergé a des possessions immenses.

Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de *Louis XIII*, et dans les derniers états, tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, et qui est le fond de l'État, demander en vain avec le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale, » qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les » rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tiennent que » de DIEU seul; et que c'est un crime de lèse- » majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut » déposer et tuer les rois. » C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de *Henri le grand* fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal *du Perron*, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Eglise. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire? mais il en était si loin qu'il s'emporta jusqu'à dire, » que la puissance du pape était » pleine, plénissime, directe au spirituel, indirecte » au temporel, et qu'il avait charge du clergé de » dire qu'on excommunierait ceux qui avançaient que le pape ne peut déposer les rois. » On gagna la noblesse, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé *Louis le bonnaire*. Cet

esprit prévalut au point , que la cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement , sous le titre de *loi fondamentale*. C'était , disait-on , pour le bien de la paix ; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne ; c'est qu'alors la France craignait Rome , et que Rome craignait la maison d'Autriche. (*)

La cause qui succomba , était tellement la cause de tous les rois , que *Jacques I* , roi d'Angleterre , écrit contre le cardinal *du Perron* ; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples , dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu ; et *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raison , soutenue du poids de sa puissance.

Conduite
du roi avec
le clergé.

Antonio Pères avait recommandé trois choses à *Henri IV* , *Roma* , *Consejo* , *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernières avec tant de supériorité , qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques , dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent , et s'en loua quelquefois ; car , si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiscopale , ils assurent de l'autre cette autorité même , en maintenant les privilèges de l'Eglise gallicane contre les prétentions

(*) Voyez le chapitre de *Louis XIII* , dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*.

de la cour de Rome : de sorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adversaires et comme leurs défenseurs ; et le gouvernement eut soin que , malgré les querelles de religion , les bornes aisées à franchir , ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes ; c'est au législateur à les balancer.

Des libertés de l'Eglise gallicane.

Ce mot de *libertés* suppose l'affujettissement. Des libertés , des privilèges , sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits , et non les libertés de l'Eglise gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Eglises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'Eglise de France fut long-temps la seule qui disputa contre le siège de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés , lorsqu'après le premier concile de Nicée , l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouvernement civil , et que chaque évêque eut son diocèse , comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats à *latere* , avec pouvoir de *juger , réformer , dispenser et lever de l'argent sur les peuples* :

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome :

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume ,

sous les noms de vacances , dépouilles , successions , déports , incompatibilités , commandes , neuvièmes , décimes , annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de succéder :

De casser les testamens de ceux qui sont morts sans donner une partie de leur bien à l'Eglise :

De permettre aux ecclésiastiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de soixante et dix usurpations contre lesquelles les parlemens du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jésuites sous *Louis XIV*, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlemens depuis qu'il régna par lui-même , cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occasion de réprimer les prétentions de la cour de Rome , et le roi approuva toujours cette vigilance , parce qu'en cela les droits essentiels de la nation étaient les droits du prince.

De la régale. L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siège , et d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particulière aujourd'hui aux rois de France , mais chaque Etat a les siennes. Les rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des évêchés de leur

royaume. L'empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome font pour la plupart fondés sur l'usage plutôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de *Mérovée* conféraient de leur seule autorité les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742, *Carloman* créa archevêque de Maïence ce même *Boniface* qui depuis sacra *Pepin* par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes ; plus elles le font , plus elles doivent dépendre du chef de l'Etat. Le concours d'un évêque étranger paraissait dangereux ; et la nomination réservée à cet évêque étranger, a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les rois conféraient les évêchés , il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilège de disposer du revenu , et de nommer à quelques bénéfices simples , dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunies à la couronne, sous la troisième race , ne voulurent pas reconnaître ce droit , que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarèrent pour les évêques ; et ces prétentions restèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement, en 1608, sous *Henri IV*, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume ; le clergé se plaignit , et ce prince , qui ménageait les évêques et Rome , évoqua l'affaire à son conseil , et se garda bien de la décider.

Autrefois
les rois donnaient tous
les bénéfices.

Les cardinaux de *Richelieu* et *Mazarin* firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques, qui se disaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; et le roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les diocèses situés au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un siège.

Résistance
de l'évêque
de Pamiers.

Enfin, en 1673, le chancelier *Etienne d'Aligre* scella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtement de se soumettre; c'était *Pavillon*, évêque d'Alet, et *Caudet*, évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles: on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent long-temps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire; elle était très-obscur: mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux diocèses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité; et le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises. (42)

(42) Cette question n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorité et l'usage. En ne consultant que la raison, il est évident que la puissance législative a le pouvoir absolu de régler la manière dont il sera pourvu à toutes les places, ainsi que de fixer les appointemens de chacune, et la nature de ces appointemens. Les évêques peuvent être électifs comme les places de maires, ou nommés par le roi comme les intendances, selon que la loi de l'Etat l'aura réglé; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle sera toujours légitime. La loi peut de même, sans être injuste, substituer des appointemens en argent aux terres dont on laisse la jouissance aux ecclésiastiques, supprimer même

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de jansénisme. Ils avaient eu contre eux le pape *Innocent X* ; mais quand ils se déclarèrent contre les prétentions du roi , ils eurent pour eux *Innocent XI* , *Odescalchi* : ce pape , vertueux et opiniâtre comme eux , prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Alet dont on respectait la grande vieillesse. L'évêque de Pamiers restait seul , et n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications , et persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité , persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Eglise à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape et les jansénistes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ses revenus ; et il mourut , en 1680 , convaincu qu'il avait soutenu la cause de DIEU contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre possession ; des religieux , qui se prétendaient chanoines et grands-vicaires , les font sortir de l'église , et les excommunient. Le métropolitain *Montpésat*,

ces appointemens , si elle juge ces places ecclésiastiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes est légitime ; et le pouvoir législatif de chaque Etat , en quelques mains qu'il reside , a droit de la faire. Toute propriété qui ne se perpétue point en vertu d'un ordre naturel , mais seulement par une loi positive , n'est point une propriété , mais un usufruit accordé par la loi , dont après la mort de l'usufruitier une autre loi peut changer la disposition. C'est par cette raison que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs héritiers ; que les biens des communautés leur appartiennent , et que ceux du clergé et de tout autre corps sont à la nation.

archevêque de Toulouse , à qui cette affaire ref-
fortit de droit , donne en vain des sentences contre
ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à
Rome , selon l'usage de porter à la cour de Rome les
causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de
France ; usage qui contredit les libertés gallicanes :
mais tous les gouvernemens des hommes sont des
contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un
moine , nommé *Cerle* , qui était l'un de ces grands-
vicaires , casse et les sentences du métropolitain et les
arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par
contumace à perdre la tête, et à être traîné sur la claie.
On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite
à l'archevêque et au roi , et le pape le soutient. Ce
pontife fait plus : persuadé, commel'évêque de Pamiers,
que le droit de régale est un abus dans l'Eglise, et
que le roi n'a aucun droit dans Pamiers , il casse les
ordonnances de l'archevêque de Toulouse ; il excom-
munic les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a
nommés, les pourvus en régale , et leurs fauteurs.

Grand-vi-
caire traîné
sur la claie, en
effigie.

Fameuse
assemblée du
clergé.

Le roi convoque une assemblée du clergé , com-
posée de trente-cinq évêques , et d'autant de députés
du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la
première fois le parti d'un pape ; et ce pape , ennemi
du roi , les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours
un honneur de résister à ce monarque dans toutes
les occasions ; et depuis même , en 1689 , il s'unit
avec les alliés contre le roi *Jacques* , parce que
Louis XIV protégeait ce prince : de sorte qu'alors on
dit que , pour mettre fin aux troubles de l'Europe
et de l'Eglise , il fallait que le roi *Jacques* se fit
huguenot , et le pape catholique.

Cependant

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annullé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fit brûler l'arrêt du parlement ; et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis long-temps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume ; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes : *c'est qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix.* Le roi, l'Eglise gallicane, les parlemens furent contents. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de

La France
prête à se fé-
parer de Ro-
me.

quoi séparer à jamais l'Eglise de France de celle de Rome. On avait parlé sous le cardinal de *Richelieu* et sous *Mazarin* de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du saint-siège*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul, de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder aux temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions et plus d'effervescence dans les esprits pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance :

Les quatre
propositions.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Eglise gallicane approuve le concile de *Constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matières de foi, ne font sûres qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue ; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestans de l'Europe comme un faible effort d'une Eglise née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de *Louis XIV*, elles commencèrent à devenir problématiques ; et le cardinal de *Fleuri* les fit depuis défavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce défaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que dans le ministère du cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Cependant *Innocent XI* s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma ; de sorte qu'à la mort de ce pape, en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus, mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Eglise catholique - apostolique, qui ne serait point romaine.

Innocent XI
ennemi de
Louis XIV.

Le procureur-général de *Harlai*, et l'avocat-général *Talon* le firent assez entendre quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises, et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'*Innocent XI* devint cependant la cause du saint-fiège. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y foutient) et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* et *Innocent XII* suivirent les traces du fier *Odescalchi*, quoique d'une manière moins dure; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé: ils refusèrent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi, et de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée*; chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli*, (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odescalchi*, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps. Mais ces armes se rouillèrent quand on ne combattit plus; et la dispute resta couverte d'un voile, sans

être décidée, comme il arrive presque toujours, dans un Etat qui n'a pas sur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, suivant les caractères de ceux qui gouvernent, et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, et n'essuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint respectable, par une Réforme du clergé.
 décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal; absolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de *Louis XIII*, et sur-tout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors seulement que l'on commença à deffiler les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix et malgré les carmes, de savoir que *Lazare* et *Magdelène* n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que *Denys l'aréopagite* eût gouverné l'église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques commencèrent à être décriés. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait par-tout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, *Gaston-Louis de Noailles*, frère du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlever, en 1702, et faire jeter une relique

Supersti-
tions suppri-
mées en par-
tie.

conservée précieusement depuis plusieurs siècles dans l'église de Notre-Dame, et adorée sous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Prévôts, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, protestèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le *saint nombril*, et alléguant la robe de JESUS-CHRIST, conservée à Argenteuil; son mouchoir, à Turin et à Laon; un des clous de la croix, à Saint-Denis; son prépuce, à Rome; le même prépuce, au Puy en Velay; et tant d'autres reliques que l'on conserve et que l'on méprise, et qui font tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestans en ont triomphé: mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'église catholique où ces abus soient moins communs et plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siècle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissensions, qui font la honte de la raison humaine.

C H A P I T R E X X X V I.

Du Calvinisme, au temps de Louis XIV.

IL est affreux, sans doute, que l'Eglise chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux; et si quelquefois, chez les juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

Pourquoi y a-t-il toujours eu des querelles théologiques ?

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste, qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain, qui

anima les premières églises contre l'autorité qui hait la résistance en tout genre? Les assemblées secrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un Etat dans l'Etat. C'était une république cachée au milieu de l'empire. *Constantin* la tira de dessous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands sièges se trouva en opposition avec l'esprit populaire qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve, pour lui résister un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les disputes du prêtre *Arius* (kk) contre un évêque, la fureur de dominer sur les âmes a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire sous peine de la mort du corps et des tourmens éternels de l'âme, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes : et résister à ces deux menaces a été, dans d'autres, le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Essai sur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis *Théodose* une lutte perpétuelle entre la juridiction séculière et

(kk) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

l'ecclésiastique; et depuis *Charlemagne* les efforts réitérés des grands seigneurs contre les souverains, les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois et les évêques.

On disputait peu dans l'Eglise latine aux premiers siècles. Les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser; et il y avait peu de dogmes qu'on eût assez développés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'Occident rejeta le culte des images, au siècle de *Charlemagne*. Un évêque de Turin, nommé *Claude*, les proscrivit avec chaleur, et retint plusieurs dogmes qui sont encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestans. Ces opinions se perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième siècle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles excitèrent la guerre des hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague*, et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les hussites, renouvelés et différemment expliqués par *Luther* et *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession, et pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemarck, pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Origine des
sectes du sei-
zième siècle.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, et en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Ecoffe, dans les temps malheureux, une espèce de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, et même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Ecoffe que quand la raison, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison; et elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, et peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un Etat entièrement républicain, en devenant calviniste.

Ces sectes
bannies des
Etats monar-
chiques.

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses Etats, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les Etats du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées piémontaises ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérindol et de Cabrière éprouvèrent en France sous *François I.* Le duc de Savoie absolu a exterminé chez lui la secte dès qu'elle lui a parue

dangereuse : il n'en reste que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de *François I* et de *Henri II*. Mais dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* et les *Coligni*, devenus calvinistes parce que les *Guise* étaient catholiques, bouleversèrent l'Etat à l'envi. La légèreté et l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthousiasme firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Pourquoi
établies en
France.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne put, malgré ses victoires et ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si long-temps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie sa couronne ; et s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France faisaient alors à peu-près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissans : des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : *Henri III* leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné ; Montauban, Nîmes dans le Languedoc ; Saumur, et sur-tout la Rochelle, qui faisaient une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin *Henri IV* sembla satisfaire son goût, sa politique et même son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes,

Edit de
Nantes.

en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des privilèges que les protestans de France avaient obtenus des rois précédens, les armes à la main, et que *Henri le grand*, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de *Henri IV* rendit plus célèbre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée : tout seigneur sans haute justice pouvait admettre trente personnes à son prêché. L'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'Etat; et il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de la *Trimouille* et de *Rofni*.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre composée de catholiques rendit toujours

aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs églises s'assemblaient en fynodes, comme l'église gallicane. Ces privilèges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de *Henri IV*, dans la faiblesse d'une minorité et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses privilèges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de *Bouillon*, et sur-tout le duc de *Rohan*, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicants, et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits, dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes,

Séditions
des réformés

des paix faites à la hâte , et rompues de même ; c'est ce qui fe fait dire au célèbre cardinal *Bentivoglio* , alors nonce en France , qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621 , les Eglises réformées de France offrirent à *Lesdiguières* , devenu depuis connétable , le généralat de leurs armées , et cent mille écus par mois. Mais *Lesdiguières* , plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions , et qui les connaissait pour les avoir commandés , aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; et pour réponse à leurs offres , il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de *Bouillon* , qui dit qu'il était trop vieux ; enfin ils donnèrent cette malheureuse place au duc de *Rohan* qui , conjointement avec son frère *Soubise* , osa faire la guerre au roi de France.

La même année le connétable de *Luynes* mena *Louis XIII* de province en province. Il soumit plus de cinquante villes , presque sans résistance ; mais il échoua devant Montauban : le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la Rochelle : elle résistait par elle-même et par les secours de l'Angleterre ; et le duc de *Rohan* , coupable du crime de lèse-majesté , traita de la paix avec son roi , presque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de *Luynes* , il fallut encore recommencer la guerre et assiéger de nouveau la Rochelle , toujours liguée contre son souverain avec l'Angleterre et avec les calvinistes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an , contre l'armée royale , contre l'activité du cardinal de *Richelieu* , et contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta

Nouvelles
guerres civi-
les des réfor-
més.

plus d'une fois la mort à ce siège. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim ; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long , que le cardinal de *Richelieu* fit construire , à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire *Guiron* , qui voulait s'enfouir sous les ruines de la Rochelle , eut l'audace , après s'être rendu à discrétion , de paraître avec ses gardes devant le cardinal de *Richelieu*. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les fiens à *Guiron* , et les privilèges à la ville. Le duc de *Rohan* , chef des hérétiques rebelles , continuait toujours la guerre pour son parti : et abandonné des Anglais quoique protestans , il se liguait avec les Espagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de *Richelieu* força les huguenots , battus de tous côtés , à se soumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé l'*édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle , à l'île de Ré , à Oléron , à Privas , à Pamiers ; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes , que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Edit de
grâce aux
réformés.

Il paraît étrange que le cardinal de *Richelieu* , si absolu et si audacieux , n'abolît pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue , plus difficile peut-être à remplir , mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguier les esprits ; il s'en croyait

318 MORT DE RICHELIEU.

Richelieu veut
enfin réunir
les deux re-
ligions.

capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présens et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise; laissant au temps à faire le reste, et n'envifageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin *Joseph* d'un côté, et deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de *Richelieu* avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, et sur-tout les jésuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les

ministres

ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Eglise, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations et de saccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de *Rohan* cessa de l'être, et que la maison de *Bouillon* n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la fronde et des guerres civiles que des princes, des parlemens et des évêques excitèrent, en prétendant servir le roi contre le cardinal *Mazarin*.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur général des finances à un calviniste étranger, nommé *Hervart*. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup d'huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV*, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'Etat, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques

Réformés
 protégés par
Colbert.

d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les psaumes de *Marot* et de *Bèze* ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces psaumes qui avaient charmé la cour de *François II* n'étaient plus faits que pour la populace sous *Louis XIV*. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais en attendant que la raison se fit peu à peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités : ils écrivaient contre les jésuites et contre les huguenots : ceux-ci répondaient aux jansénistes et aux jésuites : les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choses, et que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV - *Louis XIV* était animé contre les réformés, par excité contre eux. les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier *le Tellier* et *Louvois*, son fils, tous deux ennemis de *Colbert*, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des sujets utiles. *Louis XIV*, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine,

les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôta un temple sur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; et en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe, que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendans et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On mêla les insinuations aux sévérités ; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la justice.

On employa sur-tout un moyen souvent efficace de conversion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. *Pélisson* fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même *Pélisson* long-temps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant *Fouquet*, dont il avait été le premier commis, le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de *S^t Germain-des-Prés* et de *Cluni*, vers l'année 1677, avec les

revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal *le Camus*, évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. *Pélisson*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enflaient la liste que *Pélisson* présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédaient dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil, encouragé par ces petits succès que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parens.

Petits enfans convertis.

Mesures du gouvernement.

Ce fut cette précipitation du chancelier *le Tellier* et de *Louvois*, son fils, qui fit d'abord désertir en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemarck, et sur-tout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens

de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille ; on ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des profélytes. et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était, après tout, les enfans de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis ; mais *Pélisson* converti pour de l'argent. madame *Hervart*, veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions, que *Pélisson* pour en faire.

1682. Enfin les huguenots osèrent défobéir en quelques endroits. Il s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils se défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chef, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart-d'heure : les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur *Chamier* qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte; et ce nom de *Chamier* a été long-temps en vénération chez les protestans.

Prédicans
roués.
1683.

L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant *Chomel*. On en condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On fait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps; elles étaient les fuites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les pères avaient été rebelles sous *Louis XIII*,

les enfans étaient soumis sous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées, le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine *Christine* avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri.*

Louis XIV qui, en se saisissant de Strasbourg, en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses Etats le calvinisme que le temps aurait pu abolir, comme il diminua un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel et protestans et catholiques, et Français et étrangers avaient alors joint celui de *grand* ? La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI*, ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la

Les huguenots s'enfuirent.

326 FUI TE DES HUGUENOTS.

fois humilier le pape d'une main, et écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait, dans ces deux entreprises, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendants, tout le conseil, lui persuadèrent que les soldats, en se montrant seulement, accompliraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestans; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonnade*.

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Eglise. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On rassemblait les principales familles calvinistes, sur-tout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obstinés étaient livrés aux soldats qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays

étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Eglise dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partit des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année 1685, conçues en ces termes :
 „ Sa majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières
 „ rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa
 „ religion; et ceux qui auront la sotte gloire de vou-
 „ loir demeurer les derniers, doivent être poussés
 „ jusqu'à la dernière extrémité. „

Lettre apo-
 tolique de
Louvois.

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se feraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on se fait ainsi tomber par-tout les temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé, au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

Edit de
 Nantes révo-
 qué.
 1685.

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrire. Celui qui paraissait le plus

328 RÉFUGES DES PROTESTANS.

fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques ; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Eglise dans le royaume. *Gourville*, homme très-judicieux, consulté par *Louvois*, lui avait proposé, comme on fait, de faire enfermer tous les ministres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance, et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imagination échauffées par l'idée du martyr, sur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en signant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne

avait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France. (ll)

Louvois, son fils, se trompait encore en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes, contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi est toujours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent après suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en foie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. (mm)

Peuples, argent, manufactures transportées.

(ll) Si vous lisez l'oraison funèbre de *le Tellier* par *Bossuet*, ce chancelier est un juste, et un grand homme. Si vous lisez les annales de l'abbé de *Saint-Pierre*, c'est un lâche et dangereux courtisan, un calomniateur adroit, dont le comte de *Grammont* disait, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, en se léchant le museau plein de leur sang. »

(mm) Le comte d'*Avaux*, dans ses lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa soixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait passer : on lui avait fait un rapport trop exagéré.

Ainsi la France perdit environ cinq cents mille habitans, une quantité prodigieuse d'espèces, et sur-tout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers et des soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, soudoyaient ceux de France; et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance. Le neveu du célèbre *du Quêne*, lieutenant-général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas prospéré; ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les juifs.

Prisons et galères.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourmens? comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de défobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres

ne pervertissent les domestiques ; et l'année d'après un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la manière de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus (*nn*) de quatre cents mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements à la mort, étaient traînés sur la claie, et jetés à la voirie.

Toute persécution fait des profélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent par-tout pour chanter leurs

(*nn*) On a imprimé plusieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération est intolérable. M. de *Bâville* n'en comptait pas cent mille en Languedoc, et il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point.

N. B. Les protestans qui vivent à Paris sont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts est donc connu par ses registres, et il en résulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne ferait pas surprenant que les protestans, relégués par les lois dans les classes qui peuplent le plus, eussent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite aucune croyance. Il est très-vraisemblable que la terreur qu'il avait inspirée, avait forcé les huguenots à sortir du Languedoc, ou à dissimuler et à se cacher. Il était d'ailleurs intéressé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à *Louis XIV* ; et pourquoi, après avoir versé tant de sang pour se frayer la route du ministère, se ferait-il fait scrupule d'un mensonge ?

psaumes , malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue. (43)

(43) Toutes ces violences , qui déshonorent le règne de *Louis XIV*, furent exercées dans le temps où , dégoûté de madame de *Montespan*, subjugué par madame de *Maintenon*, il commençait à se livrer à ses confesseurs. Ces lois , qui violaient également les premiers droits des hommes et tous les sentimens de l'humanité, étaient demandées par le clergé , et présentées par les jésuites à leur pénitent , comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ses maîtresses. On lui proposait pour modèle *Constantin*, *Théodose*, et quelques autres scélérats du bas Empire. Jamais ses ministres , esclaves des prêtres , et tyrans de la nation , n'osèrent lui faire connaître ni l'inutilité , ni les suites cruelles de ses lois.

La nation aidait elle-même à le tromper : au milieu des cris de ses sujets innocens , expirans sur la roue et dans les bûchers , on vantait sa justice et même sa clémence. Dans les lettres , dans les mémoires du temps , on parle souvent du sanguinaire *Bâville* comme d'un grand homme. Tel est le malheureux sort d'un prince qui accorde sa confiance à des prêtres , et qui , trompé par eux , laisse gémir sa nation sous le joug de la superstition. *Louis* aimait la gloire , et il marchandait honteusement la conscience de ses sujets : il voulait faire régner les lois , et il envoyait des soldats vivre à discrétion chez ceux qui ne pensaient point comme son confesseur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'esprit , et il signait chaque mois des édits pour régler de quelle religion devaient être les marmitons , les maîtres en fait d'armes , et les écuyers de ses Etats ; il aimait la décence , et les soldats , envoyés par ses ordres , donnaient le fouet aux filles protestantes pour les convertir.

Qu'il nous soit permis de faire ici quelques réflexions sur les causes de nos derniers troubles de religion.

L'esprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les souverains se font montrés leurs ennemis. Le clergé protestant de Danemarck a été un des principaux agens de la révolution qui a établi l'autorité absolue. En France , sous *Louis XIII*, les ministres protestans les plus éclairés écrivirent pour exhorter les peuples à obéir aux lois du prince ; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent positivement une action contraire à la loi de DIEU. Mais on se plaisait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait , par une

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain, dans la guerre de 1689, que le roi *Guillaume*, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait

foule de petites injustices, à se jeter entre les bras des factieux, tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidèlement l'édit de Nantes, pour ôter à ces factieux l'appui des réformés. Cet édit de Nantes, à la vérité, ressemblait plus à une convention entre deux partis qu'à une loi donnée par un prince à ses sujets. Une tolérance absolue aurait été plus utile à la nation, plus juste, plus propre à conserver la paix qu'une tolérance limitée; mais *Henri IV* n'osa l'accorder, pour ne pas déplaire aux catholiques; et les protestans ne comptaient point assez sur son autorité, pour se contenter d'une loi de tolérance, quelque étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à *Richelieu*, et plus encore à *Louis XIV*, de réparer ce désordre en étendant la tolérance accordée par l'édit, et en détruisant tout le reste. Mais *Richelieu* avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie, et les protestans les avaient réfutés. *Louis XIV*, élevé, gouverné par des prêtres dans sa jeunesse, entouré de femmes qui joignaient les faiblesses de la dévotion aux faiblesses de l'amour, et de ministres qui croyaient avoir besoin de se couvrir du manteau de l'hypocrisie, ne put jamais soulever un coin du bandeau que la superstition avait jeté sur ses yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être instruit, et la bassesse de ses courtisans, qui, en vendant leur conscience, se faisaient semblant de se convertir par conviction, l'affermissait dans cette idée.

Ses ministres semblaient choisir les moyens les plus sûrs pour forcer les protestans à la révolte: on joignait l'insulte à la violence, on outrageait les femmes, on enlevait les enfans à leurs pères. On semblait se plaire à les irriter, à les plonger dans le désespoir par des lois souvent opposées, mais toujours oppressives, qu'on se faisait succéder de mois en mois. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu parmi les protestans des fanatiques, et que ce fanatisme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévennes, pays alors impraticable, habité par un peuple à demi sauvage, qui n'avait jamais été subjugué ni par les lois ni par les mœurs; livré à un intendant violent par caractère, inaccessible à tout sentiment d'humanité, mêlant le mépris et l'insulte à la cruauté, dont l'ame trouvait un plaisir barbare dans les supplices longs et recherchés, et qui, instrument ambitieux et servile du despotisme et de la superstition de son maître, voulait mériter par des meurtres et par l'oppression d'une province l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des persécutions de *Louis XIV*? Une foule de ses meilleurs sujets emportant dans les pays étrangers leurs richesses et leur industrie; les armées de ses ennemis, grossies par des régimens français,

en France le calvinisme. Mais dans la guerre de 1701 la rébellion et le fanatisme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voisines.

qui joignaient les fureurs du fanatisme et de la vengeance à leur valeur naturelle; la haine de la moitié de l'Europe, une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère, la crainte de voir ces provinces livrées aux étrangers par les Français, et l'humiliante nécessité de faire un traité avec un garçon boulanger.

Voilà ce que le clergé célébrait dans des harangues, ce que la flatterie consacrait dans des inscriptions et sur des médailles.

Après lui, les protestans furent tranquilles et soumis. *Albéroni* forma inutilement le projet absurde de les engager à se soulever contre le régent, c'est-à-dire, contre un prince tolérant par raison, par politique et par caractère, pour se donner un maître pénitent des jésuites, et qui s'était soumis au joug honteux de l'inquisition. Pendant le ministère du duc de *Bourbon*, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires ecclésiastiques, fit rendre, en 1724, contre les protestans, une loi plus sévère que celles de *Louis XIV*; elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Aussi indifférent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'opposition secrète du duc de *Bourbon*. Il trahissait par cette conduite et son pays et le souverain qui lui avait accordé sa confiance; mais quand le cardinalat est le prix de la trahison, quel prêtre est resté fidèle?

Sous *Louis XV* les protestans furent traités avec modération, sans qu'on ait rien changé cependant aux lois portées contre eux: leur fortune, leur état, celui de leurs enfans ne sont appuyés que sur la bonne foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion sans encourir la peine des galères; ils sont exclus non-seulement des places honorables mais de la plupart des métiers. Nous devons espérer que la raison, qui à la longue triomphera du fanatisme, et la politique, qui dans tous les temps l'emporte sur la superstition, détruiront enfin ces lois. La tolérance est établie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Espagne et la France; l'Amérique appelle l'industrie, et offre la liberté, la tolérance et la fortune à tout homme qui, ayant un métier, voudra quitter son pays; et la politique ne permettra point de laisser subsister plus longtemps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt et la conscience, et elles pourraient amener des émigrations plus funestes que celles du siècle dernier, et nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce dont la révolution de l'Amérique doit être la source.

Cette

Cette rébellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples, et pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie ose prédire, si la fortune en amène un seul, les autres sont oubliés, et celui-là reste comme un gage de la faveur de DIEU, et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens; les enthousiastes l'adoptent, et les imbécilles le croient.

Rebelles et prophètes

Le ministre *Jurieu* fut un des plus ardens prophètes. Il commença par se mettre au-dessus d'un *Cotterus*, de je ne fais quelle *Christine*, d'un *Justus Velfius*, d'un *Drabitus*, qu'il regarde comme gens inspirés de DIEU. Ensuite il se mit presque à côté de l'auteur de l'Apocalypse et de *S^t Paul*; ses partisans, ou plutôt ses ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cet exergue, *Jurieu propheta*. Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais, et des Cévennes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicans.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée Peira; un vieil huguenot, nommé de *Serre*, y annonça la ruine de Babylone, et le rétablissement de Jérusalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Écriture, qui disent: „ Quand trois ou quatre sont assemblés „ en mon nom, mon esprit est parmi eux; et avec un „ grain de foi on transportera des montagnes. „

Prophètes verriers.

Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche , parce qu'il est dit dans *S^t Matthieu* que JESUS souffla sur ses disciples avant sa mort : il était hors de lui-même ; il avait des convulsions ; il changeait de voix ; il restait immobile , égaré , les cheveux hérissés , selon l'ancien usage de toutes les nations , et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle . Les enfans recevaient ainsi le don de prophétie ; et s'ils ne transportaient pas des montagnes , c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit , et pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don .

Tandis que les Cévénes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme , des ministres , qu'on appelait *apôtres* , revenaient en secret prêcher les peuples .

Ministre
roué .

Claude Brousson , d'une famille considérée de Nîmes , homme éloquent et plein de zèle , très-estimé chez les étrangers , retourna dans sa patrie , en 1698 , y fut convaincu , non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits , mais d'avoir eu , dix ans auparavant , des correspondances avec les ennemis de l'Etat . En effet , il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc . Ce projet écrit de sa main , et adressé au duc de *Schomberg* , avait été intercepté depuis long-temps , et était entre les mains de l'intendant de la province . *Brousson* errant de ville en ville fut saisi à Oléron , et transféré à la citadelle de Montpellier . L'intendant et ses juges l'interrogèrent ; il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST , qu'il avait reçu le Saint-Esprit , qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi , que son devoir

était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un saint, qui avait scellé sa foi de son sang ; et on imprima le martyre de M. de *Brousson*. 1698.

Alors les prophètes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703, un abbé de la maison *du Chaila*, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé *du Chaila* ; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : *Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi* : et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de DIEU le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone. Un abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes. Prophètes assassins.

L'abbé de la
Bourlie.

C'était le fils du marquis de *Guiscard*, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévénes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté, en 1711, pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier *Harlai*, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promit de puissans secours.

1703.

Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts et liberté de conscience*. Ce cri séduit par-tout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le calvinisme. Mais sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre des
fanatiques.

Le roi envoie d'abord le maréchal de *Montrevel* avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non

frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de *Montrevel*, succéda, en 1704, le maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait *David* dans son parti. Un garçon boulanger fait la guerre à Louis XIV. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de *Villars*.

Il promit de former quatre régimens de révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il ferait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de

France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiffaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques : mais ayant donné sa parole au maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à son âge avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces et si indisciplinables. Il répondit que, quand on lui défobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la grande Marie*, était sur le champ inspirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait sans raisonner. (00) Ayant fait depuis la même question à *Cavalier*, j'en eus la même réponse.

Le garçon
boulangier.
traite avec le
maréchal de
Villars.

Cette négociation singulière se fefait après la bataille d'Hochstet. *Louis XIV*, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulangier ; et le maréchal de *Villars* lui présenta le brevet de colonel, et celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles ; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, et

(00) Ce trait doit se trouver dans les véritables mémoires du maréchal de *Villars*. Le premier tome est certainement de lui : il est conforme au manuscrit que j'ai vu : les deux autres sont d'une main étrangère et bien différente.

haussa les épaules. *Cavalier*, observé par le ministère, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cents hommes de ces régimens. Le maréchal de *Berwick* conta souvent avec étonnement cette aventure.

Fureur singulière.

Cavalier est mort officier-général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de *Berwick*. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient du secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

Conspira-
tion des pro-
phètes.

On peut mettre au rang des plus grandes conspi-
rations celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes
le duc de *Berwick* et l'intendant *Bâville*, de faire
révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y intro-
duire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de
mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout
découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans
les supplices. Le maréchal de *Berwick* fit exterminer
par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de
ces malheureux. Les uns moururent, les armes à la
main, les autres sur les roues ou dans les flammes.
Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux
armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les
réfugiés français les y reçurent comme des envoyés
célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant
des psaumes, et jonchant leur chemin de branches
d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en
Angleterre : mais trouvant que l'Eglise épiscopale
tenait trop de l'Eglise romaine, ils voulurent faire
dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que,
ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fit
beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un
mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir.
Par-tout le peuple est peuple; et les presbytériens
pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé
anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres
de l'Europe, *Fatio Duillier*, et un homme de lettres
fort savant, nommé *Daudé*, fussent à la tête de ces
énergumènes ? Le fanatisme rend la science même
sa complice, et étouffe la raison.

Prophètes
réfugiés à
Londres pro-
posent de res-
susciter un
mort.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû
toujours prendre avec les hommes à miracles. On

leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guère réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée y étaient également protégées par les traités de Westphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut, sur la fin de ce siècle, que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes ; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

C H A P I T R E X X X V I I .

Du Jansénisme.

Jansénisme
moins turbu-
lent que le
calvinisme. **L**E calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondemens des États. Le jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume; car les réformateurs du seizième siècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Eglise romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré; ayant ouvert les portes de ses cloîtres, et remis ses trésors dans les mains des séculiers, il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de *Calvin* et de *Luther* ait paru, sans exciter des persécutions et des guerres.

Mais les jansénistes, n'attaquent point l'Eglise, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant sur des questions abstraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les constitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur secte méprisée dans presque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu plusieurs partisans très-respectables par leurs talens et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain, nommé *Michel Bay*, qu'on appelait

Baius, selon la coutume du pédantisme de ces temps-là, s'avisa de soutenir, vers l'an 1552, quelques propositions sur la grâce et sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre, pour le fond, dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'est égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui le conduise.

Baius inintelligible.

L'esprit de curiosité donné de DIEU à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au-delà du but, comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi on a disputé sur tout ce qu'on connaît et sur tout ce qu'on ne connaît pas : mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles ; et celles des théologiens souvent sanglantes, et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que *Michel Baius*, crurent le libre arbitre renversé et la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baius*, au sujet d'une querelle à peu-près dans le même goût, ils déférèrent soixante et seize propositions de *Baius* au pape *Pie V*. Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation, en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence et mépris pour des thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante et seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, mal-sonnantes, téméraires et suspects, sans rien spécifier et

Rome se moque de *Baius*.

fans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la suprême puissance, et laisse peu de prise à la dispute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle; il y avait sur-tout une phrase dans laquelle une virgule, mise à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baius*. L'université députa à Rome pour savoir du saint-père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponse à ces flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le déposa dans les archives. Le grand-vicaire, nommé *Morillon*, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce *Morillon* avait raison en politique; car assurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adversaires. *Baius* crut *Morillon*, et se rétracta paisiblement.

Molina
visionnaire.

Quelques années après, l'Espagne, aussi fertile en auteurs scolastiques que stérile en philosophes, produisit *Molina* le jésuite, qui crut avoir découvert précisément comment DIEU agit sur les créatures, et comment les créatures lui résistent. Il distingua l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la prédestination à la grâce et la prédestination à la gloire, la grâce prévenante et la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moyenne et du congruisme. Cette science moyenne et ce congruisme étaient sur-tout des idées rares; DIEU, par sa science moyenne, consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eu sa grâce; et ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le libre

arbitre, il prend ses arrangemens en conséquence pour déterminer l'homme, et ces arrangemens font le congruisme.

Les dominicains espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina* était le précurseur de l'*Antechrist*.

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déjà entre les mains des grands inquisiteurs, et ordonna, avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Enfin on plaida sérieusement devant *Clément VIII*, et, à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé *Achilles Gaillard*, assura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Eglise; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moyenne, et qu'on ajusterait ces deux systèmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'*Achilles Gaillard*. Leur célèbre *Lemos* soutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active. Les congrégations se multiplièrent sans que personne s'entendît.

Procès à Rome pour ses visions.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour et contre à un sens clair. *Paul V* reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait,

Ni les plaideurs ni les juges ne s'entendent.

parce que ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congruisme, *Cornelius Jansenius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baius*, dans un gros livre sur *S^t Augustin*, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre qui a causé tant de troubles; mais *du Verger de Haurane*, abbé de Saint-Cyran, ami de *Jansenius*, homme aussi ardent qu'écrivain diffus et obscur, vint à Paris, et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de *Jansenius* comme une suite de celle de *Baius*, et l'obtinrent en 1641 : mais à Paris la faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec *Jansenius* que DIEU commande des choses impossibles; cela n'est ni philosophique ni consolant : mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se distinguer, et l'inquiétude d'esprit formèrent une secte.

Jansenius
tout comme
Baius.

La faculté condamna cinq propositions de *Jansenius* à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très-fidèlement, quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus; et la chambre des vacations ordonna que les parties comparâtraient.

Les parties ne comparurent point : mais d'un côté, un docteur, nommé *Habert*, soulevait les esprits contre *Jansenius*; de l'autre, le fameux *Arnauld*, disciple de *Saint-Cyran*, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe et dans l'épée. Son génie, et les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guerre de plume, et à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites et contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siècle de *Louis XIV*, et qui sont la bibliothèque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est atténuée; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géométrie, la grammaire raisonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

Arnauld digne
de ne point
entrer dans
ces querelles.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi. Quarante-huit évêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider, et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea; il condamna chacune des cinq propositions à part, mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les suivait.

Les cinq propositions aussi ridicules que cinq cents autres.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la forbonne, et par les jansénistes, et par les jésuites, et par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans *Jansenius*. Il n'y a qu'à ouvrir le troisième tome, à la page 138, édition de Paris, 1641, on y lira mot à mot: „ Tout cela démontre pleinement et évidemment qu'il n'est rien de plus certain et de plus fondamental dans la doctrine de *S^t Augustin*, „ qu'il y a certains commandemens impossibles, non-seulement aux infidèles, aux aveugles, aux endurcis; mais aux fidèles et aux justes, malgré leurs volontés et leurs efforts, selon les forces qu'ils ont; et que la grâce, qui peut rendre ces commandemens possibles, leur manque. „ On peut aussi lire, à la page 165, „ que JESUS-CHRIST n'est pas, selon *S^t Augustin*, mort pour tous les hommes. „

Le cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions.

Les

La paix semblait rendue à l'Eglise de France : mais les jansénistes écrivirent tant de lettres , on cita tant *Saint-Augustin* , on fit agir tant de femmes , qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'ab-
 solution à M. de *Liancourt* , parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans *Jansenius* , et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale , un nouveau sujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* se signala , et dans une nouvelle lettre à un duc et pair ou réel ou imaginaire , il soutint que les propositions de *Jansenius* condamnées n'étaient pas dans *Jansenius* , mais qu'elles se trouvaient dans *Saint-Augustin* et dans plusieurs pères. Il ajouta que *Saint-Pierre* était un juste à qui la grâce , sans laquelle on ne peut rien , avait manqué.

Tracasseries
 plus ridicules
 encore.

Il est vrai que *S^t Augustin* et *S^t Chrysostome* avaient dit la même chose ; mais les conjonctures , qui changent tout , rendirent *Arnauld* coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints pères ; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns , est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla ; le chancelier *Séguier* y vint même de la part du roi. *Arnauld* fut condamné , et exclus de la sorbonne , en 1654. La présence du chancelier parmi des théologiens , eut un air de despotisme qui déplut au public ; et le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs , moines mendians , qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre , fit dire à *Pascal* , dans ses provinciales , qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons.

Disputes in-
sensées.

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce versatile de *Molina* ; mais ils soutenaient une grâce suffisante à laquelle la volonté peut consentir, et ne consent jamais ; une grâce efficace à laquelle on peut résister, et à laquelle on ne résiste pas ; et ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé.

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'*Arnauld* et des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes et des arminiens. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs ; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire *Barneveldt* : violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution, et sur l'heureuse nécessité de la tolérance ; ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet et des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld per-
secuté.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui et les jansénistes eurent toujours contre eux l'Eglise et le pape. Une des premières démarches d'*Alexandre VII*, successeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les

évêques de France , qui avaient déjà dressé un formulaire , en firent encore un nouveau dont la fin était conçue en ces termes : » Je condamne de cœur et de » bouche la doctrine des cinq propositions contenues » dans le livre de *Cornelius Jansenius*, laquelle doctrine » n'est point celle de *S^t Augustin*, que *Jansenius* a mal » expliquée. »

Il fallut depuis souscrire cette formule : et les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme : *Saint-Cyran* et *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastère de Port-royal-des-champs , une maison où s'étaient retirés plusieurs savans vertueux , mais entêtés , liés ensemble par la conformité des sentimens : ils instruisaient de jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti *Racine* , le poète de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. *Pascal* , le premier des satiriques français , car *Despréaux* ne fut que le second , était intimement lié avec ces illustres et dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer , après le pape et les évêques , que les cinq propositions fussent dans le livre de *Jansenius* qu'elles n'avaient pas lu; qu'assurément on n'avait pas pris sa pensée; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées , mais que *Jansenius* n'avait pas tort.

Formulaire
à des filles.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil, d'*Aubrai* (il n'y avait point encore de lieutenant de

police) alla à Port-royal-des-champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monastères : un miracle les sauva.

Grand miracle d'un œil guéri.

Mademoiselle *Perrier*, pensionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célèbre *Pascal*, avait mal à un œil ; on fit à Port-royal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque temps à Port-royal. Il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avait été sauvée et transportée de Jérusalem au faubourg Saint-Jacques. La malade la baïsa ; elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes, qui ont long-temps vécu avec elle, m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue ; et c'est ce qui est bien vraisemblable : mais ce qui ne l'est guère, c'est que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses, qui prétendaient que *Cornelius Jansenius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le miracle eut un si grand éclat que les jésuites écrivirent contre lui. Un père *Annat*, confesseur de *Louis XIV*, publia le *Rabat-joie des Jansénistes*, à l'occasion

du miracle qu'on dit être arrivé à Port-royal, par un docteur catholique. *Annat* n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS est mort pour tous, et non pour plusieurs : tous sifflèrent le père *Annat*. Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-royal une sœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès : le temps était passé ; et sœur *Gertrude* n'avait point un *Pascal* pour oncle.

Jésuites font
aussi leurs
miracles.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de *Henri le grand*, médité par *Barrière*, exécuté par *Châtel*, leur écolier ; le supplice du père *Guignard*, leur bannissement de France et de Venise, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Pascal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modèle d'éloquence et de plaifanteries. Les meilleures comédies de *Molière* n'ont pas plus de sel que les premières lettres provinciales : *Bossuet* n'a rien de plus sublime que les dernières.

Lettres
provinciales
chef-d'œuvre.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société les opinions extravagantes de plusieurs

jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi-bien chez des casuistes dominicains et franciscains; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes; dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva, dans leurs querelles, la même chose à peu-près qu'au cardinal *Mazarin*. Les *Blot*, les *Marigny* et les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à ses dépens; et il fut le maître de la France.

Ce chef-d'œuvre brûlé.

Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence; ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

Religieuses enlevées.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes, et on les dispersa dans d'autres couvens; on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur *Perdreau* et sœur *Passart*, qui signèrent et en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries et des chansons dont la ville fut inondée par cette espèce d'hommes oisifs, qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant, et qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament, et que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution.

Quatre prélats, *Arnauld*, évêque d'Angers, frère du docteur; *Buzanval*, de Beauvais; *Pavillon*, d'Alet; et *Caulet*, de Pamiers, le même qui depuis résista à *Louis XIV* sur la régale, se déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire composé par le pape *Alexandre VII* lui-même, semblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques et même par le parlement. *Alexandre VII* indigné, nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les esprits s'aigriront plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans *Jansenius*, *Rospigliosi*, devenu pape sous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à signer *sincèrement* le formulaire, au lieu de *purement et simplement*; ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de *Jansenius*. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications; l'accortise italienne calma la vivacité française. Un mot substitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX*, et même *la paix de l'Eglise*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baius*, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux partis à enseigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raisonnable, mais on avait à faire à des hommes.

Paix de
Clément IX.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui

étaient prisonniers à la bastille, et entre autres *Saci*, auteur de la version du testament. On fit revenir les religieuses exilées; elles signèrent *sincèrement*, et crurent triompher par ce mot. *Arnauld* sortit de la retraite où il s'était caché, et fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un père de l'Eglise; il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fit la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole*; et ce fut le sujet de la grande controverse entre eux et *Claude* le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trêve passagère. Les cabales sourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

Port-royal. La duchesse de *Longueville*, sœur du grand *Condé*, si connue par les guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote; et comme elle haïssait la cour, et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal-des-champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célèbres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assembaient chez elle. Ils substituaient au bel-esprit que la duchesse de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet*, leurs conversations solides, et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et

animé, qui fe fait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

La faction des jésuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Assemblée
jansénistes.
1679. Madame de *Longueville* ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le roi, qui avait résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça; et enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de madame de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui, dont le neveu avait été ministre d'Etat; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte et inébranlable.

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays-Bas catholiques , pays qu'on nomme *d'obédience* , et où les bulles des papes font des lois souveraines. Il le fut encore plus en France.

Cas de conscience aussi ridicule que tout ce que dessus. Ce qu'il y a d'étrange , c'est que la question , *si les cinq propositions se trouvaient en effet dans Jansenius* , était toujours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* et du *droit* occupait les esprits. On proposa enfin , en 1701 , un problème théologique , qu'on appela *le cas de conscience par excellence* : „ Pouvait-on donner les sacremens à un homme „ qui aurait signé le formulaire , en croyant dans „ le fond de son cœur que le pape et même l'Eglise „ peuvent se tromper sur les faits ? „ Quarante docteurs signèrent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Auffitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archevêque de Paris , *Noailles* , ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine , et le *fait* d'une foi humaine. Les autres , et même l'archevêque de Cambrai , *Fénelon* , qui n'était pas content de monsieur de *Noailles* , exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre ; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape *Clément XI* donna , en 1705 , la bulle *Veniam Domini* , par laquelle il ordonna de croire le fait , sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'est une nouveauté introduite dans l'Eglise , de faire signer des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuses de Port-royal-des-champs.

Le cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signèrent, sans déroger à la paix de *Clément IX*, et se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne fait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles, que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la suppression de leur monastère. Le cardinal de *Noailles* les priva des sacremens. Leur avocat fut mis à la bastille. Toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un couvent moins défobéissant. Le lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maison de fond en comble; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'église et dans le cimetière, pour les transporter ailleurs.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastère. Les jansénistes voulaient toujours cabaler, et les jésuites se rendre nécessaires. Le père *Quesnel*, prêtre de l'oratoire, ami du célèbre *Arnauld*, et qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait, dès l'an 1671, composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au jansénisme; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés, et le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance, et les confirmèrent

Port-royal
démoli.

Quesnel.

quand le livre eut reçu encore par l'auteur sa dernière perfection. Je fais même que l'abbé *Renaudot*, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome, la première année du pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce pape qui aimait les savans et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du père *Quesnel*. Voilà, lui dit le pape, un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi. C'est le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clément IX*, et les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus sincère au livre de *Quesnel*, était le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de Châlons; et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes, sans l'être; et aimait peu les jésuites, sans leur nuire et sans les craindre.

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père de *la Chaise*, gouvernant la conscience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Eglise gallicane. Le père *Quesnel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, et plusieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, et jouissait comme lui

Quesnel pri-
fonnier et dé-
livré.

de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que la faction et plus puissans, détérèrent bientôt *Quesnel* dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de *Philippe V*, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient poursuivi *Arnauld*, son maître, auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne, de faire arrêter ces solitaires. *Quesnel* fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, et fit évader *Quesnel*, qui se retira à Amsterdam, où il est mort, en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

1703.

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers, et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec *Antoinette Bourignon*, célèbre visionnaire, femme riche, et qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Nordstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, et dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, et même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin, désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait

Contrat de
jansénistes
avec la *Bou-
rignon.*

revendue aux jansénistes , qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

Projet fou
des jansénis-
tes.

On trouva encore dans les manuscrits de *Quesnel* un projet plus coupable , s'il n'avait été insensé. *Louis XIV* ayant envoyé en Hollande , en 1684 , le comte d'*Avaux* , avec plein pouvoir d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer , les jansénistes , sous le nom des *disciples de S^t Augustin* , avaient imaginé de se faire comprendre dans cette trêve , comme s'ils avaient été en effet un parti formidable , tel que celui des calvinistes le fut si long-temps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution ; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables ; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes , si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point , que d'en faire des matières d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père *Quesnel* comme coupable , après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de *Noailles* , qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flattait avec raison que le pape *Clément XI* mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que

quand *Clément XI* était le cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de *Sfondrate*, et que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser qu'*Albani*, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à *Quesnel* ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne se trompa point : le pape *Clément XI* donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de *Quesnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'archiduc *Charles* pour roi d'Espagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans son décret : il ne fut point reçu en France; et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du père de *la Chaise*, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait dans le cardinal de *Noailles* l'allié de madame de *Maintenon*.

Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministère considérable. Ce poste fut donné à *le Tellier*, fils d'un procureur de Vire en basse Normandie, homme sombre, ardent, inflexible,

Le Tellier,
confesseur du
roi, fourbe,
insolent et
factieux.

cachant ses violences sous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut, et de perdre qui l'on hait : il avait à venger ses injures particulières. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il était mal personnellement avec le cardinal de *Noailles* ; et il ne savait rien ménager. Il remua tout l'Eglise de France. Il dressa, en 1711, des lettres et des mandemens, que des évêques devaient signer.

Le Tellier Il leur envoyait des accusations contre le cardinal
fripon, de *Noailles*, au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes font punies ; elles furent découvertes, et n'en réussirent pas moins. (*pp*)

(*pp*) Il est dit dans la vie du duc d'Orléans, imprimée en 1737, que le cardinal de *Noailles* accusa le père *le Tellier* de vendre les bénéfices, et que le jésuite dit au roi : *Je consens à être brûlé vif, si l'on prouve cette accusation, pourvu que le cardinal soit brûlé vif aussi ; en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte est tiré des pièces qui coururent sur l'affaire de la constitution ; et ces pièces sont remplies d'autant d'absurdités que la vie du duc d'Orléans. La plupart de ces écrits sont composés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne savent pas qu'un homme qui doit ménager sa considération auprès d'un roi qu'il confesse, ne lui propose pas, pour se disculper, de faire brûler vif son archevêque.

Tous les petits contes de cette espèce se retrouvent dans les mémoires de *Maintenon*. Il faut soigneusement distinguer entre les faits et les oui-dire.

N. B. On proposa pour confesseurs à *Louis XIV*, *le Tellier* et *Tournemine*. *Tournemine*, littérateur assez savant, pensait avec autant de liberté, et avait aussi peu de fanatisme qu'il était possible à un jésuite. Mais il était d'une naissance illustre, et *Louis XIV* ne voulut pas d'un confesseur fait pour aspirer aux premières places de l'Eglise et de l'Etat ; il craignait d'ailleurs l'ambition de sa famille.

La

La conscience du roi était alarmée par son confesseur , autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de *Noailles* lui demanda justice de *ces mystères d'iniquité* ; le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines pour faire réussir les choses divines ; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Eglise , tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin , duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. *Fénelon* n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner ; et *Quesnel* payait alors pour madame *Guyon*.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de *Maintenon*. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame qui n'avait guère de sentimens à elle , et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi. Trois lignes de sa main au cardinal de *Noailles* développent tout ce qu'il faut penser et d'elle et de l'intrigue du père *le Tellier* , et des idées du roi et de la conjoncture.

„ Vous me connaissez assez pour favoir ce que je
 „ pense sur la découverte nouvelle ; mais bien des
 „ raisons doivent me retenir de parler. Ce n'est point
 „ à moi à juger et à condamner ; je n'ai qu'à me
 „ taire et à prier pour l'Eglise , pour le roi et pour
 „ vous. J'ai donné votre lettre au roi ; elle a été lue :
 „ c'est tout ce que je puis vous en dire , étant abat-
 „ tue de tristesse. „

Madame
de *Maintenon*
faible et bi-
gotte autant
qu'ambi-
tieuse.

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. (qq) » Je » crains, écrivit-il à madame de *Maintenon*, de » marquer au roi trop de soumission en donnant » les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je » prie DIEU de lui faire connaître le péril qu'il » court, en confiant son ame à un homme de ce » caractère. (rr) »

On voit, dans plusieurs mémoires, que le père *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît sa place, où le cardinal la sienne. Il est très-vraisemblable qu'il le pensa, et peu qu'il l'ait dit.

Autorité
royale em-
ployée par
les jésuites.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du père *le Tellier*, des évêques qui espéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux

(qq) Consultez les lettres de madame de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées, et qu'il n'a rien hasardé.

(rr) Quand on a des lettres aussi authentiques, on peut les citer : ce sont les plus précieux matériaux de l'histoire. Mais quel fond faire sur une lettre qu'on suppose écrite au roi par le cardinal de *Noailles*. . . *J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour sauver votre Etat et pour soutenir votre trône. . . Il ne vous est pas permis de demander compte de ma conduite.* Est-il vraisemblable qu'un sujet aussi sage et aussi modéré que le cardinal de *Noailles* ait écrit à son souverain une lettre si insolente et si outrée ? Ce n'est qu'une imputation mal-adroite : elle se trouve, page 141, tome V des mémoires de *Maintenon* ; et comme elle n'a ni authenticité ni vraisemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

deux partis ; au lieu de réprimer un religieux , et de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels , et de réduire tous les prêtres , comme tous les seigneurs , à être utiles sans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême , soutenue par la raison et par tous les magistrats , *Louis XIV* crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre , et de faire venir la fameuse constitution *unigenitus* , qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le jésuite *le Tellier* et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint et souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme ; et elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale , parce que parmi ces cent et une propositions , il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même temps des explications , pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape , et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife , le roi et la multitude. Mais le cardinal de *Noailles* , et sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui , ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs

Bulle dressée
par eux.

Bulle qui
met tout en
désordre.

mêmes à sa fainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût , renvoya les évêques dans leurs diocèses , défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat , dans tout le clergé , dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits , comme s'il eût été question du renversement du christianisme , et on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique , comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la forbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle ; et cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposans.

1714. Cette bulle avait été enregistrée au parlement , avec les réserves des droits ordinaires de la couronne , des libertés de l'Eglise gallicane , du pouvoir et de la juridiction des évêques ; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de *Bissi* , l'un des plus ardens défenseurs de la bulle , avoua , dans une de ces lettres , qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étaient sur-tout révoltés contre le jésuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un

religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît ^{Le jésuite} une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ^{le Tellier en} ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis long-temps de citoyens accusés de jansénisme. On faisait accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, et qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite *le Tellier* les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice ; jamais la bassesse ne sacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chassés par tous les parlemens du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de *Louis XV*. *Le Tellier* osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de *Noailles* dans un concile national. Ainsi un religieux faisait servir à sa vengeance son roi, son pénitent et sa religion. 1715.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, et plus encore par la persécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le chancelier *Voisin*, secrétaire d'Etat de la guerre, dur et

372 MORT DE LOUIS XIV.

despotique , avait dressé cet édit. Le procureur-général d'*Aguesseau* , plus verfé que le chancelier *Voisin* dans les lois du royaume , et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse , refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de *Mefme* en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre ; et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut , et tout changea.

Change-
ment
dans les affai-
res. Le duc d'Orléans , régent du royaume , ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV* , et ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'Etat , composa un conseil de conscience , dont le cardinal de *Noailles* fut le président. On exila le jésuite *le Tellier* , chargé de la haine publique , et peu aimé de ses confrères.

Bulle mé-
prisée. Les évêques opposés à la bulle appelèrent à un futur concile , dût-il ne se tenir jamais. La forbonne , les curés du diocèse de Paris , des corps entiers de religieux firent le même appel ; et enfin le cardinal de *Noailles* fit le sien , en 1717 , mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima , dit-on , malgré lui. L'Eglise de France resta divisée en deux factions , les *acceptans* et les *refusans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous

Louis XIV avec les jésuites et les capucins. Les refusans étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptans se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlemens et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de *Mailly*, grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des schismatiques. DIEU le récompensa ; il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé *Languet*, ayant essuyé le même traitement du parlement, et ayant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt aussi cardinal.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations : on appelait, on réappelait ; et tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle, ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus.

Le système de *Lafs* fait oublier la bulle.

qu'à la guerre qui se fe fait fur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on fe fait alors , le luxe et la volupté portés au dernier excès , imposèrent filence aux disputes ecclésiastiques ; et le plaisir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans faifit ces conjonctures pour réunir l'Eglife de France. Sa politique y était intéreffée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome , l'Espagne et cent évêques. (ss)

Il fallait engager le cardinal de *Noailles* , non-feulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme fcandaleufe , mais à rétracter fon appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV* , fon bienfaiteur , ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement , qu'il avait exilé à Pontoife ; cependant il vint à bout de tout. On compofa *un corps de doctrine* , qui contenta prefque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand confeil , avec les princes et pairs , faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle , la fuppreffion des appels , l'humanité et la paix. Le parlement , qu'on avait mortifié en portant au grand-confeil des déclarations qu'il était en poffeffion de recevoir , menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoife à Blois , enregistra ce que le grand-confeil avait enregistré ; mais toujours avec les réferves d'usage , c'est-à-dire , le maintien

Pacification
apparente.

(ss) On verra dans le *Siecle de Louis XV* quelles furent les vues et la conduite du régent.

des libertés de l'Eglise gallicane , et des lois du royaume.

Le cardinal archevêque , qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait , se vit enfin obligé de tenir parole ; et on afficha son mandement de rétractation , le 20 août 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai , *du Bois* , fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde , depuis cardinal et premier ministre , fut celui qui eut le plus de part à cette affaire , dans laquelle la puissance de *Louis XIV* avait échoué. Personne n'ignore quelle était la conduite , la manière de penser , les mœurs de ce ministre. Le licencié *du Bois* subjuga le pieux *Noailles*. On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans et son ministre parlaient des querelles qu'ils apaisèrent , quel ridicule ils jetèrent sur cette guerre de controverse. Ce mépris et ce ridicule fervirent encore à la paix. On se lassé enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps , tout ce qu'on appelait en France jansénisme , quiétisme , bulles , querelles théologiques , baissa sensiblement. Quelques évêques appelans restèrent opiniâtrément attachés à leurs sentimens.

Mais il y eut quelques évêques connus , et quelques ecclésiastiques ignorés , qui persistèrent dans leur enthousiasme janséniste. Ils se persuadèrent que DIEU allait détruire la terre , puisqu'une feuille de papier , nommée *bulle* , imprimée en Italie , était reçue en France. S'ils avaient seulement considéré sur quelque mappemonde , le peu de place que la France et l'Italie y tiennent , et le peu de figure qu'y font

376 BULLE ACCEPTÉE.

des évêques de province et des habitués de paroisse , ils n'auraient pas écrit que DIEU anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux ; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de *Fleuri* eut une autre sorte de folie , celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'Etat.

Singulier
concile
d'Embrun.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape *Benoît XIII* , de l'ancienne maison *Ursini* , mais vieux moine entêté , croyant qu'une bulle émane de DIEU même. *Ursini* et *Fleuri* firent donc convoquer un petit concile dans Embrun , pour condamner *Soanen* , évêque d'un village nommé Senez , âgé de quatre-vingt-un ans , ci-devant prêtre de l'oratoire , janséniste beaucoup plus entêté que le pape.

Le président de ce concile était *Tencin* , archevêque d'Embrun , homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle. Il avait été poursuivi au parlement de Paris comme simoniaque , et regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti *Lafs* le banquier , contrôleur-général ; et de presbytérien écossais , il en avait fait un français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent , et l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint , lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre , et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes , où le condamné pria DIEU pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile , ce jugement , et sur-tout le président

du concile indignèrent toute la France ; et au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janséniste eut recours à des miracles , mais les miracles ne faisaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims , nommé *Rouffe* , mort , comme on dit , en odeur de sainteté , eut beau guérir les maux de dents et les entorses ; le saint sacrement , porté dans le faubourg Saint-Antoine à Paris , guérit en vain la femme *la Fosse* d'une perte de fang , au bout de trois mois , en la rendant aveugle.

Enfin , des enthousiastes s'imaginèrent qu'un diacre , Convulsionnaires. nommé *Pâris* , frère d'un conseiller au parlement , appelant et réappelant , enterré dans le cimetière de Saint-Médard , devait faire des miracles. Quelques personnes du parti , qui allèrent prier sur son tombeau , eurent l'imagination si frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y pressait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps des secouffes , qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de fourds qui avaient entendu quelques paroles , d'aveugles qui avaient entrevu , d'estropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus , parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les

miracles redoublaient ; et il fallut enfin fermer le cimetière , et y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du jansénisme , dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient à faire.

La superstition alla si loin , qu'un conseiller du parlement, nommé *Carré*, et surnommé *Montgeron*, eut la démence de présenter au roi , en 1736, un recueil de tous ces prodiges , munis d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé , organe et victime d'insensés , dit dans son mémoire au roi, qu'il faut croire aux témoins qui se sont égorger pour soutenir leurs témoignages. Si son livre subsistait un jour , et que les autres fussent perdus , la postérité croirait que notre siècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte qui , n'étant plus soutenue par des *Arnauld*, des *Pascal* et des *Nicole*, et n'ayant plus que des convulsionnaires , est tombée dans l'avilissement ; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison et font tort à la religion , s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuans , qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes du feu dont ils essayent de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent , la dispute du molinisme et du jansénisme ne fera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les

hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire , quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguïser les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens , qui n'est pas du siècle , qui est inaccessible aux progrès de la raison , et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme ; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre : ils perdirent à la cour le crédit dont *le Tellier* avait abusé ; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé , les confondirent avec les autres religieux ; et ceux-ci , ayant été abaissés par eux , les rabaissèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux , en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'université qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature , et à donner une excellente éducation , leur enleva une grande partie de la jeunesse ; et ils attendirent , pour reprendre leur ascendant , que le temps leur fournît des hommes de génie , et des conjonctures favorables ; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances : leur chute, l'abolition de leur ordre en France , leur bannissement d'Espagne , de Portugal , de Naples , a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner sa confiance.

Décadence
des jésuites.

Il serait très-utile à ceux qui font entêtés de toutes

ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

C H A P I T R E X X X V I I I .

Du quiétisme.

AU milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

Madame
Guyon extra-
vagante.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'aurait laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Eglise. Son nom était *Bouvières de la Mothe*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de *Guyon*, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté et un esprit fait

pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *la Combe*, fut son directeur. Cet homme connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une *S^{te} Thérèse* en France ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que *S^{te} Thérèse*. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de son cœur.

La Combe directeur de la Guyon.

Son directeur *la Combe* la conduisit en Savoie dans son petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie ; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte ; ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Anneci par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et défintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, sur-tout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchés de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des

profélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fit sortir du pays, elle et son directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, et un autre sous le nom des *Torrrens*, écrits du style dont elle parlait ; et fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Prophéties de la Guyon. : Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa ; elle envoya sa prophétie au père *la Combe*. *Tout l'enfer se bandera*, dit-elle, *pour empêcher les progrès de l'intérieur et la formation de JESUS-CHRIST dans les ames. La tempête sera telle qu'il ne restera pas pierre sur pierre ; et il me semble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle.*

La prophétie se trouva vraie en partie : l'enfer ne se banda point, mais étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatifié, en 1687, l'archevêque de *Harlai de Chanvalon* obtint un ordre du roi, pour faire enfermer *la Combe* comme un séducteur, et pour mettre dans un couvent madame *Guyon* comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais madame *Guyon*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr, encore naissante, une cousine, nommée madame de *la Maison-Fort*, favorite de madame de *Maintenon*. Elle s'était infinuée dans l'esprit des duchesses de *Chevreuse* et de *Beauvilliers*. Toutes ses amies se plaignirent hautement que l'archevêque de *Harlai*, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La

La protection toute-puissante de madame de *Maintenon* imposa silence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à madame *Guyon*. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de *Fénelon*, après avoir dîné en tiers avec madame de *Maintenon*. La princesse d'*Harcourt*, les duchesses de *Chevreuse*, de *Beauvilliers* et de *Charost* étaient de ces mystères.

L'abbé de *Fénelon*, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime, à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne fais quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de madame *Guyon*, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Fénelon,
quiesciste.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans madame *Guyon* qu'une ame pure éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties et à galimatias, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délayer, et qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle. Mais *Fénelon*, dans l'amitié et dans ses idées mystiques, était ce

qu'on est en amour : il excusait les défauts , et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentimens qui l'avaient charmé.

Madame *Guyon* , assurée et fière d'un tel disciple qu'elle appelait son fils , et comptant même sur madame de *Maintenon* , répandit dans Saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres , *Godet* , dans le diocèse duquel est Saint-Cyr , s'en alarma , et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premières poursuites.

Madame de *Maintenon* , qui ne pensait qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix , qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté , qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espèce de secte , et qui enfin n'avait en vue que son crédit et son repos , rompit tout commerce avec madame *Guyon* , et lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'abbé de *Fénélon* voyait un orage se former , et craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célèbre *Bossuet* , évêque de Meaux , regardé comme un père de l'Eglise. Elle se soumit aux décisions de ce prélat , communiqua de sa main , et lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de Meaux , avec l'agrément du roi , s'affocia pour cet examen l'évêque de Châlons , qui fut depuis le cardinal de *Noailles* , et l'abbé *Tronson* , supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblèrent secrètement au village d'Issi , près de Paris. L'archevêque de Paris , *Chanvalon* , jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocèse , fit afficher

une censure publique des livres qu'on examinait. Madame *Guyon* se retira dans la ville de Meaux même ; elle soucrivit à tout ce que l'évêque *Bossuet* voulut , et promit de ne plus dogmatifer.

Cependant *Fénélon* fut élevé à l'archevêché de Cambrai, en 1695 , et sacré par l'évêque de Meaux. Il sembla qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule , ne devait jamais se réveiller. Mais madame *Guyon* , accusée de dogmatifer toujours , après avoir promis le silence , fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695 , et mise en prison à Vincennes , comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'Etat. Elle ne pouvait l'être ; et ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques , plus mauvais encore que sa prose ; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait souvent :

Madame
Guyon enfer-
mée à Vin-
cennes.

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense :
On ne fait pas lorsqu'il commence
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance ,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps , des lieux et des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison madame *Guyon* , qui avait épousé JESUS-CHRIST dans une de ses extases, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les saints , disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques ; dans ce temps-là , dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de *Marie d'Agreda* , qui avait eu plus de

Marie d'Agreda plus
folle que la
Guyon, regardée
comme
sainte.

vifions et de révélations que tous les myftiques enfeble: et pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde eft plein, on pourfuivoit en forbonne cette même d'*Agreda*, qu'on vouloit faire fainte en Espagne. L'univerfité de Salamanque condamnoit la forbonne, et en étoit condamnée. Il étoit difficile de dire de quel côté il y avoit le plus d'abfurdité et de folie; mais c'en eft, fans doute, une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette efpèce le poids qu'elles ont encore quelquefois. (tt)

Boffuet, qui s'étoit long-temps regardé comme le père et le maître de *Fénélon*, devenu jaloux de la réputation et du crédit de fon difciple, et voulant toujours conferver cet afcendant qu'il avoit pris fur tous fes confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât madame *Guyon* avec lui, et foufcrivît à fes instructions pastorales. *Fénélon* ne voulut lui facrifier ni fes fentimens ni fon amié. On propofa des tempéramens; on donna des promeffes: on fe plaignit de part et d'autre qu'on avoit manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour fon diocèfe, fit imprimer à Paris fon livre des *Maximes des faints*; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochoit à fon amié, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-deffus des fens, et qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guère.

Fénélon per-
fécuté pour
aimer DIEU.

(tt) Ce qu'on auroit dû remarquer, c'eft que le quiétifme eft dans dom *Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit fervir *Dulcinée*, fans autre récompense que celle d'être fon chevalier. *Sancho* lui répond: *Con esta manera de amor he oydo yo predicar que fe ha de amar a nueftro ſenor por fi ſolo, ſin que nos mueva eſperança de gloria o temor de pena: aunque yo le querria amar y ſervir pro lo que puede ſer.*

L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à *Bossuet*, dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale hérésie de M. de *Cambrai*.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de *Fénelon*. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme *Bossuet* regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse d'aimer DIEU pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus dans sa haine secrète pour *Fénelon*, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations, qui déshonoreraient un homme de guerre, honorent un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

Très-mauvais procédé de *Bossuet*.

Le roi et madame de *Maintenon* consultent aussitôt le père de *la Chaise*; le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'archevêque de Meaux n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées; et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. *Bossuet* écrivit contre *Fénelon*. Tous deux

Pape *Innocent XII* juge cette inintelligible dispute.

envoyèrent leurs ouvrages au pape *Innocent XII*, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à *Fénélon* : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'espagnol *Molinos*, le quietisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'*Etrées*, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi *Molinos*. Ce cardinal d'*Etrées*, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société que de théologie, avait persécuté *Molinos* pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément. De sorte que *Louis XIV* se trouvait, sans le vouloir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge des passages ressemblans à ceux d'un livre déjà proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de *Beauwilliers*, le duc de *Chevreuse* et le cardinal de *Bouillon*, depuis peu ambassadeur de France à Rome. M. de *Meaux* avait son grand nom et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi les signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des saints*.

Telle était l'autorité de *Bossuet*, que le père de *la Chaise* n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi son pénitent, et que madame de *Maintenon* abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape *Innocent XII* qu'on lui avait déferé le

livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait sa fainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de madame de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le père de *la Chaise* à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de *Fénelon*, et que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie. (uu)

Fausse
anecdote.

Il est très-vrai que *Fénelon*, ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame *Guyon* et avec madame de *la Maison-Fort*. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres

(uu) Ce conte se retrouve dans l'histoire de *Louis XIV* imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque et de madame de *Maintenon*, savent à quel point tout cela est éloigné de la vérité.

légèrement entreprises, de ce goût pour les fêtes et pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son règne.

Louis XIV
peu content
des idées de
Fénelon sur
le gouverne-
ment.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. *Fénelon*, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon* que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume.

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de *Malezieux* qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de *Malezieux*, et ce que le cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette conversation, le roi crut aisément que *Fénelon* était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

Il est très-certain que le roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. *Godet Desmarets*, évêque de Chartres, qui gouvernait madame de *Maintenon* et Saint-Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule, dans laquelle il n'entendait rien. Il était, sans doute, très-aisé de la laisser tomber, puisqu'en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle faisait tant de bruit à la cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une hérésie. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre *Fénelon*.

Le roi ordonna au cardinal de *Bouillon*, alors son

ambassadeur à Rome, par ses lettres du mois d'août (que nous nommons si mal à propos *août*) 1697, de poursuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait absolument faire passer pour un hérétique. Il écrivit de sa propre main au pape *Innocent XII*, pour le presser de décider.

La congrégation du saint-office nomma, pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant et un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consultants. Les cardinaux et les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté. (xx)

Moines de Rome, juges de *Fénélon* et de *Boffuet*.

Les consultants examinèrent, pendant trente-sept conférences, trente-sept propositions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix; et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome, le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction et sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant, qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs, et firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. *Fénélon* vécut toujours depuis

L'archevêque de Cambrai se soumet.

(xx) Le nonce *Roverli* disait : *Bisogna inferinarsi di theologia e fare un fondo di politica.*

dans son diocèse en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répandue dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution et son Télémaque lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais sur-tout, qui firent la guerre dans son diocèse, s'empresaient à lui témoigner leur respect. Le duc de *Marlborough* prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; et il aurait eu part au gouvernement si ce prince eût vécu. (44)

Dans sa retraite philosophique et honorable, on voyait combien il était difficile de se détacher d'une cour telle que celle de *Louis XIV*; car il y en a d'autres que plusieurs hommes célèbres ont quittées sans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de philosophie, de théologie, de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes pensent. Il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu, si ce Dieu veut un culte, quel est le culte qu'il approuve, si l'on peut l'offenser en choisissant mal? Il faisait beaucoup de questions de cette nature, en philosophe qui cherchait à s'instruire; et l'archevêque répondait en philosophe et en théologien.

Après avoir été vaincu sur les disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne se mêlât

(44) Pendant la campagne que le duc de Bourgogne fit en Flandre, il ne vit *Fénelon* qu'une fois, et en public.

point des querelles du jansénisme ; cependant il y entra. Le cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendrait à la cour, et qu'il y ferait consulté ; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires , quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses desirs cependant étaient modérés comme ses écrits ; et même sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les disputes : semblable en cela seul à l'évêque d'Avranches , *Huet* , l'un des plus savans hommes de l'Europe , qui , sur la fin de ses jours , reconnut la vanité de la plupart des sciences et celle de l'esprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainsi un air de *Lulli* :

Fénelon détrompé enfin des fottes disputes.

Jeune , j'étais trop sage ,
Et voulais trop savoir :
Je ne veux en partage
Que badinage ,
Et touche au dernier âge ,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu , le marquis de *Fénelon* , depuis ambassadeur à la Haie. C'est de lui que je les tiens. (yy) Je garantis la certitude de

(yy) Ces vers se trouvent dans les poésies de madame *Guyon* : mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant assuré plus d'une fois qu'ils étaient de son oncle , et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits , on a dû restituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du *Télémaque* faite par les soins du marquis de *Fénelon* en Hollande ; et supprimés dans les autres exemplaires.

Je suis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains la lettre de *Ramsay* , élève de M. de *Fénelon* , dans laquelle il me dit : *S'il était né en*

ce fait. Il serait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons souvent avec des regards différens, dans la triste tranquillité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand et si intéressant dans l'âge où l'esprit plus actif est le jouet de ses désirs et de ses illusions.

Ces disputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oïveté, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animosités. L'esprit philosophique, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquillité publique; et les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philosophes, leur doivent la paix dont ils jouissent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétisme, si malheureusement importante sous *Louis XIV*, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, perdit à la cour le cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célèbre *Turenne*, à qui le roi avait

Angleterre, il aurait développé son génie et donné l'essor à ses principes qu'on n'a jamais bien connus.

L'auteur du *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, à Avignon 1759, dit, à l'article *Fénelon*, qu'il était artificieux, souple, flatteur et dissimulé. Il se fonde, pour flétrir ainsi sa mémoire, sur un libelle de l'abbé *Philippeaux*, ennemi de ce grand homme. Ensuite il assure que l'archevêque de Cambrai était un pauvre théologien, parce qu'il n'était pas janséniste. Nous sommes inondés depuis peu de dictionnaires qui sont des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été si déshonorée, ni la vérité si attaquée. Le même auteur nie que *M. Ramsay* m'ait écrit la lettre dont je parle, et il le nie avec une grossièreté insultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de ses articles du *Siècle de Louis XIV*. Les plagiaires jansénistes ne sont pas polis : moi qui ne suis ni quiétiste, ni janséniste, ni moliniste, je n'ai autre chose à lui répondre, sinon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : *Were he born in a free country he would have display'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

dû son salut dans la guerre civile, et depuis, l'agrandissement de son royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il est constant, par ses lettres, qu'il ne trahit jamais son ministère en étant fidèle à son ami. Il pressait le jugement du pape, selon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien, nommé *Giori*, qui était auprès de lui l'espion de la faction contraire, s'introduisit dans sa confiance, et le calomnia dans ses lettres; et poussant la perfidie jusqu'au bout, il eut la bassesse de lui demander un secours de mille écus; et après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce misérable qui perdirent le cardinal de *Bouillon* à la cour. (45) Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant, par toutes ses dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de sagesse que de dignité.

Il obéissait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieusement ridicules des mystiques, qui sont les alchimistes de la religion: mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la personne de *Fénélon*. Supposé qu'il importât à l'Eglise qu'on n'aimât pas DIEU pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureusement voulut que *Fénélon* fût

(45) Elles furent appuyées par les intrigues de la princesse des *Urins*, qui, après avoir été long-temps l'amie du cardinal, s'était brouillée avec lui pour une ridicule querelle d'étiquette.

condamné ; foit aigreur contre lui , ce qui fembloit au-deffous d'un grand roi , foit afferviffement au parti contraire , ce qui feble encore plus au-deffous de la dignité du trône. Quoi qu'il en foit , il écrivit au cardinal de *Bouillon* , le 16 mars 1699 , une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle eft d'un homme piqué. Le *Télémaque* fe fait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; et les *Maximes des faints* , que le roi n'avait point lues , étaient punies des maximes répandues dans le *Télémaque* , qu'il avait lues.

On rappela auffitôt le cardinal de *Bouillon*. Il partit ; mais ayant appris , à quelques milles de Rome , que le cardinal doyen était mort , il fut obligé de revenir fur fes pas pour prendre poffeffion de cette dignité qui lui appartenait de droit , étant , quoique jeune encore , le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du facré collège donne à Rome de très-grandes prérogatives ; et felon la manière de penfer de ce temps-là , c'était une chofe agréable pour la France qu'elle fût occupée par un français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de fe mettre en poffeffion de fon bien , et de partir enfuite. Cependant cette démarche aigrit le roi fans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé , et cet exil dura dix années entières.

Enfin laffé d'une fi longue difgrâce , il prit le parti de fortir de France pour jamais en 1710 , dans le temps que *Louis XIV* fembloit accablé par

les alliés , et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince *Eugène*, et le prince d'*Auvergne*, ses parens , le reçurent sur les frontières de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Esprit , et la démission de sa charge de grand-aumônier de France , en lui écrivant ces propres paroles : „ Je reprends la liberté que me „ donnaient ma naissance de prince étranger, fils „ d'un souverain , ne dépendant que de DIEU , et „ ma dignité de cardinal de la sainte Eglise romaine „ et de doyen du sacré collège..... Je tâcherai de „ travailler le reste de mes jours à servir DIEU „ et l'Eglise dans la première place après la „ suprême, &c. „

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée non-seulement sur l'axiome de plusieurs jurisconsultes , qui assurent que *qui renonce à tout n'est plus tenu à rien*, et que tout homme est libre de choisir son séjour , mais sur ce qu'en effet le cardinal était né à Sedan dans le temps que son père était encore souverain de Sedan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et quant au titre de cardinal doyen , qu'il appelle la première place après la suprême , il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs , qui ont passé incontestablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur-général d'*Aguesseau*, depuis chancelier , l'accusa devant les chambres assemblées , qui

398 CARDINAL DE BOUILLON.

rendirent contre lui un décret de prise de corps, et confisquèrent tous ses biens. Il vécut à Rome honoré quoique pauvre, et mourut victime du quiétisme qu'il méprisait, et de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de *la Trimouille*, du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte. » On peut tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu de l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il suffira que la place dont le cardinal de *Bouillon* est présentement ébloui lui paraisse inférieure à sa naissance et à ses talens : il se croira toute voie permise pour parvenir à la première place de l'Eglise, lorsqu'il en aura contemplé la splendeur de plus près. »

Ainsi en décrétant le cardinal de *Bouillon*, et en donnant ordre qu'on le mît dans les prisons de la conciergerie, si on pouvait se saisir de lui, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique; et qu'alors en s'unissant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne se vengeât encore plus que le prince *Eugène*; les armes de l'Eglise ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXIV.

Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.

CE n'était pas assez, pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept cents ans sur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens ; mais elle caractérisa, plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux et querelleur qui règne dans nos climats.

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septième siècle, avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient et sont encore, en philosophie et en littérature, à peu-près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrivait des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps et de la hardiesse de l'esprit. Mais la morale et la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Christia-
nisme en
Chine.

Après *Ricci*, beaucoup d'autres jésuites pénétrèrent dans ce vaste empire; et à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter secrètement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la mission, accusèrent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble et le plus sacré, le respect des enfans pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et sur-tout à *Confutée*, nommé par nous *Confucius*, ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres, les lettrés en public, pour honorer *Confutée*. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce que les Romains, qui trouvèrent cet usage dans toute l'Asie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies et des pastilles. Des colaos, que les Portugais ont nommés *mandarins*, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère *Confutée*, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses pères et *Confutée* pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique,

dont quelques chinois superstitieux abusent ? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine , et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les dominicains déférèrent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome, en 1645. Le saint-office, Domini- cains contre jésuites en Chine. sur leur exposé , défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soutinrent la cause des Chinois et de leurs pratiques , qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire, sans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire si jaloux de ses usages. Ils représentèrent leurs raisons. L'inquisition, en 1656, permit aux lettrés de révéler *Confutzée* , et aux enfans chinois d'honorer leurs pères , *en protestant contre la superstition, s'il y en avait.*

L'affaire étant indécise , et les missionnaires toujours divisés, le procès fut sollicité à Rome de temps en temps ; et cependant les jésuites qui étaient à Pékin, se rendirent si agréables à l'empereur *Cam-hi*, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par sa bonté et par ses vertus , leur permit enfin d'être missionnaires, et d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer que cet empereur si despotique , et petit-fils du conquérant de la Chine , était cependant si soumis par l'usage aux lois de l'empire, qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme , qu'il fallut s'adresser à un tribunal , et qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin, en 1692, le christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables et par l'habileté des seuls jésuites.

Procès de la Chine en cour de Rome.

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangères. Quelques prêtres de cette maison étaient alors à la Chine. Le pape qui envoie, des vicaires apostoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*, choisit un prêtre de cette maison de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller présider, en qualité de vicaire, à la mission de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoise dans le Fokien. Ce français, évêque à la Chine, déclara non-seulement les rites observés pour les morts, superstitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le sentiment de tous les rigoristes de France. Ces mêmes hommes, qui se sont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une société d'athées pouvait subsister, qui ont tant écrit qu'un tel établissement est impossible, soutenaient froidement que cet établissement florissait à la Chine dans le plus sage des gouvernemens. Les jésuites eurent alors à combattre les missionnaires, leurs confrères, plus que les mandarins et le peuple. Ils représentèrent à Rome qu'il paraissait assez incompatible que les Chinois fussent à la fois athées et idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière; en ce cas il était difficile qu'ils invoquassent les âmes de leurs pères et celle de *Confucée*. Un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de

Contra-
diction
impertinentes
au sujet de la
Chine.

Rome. Cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans missionnaires, le père *le Comte*, avait écrit dans ses mémoires de la Chine, „ que „ ce peuple a conservé pendant deux mille ans la „ connaissance du vrai DIEU ; qu'il a sacrifié au „ Créateur dans le plus ancien temple de l'univers ; „ que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de „ la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur „ et dans la corruption. „

Nous avons vu que cette nation remonte, par une histoire authentique, et par une suite de trente-fix éclipses de soleil calculées, jusqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge universel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être suprême. Leur culte fut la justice. Ils ne purent connaître les loix successives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïse*, et enfin la loi perfectionnée du Messie, inconnue si longtemps aux peuples de l'Occident et du Nord. Il est constant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaste empire de la Chine cultivaient les mœurs et les lois, en reconnaissant un seul Dieu, dont le culte simple n'avait jamais chargé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient justifier les expressions du jésuite *le Comte*. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en sorbonne.

Culte d'un
seul Dieu
plus ancien
à la Chine
qu'ailleurs.

L'abbé *Boileau*, frère de *Despréaux*, non moins critique que son frère, et plus ennemi des jésuites,

Disputes
ridicules en
Sorbonne sur
la Chine.

dénonça , en 1700 , cet éloge des Chinois comme un blasphême. L'abbé *Boileau* était un esprit vif et singulier , qui écrivait comiquement des choses sérieuses et hardies. Il est l'auteur du livre des *Flagellans* , et de quelques autres de cette espèce. Il disait qu'il les écrivait en latin , de peur que les évêques ne le censurassent ; et *Despréaux* , son frère , disait de lui : *S'il n'avait été docteur de Sorbonne , il aurait été docteur de la comédie italienne.* Il déclama violemment contre les jésuites et les Chinois , et commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé son cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un docteur , nommé *le Sage* , opina qu'on envoyât sur les lieux douze de ses confrères des plus robustes , s'instruire à fond de la cause. La scène fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois , fausses , scandaleuses , téméraires , impies et hérétiques.

Chine dé-
clarée héré-
tique par la
Sorbonne.

Cette querelle , qui fut aussi vive que puérile , envenima celle des cérémonies ; et enfin le pape *Clément XI* envoya , l'année d'après un légat , à la Chine. Il choisit *Thomas Maillard de Tournon* , patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela est plus absurde que si la république de Saint-Marin se portait pour médiatrice entre le grand-turc et le royaume de Perse.

L'empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche de *Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise , quand les interprètes

de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entre eux, et que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire, et qu'on soupçonnait même sa majesté chinoise et les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si sa majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion contre les usages de son pays et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audience. Il savait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-dessus de son trône. *Maigrot* n'en put lire que deux ; mais il soutint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna

Un *Maigrot*, nommé évêque d'une province chinoise, critique l'empereur.

que tous les européens, qui voudraient rester dans le sein de l'empire, viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes, et subir un examen.

Tournon,
légal à la
Chine, ren-
voyé.

Pour le légat de *Tournon*, il eut ordre de fortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le Dieu du ciel*.

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions, parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorsque la cour ayant apporté plus d'attention à connaître les européens, fut que non-seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur *Cam-hi* mourut, en 1724. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très-éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils, *Yontching*, nommé par lui à

l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône sans que ces aînés murmurassent. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'est un crime et un opprobre de se plaindre des dernières volontés d'un père.

Le nouvel empereur *Yontching* surpassa son père dans l'amour des lois et du bien public. L'empereur *Yontching* le meilleur des princes. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta son attention sur ce premier des arts nécessaires, jusqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé par les magistrats de son canton le plus diligent, le plus industrieux et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues: il restait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province, et de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une salle publique. On dit que ce règlement, si éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne, subsiste encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât personne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, et même présenté trois fois. Deux raisons qui motivent cet édit sont aussi respectables que l'édit même. L'une est le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendresse qu'un roi doit à son peuple.

Il fit établir de grands magasins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, et qui prévenait pour jamais les Belles actions de *Yontching*

difettes. Toutes les provinces faisaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles , et leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à cesser ces spectacles , qui ruinaient l'économie par lui recommandée , et défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des grâces , dit-il dans son rescrit aux mandarins , ce n'est pas pour avoir une vaine réputation ; je veux que le peuple soit heureux ; je veux qu'il soit meilleur , qu'il remplisse tous ses devoirs. Voilà les seuls monumens que j'accepte.*

Il proscri-
politement la
religion
chrétienne.

Tel était cet empereur , et malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne. Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques , et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon faisaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme , trop généralement méconnu , n'en pouvait faire. On fut que précisément en ce temps-là les disputes , qui aigrissaient les missionnaires de différens ordres les uns contre les autres , avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin ; et ces mêmes disputes , qui éclataient encore plus à la Chine , indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui , venant prêcher leur loi , n'étaient pas d'accord entre eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais , des Suédois , des Danois , des Anglais qui , quoique chrétiens , ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice

du christianisme. L'arrêt fut porté, le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires, l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, et ordonna par son édit qu'on renvoyât les missionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin, pour avoir soin d'eux dans le chemin, et pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres le jésuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célèbre par ses connaissances et par la sagesse de son caractère, qui parlait très-bien le chinois et le tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur *Cam-hi*, et conservait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint, avec deux autres jésuites, audience du prince, frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt, et d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarassent, j'ai lu les accusations portées contre vous : vos querelles continuelles avec les autres européens sur les rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous si, nous transportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite*

Missionnaires chassés poliment.

Belle mercuriale aux missionnaires.

que vous tenez ici ? en bonne foi le souffririez-vous ? Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur ; et lorsqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déjà rapporté ces paroles : *Si vous avez su tromper mon père , n'espérez pas me tromper de même.* (22)

Grands
maux occa-
sionnés par
ces mission-
naires.

Malgré les ordres sages de l'empereur , quelques jésuites revinrent depuis secrètement dans les provinces sous le successeur du célèbre *Yontching* ; ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire. C'est ainsi que nous faisons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens , malgré les ordres du roi. Cette fureur des prosélytes est une maladie particulière à nos climats, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; elle a toujours été inconnue dans la haute Asie.

Sagesse des
Asiatiques en
un point.

Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe , et nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce , aux deux extrémités du globe.

Miracle
ridicule.

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs chinois, et sur-tout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, et faire périr deux princes par le dernier supplice ? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe , en prétendant que DIEU se

(22) Voyez l'*Essai sur les mœurs.*

SUR LES CEREMONIES CHINOISES. 411

déclarait pour eux, et qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées sur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes et curieuses* ; mais si DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, se ferait-il contenté de mettre des croix dans l'air ? ne les aurait-il pas mises dans le cœur des Chinois ?

Fin du II^e et dernier volume du Siècle de Louis XIV.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XX.	<i>Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies et de Turin, et leurs suites,</i>	page 3
CHAP. XXI.	<i>Suite des disgrâces de la France et de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue, &c.</i>	15
CHAP. XXII.	<i>Louis XIV continue à demander la paix, et à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.</i>	44
CHAP. XXIII.	<i>Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétablissement des affaires. Paix générale.</i>	57
CHAP. XXIV.	<i>Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.</i>	75
CHAP. XXV.	<i>Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV.</i>	80
CHAP. XXVI.	<i>Suite des particularités et anecdotes.</i>	115
CHAP. XXVII.	<i>Suite des particularités et anecdotes.</i>	139
CHAP. XXVIII.	<i>Suite des anecdotes.</i>	163

TABLE DES CHAPITRES.		413
CHAP. XXIX.	<i>Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, &c.</i>	187
CHAP. XXX.	<i>Finances et réglemens.</i>	220
CHAP. XXXI.	<i>Des sciences.</i>	243
CHAP. XXXII.	<i>Des beaux arts.</i>	250
CHAP. XXXIII.	<i>Suite des arts.</i>	273
CHAP. XXXIV.	<i>Des beaux arts en Europe, du temps de Louis XIV.</i>	279
CHAP. XXXV.	<i>Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.</i>	289
CHAP. XXXVI.	<i>Du calvinisme, au temps de Louis XIV.</i>	309
CHAP. XXXVII.	<i>Du Jansénisme.</i>	344
CHAP. XXXVIII.	<i>Du Quiétisme.</i>	380
CHAP. XXXIX.	<i>Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.</i>	399

Fin de la table des Chapitres du tome second.

Nota. On a placé à la fin du Précis du Siècle de Louis XV la Table générale ou liste alphabétique de tous les noms des personnes dont il est fait mention dans les Siècles de Louis XIV et de Louis XV.

1256

